

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE
(SDDLDP)

La pêche
associative
en **HAUTE-VIENNE**

FÉDÉRATION DE LA HAUTE-VIENNE
POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE

2021-2025

Au fil de l'eau, notre pêche doit évoluer, notre histoire doit continuer...



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE
(SDDL P)

La pêche
associative
en HAUTE-VIENNE

FÉDÉRATION DE LA HAUTE-VIENNE
POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE

2021-2025





Paul DUCHEZ



LE MOT DU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION

Attiré depuis mon plus jeune âge par les cours d'eau qui coulaient autour de la ferme familiale, et après avoir découvert les nombreux organismes vivants qui en dépendaient, je mesure à quel point la pêche peut être structurante dans le cheminement de la vie d'un pêcheur occasionnel comme d'un vrai passionné. Véritable équilibre, source d'évasion, contemplation des paysages, chaque pêcheur poursuit des objectifs différents qui alimentent son approche et font vivre sa passion au quotidien.

Après un mandat passé en tant que Président de la FDAAPPMA 87 pour comprendre et bien appréhender la fonction, il m'a semblé essentiel de lancer un important travail de réorganisation par la mise en place du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDL). Rien n'étant jamais acquis, notre Fédération doit régulièrement se remettre en question dans le but de servir les 52 AAPPMA du Département et les quelques 15 000 pêcheurs adhérents de son réseau.

Ce travail a permis de dresser un état des lieux précis de l'univers pêche haut-viennois qui a mis en évidence les lacunes mais aussi les points forts, qu'ils soient organisationnels, géographiques, piscicoles ou encore hydrographiques. Ce profond questionnement du « qui sommes-nous et que faisons-nous » est apparu nécessaire afin d'insuffler une nouvelle dynamique dans l'organisation de la pêche associative haut-viennoise.

Ainsi, après un travail collaboratif de 3 ans avec nos AAPPMA et nos multiples partenaires que je remercie vivement, 8 objectifs stratégiques ont été définis, déclinés en 31 objectifs opérationnels, eux-mêmes déclinés en 100 fiches actions. Planifiées sur les 5 prochaines années, la mise en œuvre opérationnelle de ces fiches actions va permettre :

- de suivre et d'évaluer de façon constante la pertinence des actions mises en place ;
- de renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche ;
- de structurer et de créer une cohésion au sein du réseau associatif pêche ;
- de structurer et de valoriser les offres de pêche ;
- de contextualiser la réglementation de la pêche ;
- d'améliorer l'accès au loisir pêche pour tous ;
- de structurer et développer les outils d'animation et de sensibilisation à la pêche et à l'environnement ;
- de créer un attrait touristique pour la pêche.

Je vous laisse découvrir au fil de ces pages ce qui construit l'identité de la pêche associative haut-viennoise et les actions qui entreront en vigueur dès 2021 pour servir au mieux les pêcheurs. Je suis convaincu que vous prendrez autant de plaisir à le lire que notre équipe fédérale en a pris à le construire et à l'élaborer au fil de l'eau.

Merci à tous les partenaires techniques et institutionnels d'avoir contribué à la réussite de ce travail, merci à nos partenaires financiers pour leur soutien sans faille, et merci à tous les administrateurs qui ont enrichi ce SDDL à chacune de ses étapes.

Au lieu de l'aigo, le roba deu chamahor, nostra intoua se vai cantinhon ...

Paul DUCHEZ
Président de la Fédération



Alain ROUSSET



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

LE MOT DU PRÉSIDENT DE LA RÉGION

Plus que jamais, la pêche est un loisir des plus précieux. En pleine communion avec la nature, que le pêcheur doit intimement comprendre et respecter afin que sa ligne puisse frétiller, elle permet de refermer la porte sur les bruits d'un monde dont les fracas impactent de plus en plus nos vies. En effet, quel sentiment plus apaisant que celui d'être au bord d'un cours d'eau, avec pour seuls compagnons les oiseaux, et en arrière-fond sonore le bruit chatoyant du vent dans les feuilles ? En tant que président d'une si grande et si belle région, la pêche m'a permis d'en découvrir les méandres parfois cachés. A cet égard, le lac de Vassivière m'a subjugué ; dès que j'en ai foulé les rives, je suis tombé sous le charme de ce lieu unique.

C'est pourquoi, entre autres, je partage pleinement l'ambition et les objectifs du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche de Haute-Vienne. Je tiens notamment à valoriser la dimension touristique de la pêche, dont la filière souffre tout particulièrement de la pandémie inédite que nous subissons toutes et tous de plein fouet. En outre, le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche de Haute-Vienne s'est appuyé sur un large travail collaboratif, mené tant auprès des associations que des citoyens ; fidèle à sa méthode de co-construction, le Conseil régional que je préside s'inscrit donc pleinement dans cette démarche. Vive la pêche en Nouvelle-Aquitaine !

Très fraternellement

Alain Rousset

Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine



Jean-Claude LEBLOIS



LE MOT DU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT

La pêche est un loisir en plein essor en Haute-Vienne et je m'en réjouis ! Notre territoire dispose en effet de tous les atouts environnementaux essentiels pour la pratique de la pêche dans les meilleures conditions. Avec ses 7 220 kilomètres de cours d'eau classés 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, ses plans d'eau, lacs de barrage... nul doute que le territoire haut-viennois dispose de toutes les qualités pour être l'une des places fortes de la pêche en Nouvelle-Aquitaine. La Fédération de la Haute-Vienne pour la pêche et la protection de milieu aquatique œuvre d'ailleurs à nos côtés et aux côtés des 52 AAPPMA pour faire de ce loisir un atout majeur de la Haute-Vienne.

Bien sûr, nous avons à cœur de développer la pêche sur nos sites départementaux, notamment au lac de Saint-Pardoux où de nombreux aménagements ont été mis en place ces dernières années. C'est aussi pour cette raison que le Département a signé en 2017, une convention inédite avec la Fédération de la Haute-Vienne pour la pêche et la protection de milieu aquatique dans le cadre de la gestion piscicole et halieutique du site.

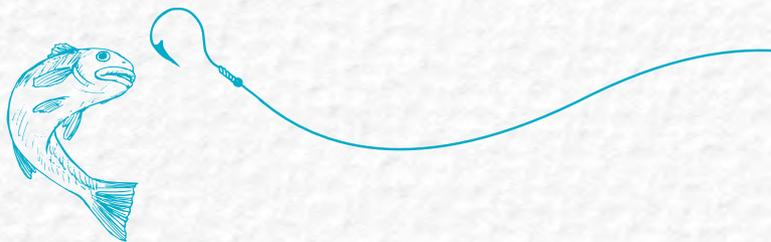
À travers huit axes stratégiques, le schéma départemental se veut être le point de départ d'un nouvel élan en faveur de la pêche associative. Il va, dans les cinq prochaines années, impulser une nouvelle dynamique, structurer, valoriser et diversifier l'offre de pêche en Haute-Vienne tout en créant une pêche moderne et innovante, en adéquation avec les attentes de chacun. Car avec plus de 30 000 pêcheurs recensés, la pêche contribue indéniablement à la dynamisation de notre territoire.

La Haute-Vienne, un territoire propice au développement du loisir pêche !

Jean-Claude Leblois
Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne



REMERCIEMENTS



Le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche est un document d'orientation visant à promouvoir et développer la pêche de loisir. Véritable outil prospectif, ce document n'a pu véritablement se construire et évoluer qu'en partenariat avec les acteurs de la vie politique, touristique et citoyenne de la Haute-Vienne.

La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Vienne (FDAAPPMA 87) tient à remercier les partenaires qui l'ont aidée dans la réalisation technique et financière de ce Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP).





Table des matières



LE MOT DU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION	Page 3
LE MOT DU PRÉSIDENT DE LA RÉGION	Page 4
LE MOT DU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT	Page 5
REMERCIEMENTS	Page 7
TABLE DES MATIÈRES	Page 9
SIGLES ET ACRONYMES	Page 17

PRÉAMBULE	Page 19
------------------------	---------

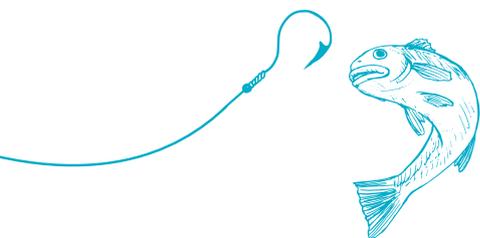
I - LA PÊCHE ASSOCIATIVE EN FRANCE : COMMENT ÇA FONCTIONNE ?	Page 20
1 - La Fédération Nationale de la Pêche en France.....	Page 20
2 - Les Groupements Réciprocitaires.....	Page 20
3 - Les Unions de Bassin.....	Page 21
4 - Les Associations Régionales de Pêche.....	Page 21
5 - Les Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique.....	Page 21
6 - Les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.....	Page 22
II - UN SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE : QU'EST-CE QUE C'EST ?	Page 23
1 - Le Schéma National de Développement du Loisir Pêche.....	Page 23
2 - Le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche : la déclinaison départementale.....	Page 23
III - COMMENT CRÉER SON SDDLDP ? LES ÉTAPES MÉTHODOLOGIQUES	Page 24
1 - Le recueil des données.....	Page 24
2 - La consultation des acteurs.....	Page 24
3 - Le diagnostic.....	Page 25
4 - L'élaboration du programme d'actions.....	Page 25
5 - Le suivi et l'évaluation.....	Page 26

PARTIE I : ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DU LOISIR PÊCHE EN HAUTE-VIENNE	Page 29
--	---------

CHAPITRE I - LA HAUTE-VIENNE : UN DÉPARTEMENT CONTRASTÉ AUX NOMBREUX ATOUTS POUR LE DÉVELOPPEMENT HALIEUTIQUE	Page 31
--	---------

I - LA HAUTE-VIENNE : KEZAKO ?	Page 32
1 - La situation géographique.....	Page 32
2 - Le découpage administratif.....	Page 32
3 - Les axes de communication.....	Page 32
II - DES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES PROPICES À LA PRATIQUE DE LA PÊCHE	Page 33
1 - Un maillage hydrographique dense.....	Page 33
2 - Un socle géologique déterminant.....	Page 34
2.1 - Présentation de la géologie et de la topographie.....	Page 34
2.2 - Influence sur les milieux aquatiques et la pratique de la pêche.....	Page 35
3 - Des conditions climatiques influençant la pratique.....	Page 35
3.1 - Présentation générale.....	Page 35
3.2 - Le changement climatique et ses impacts.....	Page 36

III - LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES	Page 42
1 - Un récent déclin démographique.....	Page 42
1.1 - La population haut-viennoise.....	Page 42
1.2 - L'évolution de la population.....	Page 42
1.3 - La répartition de la population	Page 42
1.4 - La composition de la population.....	Page 42
2 - Une économie présentielle.....	Page 43
3 - La pêche : un atout pour le tourisme	Page 44
 CHAPITRE 2 - LE LOISIR PÊCHE EN HAUTE-VIENNE	Page 49
Bref historique.....	Page 50
I - L'ORGANISATION DE LA PÊCHE EN HAUTE-VIENNE	Page 52
1 - La FDAAPPMA 87	Page 52
1.1 - Les missions et compétences de la Fédération	Page 52
1.2 - L'organisation interne de la Fédération et son fonctionnement	Page 52
2 - Les AAPPMA.....	Page 53
3 - Les partenaires techniques et institutionnels	Page 53
3.1 - Les partenaires présents au sein du réseau des structures associatives de la pêche de loisir.....	Page 53
3.2 - Les partenaires extérieurs au réseau des structures associatives de la pêche de loisir	Page 55
II - LES ADHÉRENTS DU RÉSEAU ASSOCIATIF PÊCHE HAUT-VIENNOIS	Page 60
1 - Le nombre d'adhérents aux AAPPMA.....	Page 60
2 - Le profil des adhérents haut-viennois.....	Page 61
3 - Les espèces recherchées par les adhérents du réseau associatif pêche en Haute-Vienne	Page 64
III – COMMENT DEVENIR ADHÉRENT DU RÉSEAU ASSOCIATIF	Page 65
1 - D'abord, adhérer à une AAPPMA	Page 65
1.1 - Les cartes de pêche.....	Page 65
1.2 - Les réciprocités.....	Page 66
1.3 - Le réseau de dépositaires.....	Page 67
1.4 - La carte par internet.....	Page 67
2 - La réglementation.....	Page 67
2.1 - Périodes d'ouverture et de fermeture	Page 67
2.2 - Tailles légales de capture et quotas.....	Page 69
2.3 - Les interdictions permanentes et/ou temporaires.....	Page 69
3 - Le contrôle de l'exercice de la pêche	Page 70
3.1 - Les gardes pêche particuliers.....	Page 71
3.2 - Les autres organismes habilités au contrôle.....	Page 72
IV - L'OFFRE DE PÊCHE DE LA HAUTE-VIENNE	Page 73
1 - L'offre de pêche du réseau associatif.....	Page 73
1.1 - Rappels réglementaires.....	Page 73
1.2 - Les contextes piscicoles	Page 73
1.3 - La 1 ^{ère} catégorie piscicole	Page 73
1.4 - La 2 ^{ème} catégorie piscicole.....	Page 74
1.5 - Les parcours spécifiques.....	Page 75
2 - Les autres offres de pêche	Page 79
3 - Le tourisme pêche.....	Page 82
3.1 - La labellisation des parcours	Page 82
3.2 - Le label « Station Pêche »	Page 82
3.3 - La qualification des hébergements pêche.....	Page 83



V - LES ACTIONS D'ANIMATION, DE SENSIBILISATION ET DE TRANSMISSION	Page 96
1 - Les interventions scolaires.....	Page 96
2 - Les stages de pêche.....	Page 96
3 - Les Ateliers Pêche Nature.....	Page 97
VI - LES ACTIONS DE COMMUNICATION	Page 98
1 - La communication interne.....	Page 98
2 - La communication externe.....	Page 99

CHAPITRE 3 - DIAGNOSTIC ET STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE..... Page 101

I - DIAGNOSTIC DU LOISIR PÊCHE	Page 102
II - LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE	Page 109
1 - Définition des enjeux et des objectifs.....	Page 109

PARTIE II : LE PROGRAMME D'ACTIONS..... Page 111

FICHE A : OBJECTIF STRATÉGIQUE A : ASSURER LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU SDDL	Page 114
OBJECTIF OPÉRATIONNEL A : ASSURER LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU SDDL	Page 114
Action A.1.1 : Créer une commission "Gestion et Développement du Loisir Pêche".....	Page 114

FICHE B : OBJECTIF STRATÉGIQUE B : RENFORCER ET MODERNISER LA COMMUNICATION ET LA PROMOTION DU LOISIR PÊCHE	Page 115
--	----------

OBJECTIF OPÉRATIONNEL B.1 : ENTRETENIR LA PRÉSENCE DU LOISIR PÊCHE SUR LES RÉSEAUX MÉDIATIQUES	Page 115
---	----------

Action B.1.1 : Maintenir et développer des partenariats avec la presse écrite.....	Page 115
Action B.1.2 : Maintenir et développer des partenariats avec les chaînes de télévision.....	Page 116
Action B.1.3 : Maintenir et développer des partenariats avec les radios.....	Page 117
Action B.1.4 : Organiser des conférences de presse.....	Page 118

OBJECTIF OPÉRATIONNEL B.2 : CRÉER ET DIFFUSER UNE IDENTITÉ ASSOCIATIVE PÊCHE INNOVANTE ET MODERNE	Page 119
--	----------

Action B.2.1 : Créer des films promotionnels de la pêche dans le territoire.....	Page 119
Action B.2.2 : Doter les salariés et les élus de la Fédération de vêtements identitaires.....	Page 120
Action B.2.3 : Homogénéiser et moderniser les noms et les logos des AAPPMA.....	Page 121
Action B.2.4 : Créer des nouveaux supports signalétiques uniques et modernes.....	Page 122
Action B.2.5 : Créer des objets publicitaires innovants et identitaires.....	Page 123
Action B.2.6 : Créer des nouveaux covering modernes sur les véhicules fédéraux.....	Page 124
Action B.2.7 : Créer des affiches de promotion de la pêche associative de loisir.....	Page 125
Action B.2.8 : Maintenir et développer des partenariats avec des entreprises.....	Page 126

OBJECTIF OPÉRATIONNEL B.3 : ENTRETENIR LA PRÉSENCE DU LOISIR PÊCHE SUR INTERNET	Page 127
--	----------

Action B.3.1 : Créer une carte interactive intuitive et complète.....	Page 127
Action B.3.2 : Réactiver l'application pêche.....	Page 128
Action B.3.3 : Renouveler et moderniser le site internet de la Fédération.....	Page 129
Action B.3.4 : Créer et publier du contenu régulier sur les réseaux sociaux.....	Page 130
Action B.3.5 : Créer des partenariats avec des influenceurs de la pêche.....	Page 131

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL B.4 : AMÉLIORER L'INFORMATION SUR L'OFFRE DE PÊCHE
ET D'ANIMATION DU RÉSEAU ASSOCIATIF PÊCHE.....** Page 132

Action B.4.1 : Valoriser les différentes offres de pêche par une communication adaptée.....	Page 132
Action B.4.2 : Mettre en place une lettre d'information à destination des pêcheurs.....	Page 133
Action B.4.3 : Créer un catalogue annuel des événementiels du réseau associatif de la pêche de loisir.....	Page 134
Action B.4.4 : Valoriser les séjours touristiques pêche par une communication adaptée.....	Page 135
Action B.4.5 : Créer des supports d'information à placer chez les dépositaires.....	Page 136
Action B.4.6 : Moderniser et faire évoluer le guide annuel.....	Page 137
Action B.4.7 : Créer un courrier d'accueil standard à envoyer dès l'achat d'une carte de pêche.....	Page 138

OBJECTIF OPÉRATIONNEL B.5 : PROMOUVOIR LE LOISIR PÊCHE SUR DES ÉVÈNEMENTIELS..... Page 139

Action B.5.1 : Créer de nouveaux événements relatifs à la pêche.....	Page 139
Action B.5.2 : Créer un circuit de découverte de la pêche avec les AAPPMA.....	Page 140
Action B.5.3 : Assurer la représentativité du réseau associatif pêche sur des événements halieutiques.....	Page 141
Action B.5.4 : Assurer la représentativité du réseau associatif pêche sur des événements non halieutiques.....	Page 142
Action B.5.5 : Moderniser le stand fédéral.....	Page 143

**FICHE C : OBJECTIF STRATÉGIQUE C : STRUCTURER ET CRÉER UNE COHÉSION
AU SEIN DU RÉSEAU ASSOCIATIF PÊCHE.....** Page 144

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL C.1 : AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DU RÉSEAU
ASSOCIATIF DE LA PÊCHE DE LOISIR.....** Page 144

Action C.1.1 : Assurer la présence de la Fédération aux Assemblées Générales des AAPPMA.....	Page 144
Action C.1.2 : Former les élus à la bonne conduite de leur AAPPMA.....	Page 145

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL C.2 : DÉVELOPPER ET AMÉLIORER LA COMMUNICATION
INSTITUTIONNELLE INTERNE.....** Page 146

Action C.2.1 : Annualiser les réunions de bassins.....	Page 146
Action C.2.2 : Mettre en place une lettre d'information de loisir à destination des AAPPMA.....	Page 147

FICHE D : OBJECTIF STRATÉGIQUE D : STRUCTURER ET VALORISER LES OFFRES DE PÊCHE..... Page 148

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL D.1 : DIVERSIFIER ET SPÉCIALISER L'OFFRE DE PÊCHE
SELON LES ATTENTES DES PÊCHEURS.....** Page 148

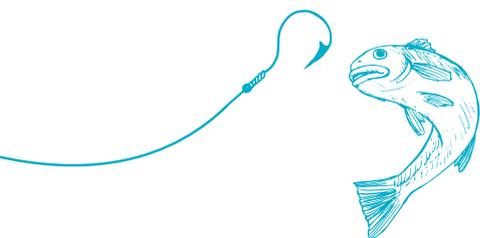
Action D.1.1 : Créer des parcours dédiés à la pêche du Black-bass.....	Page 148
Action D.1.2 : Créer des parcours dédiés à la pêche de la Truite arc-en-ciel.....	Page 149
Action D.1.3 : Créer des carpodromes.....	Page 150
Action D.1.4 : Créer des parcours de pêche de la carpe de nuit.....	Page 151
Action D.1.5 : Créer des parcours dédiés à la pêche au coup.....	Page 152
Action D.1.6 : Créer des parcours de pêche en graciation.....	Page 153
Action D.1.7 : Créer des réservoirs mouche.....	Page 154
Action D.1.8 : Ouvrir la pêche sur les réservoirs d'eau potable de Limoges.....	Page 155

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL D.2 : DYNAMISER LA PÊCHE SUR LES COURS D'EAU
CLASSÉS EN 2^{ÈME} CATÉGORIE PISCICOLE.....** Page 156

Action D.2.1 : Développer la pêche sur la Vienne.....	Page 156
Action D.2.2 : Développer la pêche sur la Gartempe.....	Page 157
Action 4.2.3 : Développer la pêche sur les autres cours d'eau ayant un potentiel de développement avéré.....	Page 158

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL D.3 : DYNAMISER LA PÊCHE SUR LES COURS D'EAU
CLASSÉS EN 1^{ÈRE} CATÉGORIE PISCICOLE.....** Page 159

Action D.3.1 : Développer la pêche sur la Vienne.....	Page 159
Action D.3.2 : Développer la pêche sur la Combade.....	Page 160
Action D.3.3 : Développer la pêche sur les autres cours d'eau ayant un potentiel de développement salmonicole..	Page 161



OBJECTIF OPÉRATIONNEL D.4. : DYNAMISER LA PÊCHE SUR LES PLANS D'EAU

CLASSÉS EN 1^{ÈRE} CATÉGORIE PISCICOLE..... Page 162

Action D.4.1. : Déterminer la vocation de chaque plan d'eau..... Page 162

OBJECTIF OPÉRATIONNEL D.5. : VALORISER LA PÊCHE SUR LES LACS DE BARRAGE..... Page 163

Action D.5.1. : Développer la pêche sur le lac de barrage du Palais-sur-Vienne..... Page 163

Action D.5.2. : Développer la pêche sur les lacs de barrage de la Maulde..... Page 164

Action D.5.3. : Développer la pêche sur les lacs de barrage du Taurion..... Page 165

OBJECTIF OPÉRATIONNEL D.6. : VALORISER LA PÊCHE EN GRAND LAC DE BARRAGE..... Page 166

Action D.6.1. : Poursuivre le plan de développement halieutique et piscicole du lac de Saint-Pardoux..... Page 166

Action D.6.2. : Poursuivre le plan de développement halieutique et piscicole du lac de Vassivière..... Page 167

OBJECTIF OPÉRATIONNEL D.7. : DYNAMISER LA PÊCHE SUR LES PLANS D'EAU

AU STATUT PARTICULIER..... Page 168

Action D.7.1. : Déterminer la vocation de chaque PVT..... Page 168

Action D.7.2. : Déterminer la vocation de chaque plan d'eau classé « antérieur à 1829 »..... Page 169

FICHE E : OBJECTIF STRATÉGIQUE E : CONTEXTUALISER LA RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE..... Page 170

OBJECTIF OPÉRATIONNEL E.1. : SIMPLIFIER ET ADAPTER LA RÉGLEMENTATION

DE LA PÊCHE..... Page 170

Action E.1.1. : Réviser les quotas et les tailles légales de captures par espèce..... Page 170

Action E.1.2. : Permettre la pratique de la pêche toute l'année sur les plans d'eau en PVT..... Page 171

Action E.1.3. : Réviser la pertinence des statuts des plans d'eau..... Page 172

Action E.1.4. : Réviser la pertinence des catégories piscicoles..... Page 173

Action E.1.5. : Actualiser et adapter les conventions de gestion des plans d'eau..... Page 174

Action E.1.6. : Mettre à jour et appliquer le PDPG..... Page 175

OBJECTIF OPÉRATIONNEL E.2. : CRÉER UN TIMBRE « PARCOURS SPÉCIALISÉS »..... Page 176

Action E.2.1. : Mettre en place un timbre « Parcours spécialisés »..... Page 176

OBJECTIF OPÉRATIONNEL E.3. : ASSURER LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION..... Page 177

Action E.3.1. : Structurer et renforcer le réseau de Gardes-Pêche Particuliers..... Page 177

Action E.3.2. : Pérenniser les partenariats avec les services compétents en matière de police de l'eau et de la pêche..... Page 178

Action E.3.3. : Créer un pack "Réglementation" pour améliorer la connaissance des agents de contrôle..... Page 179

FICHE F : OBJECTIF STRATÉGIQUE F : AMÉLIORER L'ACCÈS AU LOISIR PÊCHE POUR TOUS..... Page 180

OBJECTIF OPÉRATIONNEL F.1. : MAÎTRISER ET GÉRER LES BAUX DE PÊCHE..... Page 180

Action F.1.1. : Créer une base de données pour répertorier et cartographier les baux de pêche..... Page 180

Action F.1.2. : Créer un pack "Baux de Pêche" pour simplifier leur recueil..... Page 181

OBJECTIF OPÉRATIONNEL F.2. : AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DES PARCOURS DE PÊCHE..... Page 182

Action F.2.1. : Permettre l'accès aux berges..... Page 182

Action F.2.2. : Permettre l'accès à l'eau pour les embarcations et les pêcheurs..... Page 183

Action F.2.3. : Installer des « Aires de Pêche Sécurisées »..... Page 184

OBJECTIF OPÉRATIONNEL F.3. : ACQUÉRIR DE NOUVELLES PROPRIÉTÉS..... Page 185

Action F.3.1. : Mener une politique d'acquisition et de gestion de parcelles en bordure de cours d'eau..... Page 185

Action F.3.2. : Mener une politique d'acquisition et de gestion de plan d'eau..... Page 186

OBJECTIF OPÉRATIONNEL F.4. : RENFORCER LE RÉSEAU DE DÉPOSITAIRES..... Page 187

Action 6.4.1. : Aider les AAPPMA à développer leur réseau de dépositaires..... Page 187

FICHE G : OBJECTIF STRATÉGIQUE G : STRUCTURER ET DÉVELOPPER LES OUTILS D'ANIMATION ET DE SENSIBILISATION À LA PÊCHE ET À L'ENVIRONNEMENT..... Page 188

OBJECTIF OPÉRATIONNEL G.1. : CRÉER UN PÔLE D'ATTRACTIVITÉ PÊCHE DANS LIMOGES..... Page 188

Action G.1.1. : Faire d'Uzurat un pôle d'attractivité pêche et découverte du milieu aquatique..... Page 188



OBJECTIF OPÉRATIONNEL G.2. : SENSIBILISER LES JEUNES À L'ENVIRONNEMENT ET SUSCITER DE NOUVELLES VOCATIONS

Action G.2.1. : Conventionner avec le Rectorat de Limoges	Page 189
Action G.2.2. : Développer des outils pédagogiques adaptés aux scolaires	Page 190
Action G.2.3. : Réaliser des interventions scolaires	Page 191

OBJECTIF OPÉRATIONNEL G.3. : CRÉER DES CONTEXTES FAVORABLES À LA SENSIBILISATION ET À LA CRÉATION DE NOUVELLES VOCATIONS

Action G.3.1. : Créer des partenariats avec les Comités d'Entreprises	Page 192
Action G.3.2. : Créer des nouveaux « Ateliers Pêche Nature »	Page 193
Action G.3.3. : Faire évoluer le format actuel des « Ateliers Pêche Nature »	Page 194
Action G.3.4. : Faire évoluer le format actuel des stages de pêche	Page 195

OBJECTIF OPÉRATIONNEL G.4. : INSUFFLER UNE DYNAMIQUE DANS L'ORGANISATION DES CONCOURS DE PÊCHE

Action G.4.1. : Créer un partenariat avec la Fédération Française de la Pêche Sportive	Page 196
Action G.4.2. : Pérenniser et développer l'organisation de concours de pêche	Page 197

FICHE H : OBJECTIF STRATÉGIQUE H : CRÉER UN ATTRAIT TOURISTIQUE POUR LA PÊCHE Page 198

OBJECTIF OPÉRATIONNEL H.1. : DÉVELOPPER LA LABELLISATION DES PARCOURS DE PÊCHE "FAMILLE"

Action H.1.1. : Créer un parcours de pêche labellisé « Famille » sur le lac de Saint-Pardoux	Page 198
Action H.1.2. : Créer un parcours de pêche labellisé « Famille » à Saint-Amand-Magnazeix	Page 199
Action H.1.3. : Créer un parcours de pêche labellisé « Famille » sur le lac de Vassivière	Page 200
Action H.1.4. : Maintenir l'intérêt halieutique des parcours de pêche labellisés	Page 201
Action H.1.5. : Créer un parcours de pêche labellisé « Famille » sur le lac de Sainte-Hélène à Bujaleuf	Page 202
Action H.1.6. : Rester attentif aux nouvelles opportunités de labellisation de parcours "Famille"	Page 203

OBJECTIF OPÉRATIONNEL H.2. : DÉVELOPPER LA LABELLISATION DES PARCOURS DE PÊCHE "PASSION"

Action H.2.1. : Créer un parcours de pêche labellisé « Passion » sur la Vienne à Eymoutiers	Page 204
Action H.2.2. : Créer un parcours de pêche labellisé « Passion » au Châlard	Page 205
Action H.2.3. : Rester attentif aux nouvelles opportunités de labellisation de parcours "Passion"	Page 206

OBJECTIF OPÉRATIONNEL H.3. : DÉVELOPPER LA LABELLISATION DES PARCOURS DE PÊCHE "DÉCOUVERTE"

Action H.3.1. : Rester attentif aux nouvelles opportunités de labellisation de parcours "Découverte"	Page 207
Action H.3.2. : Créer un parcours de pêche labellisé « Découverte » sur le Vincou à Bellac	Page 208

OBJECTIF OPÉRATIONNEL H.4. : DÉVELOPPER LA QUALIFICATION "PÊCHE" DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

Action H.4.1. : Former les hébergeurs aux fondamentaux de la pêche	Page 209
Action H.4.2. : Étendre la campagne de qualification pêche des hébergements touristiques	Page 210
Action H.4.3. : Créer un pack "Hébergement qualifié" à destination des hébergements touristiques qualifiés pêche	Page 211

OBJECTIF OPÉRATIONNEL H.5. : SENSIBILISER ET CRÉER DES PARTENARIATS AVEC LES PROFESSIONNELS DU TOURISME

Action H.5.1. : Développer des partenariats avec les professionnels du tourisme	Page 212
Action H.5.2. : Former les professionnels du tourisme aux fondamentaux de la pêche	Page 213

SYNTHÈSE DES ACTIONS DES OBJECTIFS A, B, C, D, E, F, G ET H Page 214

PLANNING DE RÉALISATION ET COÛTS PRÉVISIONNELS ASSOCIÉS (TTC) Page 218

BIBLIOGRAPHIE Page 221

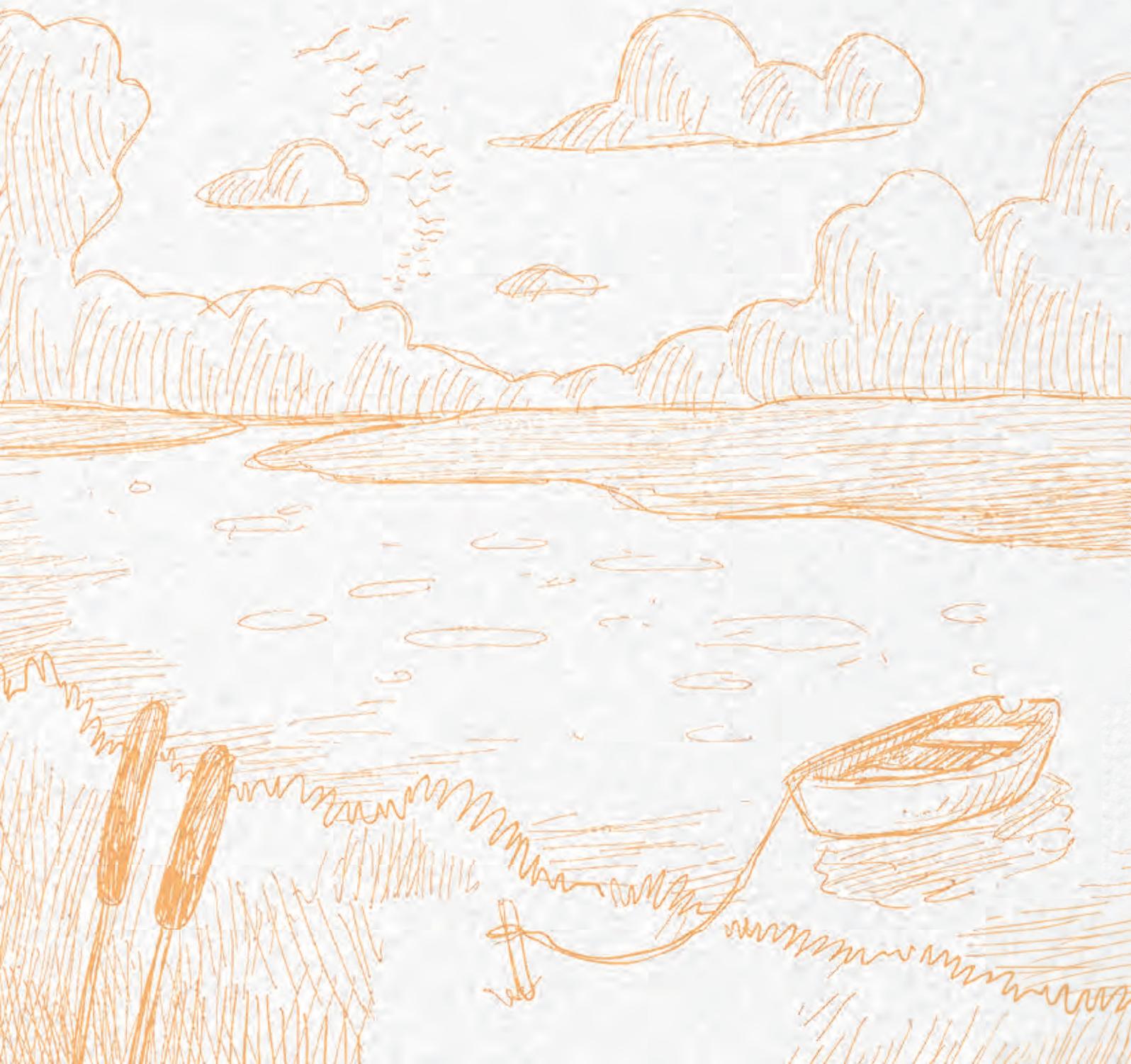






SIGLES ET ACRONYMES

A	AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique AEAG : Agence de l'Eau Adour Garonne AELB : Agence de l'Eau Loire Bretagne APB : Arrêté de Protection de Biotope APN : Atelier Pêche Nature ARP : Association Régionale de Pêche ARP N-A : Association Régionale des Fédérations de Pêche de la Nouvelle-Aquitaine	O	OFB : Office Français de la Biodiversité OT : Office de Tourisme
B	BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières CE : Code de l'Environnement	P	PDPG : Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles PETR Monts et Barrages : Pôle d'équilibre territorial et rural du pays Monts et Barrages PNR : Parc Naturel Régional PVT : Pisciculture à Valorisation Touristique
C	CHI : Club Halieutique Interdépartemental CNE : Comité National de l'Eau CULM : Communauté Urbaine Limoges Métropole	S	SAAPL : Structures Associatives Agréées de la Pêche de Loisir SABV : Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau SDDL : Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche
D	DDT : Direction Départementale des Territoires		SIGIV : Syndicat Intercommunal des bassins du Goire de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine SMABGA : Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents SMCRG : Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe SMVG : Syndicat Mixte Vienne Gorre SNDLP : Schéma National de Développement du Loisir Pêche SYMBA : Syndicat Mixte des Bassins Bandiat Tardoire
E	EHGO : Entente Halieutique du Grand Ouest EPTB Vienne : Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne	T	TRF : Truite fario
F	FDAAPPMA : Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique FDAAPPMA 87 : Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Vienne FNPF : Fédération Nationale de la Pêche en France	U	UB : Union de Bassin UFBLB : Union des Fédérations du Bassin Loire Bretagne URNE : Union Réciprocaire du Nord Est
G	GPP : Garde-Pêche Particulier	Z	ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique
I	INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques		
L	Loi NOTRe : Loi de la Nouvelle Organisation Territoriale de la République LO GRAnds MI : Loire Grands Migrateurs		





LA PÊCHE ASSOCIATIVE EN HAUTE-VIENNE

PRÉAMBULE





LA PÊCHE ASSOCIATIVE EN FRANCE : COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

La France compte plus de 500 000 km de cours d'eau, 80 000 ha d'étangs et de canaux accueillant plus de 80 espèces de poissons. La gestion de ces milieux et du loisir pêche est encadrée par plusieurs lois, réglementations et institutions ainsi que par un réseau associatif riche.

1 - LA FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PÊCHE EN FRANCE

Le réseau associatif de la pêche est représenté, à l'échelon le plus haut, par la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF). Créée le 5 février 2007 par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, la FNPF possède le caractère d'un établissement d'utilité publique. C'est une association agréée de protection de l'environnement par arrêté ministériel du 7 février 2016.

Elle est dotée de deux missions :

- le développement et la promotion du loisir pêche,
- la protection des milieux aquatiques.

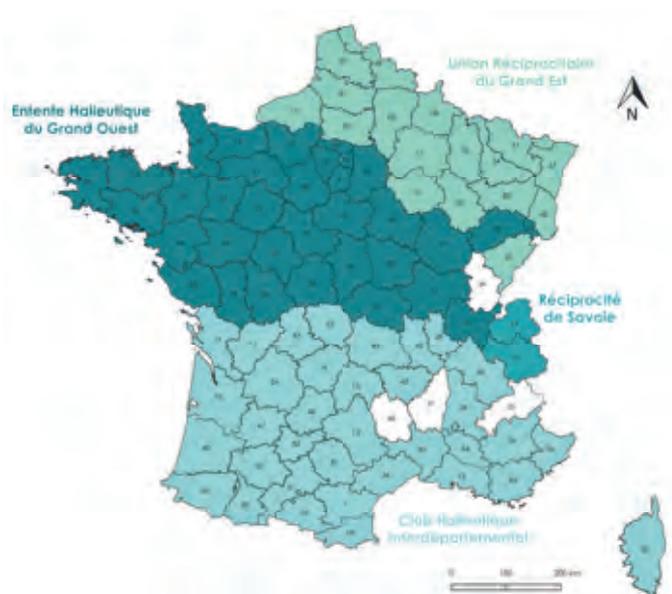
Les membres de la FNPF collaborent avec de nombreux partenaires, tels que le ministère de la transition écologique et solidaire, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ou encore les collectivités territoriales, les groupements et les syndicats professionnels. Ainsi, elle est l'institution représentative de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique français, remplaçant l'Union Nationale pour la Pêche en France et la Protection du Milieu Aquatique instituée en 1947.

2 - LES GROUPEMENTS RÉCIPROCITAIRES

Auparavant, l'adhésion à une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) permettait de pêcher uniquement sur le territoire de celle-ci. Par la suite et pour étendre le domaine accessible avec une carte de pêche, des accords ont été passés pour la mise en commun des droits de pêche des AAPPMA. C'est la première apparition de la réciprocité en matière de pêche qui permet l'accès, par l'adhésion à une AAPPMA, à l'offre de pêche d'un territoire plus vaste.

Par la suite, les Fédérations Départementales des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) ont souhaité étendre ce principe de réciprocité entre départements. C'est la naissance des Groupements Réciprocitaires, en France, il en existe 4 :

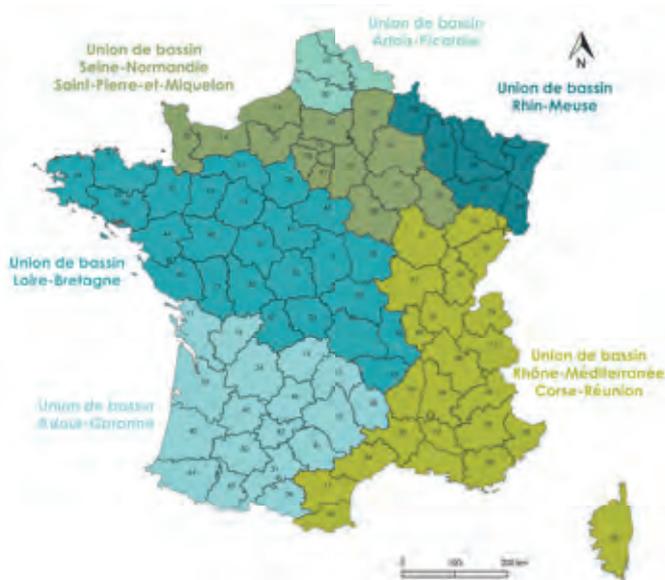
- l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) qui regroupe 37 départements pour 34 FDAAPPMA ;
- le Club Halieutique Interdépartemental (CHI) qui regroupe 36 départements ;
- l'Union Réciprocaire du Nord Est (URNE) qui regroupe 17 départements ;
- la réciprocité de Savoie qui permet la réciprocité entre les 2 départements 73 et 74.





3 - LES UNIONS DE BASSIN

Dans le cadre du partenariat avec les Agences de l'Eau (AE), la FNPF a créé 6 Unions de Bassin (UB) à l'échelle des 6 grands bassins hydrographiques français.



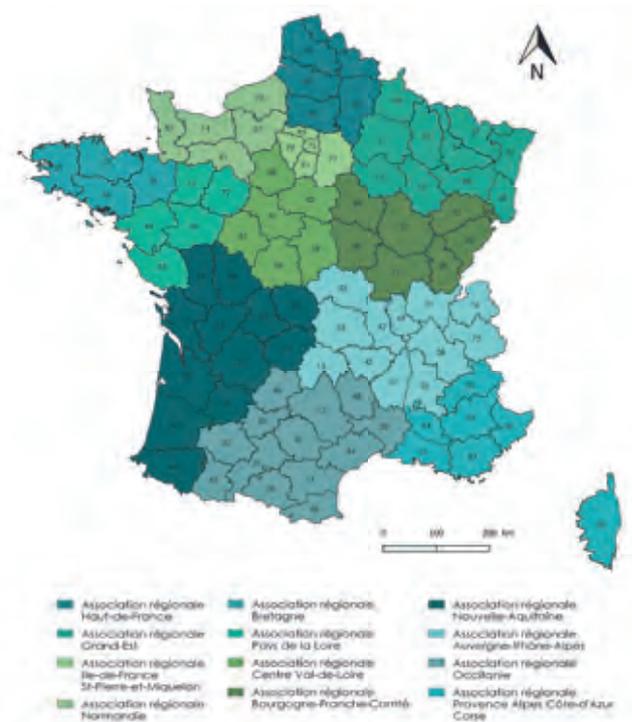
Organes représentatifs de la pêche associative en eau douce, les Unions de Bassin ont pour principale mission d'organiser des collaborations autour de différentes thématiques :

- l'acquisition de connaissances des milieux aquatiques ;
- l'acquisition de données socio-économiques des activités piscicoles et halieutiques ;
- l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Les unions de bassin agissent donc principalement dans le domaine de la protection du milieu aquatique.

4 - LES ASSOCIATIONS RÉGIONALES DE PÊCHE

Les Associations Régionales de Pêche (ARP) sont un autre échelon indispensable à la gestion de la pêche et des milieux aquatiques. Ces associations loi 1901 sont au nombre de 12 en France, fixées sur l'emprise des nouvelles régions définies par la loi NOTRE



Remplaçant les Unions Régionales, elles agissent entre autres, dans le domaine du développement de l'attractivité de la pêche au niveau régional.

5 - LES FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Adhérentes à la FNPF, il y a 94 FDAAPPMA en France dont 92 en France métropolitaine et 2 dans les DOM-TOM (Saint-Pierre-et-Miquelon et la Réunion). Régies par le code de l'environnement, ces associations ont pour principales missions de développer le loisir pêche et de protéger les milieux aquatiques, ainsi que des missions statutaires d'intérêt général.

Autour de ces missions, la vie des FDAAPPMA s'organise en de nombreuses actions parmi lesquelles figurent :

- l'aménagement, l'entretien et la surveillance des parcours de pêche ;
- les études sur les milieux aquatiques et les populations piscicoles ;
- l'animation, l'éducation et la sensibilisation à l'environnement, au développement durable et à la biodiversité ;
- le développement du loisir pêche, du tourisme et de l'activité économique du territoire.



6 - LES ASSOCIATIONS AGRÉÉES POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Les FDAAPPMA fédèrent toutes les AAPPMA de leur département : en France, il en existe plus de 3 700 réparties dans les 94 Fédérations. Ces associations sont dotées de missions d'intérêt général multiples, fixées par l'article 6 du titre II des statuts, telles que :

- détenir et gérer des droits de pêche ;
- participer activement à la protection et à la surveillance des milieux aquatiques et de leur patrimoine piscicole ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion piscicole prévoyant les mesures et interventions techniques de surveillance, de protection, d'amélioration et d'exploitation équilibrée des ressources piscicoles des droits de pêche ;
- effectuer, sous réserve des autorisations nécessaires, tous travaux et interventions de mise en valeur piscicole tels des inventaires piscicoles, la constitution de réserves, l'aménagement de frayères, des opérations de repeuplements, l'établissement de passes à poissons et, plus généralement, toute réalisation nécessaire à l'accomplissement du but qu'elle s'est fixé ;
- mener des actions d'information, de formation et d'éducation en matière de protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole et d'éducation à l'environnement, au développement durable et à la biodiversité ;
- se rapprocher des associations du même bassin ou sous bassin pour constituer des regroupements permettant une cohérence de gestion d'élaboration des mesures et interventions techniques de surveillance, de protection, d'amélioration et d'exploitation équilibrée des ressources piscicoles de droits de pêche.

Les AAPPMA représentent l'échelon local de l'organisation de la pêche associative en eau douce, fonctionnant notamment grâce à un large réseau de bénévoles. Ce réseau apparaît indispensable à la réalisation des missions citées. Ce maillage permet l'application des décisions prises par la FNPF à l'échelon le plus local.

Cette rapide présentation du réseau associatif de la pêche en France atteste de la richesse de ce dernier. Présent à tous les échelons, le réseau associatif pêche représente

l'un des plus importants mouvements associatifs français avec, en 2017, 1,52 million de pêcheurs et 40 000 bénévoles. Ces données placent le loisir de la pêche en deuxième position dans le classement des loisirs français comptant le plus d'adhérents, juste après le football. Lorsque l'on s'intéresse aux loisirs de pleine nature, le loisir pêche arrive en première position. Au niveau européen, la France se classe en première position en nombre de pêcheurs.





UN SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

1 - LE SCHÉMA NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

Dès sa création en 2007, la FNPF s'est investie de la mission de développer le loisir pêche. Plusieurs constats ont alors été établis et notamment celui d'un manque de cohérence et de clarté des offres de pêche au niveau national, engendrant inévitablement une diminution des ventes de cartes de pêche. Afin de remédier à cette situation, un long travail d'analyse a été engagé qui a débouché, en juin 2010, sur l'adoption du Schéma National de Développement du Loisir Pêche (SNDLP).

Ce document comporte un diagnostic complet de la pêche de loisir en France permettant de définir les grands enjeux des projets de développement du loisir pêche ainsi qu'un programme d'actions planifié sur une période de 5 ans. Tous les éléments amenés à évoluer sont répartis dans 4 grands axes :

- l'accès au loisir ;
- la découverte et l'accueil ;
- les produits et les offres ;
- la promotion et la communication.

L'objectif général de l'élaboration de ce schéma est de moderniser le loisir pêche dans son ensemble et par conséquent d'attirer un nouveau public à la pratique de la pêche. Il a également permis la constitution d'une commission « Développement du Loisir Pêche » qui travaille, depuis 2010, sur plusieurs thématiques ayant été jugées essentielles et en cohérence avec les préconisations mises en exergue dans le SNDLP. Ce document définit donc une stratégie directrice nationale. Cependant, ce dernier n'a de sens que s'il connaît une déclinaison locale et opérationnelle appelée Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP).

2 - LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE : LA DÉCLINAISON DÉPARTEMENTALE

Le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP) est la déclinaison opérationnelle départementale des préconisations nationales. La réalisation de ce document est à l'initiative des Fédérations mais s'avère être une réelle co-construction entre tous les acteurs de la vie politique, touristique et citoyenne du territoire concerné.

Plus qu'une simple application des recommandations nationales, l'élaboration de ce document requiert la réalisation d'un diagnostic de la pêche dans le département en question, indispensable pour la constitution d'un programme d'actions stratégiques cohérent.

Véritable outil opérationnel et politique, le SDDLDP a pour objectif de valoriser et redynamiser la pêche associative locale. Ses retombées sont multiples étant donné les dimensions économiques, sociales, culturelles, éducatives, touristiques et environnementales que revêt le loisir pêche. Le SDDLDP permet donc la valorisation et le développement du territoire dans son ensemble.

À ce jour, sur les 94 FDAAPPMA, 15 ont adopté un SDDLDP et 15 autres sont en cours de réalisation. Cet investissement prouve la réelle volonté de la part du réseau associatif de la pêche de se moderniser ainsi que d'attirer de nouveaux pêcheurs à la pratique. En effet, plus qu'un document d'information, le SDDLDP incarne aux yeux des adhérents et des partenaires extérieurs, l'implication et l'engagement des acteurs du réseau associatif de la pêche pour assurer la promotion et le développement de leur pratique.

Côté Haute-Vienne...

Dès 2017, une réflexion relative aux atouts et aux faiblesses du département vis-à-vis de son potentiel halieutique a été engagée par la FDAAPPMA de la Haute-Vienne. La modification du loisir et des pratiques est l'un des principaux moteurs de la réalisation de ce schéma. Les attentes des pêcheurs évoluent et c'est dans la volonté de la Fédération d'aller dans leur sens. De ce fait, cette réflexion complétée par un long travail de concertation, a débouché sur la définition d'enjeux et d'axes stratégiques pertinents pour le développement du loisir pêche haut-viennois, dans le respect des milieux aquatiques et dans le cadre d'une gestion raisonnée de la ressource.

La FDAAPPMA 87 a réellement eu à cœur de respecter une dimension éthique dans la réalisation de ce schéma en transmettant l'identité de son territoire. Tous unis dans la réalisation de ce projet de grande ampleur, la Fédération a pour principal objectif de permettre la pratique de la pêche pour tous, dans les meilleures conditions et le respect des milieux aquatiques.



COMMENT CRÉER SON SDDL P ? LES ÉTAPES MÉTHODOLOGIQUES

1 - LE RECUEIL DES DONNÉES

Comme stipulé précédemment, la FDAAPPMA 87 a entrepris dès 2017, une réflexion sur les atouts et les faiblesses du territoire vis-à-vis de son potentiel halieutique. Cette introspection porte sur tous les aspects du loisir pêche dans le département de la Haute-Vienne : économie, démographie, hydrographie, réglementation, offre de pêche, tourisme. L'étude de ces thématiques est basée sur plusieurs grands travaux notamment les deux études suivantes : l'étude sur l'impact socio-économique de la pêche de loisir en eau douce en France, réalisé par le Bureau d'Informations et de Prévisions Économiques (BIPE) en 2014 et commandité par la FNPF ainsi que l'étude sur le tourisme halieutique en Nouvelle-Aquitaine, réalisé par le cabinet d'études Argo & Siloé en 2019 et commandité par l'ARP-NA.

Ce long travail de recueil de données a permis d'établir un état des lieux du loisir dans le département abordant tous les thèmes liés à l'activité pêche. Cet inventaire est indispensable pour développer de nouvelles actions répondant aux attentes des pêcheurs. C'est un outil de connaissance de l'existant qui permet de mettre en valeur des enjeux et des axes stratégiques sur lesquels la Fédération peut se concentrer.

2 - LA CONSULTATION DES ACTEURS

La consultation des acteurs concernés par la pêche de loisir est indispensable pour la rédaction d'un schéma cohérent et opérationnel. En effet, le SDDL P ne peut véritablement se construire et évoluer qu'en partenariat avec les acteurs de la vie politique, touristique et citoyenne de la Haute-Vienne. Afin de compléter l'état des lieux et surtout d'adapter les axes stratégiques aux attentes de tous les acteurs impliqués, la FDAAPPMA 87 a organisé et réalisé plusieurs commissions de travail.

Ces réunions ont pour objectif de se placer dans le champ de l'ouverture partenariale préconisée dans le SDDL P. L'objectif est de placer le SDDL P en cohérence avec les attentes des acteurs du territoire concerné par le développement de la pêche. De nombreuses parties prenantes ont donc été conviées à participer aux groupes de travail organisés par la FDAAPPMA 87.



La commission « Réseau de surveillance »

Programmée en 2018, cette réunion de travail a été réalisée dans l'objectif d'améliorer le réseau de surveillance des cours d'eau et des plans d'eau de la Haute-Vienne. La présence insuffisante des Gardes-Pêche Particuliers sur le terrain est le principal constat établi lors des échanges. Cet axe est incontournable lorsqu'il s'agit d'assurer le respect de la réglementation de la pratique de la pêche ainsi que de protéger les milieux aquatiques et les populations piscicoles.

La commission de travail « Offre de pêche »

Plus récente, cette commission de travail a été réalisée en mai 2019. L'objectif était d'engager des réflexions sur plusieurs thématiques concernant l'offre de pêche dans le département : offre de pêche en 1^{ère} et en 2^{ème} catégorie piscicole, la communication et le tourisme. Plusieurs acteurs du territoire y ont été conviés : membres des réseaux associatifs de la pêche, Direction Départementale des Territoires, professionnels du tourisme, Moniteurs-Guides de pêche.

Après une rapide présentation du contexte dans lequel s'insère cette commission ainsi que des actions de développement halieutique engagées par la Fédération, plusieurs groupes de travail ont été formés en fonction des différentes thématiques abordées. De nombreux constats et idées sont ressortis de ces ateliers de travail et ont aidé à la réalisation d'un programme d'actions en cohérence avec les attentes et besoins de chacun.



Les commissions de travail « Réseau associatif de la pêche et la mobilisation bénévole »

Enfin, 7 commissions de travail ont été réunies entre le mois d'août et le mois de septembre 2019. Ces réunions ont eu pour objectif d'intégrer toutes les AAPPMA du territoire de la Haute-Vienne à la démarche du SDDL. Elles ont été conduites au sein de chaque bassin hydrographique du département. Les thématiques du réseau associatif de la pêche ainsi que la mobilisation bénévole y ont été abordées et discutées.

Intégrer toutes les AAPPMA au processus de réalisation du SDDL est une condition nécessaire pour une application locale optimale. En effet, dans le but d'assurer leur adhésion à la stratégie départementale, il est primordial de prendre en compte leurs avis et revendications concernant l'avenir de leur loisir.

Les résultats de chaque groupe de travail ont été étudiés en interne et envoyés à chaque participant sous la forme d'un compte-rendu de réunion. Chaque commission réalisée a eu l'avantage de prendre en considération un environnement plus vaste que celui du monde de la pêche. En plus d'enrichir l'état des lieux par des constatations extérieures, ces réunions ont permis d'orienter les actions mises en exergue dans le programme d'actions.

3 - LE DIAGNOSTIC

Après avoir collecté l'ensemble des informations nécessaires à l'élaboration de l'état des lieux de la pêche de loisir en Haute-Vienne, il est nécessaire d'en réaliser l'analyse. Dans cette phase de l'étude, appelée diagnostic, il s'agit d'exploiter les données exposées dans l'état des lieux ainsi que les résultats des commissions de travail.

Le diagnostic du territoire est un élément clé dans le processus d'un montage de projet. Il s'agit notamment d'une analyse des infrastructures, de la vie socio-économique, du cadre environnemental et des pratiques propres au territoire d'étude. Dans le cadre du SDDL, cette étude prend la forme d'une analyse FFOM (Forces – Faiblesses – Opportunités – Menaces, tirée du sigle anglo-saxon « SWOT »). Cette méthode d'analyse hiérarchise les éléments de contexte recueillis selon la grille suivante :



En identifiant les forces et les faiblesses de l'offre et de la pratique de la pêche et en discernant les opportunités et menaces relatives au développement du loisir pêche, cette démarche permet de remettre en question le fonctionnement et l'organisation du réseau associatif de la pêche dans le département de la Haute-Vienne.

Cette introspection permet par la suite, de mettre en exergue des enjeux et des objectifs stratégiques adaptés au contexte particulier du département. C'est une étape cruciale et essentielle car elle détermine la stratégie départementale de développement de la pêche associative.

4 - L'ÉLABORATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

Comme évoqué précédemment, la phase consacrée au diagnostic permet la définition d'enjeux et d'objectifs propres au contexte départemental. Elle permet la mise en place d'un programme d'actions adapté et cohérent.

Ce document contient toute la stratégie départementale adoptée par la FDAAPPMA 87 pour assurer le développement du loisir pêche. C'est une planification de toutes les actions qui se doit d'être conforme aux préconisations du SDDL et du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG).

Selon une structuration particulière, en objectifs stratégiques et opérationnels, le programme d'actions



a pour but d'assurer le développement du loisir pêche dans le département de la Haute-Vienne en remédiant à ses faiblesses grâce à ses forces et en se basant sur les opportunités pour faire face aux menaces. Pour chaque action exposée, un travail de contextualisation, de budgétisation et de phasage a été réalisé. Toutes ces informations sont résumées dans des fiches actions disponibles dans la partie II de ce document.

Ce programme d'actions, résultant de l'état des lieux de la pêche en Haute-Vienne, est établi pour une période de 5 ans, à savoir 2021 – 2025. Avant d'être adopté définitivement, il a été proposé en Conseil d'Administration et voté, il découle donc d'un long travail de concertation.

5 - LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

De manière générale, chaque projet doit faire l'objet d'une démarche de suivi et d'évaluation. Plus précisément, le suivi de projet consiste à analyser l'état d'avancement des actions en cours de réalisation par la collecte d'informations et de s'assurer que ces informations soient en cohérence avec les plans établis préalablement.

Afin de permettre cette démarche fondamentale, il est donc important de définir en amont des indicateurs de suivi mesurables. Ces indicateurs sont des éléments tels que la localisation, le phasage, la budgétisation, les moyens humains, les résultats et les effets attendus. Rapportés au SDDL, chacun de ces indicateurs figurent dans les fiches actions détaillées.

Ce long travail réalisé au préalable, assure une fois de plus, la cohérence et la pertinence des actions mises en place. Réaliser le suivi de l'évolution des actions facilite la conduite du projet vers le résultat final et les impacts attendus.

Cette stratégie de gestion se doit immanquablement d'être complétée par une mission d'évaluation du projet et ces deux étapes sont étroitement liées l'une à l'autre. L'évaluation de projet est une analyse critique et objective des actions ayant été réalisées, de leur conception, leur exécution et des résultats obtenus. Le but étant d'évaluer la pertinence et l'efficacité de leur mise en œuvre par rapport aux objectifs de départ.

La réalisation d'un travail d'évaluation efficace permet de tirer des enseignements des actions accomplies et ainsi d'enrichir les futures interventions. Cela permet également de construire une vision claire des résultats et par conséquent d'obtenir une certaine légitimité au regard des parties prenantes du projet.

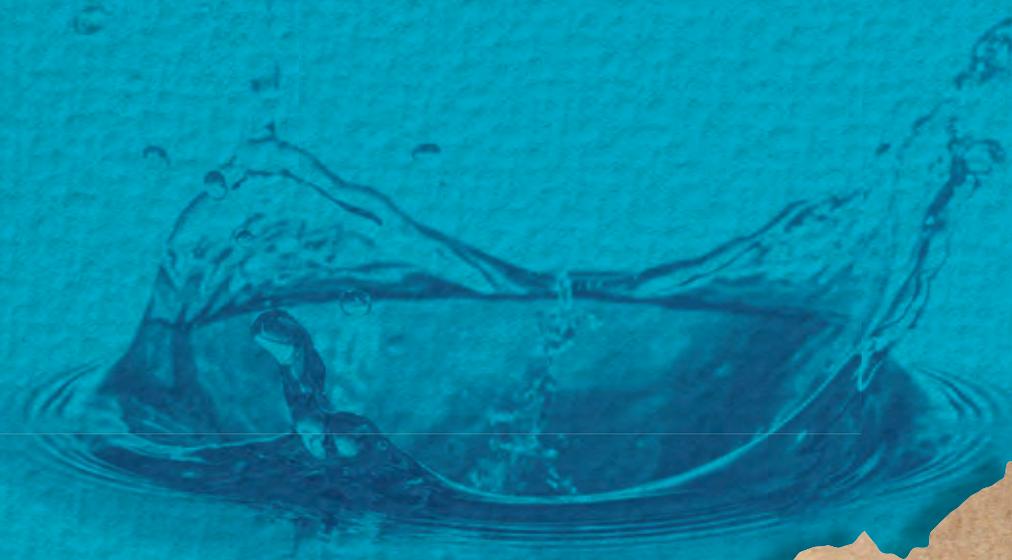
Afin d'assurer le suivi et l'évaluation de chaque action, la FDAAPMA 87 voit naître une nouvelle organisation de son équipe. En effet, une commission « Gestion et Développement du Loisir Pêche » a été créée dès l'adoption officielle du programme d'actions. Elle se compose d'élus et de salariés de la Fédération et peut solliciter en cas de besoins, des partenaires extérieurs au réseau, ainsi que des élus des AAPPMA. Ils auront la responsabilité d'assurer le suivi des actions, de vérifier leur conformité à ce qui était prévu en amont et d'en réaliser l'évaluation.



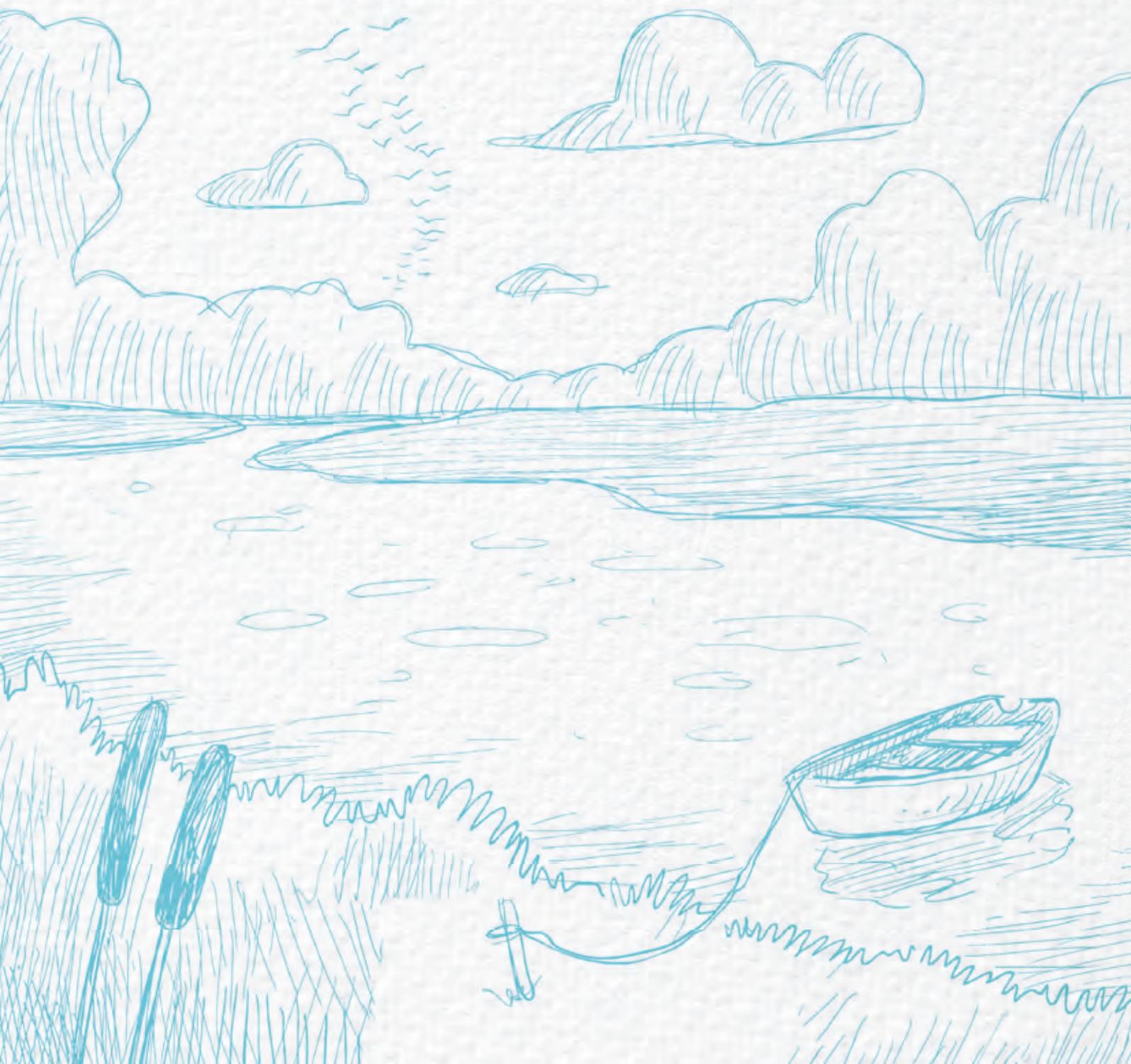


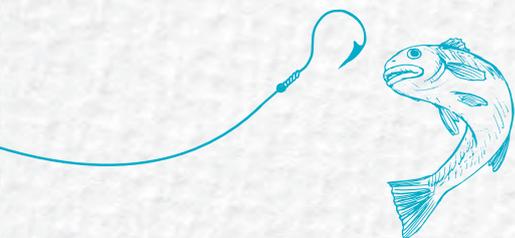
Partie I

ÉTAT DES LIEUX
et **DIAGNOSTIC**
du loisir pêche
en Haute-Vienne



2021-2025





CHAPITRE 1

LA HAUTE-VIENNE : UN DÉPARTEMENT CONTRASTÉ

AUX NOMBREUX ATOUTS POUR LE DÉVELOPPEMENT HALIEUTIQUE





LA HAUTE-VIENNE : KEZAKO ?

1 - LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE

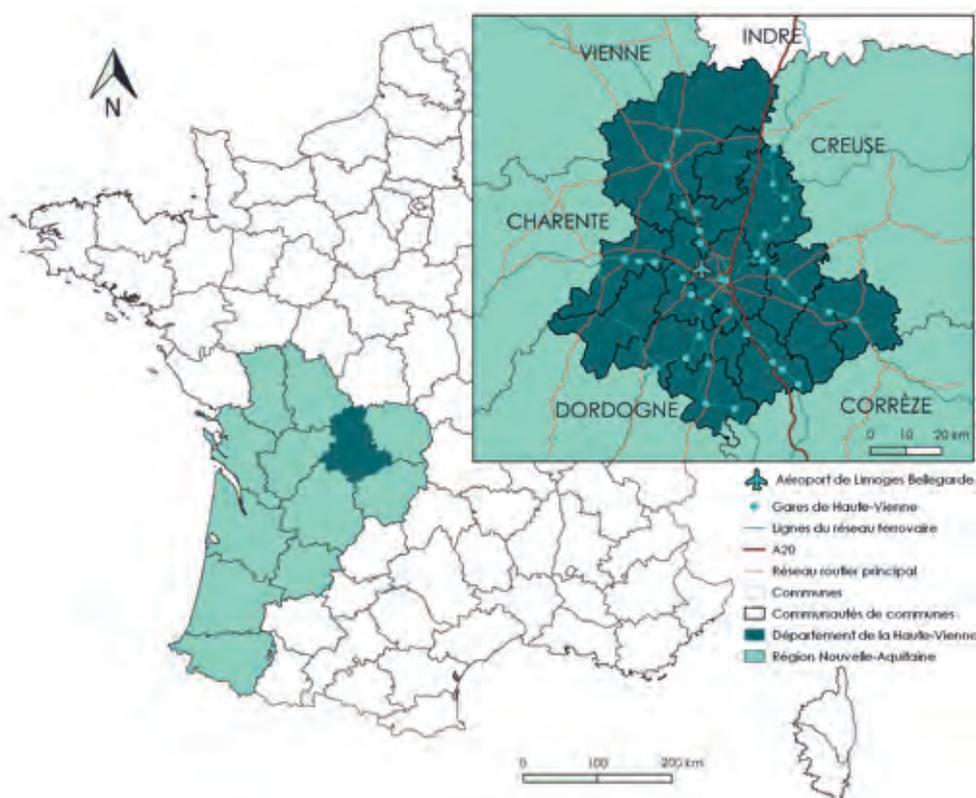
La Haute-Vienne est un département de 5 520 km² situé en région Nouvelle-Aquitaine. Ce territoire se trouve au cœur de plusieurs dynamiques territoriales. Représentant 6% de la superficie totale de sa région, les limites administratives de la Haute-Vienne sont partagées avec 6 autres départements : la Creuse, la Corrèze, la Dordogne, la Charente, la Vienne et l'Indre.

2 - LE DÉCOUPAGE ADMINISTRATIF

Le département abrite plusieurs échelons administratifs : 12 Communautés de communes, 1 Communauté d'Agglomération ainsi que 195 communes en 2019. Les interrelations entre chaque entités énoncées sont nombreuses et nécessaires à la dynamique territoriale, notamment en ce qui concerne le développement du loisir pêche et la protection du milieu aquatique.

3 - LES AXES DE COMMUNICATION

Le département de la Haute-Vienne est traversé par plusieurs grands axes de communication. C'est un département très accessible par la route puisqu'on y trouve plus de 103 km d'autoroutes, dont l'autoroute A20 qui relie Paris à Toulouse, via Orléans et Limoges, et 4 000 km de routes départementales. Le département abrite également 37 gares et un axe majeur du réseau ferroviaire hexagonal : la ligne POLT (Paris - Orléans - Limoges - Toulouse). À cela viennent s'ajouter l'aéroport de Limoges ainsi que les multiples lignes d'autocar mises en place. Ces nombreuses possibilités d'accès font de la Haute-Vienne un département bien desservi.





DES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES PROPICES À LA PRATIQUE DE LA PÊCHE

La préoccupation pour l'environnement a toujours occupé une place très importante en Haute-Vienne, faisant partie intégrante de l'identité des habitants du territoire. Cela se ressent dans les différents dispositifs de protection et de valorisation mis en place : 75 sites naturels inscrits, 4 sites naturels classés, 7 Arrêtés de Protection de Biotope (APB), 12 sites en zone NATURA 2000, 2 Parcs Naturels Régionaux (PNR), 105 sites recensés en Zone d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), etc. Plusieurs de ces dispositifs de protection concernent des zones du maillage hydrographique haut-viennois.

L'environnement préservé, les paysages engendrés, et plus précisément l'eau, apparaissent comme un patrimoine qu'il faut connaître, protéger et valoriser.

Référence CARTO | **1** Milieux et sites protégés de la Haute-Vienne | page 38

« La découverte des paysages du Limousin relève de la proximité, parfois même de l'intimité : ici des chaos rocheux au détour d'une vallée ou d'un chemin montant, là des cascades où l'eau étincelle au milieu des pierres et des arbres, ailleurs des forêts denses et des landes humides où fleurissent la sphaigne et la linaigrette ; autant d'éléments qui doivent leurs caractères à une nature préservée et parfois dominante. Mais le paysage limousin, c'est aussi une œuvre humaine où se mélangent bocage aux haies basses ou arborées, campagne-parc, solides maisons de maçon, vieux centres urbains et lotissements éparpillés. »
Direction Régionale de l'Environnement du Limousin, Université de Limoges – Région Limousin. Paysages en limousin : de l'analyse aux enjeux. 2003. 171 p.

1 - UN MAILLAGE HYDROGRAPHIQUE DENSE

La Haute-Vienne est un département qui possède un cadre environnemental préservé avec notamment un maillage hydrographique dense. Le territoire abrite 7 000 km de cours d'eau classés en 1^{ère} catégorie piscicole, 220 km de cours d'eau classés en 2^{ème} catégorie piscicole et 2 000 ha de plans d'eau et barrages soit plus de 12 000 étangs et

12 lacs de barrages. La totalité de ce réseau hydrographique relève du domaine privé.

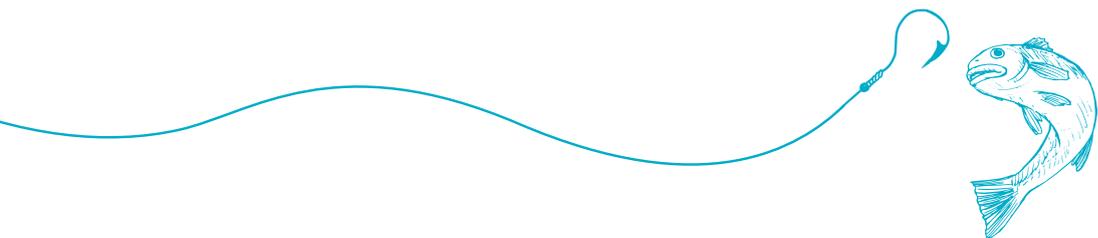
Référence CARTO | **2** Maillage hydrographique | page 39

Le réseau hydrographique départemental est divisé en plusieurs bassins et sous-bassins hydrographiques. Le nord du département appartient au bassin-versant de la Loire, avec la Vienne, la Gartempe et de nombreux affluents. Le sud du département appartient quant à lui, au bassin-versant de l'Adour et de la Garonne, avec la Tardoire, l'Isle et leurs affluents.

Ce même grand ensemble est subdivisé en 7 sous-bassins hydrographiques :

- **Le bassin-versant de la Basse Marche** concerné par la Benaize, l'Asse et la Brame ;
- **Le bassin-versant de la Gartempe** concerné par la Gartempe, la Semme, le Rivalier, la Couze, le Vincou, l'Issoire et l'Isop ;
- **Le bassin-versant de la Vallée de la Vienne** concerné par la Vienne à l'aval de Bosmie l'Aiguille, la Glane et l'Aixette ;
- **Le bassin-versant du Pays de Limoges** concerné par la Vienne (dans la traversée de Limoges), l'Auzette, la Valoine, et l'Aurence ;
- **Le bassin-versant du Parc Naturel Régional (PNR) Périgord-Limousin** concerné par la Gorre, la Graine, la Tardoire et le Bandiat ;
- **Le bassin-versant du Pays Arédien, de la Ligoure et de la Briance** concerné par la Briance, la Roselle, la Breuilh, la Ligoure, la Loue et l'Isle ;
- **Le bassin-versant du Taurion, de la Maulde et de la Vienne** concerné par la Vienne amont, la Maulde, Le Tard, le Taurion et la Combade.

Référence CARTO | **3** Bassin hydrographique de l'Adour et de la Garonne | page 40



2 - UN SOCLE GÉOLOGIQUE DÉTERMINANT

2.1 - Présentation de la géologie et de la topographie

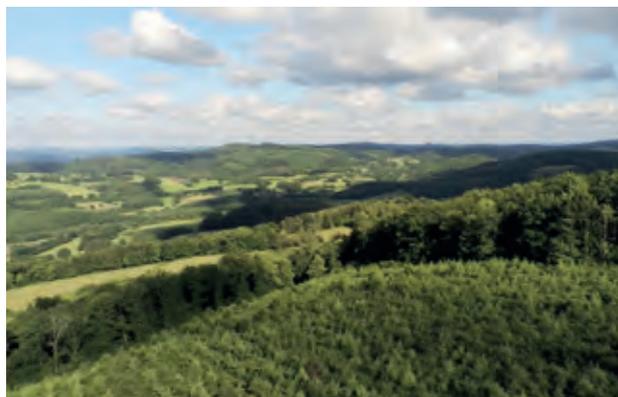
Composée des départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne, l'ancienne région Limousin est située sur deux ensembles géologiques : le Massif Central et le bassin Aquitain. Elle se trouve, pour la majorité de sa superficie, sur un vaste ensemble géologiquement homogène constitué de roches cristallines et métamorphiques mises en place, d'après la Direction Régionale Limousin du Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM), il y a 450 à 280 millions d'années. Ce type de sol est donc composé, pour sa grande majorité, de granite, de micaschiste et de gneiss.

« Avec son socle en granit, on a taillé de pittoresques villages locaux et de fiers châteaux, bien avant que ses pierres n'aillent fournir les trottoirs de Paris. Mais le sol de la Haute-Vienne est riche de bien d'autres rencontres géologiques : traces laissées par l'énorme cratère météoritique de Rochechouart, derniers filons d'or dans le Sud, vestiges tout proches des carrières de kaolins, grâce auxquelles s'est bâtie la réputation de la porcelaine de Limoges... »

Département Haute-Vienne : www.haute-vienne.fr/vivre-en-haute-vienne/geographie.html

Le sol de la Haute-Vienne présente une richesse géologique plus importante et ne peut être présenté que sous le prisme de cette unité granitique. En effet, le département possède des caractéristiques géologiques particulières. Même si le granite domine, le département est également composé de migmatites, de diorites et de serpentines. Dans les détails, des traces d'un cratère météorique ont été retrouvées dans la ville de Rochechouart, des filons d'or dans le sud du territoire, et de nombreuses carrières de kaolins sont présentes. Cet ensemble géologique est marqué par la présence de nombreuses failles. Ces dernières se sont formées à la fin de la période hercynienne, lors de la fracturation généralisée du socle métamorphique et granitique de l'actuel Limousin. Ces failles sont des obstacles que les espèces piscicoles ne peuvent pas franchir. De ce fait, elles ont un impact important sur la répartition de ces espèces dans les territoires, elles structurent la continuité écologique des cours d'eau.

La composition géologique des territoires a également un impact direct sur les paysages de ces derniers. Dans un premier temps, ces ensembles déterminent l'ossature même des paysages. Formés dès le quaternaire, les paysages de la Haute-Vienne, et même plus largement de l'ancienne région Limousin, sont marqués par des modelés d'échelle moyenne. Résultat d'une érosion différentielle, ces modelés, appelés « alvéoles », sont composés de collines échanrées par des vallons, encerclant une dépression à fond plat et bordée de replats. Son altitude n'est pas très élevée. Le département est situé dans la partie nord-ouest du Massif Central. Son altitude varie entre 160 mètres dans la vallée de la Vienne et 777 mètres au Mont de Crozat, situé près du lac de Vassivière, dans les Monts du Limousin. Le relief de la Haute-Vienne est constitué d'un ensemble de plateaux traversés par quelques vallées et contreforts n'excédant pas plus de 800 mètres.



Les alvéoles favorisent, quant à elles, l'installation des nombreux plans d'eau artificiels. Les villages pittoresques, construits en grande partie en granite, se sont implantés sur les replats et constituent une partie importante du patrimoine bâti contemporain haut-viennois. La découverte du kaolin a également engendré son exploitation pour la fabrication de porcelaine – élément incontournable du patrimoine de Limoges.

La diversité géologique a donc des répercussions sur la diversité de terroir des territoires ainsi que sur les patrimoines à valoriser. Mais ce qui nous importe le plus dans ce rapport, c'est l'impact important qu'à la géologie



sur la répartition des cours d'eau, sur la composition de leur eau et donc sur les populations piscicoles inféodées.

Référence
CARTO

4

Carte géologie simplifiée
| page 41

2.2 - Influence sur les milieux aquatiques et la pratique de la pêche

La composition géologique du département, engendrant des reliefs particuliers, est déterminante dans la répartition des cours d'eau et des plans d'eau.

Comme précédemment évoqué, les plans d'eau artificiels sont principalement situés dans les fonds d'alvéoles. Les cours d'eau sont quant à eux, situés dans les fonds de vallées. De plus, le granite présente une caractéristique particulière : c'est une roche imperméable. Ainsi, en Haute-Vienne, l'eau n'est pas stockée dans les nappes phréatiques du département mais s'écoule et circule en surface.

Chaque caractéristique géologique engendre également des eaux plus ou moins minéralisées ou calcaires et la composition minérale des eaux a un impact direct sur les populations piscicoles ainsi que sur leur comportement. Il est possible de prendre la Truite fario comme exemple.

En effet, la Truite fario est une espèce emblématique du département de la Haute-Vienne, mais les populations de truites sauvages se raréfient au sein de nombreux bassins-versants haut-viennois. Cette espèce piscicole aura une croissance plutôt faible et n'atteindra pas de grandes tailles dans des eaux situées sur un socle granitique et donc peu minéralisées. De ce fait, dans les cours d'eau situés dans les zones de montagne ou de piémonts, sa taille adulte ne dépassera que rarement les 30 centimètres.

Ainsi, la composition minérale des eaux a un impact sur la croissance des espèces piscicoles, qui sont nombreuses en Haute-Vienne.

Sur les eaux classées en 1^{ère} catégorie piscicole, les salmonidés et leurs espèces accompagnatrices dominent : Truite fario, chabot, vairon, Loche franche, lamproie de Planer. Les cours d'eau emblématiques sont notamment la Vienne sur sa partie amont, la Combade, la Couze, la Gartempe en partie amont, la Briançonne, la Tardoire, l'Isle, et leurs nombreux affluents

« Située au cœur de la France, à la limite du Massif Central et du bassin aquitain, la Haute-Vienne est un département de terrain ancien au relief érodé, traversé d'est en ouest par la rivière Vienne. Les principaux sommets sont situés dans le massif d'Eymoutiers, au sud-est du département. »

INSEE

Sur les eaux classées en 2^{ème} catégorie piscicole, on trouve majoritairement des espèces cyprinicoles : chevesne, spiralin, carpe, gardon, brème. On y trouve également les carnassiers tels que le brochet, le sandre, le silure ou encore la perche. Les barrages de la Maulde, du Taurion, le barrage du Palais-sur-Vienne, le lac de Saint-Pardoux, la Vienne en aval de sa confluence avec la Maulde, la Gartempe en aval de Bessines-sur-Gartempe sont les principaux milieux classés en 2^{ème} catégorie.

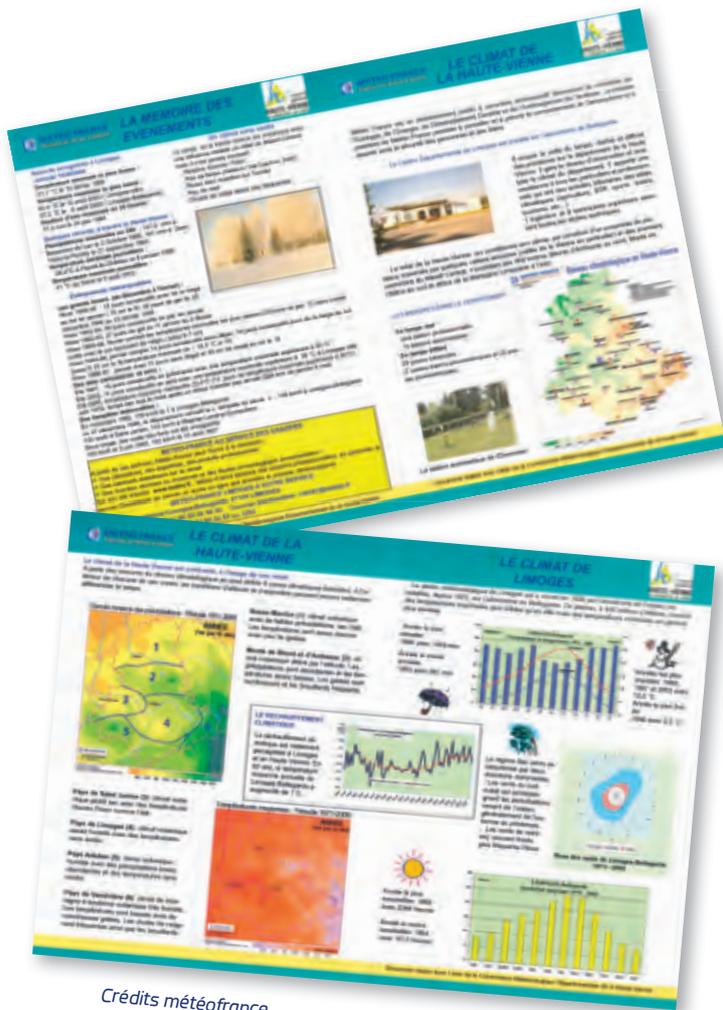
Chaque espèce représente un indicateur essentiel pour déterminer la qualité des cours d'eau. Même si elles ne sont pas toutes inféodées au territoire et que leur présence peut être le résultat d'introduction, elles y sont aujourd'hui complètement adaptées. Elles représentent toute la diversité halieutique de la Haute-Vienne.

Grâce à la présence de ce large panel d'espèces piscicoles, il est possible de pratiquer toutes les techniques de pêche et donc de développer une offre de pêche satisfaisant les attentes des différentes pratiques halieutiques. Cependant, les conditions halieutiques du département ne dépendent pas essentiellement des caractéristiques énoncées. En effet, même si la Haute-Vienne est un territoire dont la diversité géologique, topographique et piscicole permet la création d'une offre de pêche variée, il est tout de même important d'y intégrer un dernier facteur : le climat.

3 - DES CONDITIONS CLIMATIQUES INFLUENÇANT LA PRATIQUE

3.1 - Présentation générale

Le département de la Haute-Vienne bénéficie d'un climat de nature océanique altéré. Ce type de climat est caractérisé par des températures douces et une pluviométrie relativement abondante répartie tout au long de l'année avec un léger maximum d'octobre à février (Météo France).



Crédits météoFrance

Étant donné sa situation géographique, la Haute-Vienne possède cependant un climat contrasté. En effet, il est possible d'observer certaines nuances climatiques en fonction de l'altitude et de l'exposition. Certaines zones du département sont directement altérées par le climat de montagne du Massif Central, notamment du sud-est du département.

En 2018, les températures moyennes annuelles étaient de 12,5°C. La même année, le taux d'ensoleillement était de 1906 heures de soleil et le taux de précipitation de 1017 mm de pluie. La Haute-Vienne présente des températures moins élevées que la France dans sa globalité, ainsi que davantage

de jours de pluie. Les excès y sont rares, le gel et la neige peu fréquents. Ces données, ajoutées à une répartition annuelle des précipitations relativement hétérogène, représentent un atout, notamment pour la longueur des saisons végétatives. Le climat contribue à la construction paysagère haut-viennoise.

3.2 - Le changement climatique et ses impacts

La Haute-Vienne connaît une évolution significative des conditions météorologiques depuis plusieurs années. Le réchauffement climatique, phénomène planétaire, est enclenché depuis plus de 100 ans. L'année 2019 a connu des records de chaleur importants, notamment aux mois de juin et de juillet. Le taux de pluviométrie affiche un déficit de 35 % en moyenne par rapport à la normale. Le début du mois d'août est caractérisé par un débit des cours d'eau deux à trois fois inférieur aux conditions normales. Ces conditions climatiques nouvelles ont donc des conséquences néfastes sur les milieux aquatiques. Ces dernières sont nombreuses : assèchement précoce et prolongé des zones humides, augmentation de la température de l'eau ou encore acidification de l'eau. Certaines rivières se retrouvent en assec total.

De ce fait, plusieurs espèces voient leur aire de répartition naturelle s'amoinrir. L'effondrement du débit des cours d'eau met en danger les populations piscicoles, en particulier sur le linéaire des cours d'eau classés en première catégorie piscicole. La situation pour certaines espèces piscicoles est préoccupante. Au-dessus, d'une certaine température les populations ne survivent pas, ce qui est le cas pour l'espèce truite qui a disparu de plusieurs cours d'eau du département. Pour rappel, le préférendum thermique de la truite s'étale entre 4 °C et 19 °C. C'est-à-dire que lorsque la température de l'eau est inférieure à 4 °C ou au-dessus de 19 °C, la truite rentre en état de stress, réduit fortement son métabolisme et cesse de s'alimenter. Au-delà de 25 °C, les conditions du milieu deviennent létales ou sub-létales pour ce poisson. De plus, en fonction du stade de vie (embryon, larve, juvénile, adulte) et de l'état physiologique (maturité sexuelle), les exigences écologiques vis-à-vis de la température ne sont pas les mêmes (Caudron A., Chassignol R., 2017).

« Cette grande majorité de petits cours d'eau de tête de bassin, royaume de la Truite fario, met ainsi en avant la forte spécificité salmonicole du département, mais traduit également sa fragilité. En effet, les petits milieux réagissent rapidement et fortement à la moindre perturbation, et leurs peuplements piscicoles, inféodés aux eaux fraîches et de bonne qualité des ruisseaux, y sont aussi très sensibles. » (PDPG – FDAAPPMA 87, 2012).

Les conditions climatiques actuelles représentent donc un réel danger pour les cours d'eau, leur population piscicole et de fait, pour la pratique du loisir pêche. C'est un enjeu important à considérer dans la stratégie de développement des pratiques halieutiques.

Pour ce faire, des arrêtés préfectoraux sont pris afin de réglementer les usages de l'eau. Trois niveaux d'alerte sont considérés en fonction de plusieurs critères d'évaluation de la situation parmi lesquels les débits relevés sur différents cours d'eau :

- niveau de vigilance ;
- niveau de crise ;
- niveau de crise renforcée.

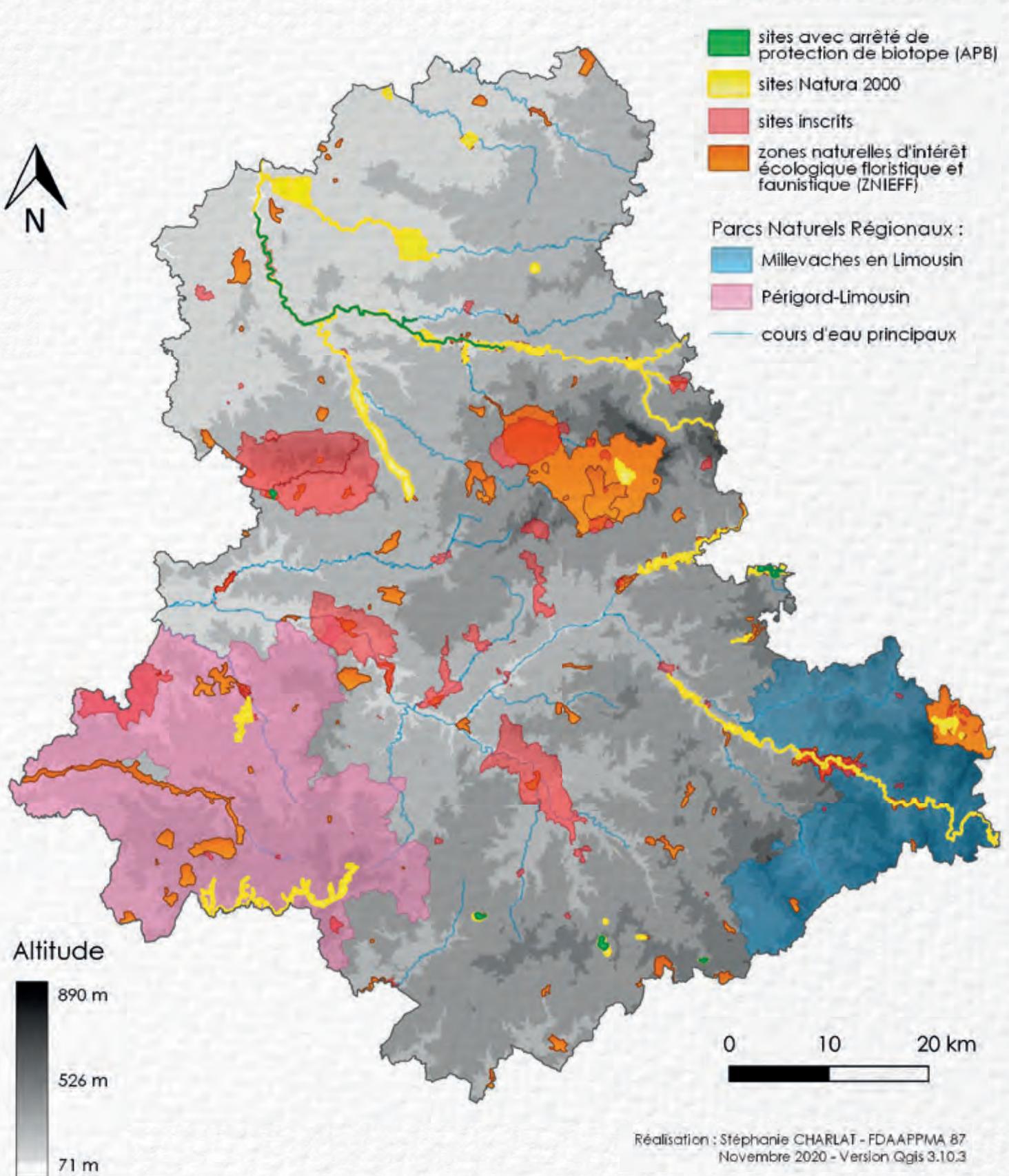
La Fédération de Pêche de la Haute-Vienne est représentée par l'intermédiaire de son Président, au comité sécheresse, piloté par la Préfecture. Dans ce cadre et avec l'objectif de bancariser un maximum de données de terrain, la Fédération a créé en février 2019, le réseau « sentinelle des cours d'eau ». Considérant que les pêcheurs sont les premières sentinelles des cours d'eau et des milieux aquatiques d'une manière générale, ils sont ainsi de véritables lanceurs d'alertes environnementales. La Fédération en appelle donc à la responsabilité citoyenne pour signaler les atteintes sur les cours d'eau et plans d'eau du département.

En résumé, le climat du département de la Haute-Vienne connaît depuis quelques années un réchauffement important, notamment pendant l'été. Ce réchauffement a des conséquences néfastes sur les milieux aquatiques ainsi que sur les populations piscicoles.

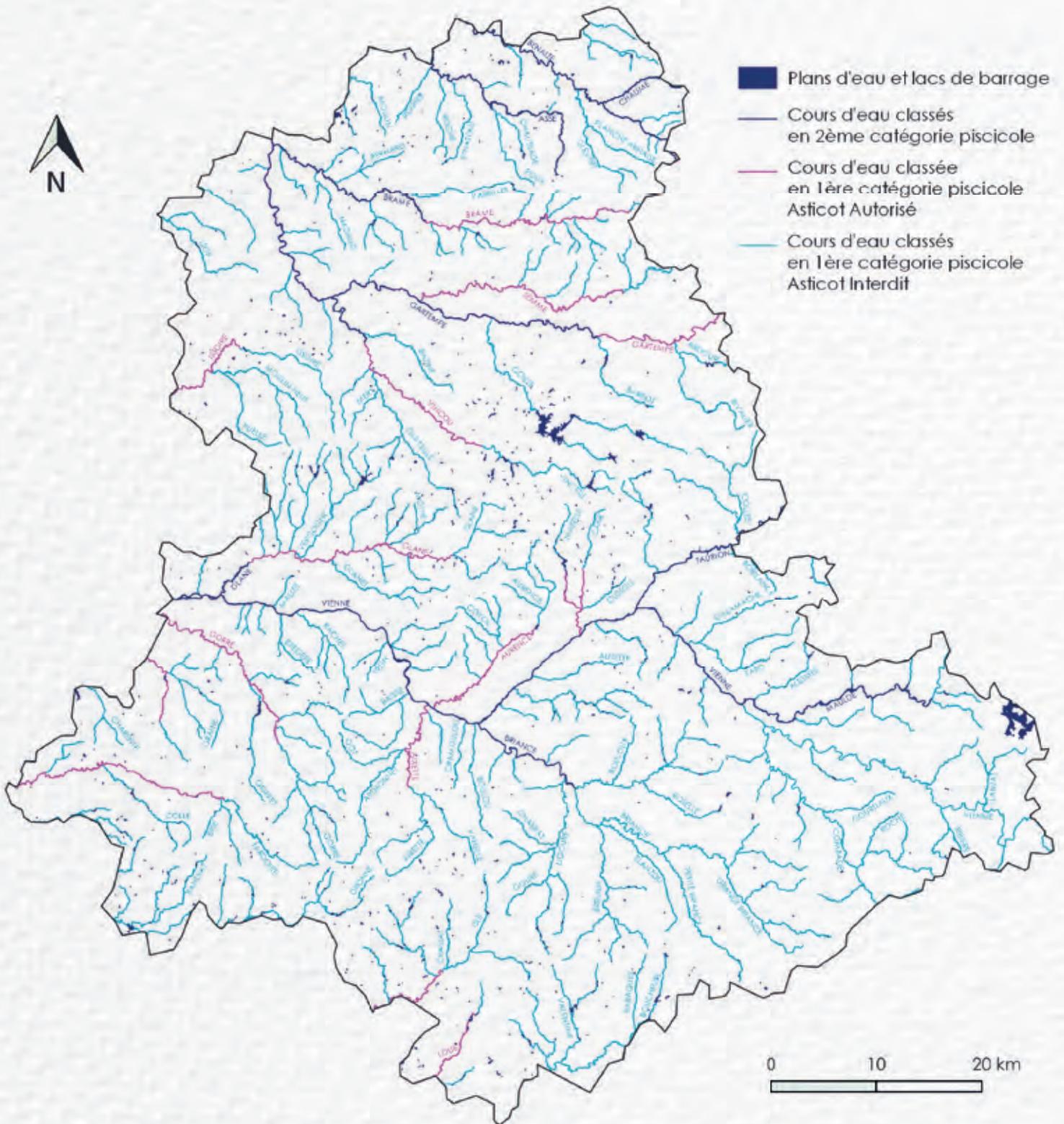


Le département de la Haute-Vienne, à travers la présentation de son réseau hydrographique, de sa géologie et de son climat, apparaît comme un territoire riche, possédant de nombreux atouts environnementaux. En effet, la Haute-Vienne possède un cadre environnemental relativement préservé, bien que menacé par le changement climatique en cours. Ce patrimoine naturel est synonyme de calme, de tranquillité et d'authenticité. Ces adjectifs sont également souvent utilisés pour qualifier la pratique de la pêche. Le cadre environnemental de la Haute-Vienne est un espace privilégié pour la pratique du loisir pêche. Le cadre environnemental de la Haute-Vienne se révèle donc comme un espace privilégié pour la pratique du loisir pêche.

Milieux et sites protégés de la Haute-Vienne



Maillage hydrographique



Bassin hydrographique de l'Adour et de la Garonne

Sous-bassin de
la Basse-Marche



**BASSIN HYDROGRAPHIQUE
DE LA LOIRE**

Sous-bassin de
la Gartempe

Sous-bassin du
Pays de Limoges

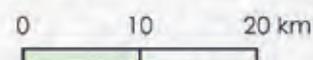
Sous-bassin de la
Vallée de la Vienne

Sous-bassin du
Taurion, de la Maulde
et de la Vienne

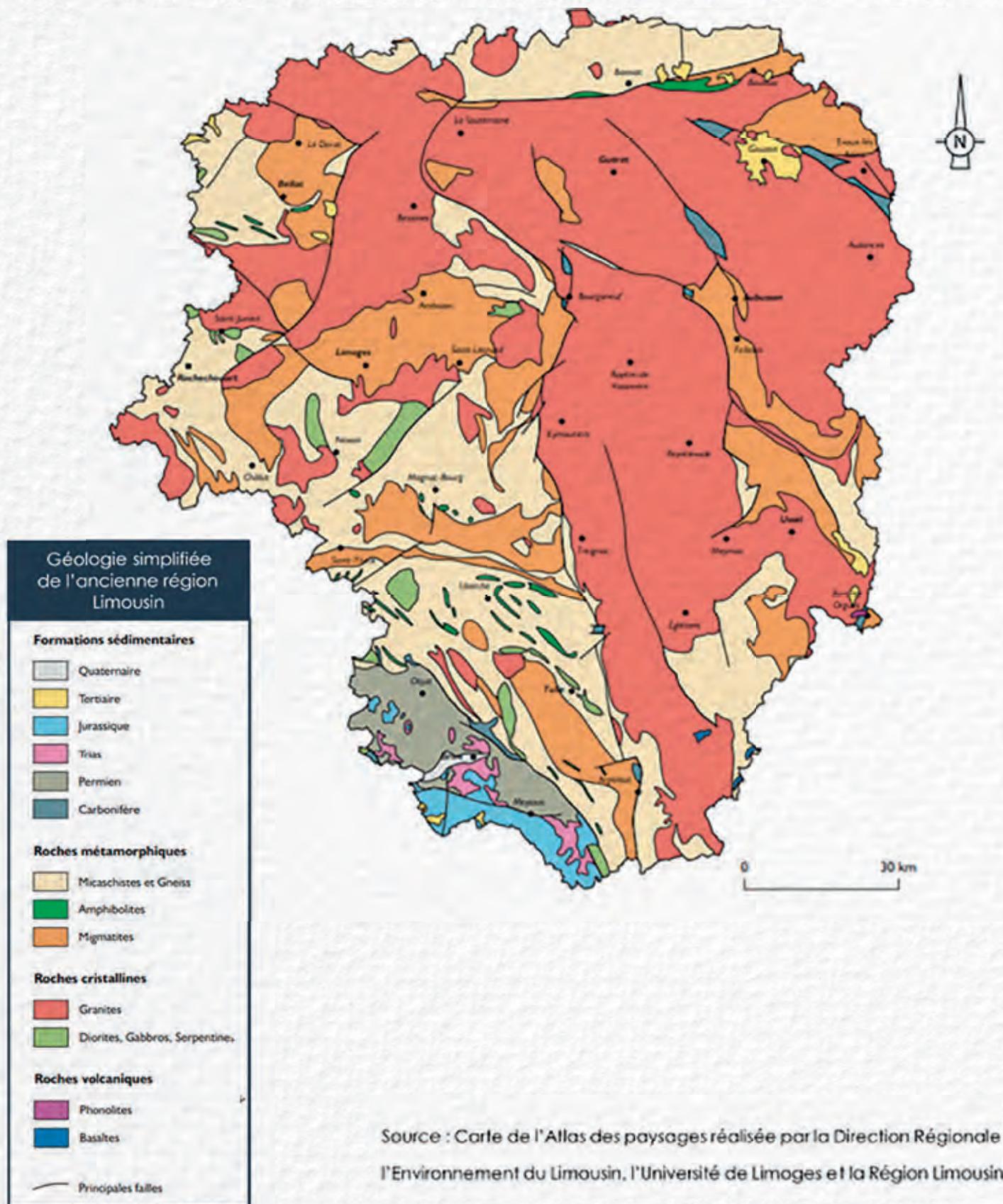
Sous-bassin du Parc Naturel
Régional Périgord-Limousin

Sous-bassin du Pays Arézien,
de la Ligoure et de la Briance

**BASSIN HYDROGRAPHIQUE
DE L'ADOUR ET DE LA GARONNE**



Carte géologique simplifiée





LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

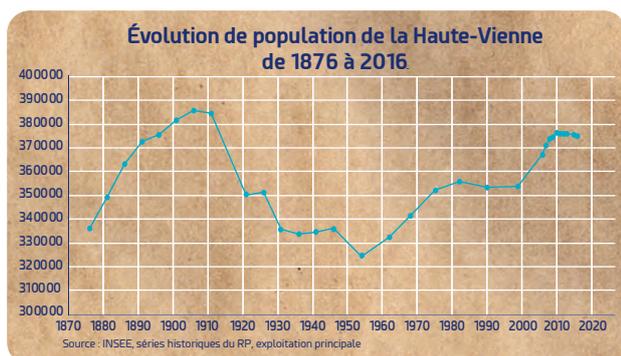
1 - UN RÉCENT DÉCLIN DÉMOGRAPHIQUE

1.1 - LA POPULATION HAUT-VIENNOISE

Le cadre environnemental préservé décrit précédemment représente un cadre de vie privilégié pour la population venant s'y installer. En 2016, 374 978 habitants sont recensés dans le département de la Haute-Vienne. Avec une superficie de 5 520 km², ce territoire possède une densité de population de 67.9 habitants au km². En comparaison avec la densité nationale (de 104 hab/km²) et régionale (70.6 hab/km²), durant la même année, le département possède une densité de population relativement faible.

1.2 - L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Historiquement, la population du département connaît plusieurs grandes périodes de variation. Le territoire voit tout d'abord sa population s'accroître de 15 %, (soit près de 50 000 habitants) entre 1876 et 1906. Cependant, un important déclin de population est visible dans la période suivante. En effet, entre 1906 et 1954, la population haut-viennoise chute de 16 % soit plus de 60 000 habitants. Il est possible d'expliquer ce bouleversement démographique par l'impact des deux grandes guerres mondiales. Lors de la période suivante, de 1954 à 1982, la population du département regagne plus de 30 000 habitants. De 1982 à 1999, il est possible d'observer un phénomène d'exode rural, engendrant une chute de 1 %, ce qui représente près de 2 000 habitants. Ce déclin, bien que moindre comparativement aux précédents, est tout de même important dans l'histoire démographique départementale. À la suite de cette légère régression, la population du territoire croît de 6 % jusqu'en 2010. À cette date, il est ensuite possible d'observer une évolution à la baisse : entre 2010 et 2016, la population de la Haute-Vienne diminue de 0.3 % soit près de 1 500 habitants.



De manière générale, les territoires ruraux français connaissent une baisse progressive du nombre d'habitants depuis quelques décennies. L'évolution de la population de la Haute-Vienne confirme ce phénomène démographique. D'après l'INSEE, cette récente perte d'habitants est due à un déficit naturel constant, le département connaissant un nombre de décès plus important que son nombre de naissances. De plus, ce phénomène n'est pas contrebalancé par un solde migratoire positif. Même si le département attire une population jeune par la présence de pôles d'enseignement, cette dernière quitte le département une fois diplômée et les arrivées de jeunes retraités, attirés par ce cadre de vie attractif, ne suffisent pas pour inverser cette tendance.

1.3 - LA RÉPARTITION DE LA POPULATION

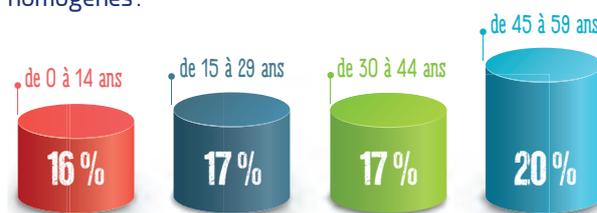
La population haut-viennoise est concentrée principalement autour du pôle urbain de Limoges. En 2016, plus de 36 % des habitants de la Haute-Vienne habitent à Limoges. De plus, près d'un habitant sur 4 vit dans la couronne périurbaine de Limoges du fait que la ville soit le pôle de concentration de l'emploi le plus important du département.

Saint-Junien est un pôle intermédiaire en matière de concentration de population avec, en 2016, 11 147 habitants. Ce sont ensuite les communes de Bellac et Saint-Yrieix-la-Perche qui concentrent la population dans la partie la plus rurale du département.

Référence **CARTO** 5 Population municipale et densité de population par commune de la Haute-Vienne | page 47

1.4 - LA COMPOSITION DE LA POPULATION

En 2016, la population de la Haute-Vienne se compose majoritairement de femmes, qui représentent 53 % de la population contre 47 % d'hommes. Concernant la moyenne d'âge, 30 % de la population a plus de 60 ans et les autres classes d'âges sont réparties de manière assez homogènes :



Ces chiffres illustrent une population vieillissante avec un pourcentage de plus de 33 % de retraités.



2 - UNE ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE

Nous l'avons vu, Limoges est la ville du département de la Haute-Vienne concentrant la plus large partie de la population. En réalité, d'après la typologie urbain / rural de l'INSEE, Limoges est le grand pôle principal du territoire d'étude, suivi de Saint-Junien comme pôle moyen et de Bellac et Saint-Yrieix-la-Perche comme petits pôles.

Limoges est le centre d'un bassin de vie important. Selon l'INSEE, un bassin de vie est « *le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi* ». Cet indicateur permet d'appréhender la façon dont les territoires sont investis par les habitants. Ces bassins de vie sont engendrés par la présence de pôles structurants. C'est le cas pour la ville de Limoges qui n'accueille pas seulement une large partie de la population, mais qui semble également être un lieu de concentration des équipements et de l'emploi.

La Haute-Vienne comprend en 2016, 144 266 emplois salariés et non-salariés dont plus de 55 % sont situés dans la ville de Limoges. Le nombre d'emplois détermine la vitalité économique d'un territoire. Il ne faut pas confondre ce chiffre avec le nombre d'habitants actifs : la population active comprend toutes les personnes qui travaillent, soit sur le territoire en question, soit sur un territoire voisin. En ce sens, il y a en Haute-Vienne, 227 337 actifs : un chiffre bien plus important que le nombre d'emplois présents.

Dans le but de réaliser une étude plus précise de l'activité économique d'un territoire, il est possible de mentionner le nombre d'établissements y étant présents ainsi que leur répartition dans les différents secteurs d'activité. Un établissement est, selon , « *une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement*

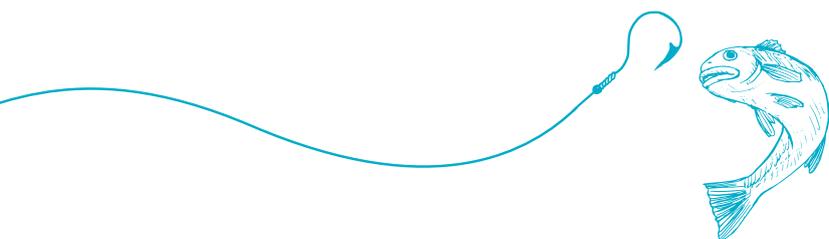
dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique... ».

En 2015, la Haute-Vienne compte 32 128 établissements actifs. Parmi ces derniers, plus de 58 % sont en lien direct avec le commerce, les transports ou les services divers. Ce secteur est ensuite suivi de 15 % d'établissements liés à l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale. Enfin, les autres secteurs d'activité, c'est-à-dire l'agriculture, la construction et l'industrie, sont quant à eux moins représentés dans l'économie du territoire (9.6 % pour les deux premiers et 7.1 % pour le dernier).

De manière générale, l'économie du territoire semble tournée vers la satisfaction des besoins de la population. Plus de 60 % des établissements appartiennent aux sphères présentes, définies par l'INSEE comme étant « *les activités mises en oeuvre localement pour la production de biens et de services vivant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes* ».

De plus, cette économie est basée sur plusieurs filières d'excellence reposant sur des savoir-faire traditionnels. Filière de la porcelaine, du cuir, de la céramique, de la chaussure etc. La Haute-Vienne est structurée autour de plusieurs filières de qualité assurant sa renommée et son dynamisme économique. Il est possible d'ajouter à ces dernières, l'activité agricole valorisée par une production majoritairement labellisée : la Haute-Vienne est une terre de tradition agricole. Plus de 58 % de la superficie du département est dédiée à l'agriculture, soit plus 320 000 ha.





Principalement dominée par l'élevage bovin et ovin, la filière agricole est liée à la pêche. En effet, les agriculteurs, propriétaires des parcelles ou exploitants peuvent conditionner les accès aux cours d'eau par l'attribution ou non des droits de pêche.



La Haute-Vienne est également dotée d'une vie associative et sportive riche. En 2017, il existe plus de 8 000 associations en activité dont plus de 1 200 sont des clubs sportifs. Ces derniers rassemblent près de 99 000 adhérents et 80 000 bénévoles. Malgré ces chiffres, en matière de création d'associations, le département ne figure pas parmi les territoires les plus dynamiques. En effet, entre 2017 et 2018, seules 375 nouvelles associations ont été déclarées ce qui au total, représente moins de 10 créations pour 10 000 habitants.

Quoi qu'il en soit, ces associations sont tout de même présentes en nombre. Plus de 20 % d'entre elles concernent la culture, suivi de près par les associations sportives (19.4 %), puis, les associations relatives aux loisirs sont présentes à 13.3 %. Enfin, d'autres associations sur des thèmes tels que le social, l'entraide, l'éducation, l'économie, la santé ou l'environnement sont également présentes sur le département.

Peu importe leur nombre ou leur taille, les associations sont créées pour répondre aux attentes et aux besoins des habitants tout en animant les territoires. Près de 1 000 de ces associations emploient des salariés, ce qui représente au total 11 % des salariés du secteur privé. Le

monde associatif est un secteur créateur d'emploi qui est synonyme de dynamisme pour les territoires.

N'échappant pas à la règle, les associations de pêche engendrent des retombées économiques considérables pour le territoire. À l'échelle nationale, le réseau associatif de la pêche représente près de 2 milliards d'euros d'impact économique.

Les dépenses liées à la pêche peuvent être directes (cartes de pêche, matériel etc.) ou indirectes (déplacement, hôtellerie, restauration etc.). Ce deuxième poste de dépense est particulièrement lié au tourisme pêche. Chacune de ces dépenses est décrite en détail dans plusieurs études réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Nationale de la Pêche en France ou encore l'Association Régionale des Fédérations de pêche de Nouvelle-Aquitaine. Ces études présentent des retombées économiques considérables pour les territoires. Par exemple en 2017, les pêcheurs ont dépensé en Nouvelle-Aquitaine, 134 millions d'euros.

Ces associations représentent la vie et un lien social dans les territoires ruraux. Elles sont un élément important et même fondamental pour le dynamisme de ces espaces. En plus d'engendrer des retombées économiques importantes, la pêche est un vecteur de développement touristique considérable pour les territoires.

3 - LA PÊCHE : UN ATOUT POUR LE TOURISME

De manière générale, le département de la Haute-Vienne dispose de plusieurs atouts susceptibles de développer son attractivité touristique. La présence de plus de 300 sites patrimoniaux protégés au titre des monuments historiques (abbaye Saint-Martial de Limoges, four des Casseaux, Halles Centrales etc.) est, par exemple, un atout essentiel. En effet, la Haute-Vienne possède un riche patrimoine historique composé de plusieurs abbayes, églises romaines ou d'un patrimoine vernaculaire. Ajouté à ces derniers, il existe également plusieurs musées et lieux culturels d'intérêts, témoins d'un patrimoine culturel important. Comme relevé précédemment, le développement économique du département est lié à la présence de plusieurs filières de production de qualité liées aux savoir-faire du département: porcelaine, cuir,



chaussure, email, etc. Ces maîtrises ancestrales sont une source d'attractivité au service du territoire pour lesquelles une offre touristique est développée.

Ces patrimoines font partie intégrante de l'identité et de l'image du territoire. Ajoutée à cela, la pêche prend une place importante puisque sa pratique contribue au développement touristique. La pêche en tant qu'activité de pleine nature, participe donc pleinement au développement du tourisme des territoires.

Les activités de pleine nature sont définies dans l'article L311-1 du code du sport : *« les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains ou des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux »*.

Nées dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, les activités de pleine nature se sont développées progressivement et ont connu une croissance exponentielle au début des années 1980. Elles suscitent un intérêt croissant dans les espaces ruraux, en montagne ou sur le littoral.

Cette évolution en a fait une composante essentielle de la filière touristique. Aujourd'hui, près de 48 % des touristes européens mentionnent la pratique d'une activité nature comme motif principal de leur dernier séjour. En France, il existe près de 25 millions de personnes qui disent avoir été tentées lors de leur période de vacances, par la pratique d'une activité de pleine nature. Les vacanciers, face à des préoccupations environnementales, aspirent à de nouvelles attentes et exigences de retour à la nature. De ce fait, les activités de pleine nature font désormais partie des principales composantes de l'offre touristique nationale.

Par son cadre environnemental préservé, la Haute-Vienne offre un terrain particulièrement propice à la pratique d'activités et de loisirs de pleine nature. Plusieurs sites touristiques phares y ont été développés : 2 000 km de sentiers de randonnée balisés, 2 Parcs Naturels Régionaux, de nombreux sites de baignade, etc.

Le tourisme pêche représente un axe fort du développement de l'offre touristique en matière d'activités et de loisirs de plein air. La Fédération de pêche de la Haute-Vienne tient alors à structurer et accompagner les réseaux d'acteurs dans le but de proposer des aménagements et des services de qualité pour assurer l'accueil et le divertissement des touristes. Nous l'avons vu précédemment, elle s'entoure de nombreux acteurs du tourisme afin de faire de la pêche un vecteur de développement pour le territoire. Par exemple, la région Nouvelle-Aquitaine, investie dans le développement touristique du territoire, subventionne la Fédération de pêche de la Haute-Vienne pour le développement du tourisme pêche dans le département.

En plus que de créer et distribuer de la documentation, la Fédération de pêche de la Haute-Vienne œuvre pour développer une offre touristique attractive. Pour ce faire, elle a créé 3 parcours de pêche labellisés « Famille ». Du fait d'une communication à l'échelle nationale, cette labellisation bénéficie d'une portée plus importante que d'autres parcours de pêche départementaux.

Toujours dans l'objectif de créer un séjour touristique pêche « clé en main », la Fédération s'est lancée dans une campagne de qualification d'hébergements pêche. Dans un projet de développement d'une offre touristique, le territoire doit être en mesure de proposer une offre de services satisfaisante pour ses visiteurs. D'après les dernières



données de l'INSEE (2019), le département dispose de 98 hôtels sur son territoire. Ces derniers ont une possibilité d'accueil de 2 710 chambres. À ces hôtels, il est possible d'ajouter 53 terrains de camping soit 2 947 emplacements. Enfin, il existe d'autres formes d'hébergements collectifs tels que les résidences de tourisme, les villages vacances ou les auberges de jeunesse, représentant 956 chambres / appartements supplémentaires. L'offre en hébergement touristique du département reste alors modeste.

Cependant, dans la mesure où en 2017, près de 42 % des séjours des pêcheurs, en Nouvelle-Aquitaine, l'ont été dans des hébergements marchands, la Fédération de pêche de la Haute-Vienne s'est investie de la mission d'encadrer leur séjour par la démarche de qualification d'hébergements. La qualification « pêche » est décernée aux hébergements situés près d'un lieu de pêche et offrant tous les services permettant aux pêcheurs un séjour des plus confortables pour leurs pratiques et notamment la mise à disposition d'un local pour entreposer et faire sécher le matériel ou encore la présence de documentation relative à la pratique de la pêche.



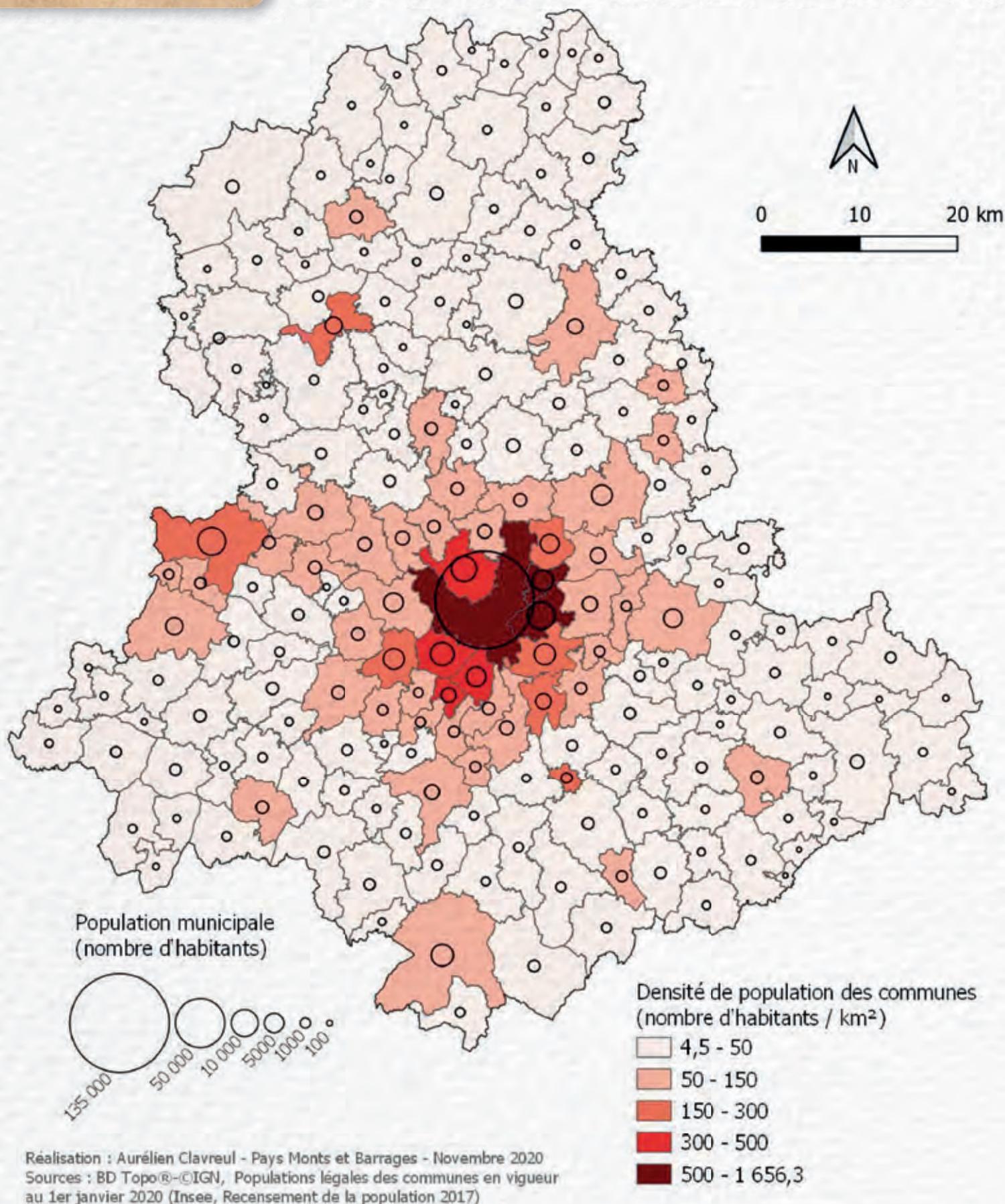
En Haute-Vienne, 29 hébergements ont reçu cette qualification et ces derniers sont pour la plupart situés autour du lac de Vassivière. La présence du lac de Vassivière, de renommée nationale, est un atout considérable pour le tourisme pêche du territoire. D'après l'étude réalisée par l'ARP-NA, le lac de Vassivière capte 3 % des séjours pêche réalisés en Nouvelle-Aquitaine, et représente également 7% des séjours en lacs ou étangs. C'est donc une destination particulièrement prisée.

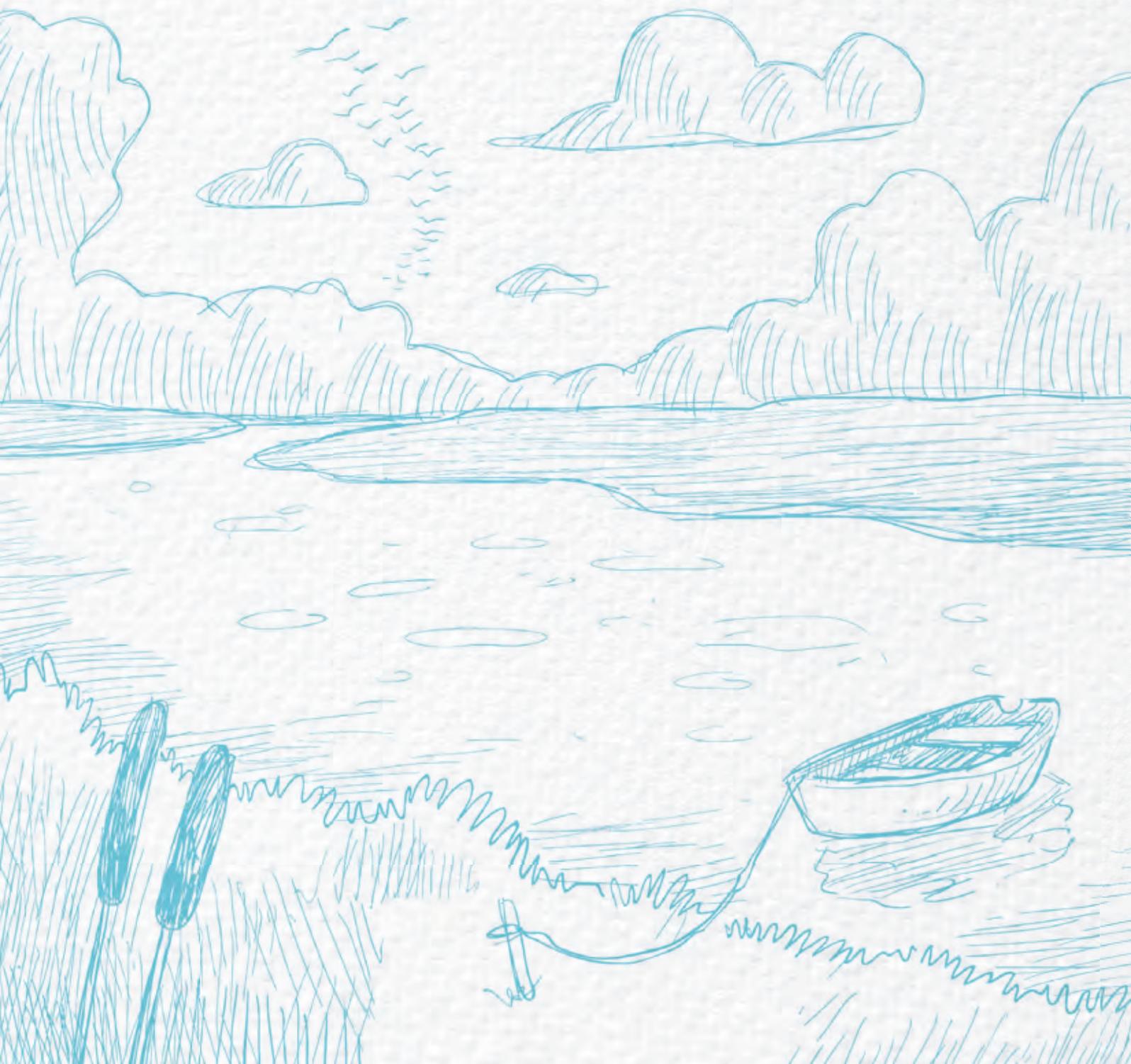


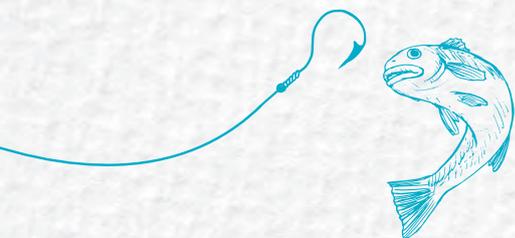
Ces produits touristiques pêche contribuent à développer l'attractivité du territoire. Selon l'étude sur le tourisme halieutique de l'ARP de la Nouvelle-Aquitaine, 7,5 % des sorties de pêche sont réalisées en Haute-Vienne. Les touristes, lors de leur séjour, sont donc amenés à consommer des prestations de restauration et d'hébergement. De ce fait, ils génèrent des retombées économiques considérables. D'après l'étude sur le poids économique de la pêche réalisée par la FNPF, un pêcheur dépense en moyenne 681€ par an pour la pratique du loisir. Cette somme comprend plusieurs postes de dépenses comme l'achat de la carte de pêche ou de matériels directement liés à la pratique. Les dépenses liées au tourisme, c'est-à-dire celles engendrées par les déplacements ou la restauration, représentent près de 200€ par an et par pêcheur. Ces dépenses évaluées à l'échelle nationale, varient selon les territoires visités mais restent toutefois conséquentes et engendrent des retombées économiques positives pour le département.

A travers ces multiples retombées, le tourisme permet le développement de l'économie et le maintien des commerces et services au sein du département. La pratique de la pêche permet de valoriser des sites naturels exceptionnels, et le loisir pêche se pratique toute l'année ce qui par conséquent, favorise le maintien d'une activité hors saison. Ce fait profite tout particulièrement aux hébergements qui peuvent atteindre un taux de remplissage constant grâce à la pêche : autant d'avantages justifiant l'intérêt de la mise en place d'actions de développement du tourisme pêche dans le département.

Population municipale et densité de population par commune de la Haute-Vienne



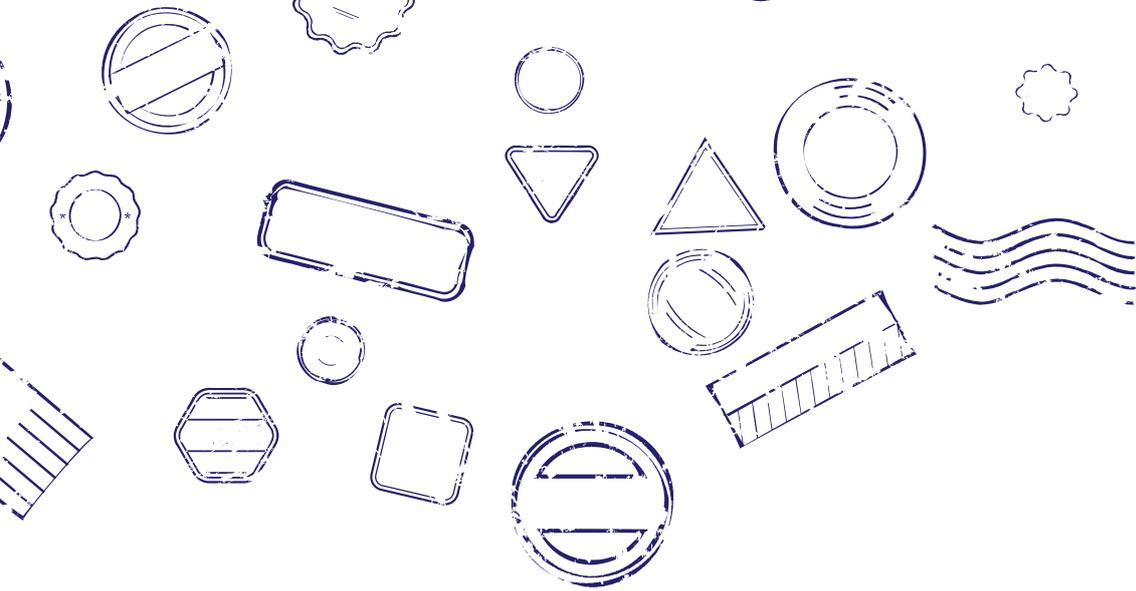




CHAPITRE 2

LE LOISIR PÊCHE EN HAUTE-VIENNE





BREF HISTORIQUE

La pêche est une activité ancestrale qui a accompagné l'espèce humaine tout au long de son évolution, l'Homme pêche pour se nourrir depuis des milliers d'années. Cette pratique a connu une longue et lente évolution pour devenir le loisir largement connu et répandu que nous connaissons aujourd'hui. Peu à peu, la pêche est passée d'une pratique alimentaire à un passe-temps de détente et un sport pratiqué par le plus grand nombre. Les nombreuses recherches portant sur les populations piscicoles, leurs habitudes et leurs fonctionnements ainsi que sur l'amélioration du matériel ont fait de la pêche un loisir exigeant et complexe.

Activité largement pratiquée, avec environ 15 150 adhérents en 2019, la pêche en Haute-Vienne est avant tout une histoire de tradition. Pratique ancestrale, elle est exercée depuis des centaines d'années et a connu une renommée toute particulière sur le département dans la première moitié du XX^{ème} siècle. Même si de nos jours la pêche possède une position privilégiée dans le classement des pratiques, il est incontestable qu'elle ne conserve pas le même niveau d'intérêt qu'au début de cette période.

Plusieurs documents conservés dans l'Iconothèque des archives départementales de la Haute-Vienne, attestent de cette popularité au début du XX^{ème} siècle avec un fort engouement porté aux concours de pêche de l'époque.

Iconothèque des Archives départementales de la Haute-Vienne

Document conservé aux Archives départementales de la Haute-Vienne :



Collection Robert ; 46 Fi 12783

Limoges, Place d'Aine un jour de concours de pêche
1^{ère} moitié sur XX^{ème} siècle - Carte postale



Collection Robert ; 46 Fi 12950

Limoges, Avenue de Juillet un jour de concours de pêche
1^{ère} moitié du XX^{ème} siècle - Carte postale



Collection Robert ; 46 Fi 13622

Limoges, Concours de pêche du 30 juin 1907. Un coin de la Vienne, pêcheurs et spectateurs
1^{ère} moitié du XX^{ème} siècle - Carte postale



Il est aussi intéressant de s'appuyer sur le guide de pêche de 1950 : sous la forme d'une brochure, il s'adressait aux pêcheurs des 70 AAPPMA de l'époque et s'apparentait dans les grandes lignes, au guide de pêche actuel diffusé chaque année.

L'évolution exponentielle des adhésions au réseau associatif a marqué le début du XX^{ème} siècle : selon les chiffres dont nous disposons, la Haute-Vienne rassemblait environ 13 100 adhérents en 1945 contre 32 980 en 1948. L'augmentation importante de ce chiffre s'explique par la mise en place de la réciprocité entre ces deux périodes. Évidemment, la Haute-Vienne n'était pas la seule à entreprendre cette démarche mais elle en a été précurseur et s'est démarquée des autres départements par une très faible cotisation ainsi qu'un groupement réciprocaire couvrant l'ensemble de son territoire.

Plus que de démontrer son ancienneté, c'est toute sa popularité et sa notoriété locale qui sont exposées : la pêche de loisir fait partie intégrante de l'identité et du patrimoine du territoire.

Malgré une perte d'engouement depuis le XXI^{ème} siècle, les institutions représentatives de la pêche restent très présentes et dynamiques sur le territoire. Ce large maillage associatif révèle l'intérêt porté au loisir pêche ainsi qu'à la protection des milieux aquatiques nécessaires à la pratique. La mobilisation pour sauvegarder et valoriser ce loisir, additionnée à ce riche passé historique, attestent le caractère patrimonial que revêt la pratique de la pêche.

Le patrimoine est « *ce qui nous vient de nos pères, de ceux qui nous ont donné naissance* » (Gravari-Barbas, 1996). Cette notion qui renvoyait originellement aux biens privés a peu à peu évoluée vers une approche patrimoniale qui dépasse le simple cadre de l'individu. La notion de patrimoine renvoie désormais à « *un système symbolique qui est générateur d'identité collective* » (Di méo, 2007). En cela, il est dorénavant acceptable de considérer une pratique, une tradition ou un savoir-faire comme patrimoine dans la mesure où ce dernier est générateur d'une identité collective mobilisatrice.

Extrait du Guide de pêche de 1950





L'ORGANISATION DU RÉSEAU ASSOCIATIF DE LA PÊCHE EN HAUTE-VIENNE

1 - LA FDAAPPMA 87

1.1 - Les missions et compétences de la Fédération

Association Loi 1901 chargée par le code de l'environnement de missions d'intérêt général, la Fédération a le caractère d'un établissement d'utilité publique. **Ses principales missions s'articulent autour de 3 grands axes :**

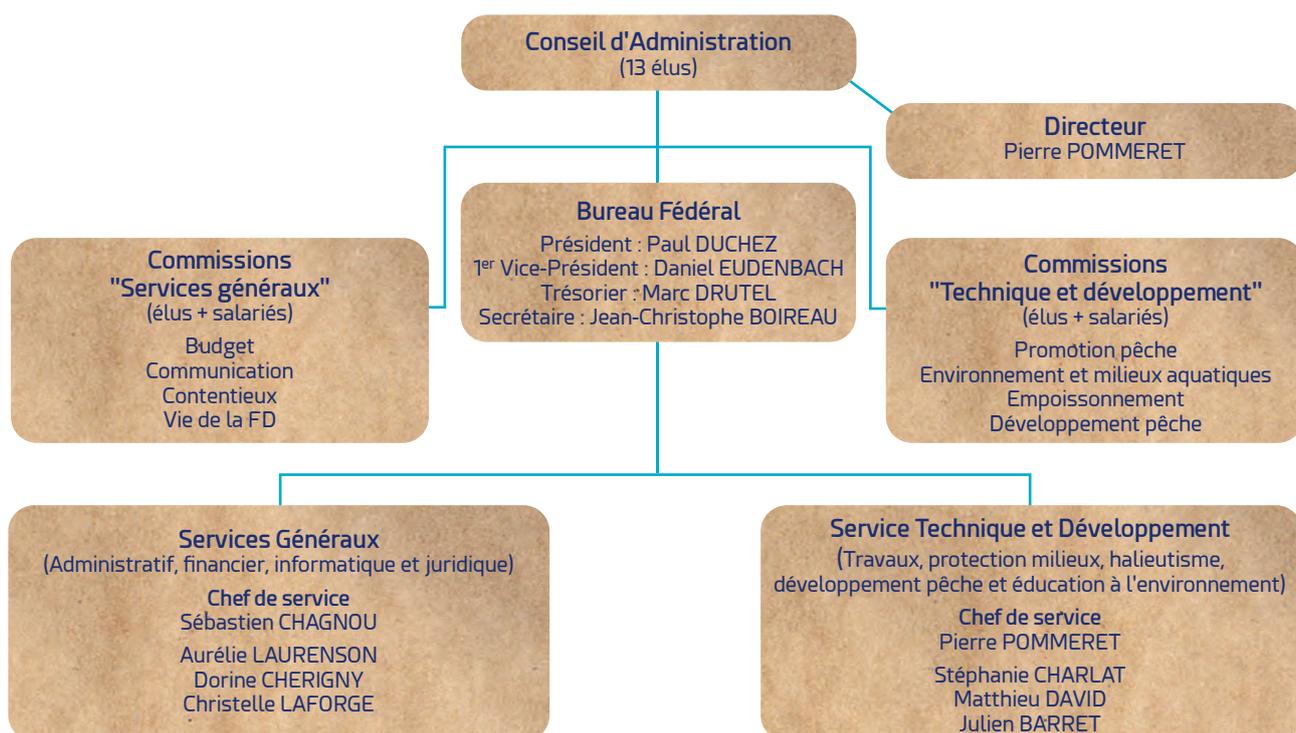
- développer et promouvoir le loisir pêche ;
- protéger les milieux aquatiques, mettre en valeur et surveiller le domaine piscicole départemental ;
- éduquer le jeune public à l'environnement et à la préservation des milieux aquatiques.

Ses compétences sont diverses et se répartissent autour de 6 piliers :

- **la valorisation de secteurs de pêche et les aménagements :** parcours labellisés, parcours spécifiques, aires de pêche sécurisées, mises à l'eau, hébergements pêche, élaboration d'un Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDL), etc.

- **la connaissance du milieu aquatique :** études, élaboration et mise en place d'un Plan Départemental pour la Protection et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) : diagnostic des milieux et propositions d'actions pour remédier aux perturbations, etc.
- **les actions sur le milieu :** restauration de la continuité écologique, repeuplements, restauration et installation de frayères, aide financière aux syndicats de rivière, emploi d'une équipe en réinsertion sociale chargée de travaux d'entretien.
- **la promotion, l'éducation à l'environnement, au développement durable et à la biodiversité et l'information :** Ateliers Pêche Nature, stages, interventions scolaires, Critérium Jeunes Pêcheurs.
- **La consultation pour avis :** sur tout aménagement ou mesure susceptible de porter atteinte aux milieux aquatiques.
- **la surveillance des cours d'eau :** gardes-pêche, suivi sécheresse, réseau sentinelles, actions juridiques.

1.2 - L'organisation interne de la Fédération et son fonctionnement





D'après l'arrêté ministériel du 16 janvier 2013 fixant leurs statuts, les FDAAPPMA doivent être composées d'un Conseil d'Administration élu pour un mandat de 5 ans. Ce Conseil d'Administration a pour mission de définir et mettre en place la politique de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique.

En Haute-Vienne, il est composé de 13 administrateurs et placé sous la présidence actuelle de Monsieur Paul Duchez, responsable de la structure et de ses salariés.

Afin de répondre aux nombreuses missions qui incombent à la Fédération, les différentes activités sont organisées autour de 2 services. Le directeur supervise le bon fonctionnement de la structure, accompagné dans ses fonctions par une équipe dynamique et polyvalente de 8 professionnels au service de la pêche associative.

2 - LES AAPPMA

Le département de la Haute-Vienne accueille en 2020 52 AAPPMA réparties sur 7 bassins hydrographiques.

Leurs missions sont diverses, nombreuses et reflètent les grandes lignes directrices de celles de la Fédération. Elles œuvrent chaque jour sur le terrain pour permettre au plus grand nombre de pratiquer la pêche dans les meilleures conditions.

Statuts des AAPPMA / Arrêté du 27 juin 2008 fixant le modèle de statuts des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique - NOR : DEVO0815489A - ELI : www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2008/6/27/DEVO0815489A/jo/text - JORF n°0164 du 16 juillet 2008 - Texte n° 6.

Référence
CARTO | **6** Carte des AAPPMA 87
| page 58

En prenant une carte de pêche, le pêcheur adhère de manière automatique à une AAPPMA : plus qu'un simple permis de pêcher, l'achat d'une carte est un véritable acte militant pour la protection du patrimoine halieutique et piscicole ainsi que pour la protection des milieux aquatiques.

3 - LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET INSTITUTIONNELS

Au-delà d'une activité de pleine nature conviviale qui séduit et réunit toutes les générations et les classes sociales, la pêche de loisir rassemble environ 1,5 million d'adhérents en France dont 15 150 sur le seul département de la Haute-Vienne, et constitue l'un des réseaux associatifs indépendants les plus maillés de l'Hexagone. À chaque niveau de représentativité, des bénévoles agissent chaque jour sur le territoire pour promouvoir la pêche et préserver les milieux aquatiques.

Le réseau des structures associatives de la pêche en France possède un maillage territorial considérable. Structurée à chacun des échelons administratifs, la pêche associative possède de nombreux attributs pour développer le loisir pêche et protéger les milieux, dont le principal est le réseau d'institutions et d'organismes avec lequel elle s'associe.

3.1 - Les partenaires présents au sein du réseau des structures associatives de la pêche de loisir

■ La FNPF



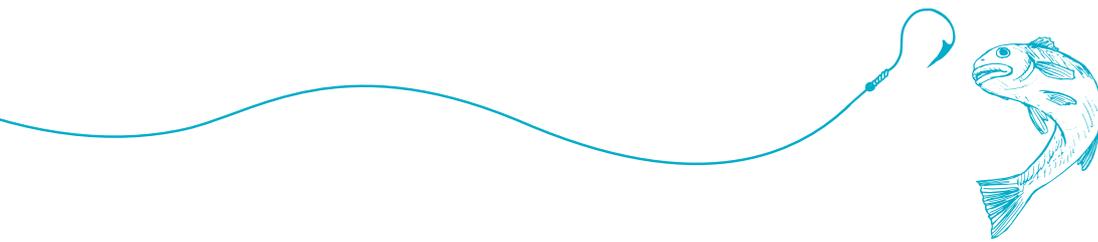
La Fédération Nationale de la pêche en France et de la Protection des milieux aquatiques (FNPF) représente l'échelon le plus haut du réseau associatif.

Créée par la Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 qui lui reconnaît le caractère d'utilité publique, elle est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique français. Sa constitution officielle a eu lieu le 5 février 2007.

Organe représentatif de réflexion avec 6 commissions permanentes et de nombreux groupes de travail, la FNPF développe régulièrement de nouveaux outils pour remplir ses deux missions régaliennes :

- le développement et la promotion du loisir pêche ;
- la protection des milieux aquatiques.

La FNPF a été officiellement déclarée association de protection de l'environnement par arrêté ministériel du



07 février 2013. C'est elle qui est à l'initiative de la rédaction du Schéma National de Développement du Loisir Pêche (SNDLP) plaçant la pratique du loisir pêche comme élément structurant dans l'économie des territoires.

Elle coordonne les actions des 3 700 AAPPMA sur le territoire, réunies au sein des 94 Fédérations Départementales (FDAAPPMA), elles-mêmes regroupées en 13 Associations Régionales.

www.federationpeche.fr - www.generationpeche.fr

■ L'Union des Fédérations du Bassin Loire Bretagne (UFBLB)



Organes représentatifs de la pêche associative en eau douce, les Unions de Bassin ont pour principales missions d'organiser des collaborations autour de différentes thématiques, notamment celles définies par la FNPF :

- l'acquisition de connaissances sur les milieux aquatiques, les activités piscicoles et halieutiques ;
- l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Elles apportent leur expertise aux Fédérations Départementales dans le but d'améliorer la gestion halieutique et piscicole des milieux. Pour la FDAAPPMA 87, le lien avec les Agences de l'Eau est en grande partie assuré par l'UFBLB.

www.federationpeche.fr - www.generationpeche.fr

■ L'Association Régionale des Fédérations de pêche de Nouvelle Aquitaine (ARP-NA)



Créée en 2016, l'ARPNA revêt aussi le caractère d'une association Loi 1901, elle est formée par les 12 Fédérations présentes au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine :

- la Charente ;
- la Charente-Maritime ;
- la Haute-Vienne ;
- la Creuse ;
- la Corrèze ;
- la Vienne ;
- les Deux-Sèvres ;

- la Dordogne ;
- les Landes ;
- la Gironde ;
- le Lot-et-Garonne ;
- les Pyrénées-Atlantiques.



Le territoire de l'ARP-NA représente :



Elle est le partenaire incontournable des 12 Fédérations Départementales, qui pilote et coordonne les actions au niveau régional

www.peche-nouvelle-aquitaine.org



■ L'Association Loire Grands Migrateurs (LOGRAMI)



LOGRAMI est la structure de référence pour la recherche menée sur les poissons migrateurs du bassin de la Loire. L'association a été créée en 1989

sous l'impulsion de l'ensemble des Fédérations de pêche du bassin, des associations de pêcheurs professionnels et de quelques autres associations environnementales. L'objectif est de répondre à des maîtrises d'ouvrage d'opérations en faveur des poissons migrateurs sur le bassin de la Loire, comme notamment le suivi des stations de comptages.

L'objectif de l'association est la restauration des populations de poissons migrateurs du bassin de la Loire et de leurs milieux. Pour atteindre cet objectif, LOGRAMI mène à bien 3 missions principales :

- la collecte et l'analyse des données ;
- la mutualisation de données et l'aide à la gestion ;
- l'information et la sensibilisation.

www.logrami.fr

■ Les AAPPMA de Haute-Vienne

Au nombre de 52 dans le département de la Haute-Vienne, les AAPPMA adhèrent à la Fédération et sont les véritables vecteurs de la politique fédérale sur les territoires. Les actions des AAPPMA sont tournées vers la protection et la restauration des milieux aquatiques, la promotion du loisir pêche, la mise en place d'événementiels autour des thématiques milieux et espèces ainsi que vers les missions de surveillance du domaine piscicole.

3.2 - Les partenaires extérieurs au réseau des structures associatives de la pêche de loisir

■ La Région Nouvelle-Aquitaine



La Région Nouvelle-Aquitaine est un partenaire privilégié des 12 Fédérations présentes au niveau régional. Ce partenariat s'est renforcé en 2017, par la signature d'une convention avec l'ARP-NA, sur la période 2018-2021.

Cette convention prévoit une aide financière conditionnée aux actions réalisées dans le cadre :

- de la biodiversité avec des actions de préservation et d'amélioration de la connaissance ;
- du tourisme et du développement du loisir pêche ;
- de l'éducation nature environnement pour un développement soutenable.

Dans le cadre de ce partenariat, la Région Nouvelle-Aquitaine a financé une étude sur le poids du tourisme pêche au niveau régional. Vous trouverez ci-joint une synthèse des principaux résultats.

www.nouvelle-aquitaine.fr

Référence FICHER

1

Que représente le loisir pêche en Nouvelle-Aquitaine | page 59

■ Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne



Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne est un partenaire historique de la FDAAPPMA 87. Ce partenariat s'est renforcé en 2017 grâce à la signature d'une convention de gestion halieutique et piscicole relative au lac de Saint-Pardoux. Dans ce cadre, le département

finance des opérations visant :

- à l'amélioration des connaissances piscicoles et halieutiques ;
- à l'aménagement piscicole : récifs artificiels, diversification des habitats, amélioration de la fonctionnalité des frayères, etc ;
- à l'aménagement halieutique : rampe de mise à l'eau, amélioration des accès en berge etc. ;
- au développement de l'attrait du tourisme pêche : qualification des hébergements pêche, labellisation des parcours, etc.

Une convention a également été signée en 2018 pour la gestion halieutique et piscicole du plan d'eau de la Pouge, reclassé en seconde catégorie piscicole dans le courant de l'année 2020.

www.haute-vienne.fr



■ Les Communes et les Communautés de Communes

La Fédération intervient pour le compte d'une vingtaine de communes en tant que gestionnaire des aspects piscicoles et halieutiques des plans d'eau. Des conventions sont signées permettant de définir les grands objectifs des gestions opérées. Dans le cadre de ce schéma, chaque convention sera mise à jour (fiche action E.1.5) afin de donner un nouvel élan à la spécialisation des plans d'eau.

Les Communautés de Communes et les Communautés d'Agglomération sont également des partenaires de la Fédération sur des opérations diverses telles que l'aménagement de rampes de mise à l'eau ou encore de restauration de frayères à brochets. La mise en œuvre d'actions visant à dynamiser le tourisme pêche est aussi soutenue par ces structures (aménagement d'aires de pêche sécurisées, labellisation de parcours de pêche etc.).

■ L'Établissement Public Territorial de Bassin de la Vienne (EPTB Vienne)



L'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne, créé le 10 septembre 2007, a pour objectif de faciliter, à l'échelle du bassin de la Vienne (21 160 km²), l'action des collectivités et plus globalement des acteurs de l'eau, dans la gestion de l'eau.

A ce titre, il assure un rôle général d'information, de conseil, d'animation et de coordination ou de maîtrise d'ouvrage dans ses domaines de compétence et porte également des études pour améliorer la connaissance. Ainsi, il met en œuvre des programmes d'actions thématiques (étangs, inondations, plantes invasives, zones humides, poissons migrateurs etc.) et des actions de gestion territoriale à travers notamment les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ou les contrats territoriaux.

L'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne, est un regroupement de collectivités, composé des régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire, des départements de la Vienne, de la Charente et de l'Indre-et-Loire, des Communautés Urbaines de Grand Poitiers et de Limoges Métropole et de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault.

www.eptb-vienne.fr

■ Les syndicats de rivière



Plusieurs syndicats de rivière sont présents en Haute-Vienne parmi lesquels le syndicat d'aménagement du bassin versant de la Vienne qui est le plus important en termes de surface d'intervention. Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la

Vienne est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) sans fiscalité propre avec un statut d'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) depuis le 1^{er} janvier 2020.

Créé en 1989, le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne est un outil de préservation de la Vienne entre Limoges et Saillat-sur-Vienne. À ce jour, avec l'intégration des communes du bassin-versant de la Briance et sa transformation en EPAGE depuis le 1^{er} janvier 2020, le Syndicat regroupe une centaine de communes autour de la vallée de la Vienne, de la Glane, de l'Aurence, de l'Aixette et de la Briance.

Il exerce 3 missions principales pour une meilleure protection et mise en valeur de la qualité de notre territoire :

- gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) qui consiste notamment à restaurer puis entretenir près de 3 000 km de rivières et petits cours d'eau et zones humides annexes ;
- compétences complémentaires à l'exercice de la compétence GEMAPI comme la mise en place d'équipement de métrologie et l'organisation de campagnes de mesures sur la ressource en eau et les milieux aquatiques ou l'organisation de l'animation et de la coordination des actions pour valoriser la rivière par des animations sportives et touristiques et mettre en place des actions d'éducation à l'environnement tournées vers les publics scolaires du territoire ;
- amélioration de la sécurité des activités nautiques sur la Vienne par la création d'équipements et la mise en place d'une signalétique adaptée.

www.syndicat-bassin-vienne.fr

On retrouve également plusieurs autres syndicats parmi lesquels le Syndicat Mixte du Contrat Rivière Gartempe ou encore le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents.



Ces syndicats portent la gestion de certains Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques, outils de gestion des milieux mis en place par les Agences de l'Eau pour l'atteinte du bon état des cours d'eau, fixée par la directive cadre sur l'eau. La Fédération intervient en tant que maître d'ouvrage et maître d'œuvre des actions visant à la valorisation du patrimoine piscicole.



SMABGA : www.smabga.fr

SMCRG : www.cr-gartempe.com

PETR MONTS ET BARRAGES : www.paysmontsetbarrages.fr

SYMBA : www.syndicat-bandiat-tardoire.fr

CULM : www.agglo-limoges.fr/content/eau

■ Le Parc Naturel Régional de Millevaches



Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin est un territoire de moyennes montagnes situé en terre occitane, classé au répertoire des Parcs Naturels Régionaux depuis 2004. Ce territoire s'organise autour d'un projet concerté de développement durable.

Ses missions s'articulent autour de :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel ;
- l'aménagement du territoire ;
- le développement économique et social ;
- l'accueil, l'éducation et l'information ;
- l'expérimentation.

Le PNR porte également le CTMA Vienne Amont, visant la valorisation du patrimoine piscicole, sur lequel la Fédération intervient en tant que maître d'ouvrage et maître d'œuvre d'actions.

www.pnr-millevaches.fr

■ Le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin



Le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin a obtenu son label le 9 mars 1998 et son renouvellement pour 12 ans le 24 août 2011. Il s'étend sur 1 900 km² et englobe 74 communes à cheval sur deux départements que sont la Dordogne (43 communes) et la Haute-Vienne (31 communes).

www.pnr-perigord-limousin.fr

■ Electricité de France (EDF)



Un partenariat national entre EDF et la FNPF a été formalisé par la signature d'une convention en date du 30 novembre 2009. Une déclinaison départementale de cette convention est passée entre la FDAAPPMA 87 et EDF Hydro-Centre. Chaque année, et par l'intermédiaire de cette convention, la FDAAPPMA 87 et EDF s'engagent à mener des opérations conjointes de communication dans le cadre de la sécurité nécessaire à la protection des pêcheurs aux abords des ouvrages gérés par EDF sur les cours d'eau du département. EDF Hydro-Centre intervient en tant que partenaire financier des actions de communication, de promotion du loisir pêche sur les barrages et cours d'eau sur lesquels intervient EDF, sur l'aménagement de rampes de mise à l'eau pour les embarcations, sur les études visant à améliorer les connaissances piscicoles et halieutiques.

Une déclinaison départementale de cette convention est passée entre la FDAAPPMA 87 et EDF Hydro-Centre. Chaque année, et par l'intermédiaire de cette convention, la FDAAPPMA 87 et EDF s'engagent à mener des opérations conjointes de communication dans le cadre de la sécurité nécessaire à la protection des pêcheurs aux abords des ouvrages gérés par EDF sur les cours d'eau du département. EDF Hydro-Centre intervient en tant que partenaire financier des actions de communication, de promotion du loisir pêche sur les barrages et cours d'eau sur lesquels intervient EDF, sur l'aménagement de rampes de mise à l'eau pour les embarcations, sur les études visant à améliorer les connaissances piscicoles et halieutiques.

www.pnr-perigord-limousin.fr

■ L'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) et l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG)



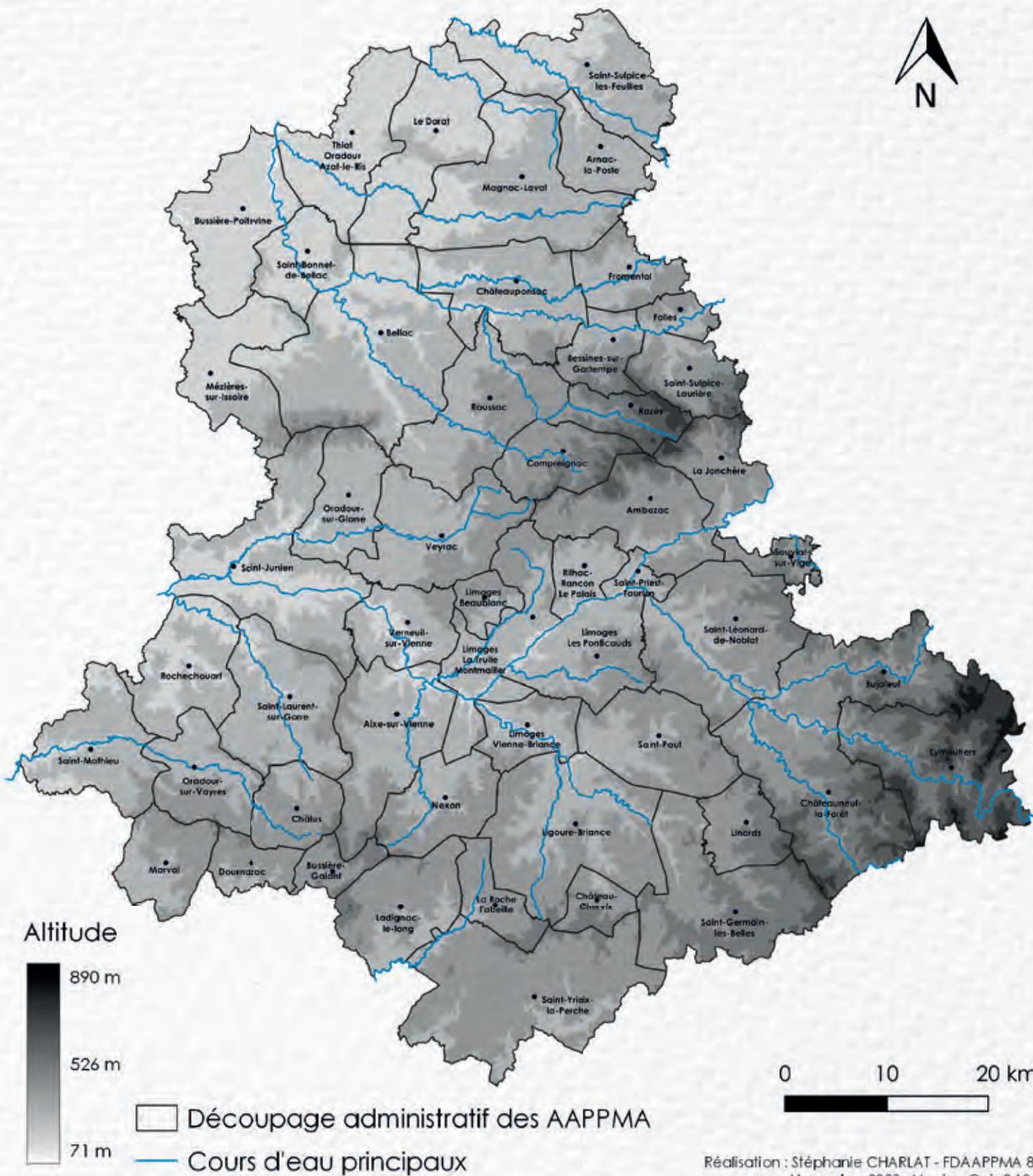
La FDAAPPMA 87 se situe sur les deux territoires d'intervention de ces Agences de l'Eau. Un accord cadre est passé avec l'AELB qui permet de solliciter des financements pour les actions de restauration des milieux aquatiques, d'amélioration de la connaissance des cours d'eau et pour des actions de sensibilisation et de préservation des milieux auprès des scolaires.

www.agence.eau-loire-bretagne.fr



L'AEAG est sollicitée également, en dehors de tout accord cadre, pour des subventions liées à des actions de restauration.

www.eau-adour-garonne.fr



LE LOISIR PÊCHE EN NOUVELLE-AQUITAINE

256 804
PRATIQUANTS

18% des pratiquants en Nouvelle-Aquitaine viennent d'autres Régions ou de l'étranger

134 MILLIONS € sont dépensés chaque année par les pêcheurs en Nouvelle-Aquitaine

985 € Montant dépensé en 2017 par les pêcheurs pour leur pratique

Les pêcheurs originaires de Nouvelle-Aquitaine dépensent en moyenne 908 € quand les pêcheurs extérieurs à la Région dépensent 1 265 €

COMMENT SE PRATIQUE LE LOISIR PÊCHE ?

LE LEURRE ET LE COUP : LES TECHNIQUES LES PLUS PRATIQUÉES

44% des pêcheurs ont recours à une embarcation pour la pratique de la pêche (embarcations motorisées et des float tube principalement)

74% des pratiquants relâchent régulièrement ou toujours leurs prises

75% des pêcheurs fréquentent des cours d'eau

49% fréquentent des plans d'eau

10% vont en mer

51 600 pratiquants déclarent être des bénévoles actifs, soit un pratiquant sur 5

Les bénévoles actifs participent principalement à des actions de préservation de l'environnement

IMPACT SUR LE TOURISME

317 880 NUITÉES

soit **2%** des nuitées touristiques de Nouvelle-Aquitaine en 2017

6 jours durée moyenne d'un séjour

42% des séjours des pêcheurs sont faits dans des hébergements marchands

800 000 EXCURSIONS À LA JOURNÉE

soit **5** excursions par pratiquant par an

Des excursions dans un rayon de moins de **40 km** du domicile des pêcheurs

LE CADRE ENVIRONNANT

Principal critère de sélection des lieux de séjours et d'excursions



DU TOURISME DÉSÉASONNALISÉ

Le pic de fréquentation touristique liée à la pêche est en **MAI** alors qu'il est en août pour le tourisme néo-aquitain

Données 2017 issues d'une enquête réalisée auprès de 6 000 pratiquants par les cabinets Argo&Siloe et D-Sidd financée par :





LES ADHÉRENTS DU RÉSEAU ASSOCIATIF PÊCHE HAUT-VIENNOIS

1 - LE NOMBRE D'ADHÉRENTS AUX AAPPMA

En 2019, ce sont 15 143 adhérents qui ont pu être comptabilisés au total sur le territoire. Ils représentent le maillon primordial de notre réseau : les pêcheurs sont le socle sur lequel repose le fonctionnement de l'ensemble du tissu de la pêche associative, la raison même de son existence.

Avec une baisse sensible des effectifs depuis plusieurs années, notre département doit faire face aux évolutions de consommation du loisir pêche.

Cette dynamique descendante peut s'expliquer par divers facteurs, qu'ils soient d'ordre sociologiques, démographiques, socio-économiques, environnementaux* etc. :

- des pratiquants découragés par la diminution supposée de certaines espèces piscicoles dans les rivières et notamment de la diminution de l'aire de répartition des salmonidés ;
- une diminution de la population rurale au profit de la population urbaine (moins susceptible de pratiquer des activités régulières dont la pêche et ce malgré un réel engouement pour le retour à la nature depuis plusieurs années) ;
- une réglementation complexe qui encadre la pratique ;
- une concurrence avec de nouvelles activités de loisir ;
- une vision désuète ancrée dans l'esprit du grand public.

*Ces éléments sont issus de la proposition de développement touristique pêche du lac de Saint-Pardoux, par le CDT 87, service développement des filières touristiques.

La Fédération réfléchit depuis plusieurs années à la meilleure stratégie à adopter pour enrayer l'évolution négative de ses effectifs. Le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP), est un des axes majeurs de cette réflexion.

15 000 cartes de pêche représentent un socle considérable de pratiquants sur lequel la Fédération doit s'appuyer pour pérenniser son activité. Elle a la responsabilité de mener dans l'avenir les actions appropriées pour redonner un maximum d'attractivité au loisir pêche et séduire de nouveaux pratiquants.

Une analyse détaillée pour les différents types de cartes donne les informations suivantes :

Une érosion des cartes « Interfédérale » et « Majeure » depuis quelques années :



Cette baisse globale de 1,4 % des cartes annuelles est un signal d'alarme concernant la fragilité des effectifs. En effet, les cartes « Interfédérale » et « Majeure » représentent la base des effectifs et elles ont fondu de plus de 7 % depuis 3 ans. La démographie de notre département (vieillesse de la population) explique en partie le phénomène observé.

Globalement, la diminution du nombre de cartes se retrouve dans de nombreux départements « périphériques » par rapport à la montée en puissance des métropoles, découlant de la loi « NOTRe » de recentralisation.

L'aspiration démographique de la région bordelaise impacte inévitablement le nombre de pêcheurs dans les départements de l'ex-Limousin (- 4,86 % de cartes majeures en Creuse et - 3,40 % en Corrèze).

Baisse sensible des cartes « Femme », « Mineure » et « Découverte – 12 ans » (- 3,9 % au total vs 2018).

Ces trois catégories de cartes ont sensiblement baissé en 2019 :





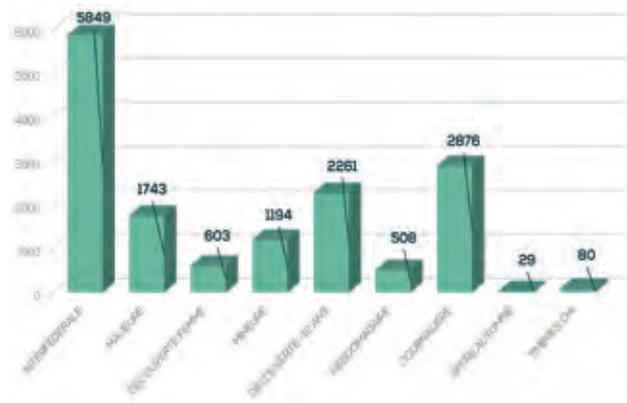
Forte réduction des cartes « Hebdomadaire » et réduction des cartes « Journalière » :



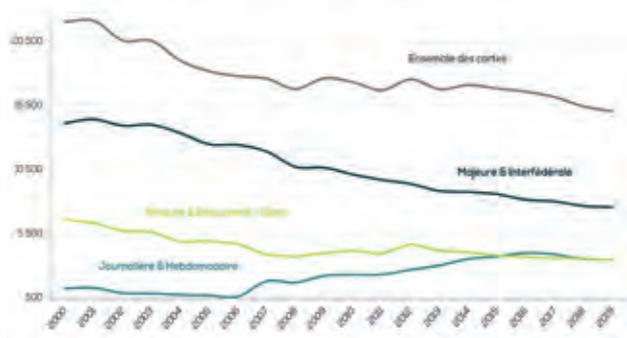
Les cartes « Hebdomadaire » et les cartes « Journalière » sont les plus sensibles aux aléas climatiques. La période de sécheresse estivale a fortement impacté la vente de ce type de cartes au cours de l'été 2019.

Analyse globale de la situation relative à la vente des cartes :

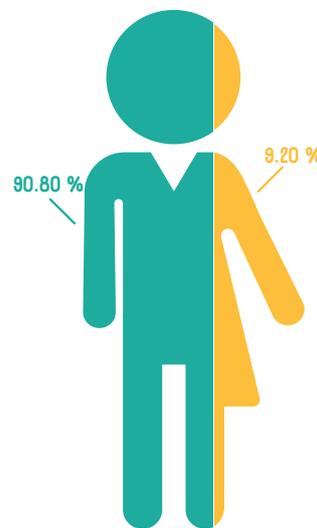
Graphique de la répartition des ventes 2019



Graphique de l'évolution des ventes depuis 2000



2 - LE PROFIL DES ADHÉRENTS HAUT-VIENNOIS



Selon l'étude des données consolidées sur l'année 2019*, **moins de 10 % des pêcheurs haut-viennois sont des « femmes »**. Ce sont donc les « hommes » qui pratiquent majoritairement le loisir pêche, toutes tranches d'âge confondues.

D'après ces données, nous pouvons également constater que les « actifs » (25-54 ans) et les « retraités » (55-65 ans et plus) sont les parts les plus représentées avec respectivement 34.83 % et 35.57 % de pratiquants dans ces catégories d'âge.

Les « jeunes » (15-24 ans) représentent moins de 10 % des adhérents du département et leur catégorie d'âge, pourtant vecteur d'avenir, reste sous-représentée. Enfin, les « 0-14 ans » donnent un espoir particulier puisqu'ils sont 19.64 % à adhérer à une AAPPMA sur la saison 2019.

Plusieurs études prouvent que le loisir pêche n'est pas vieillissant. En effet, même s'il est vrai que les « actifs » (25-54 ans) et les « retraités » (55-65 ans et plus) représentent la majeure partie des adhérents du département, la part des moins de 18 ans reste conséquente. Les analyses des ventes de cartes de pêche « Découverte – de 12 ans » et « Mineure » montrent que les « jeunes » représentent près de 24 % des pêcheurs haut-viennois. Outre ce fait, l'investissement des plus jeunes présente plusieurs avantages dont le plus important est de permettre les relations intergénérationnelles au sein même des associations et donc, de les pérenniser.



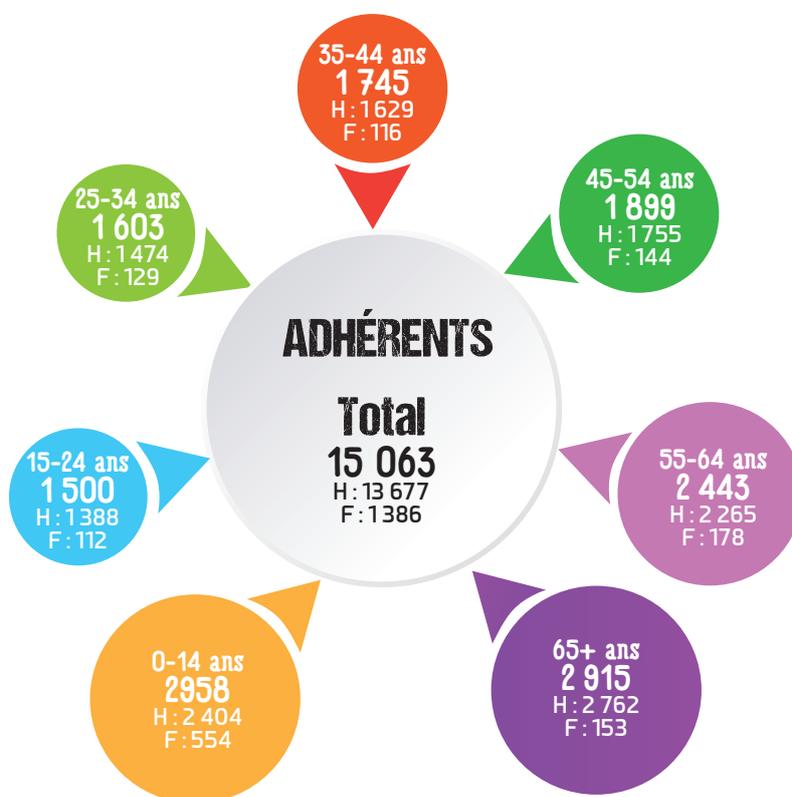
La part des « retraités » (55-65 ans et plus) dans les effectifs des pêcheurs haut-viennois est en adéquation avec la part des « retraités » dans la population départementale.

Ces structurations de population indiquent plusieurs tendances. D'abord, ce sont les « retraités » qui semblent les plus investis dans la pêche associative en Haute-Vienne. Plusieurs études montrent que ce type de population a tendance à s'engager davantage dans l'associatif, cela principalement car ils sont plus disponibles que des « actifs ». C'est donc une part de la population qu'il faut consulter et intégrer pleinement dans les projets de la Fédération.

La catégorie de population des « actifs », nécessite une attention particulière puisqu'ils représentent les futurs

« retraités » du département. Enfin, c'est autour des populations les plus jeunes qu'il est important de s'investir : leur engagement dans nos associations est vecteur d'avenir. Synonymes de dynamisme pour les territoires ruraux, ces « jeunes » sont un élément fondamental pour assurer la transmission du loisir pêche.

Enfin, et il est important de le rappeler, les « femmes » restent minoritairement représentées dans les adhérents du réseau associatif pêche en Haute-Vienne. Il est donc nécessaire de s'intéresser de près à cette part de la population qui est une manne importante à séduire : elles représentent 53 % de la population départementale en 2016.



*Export statistiques des ventes de cartes consolidées pour la saison 2019 - Logiciel de gestion CMS Eolas/www.cartedepeche.fr



« Maman de trois enfants, j'ai commencé à aller à la pêche les week-ends en famille quand nous allions tous rendre visite à ma belle-mère à la campagne. Pour moi la pêche est plus qu'une passion c'est une source de bien-être, un moment de détente ... au bord de l'eau j'oublie mes soucis du quotidien. Je conseille d'ailleurs à tous la pratique de la pêche, c'est une bonne thérapie. »

Violette, 58 ans - Bujaleuf

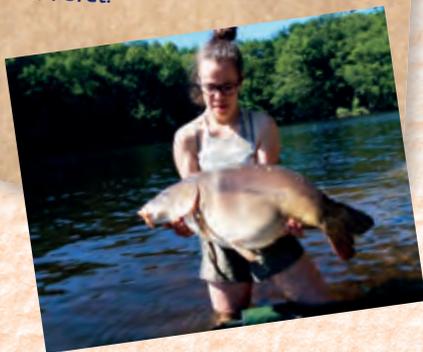
« La pêche est pour moi un moyen de faire le vide, ne plus penser à rien, et profiter de ce que nous apporte la nature. »

Jean-Michel, 66 ans – Président de l'AAPPMA de Châteauponsac



Mes débuts dans le milieu de la pêche se sont faits dès mon plus jeune âge. Mon père, déjà carpiste bien avant ma naissance, m'a transmis cette passion au fur et à mesure que je grandissais. J'ai fait des pêches de nuit dès que j'ai su marcher ! J'ai tout de suite accroché à cette passion. »

Ophélie, 17 ans - Châteauneuf-la-Forêt.



« Mon but est de défendre la pêche associative, de communiquer sur le besoin urgent de sensibiliser les gens au respect de la biodiversité et du monde halieutique. Transmettre mon savoir et ma passion lors des Ateliers Pêche Nature et voir dans les

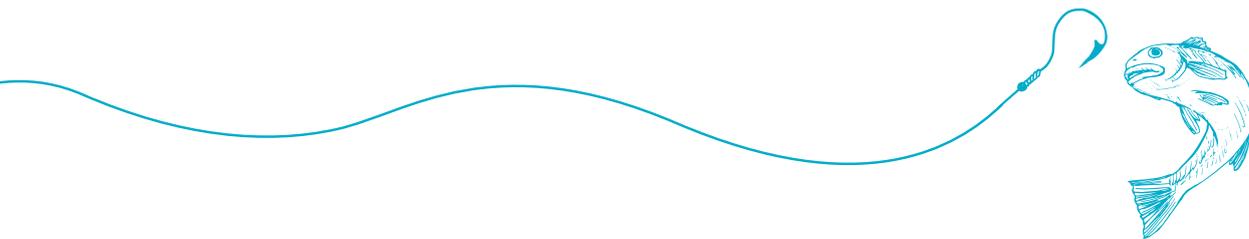
yeux d'un enfant l'émerveillement face aux beautés de la nature, c'est mon plus grand plaisir ! »

Maurice, 60 ans – Ancien Président de l'AAPPMA La Populaire de Saint-Junien.

« La pêche m'apporte l'évasion dont j'ai besoin dans la vie, le bien-être, le plaisir... Mais ce n'est pas la seule chose qui me passionne. La faune, la flore, les oiseaux me fascinent tout autant. Se fondre dans la nature est un immense plaisir pour moi. »

Vincent, 35 ans - Bosmie l'Aiguille.





3 - LES ESPÈCES RECHERCHÉES PAR LES ADHÉRENTS DU RÉSEAU ASSOCIATIF PÊCHE EN HAUTE-VIENNE

La richesse des milieux aquatiques et la diversité halieutique du département de la Haute-Vienne en font un remarquable territoire de pêche sur lequel les pêcheurs, adhérents du réseau associatif, peuvent trouver l'ensemble des espèces qu'ils recherchent.

Voici ci-dessous la liste des principales espèces recherchées (non-exhaustive) :

Sur les cours d'eau de première catégorie piscicole :					
Salmonidés	 Truite fario		 Ombre commun		
Cyprinidés	 vairon		 goujon		
Sur les plans d'eau de première catégorie piscicole :					
Salmonidés	 Truite arc-en-ciel				
Cyprinidés	 carpe	 gardon		 rotengle	
	 Brème commune	 tanche	 ablette	 goujon	
Sur les cours d'eau et plans d'eau de 2 ^{ème} catégorie piscicole :					
Carnassiers	 brochet	 Perche commune	 sandre	 Black-bass	 Silure glane
Cyprinidés	 carpe		 tanche		 gardon
	 rotengle	 Brème commune		 barbeau	 ablette
	 chevesne	 vairon	 goujon	 hotu	
Salmonidés	 Truite fario		 Ombre commun		



COMMENT DEVENIR ADHÉRENT DU RÉSEAU ASSOCIATIF

1 - D'ABORD, ADHÉRER À UNE AAPPMA

En France, le droit de pêche est détenu soit par l'État, soit par des propriétaires riverains. De façon globale, la gestion et l'entretien du réseau hydrographique sont confiés aux pêcheurs eux-mêmes.

Pour pratiquer la pêche sur le domaine public ainsi que sur les lots gérés par les associations, chaque individu souhaitant pratiquer la pêche doit être détenteur d'une carte qui le fera automatiquement devenir adhérent d'une AAPPMA.

1.1 - Les cartes de pêche

L'acquisition d'une carte de pêche matérialise l'adhésion à une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA). Elle donne lieu à l'acquittement d'une cotisation associative et d'une redevance pour la protection du milieu aquatique auprès des Agences de l'Eau. C'est la condition indispensable pour pratiquer la pêche sur les cours d'eau et plan d'eau classés en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie piscicole ainsi que sur les autres plans d'eau à la réglementation particulière. La carte de pêche peut être annuelle ou temporaire :

CARTES ANNUELLES*	
	Carte « Interfédérale Personne Majeure » : 100 € Pour qui ? Les adultes de + de 18 ans au 1 ^{er} janvier 2020. - Pour pêcher où ? 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie (cours d'eau, plans d'eau et barrages) et dans les 91 départements réciprocitaires du Club Halieutique Interdépartemental (CHI), de l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) et de l'Union Réciprocitaire du Nord Est (URNE). Comment ? Toutes techniques autorisées (en respectant les dates d'ouverture et la réglementation)
	Carte « Personne majeure » : 77 € Pour qui ? Les adultes de + de 18 ans au 1 ^{er} janvier 2020. - Pour pêcher où ? 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie (cours d'eau, plans d'eau et barrages) seulement en Haute-Vienne exceptés Saint-Pardoux, Vassivière et Saint Marc (pour cela acquitter l'option Club Halieutique). Comment ? Toutes techniques autorisées (en respectant les dates d'ouverture et la réglementation).
	Carte « Découverte femme » : 35 € Pour qui ? Les femmes de + de 18 ans au 1 ^{er} janvier 2020. - Pour pêcher où ? 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie (cours d'eau, plans d'eau et barrages) et dans les 91 départements réciprocitaires du Club Halieutique Interdépartemental (CHI), de l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) et de l'Union Réciprocitaire du Nord Est (URNE). Comment ? Toutes techniques autorisées (en respectant les dates d'ouverture et la réglementation). 1 seule ligne autorisée (et 6 balances à écrevisses).
	Carte « Personne mineure » : 21 € Pour qui ? Les jeunes de moins 18 ans au 1 ^{er} janvier 2020. - Pour pêcher où ? 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie (cours d'eau, plans d'eau et barrages) et dans les 91 départements réciprocitaires du Club Halieutique Interdépartemental (CHI), de l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) et de l'Union Réciprocitaire du Nord Est (URNE). Comment ? Toutes techniques autorisées (en respectant les dates d'ouverture et la réglementation).
	Carte « Découverte – 12 ans » : 6 € Pour qui ? Les enfants de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier 2020. - Pour pêcher où ? 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie (cours d'eau, plans d'eau et barrages) et dans les 91 départements réciprocitaires du Club Halieutique Interdépartemental (CHI), de l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) et de l'Union Réciprocitaire du Nord Est (URNE). Comment ? Toutes techniques autorisées (en respectant les dates d'ouverture et la réglementation). 1 seule ligne autorisée (et 6 balances à écrevisses).
CARTES TEMPORAIRES*	
	Carte « Hebdomadaire » : 33 € Pour qui ? Tout le monde. - Pour pêcher où ? 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie (cours d'eau, plans d'eau et barrages) et dans les 91 départements réciprocitaires du Club Halieutique Interdépartemental (CHI), de l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) et de l'Union Réciprocitaire du Nord Est (URNE). Comment ? Toutes techniques autorisées (en respectant les dates d'ouverture et la réglementation). Valable 7 jours consécutifs.
	Carte « Journalière » : 12 € Pour qui ? Tout le monde. Pour pêcher où ? 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie (cours d'eau, plans d'eau et barrages) seulement en Haute-Vienne. Comment ? Toutes techniques autorisées (en respectant les dates d'ouverture et la réglementation). Valable une journée.

*Tarifs 2020



Acheter une carte permet alors de remplir les trois conditions indispensables à la pratique du loisir : devenir membre d'une AAPPMA, obtenir l'autorisation de pêche du titulaire du droit de pêche et s'acquitter d'une redevance pour la protection des milieux aquatiques.



Plus que l'autorisation de pêcher, l'achat d'une carte représente un réel engagement dans le réseau associatif, c'est un acte militant pour la protection des milieux aquatiques.

L'argent investi par les pêcheurs permet aux organismes de gestion d'engager des actions d'intérêt général pour la protection et la restauration de la biodiversité aquatique. La majorité des financements des Fédérations départementales, dépendent de l'achat des cartes de pêche. En 2019, sur 77€ ce sont 29.50 € qui étaient reversés à la FDAAPPMA87 pour la vente d'une carte, les 47.50 € restants étant rétribués aux autres collectivités piscicoles et organismes de gestion.

Il est nécessaire de spécifier que la part reversée est insuffisante pour réaliser l'ensemble des missions et actions qui incombent au réseau de la pêche associative. C'est pour cette raison que d'autres ressources sont allouées, provenant notamment de subventions publiques. Dans cette optique, la pêche associative est entourée par un large réseau de partenaires.

1.2- Les réciprocités

La réciprocité est une particularité française qui facilite l'accès des secteurs de pêche par les pêcheurs. En principe, la carte de pêche offre la possibilité de pêcher sur les lots de pêche de l'association à laquelle le pêcheur a adhéré. Mais, de nombreuses Associations Agréées de pêche ont décidé de s'associer afin de mettre en commun leurs territoires de pêche pour offrir un espace plus vaste pour la pratique de la pêche : c'est la réciprocité.

Cela permet également aux AAPPMA de conjuguer leurs efforts pour la mise en valeur des cours d'eau qu'elles gèrent.

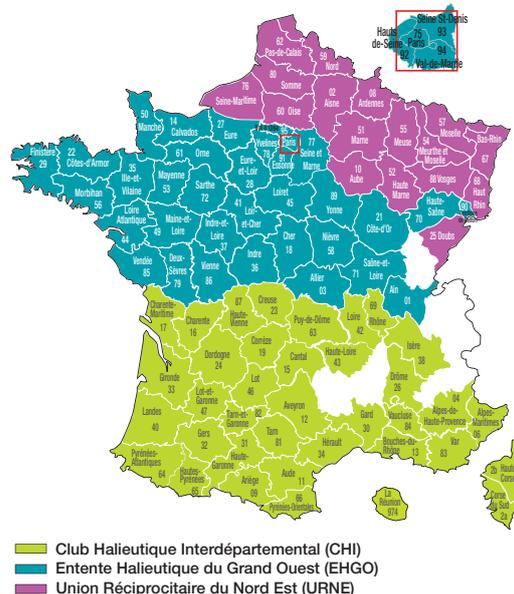
LES RÉCIPROCITÉS INTRA-DÉPARTEMENTALES :

Historiquement au niveau national, la Haute-Vienne est le premier département à avoir permis à ses adhérents de pêcher sur l'intégralité de son territoire grâce à l'achat d'une carte de pêche.

Les adhérents haut-viennois peuvent donc pratiquer leur loisir sur l'ensemble des lots concédés à la Fédération ou aux AAPPMA et peu importe l'AAPPMA à laquelle ils sont rattachés. Exceptions faites des lacs de Saint-Pardoux, de Vassivière et de Saint-Marc, qui font l'objet d'une entente avec le Club Halieutique Interdépartemental (CHI), permettant à la Fédération de recevoir un soutien financier de ce dernier pour la gestion de ces 3 lacs de barrage.

LES RÉCIPROCITÉS INTERDÉPARTEMENTALES :

Au commencement, ce sont les associations qui ont mis en commun leur territoire, puis les Fédérations départementales ont suivi : c'est la naissance des Groupements Réciprocaires. Ces organismes représentent une alliance permettant d'élargir le territoire de pêche par la contribution d'une redevance.





Il existe 4 Groupements Réciprocitaires en France :

- Le Club Halieutique Interdépartemental (CHI) ;
- L'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) ;
- L'Union Réciprocitaires du Nord-Est (URNE) ;
- La réciprocité de Savoie.

Ce sont au total 91 départements en réciprocité sur le territoire :

- 37 départements adhèrent au Club Halieutique Interdépartemental ;
- 37 départements adhèrent à l'Entente Halieutique du Grand Ouest ;
- 17 départements adhèrent à l'Union Réciprocitaires du Nord Est.

Le « timbre halieutique » seul coûte 35 € à l'achat pour le pêcheur n'ayant pas acquitté directement la carte « Interfédérale Personne Majeure » (tarif 2020). Sur notre département, il n'est exigé qu'en complément de la carte « Personne Majeure » pour Saint-Pardoux, Vassivière et Saint-Marc.

Cette réciprocité est automatique sur les cartes « Découverte femme », « Personne mineure », « Découverte – 12 ans » et « Hebdomadaire ». Enfin, la carte « Journalière » bénéficie de l'exception d'une entente réciprocitaires avec la Fédération de Pêche de la Creuse pour le Lac de Vassivière uniquement.

1.3 - Le réseau de dépositaires

En plus du point de vente en Fédération, les cartes de pêche sont disponibles auprès des 132 dépositaires participants sur le département. Organismes de tourisme, détaillants d'articles de pêche, magasins spécialisés, commerces locaux etc., ce réseau de partenaires permet à tous les haut-viennois de pouvoir acheter leur carte sur l'ensemble du territoire.

Ce maillage local offre à tous la possibilité de devenir adhérent d'un AAPPMA, chaque dépositaire étant rattaché à l'une d'entre elle en fonction de son implantation géographique.

1.4 - La carte par internet

Avec l'expansion cette décennie de la vente par internet, la FNPF a tenu à moderniser et faciliter son système de vente : c'est la naissance de www.cartedepeche.fr.

Un moyen simple et facile d'accès qui vient en complément de la vente chez les dépositaires habituels. Une fois inscrit, le pêcheur crée son compte (valable pour les années suivantes) et peut y associer d'autres personnes (famille, amis, personne à qui faire un cadeau etc.). Ce système permet par ailleurs la réimpression de la carte en cas de perte. Enfin, l'adhérent reste entièrement libre de choisir l'AAPPMA à laquelle il souhaite adhérer.

Investies dans ce procédé, la totalité des AAPPMA du département proposent l'achat par le biais de ce site internet.

Grâce à cette mise en place, la FNPF fait de la pêche le premier loisir sportif à dématérialiser ses adhésions en France. En plus de pallier aux rares inconvénients que revêt la vente de cartes en dépositaires (répartition du maillage, efficacité en matière d'horaire et de période d'ouverture, etc.), cet engagement a marqué la volonté du réseau associatif de la pêche d'innover et de se moderniser.

2 - LA RÉGLEMENTATION

La réglementation en matière de pêche est essentielle à la protection des milieux et des différentes espèces piscicoles. Parfois complexe, elle peut être un frein chez certaines personnes qui souhaiteraient se lancer dans la pratique de la pêche. Tout en continuant d'assurer des mesures de protection, cette dernière se doit d'être simplifiée pour en permettre une compréhension optimale.

2.1 - Périodes d'ouverture et de fermeture

La pêche est un loisir qui peut être pratiqué toute l'année. Suivant le classement piscicole des cours d'eau ainsi que les espèces recherchées, certaines règles concernant l'ouverture et la fermeture de la pêche doivent être respectées pour que les espèces puissent assurer leur reproduction en toute tranquillité.

Sur les cours d'eau et plan d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole : la pêche est autorisée du 2^{ème} samedi du mois de mars jusqu'au 3^{ème} dimanche du mois de septembre. Cependant, des périodes d'ouverture/fermeture par espèce sont à respecter pour le brochet et l'Ombre commun.



→ **Ombre commun :** du 3^{ème} samedi du mois de mai au 3^{ème} dimanche de septembre ;

→ **brochet :** du dernier samedi du mois d'avril au 3^{ème} dimanche du mois de septembre ;



Sur les cours d'eau et plan d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole: la pêche est autorisée toute l'année du 1^{er} janvier au 31 décembre mais des périodes d'ouverture/fermeture par espèce existent pour la pêche du brochet, du sandre, du Black-bass, de l'Ombre commun et de la truite.



→ **Truite fario** : du 2^{ème} samedi du mois de mars au 3^{ème} dimanche de septembre ;



→ **brochet** : du 1^{er} Janvier au dernier dimanche de janvier et du dernier samedi d'avril au 31 décembre ;



→ **sandre** :
- du 1^{er} janvier au dernier dimanche de janvier et du 2^{ème} samedi de juin au 31 décembre sur les cours d'eau de 2^{ème} catégorie ;



- du 1^{er} janvier au 2^{ème} dimanche de mars et du 2^{ème} samedi de juin au 31 décembre sur l'ensemble des lacs de barrages de 2^{ème} catégorie.

→ **Black-bass** :

- du 1^{er} janvier au dernier dimanche de janvier et du 1^{er} samedi de juillet au 31 décembre sur les cours d'eau de 2^{ème} catégorie ;
- du 1^{er} janvier au 2^{ème} dimanche de mars et du 1^{er} samedi de juillet au 31 décembre sur l'ensemble des lacs de barrages de 2^{ème} catégorie.

PÉRIODES D'OUVERTURE 2020 (Extrait du feuillet réglementaire du guide 2020)

Les dates indiquées sont comprises. **Le seul texte officiel reste l'avis annuel de la préfecture affiché en mairie ou consultable sur : www.federation-peche87.com**

Espèces		Cours d'eau, plans d'eau 1 ^{ère} catégorie	Cours d'eau, lacs et barrages 2 ^{ème} catégorie
Truite fario Truite arc-en-ciel Saumon de fontaine			14.03 → 20.09
Brochet			01.01 → 26.01 25.04 → 31.12
Sandre		14.03 → 20.09	01.01 → 08.03*** 13.06 → 31.12
Black-bass			01.01 → 08.03*** 04.07 → 31.12
Écrevisses d'origine américaine*			01.01 → 31.12
Alose - Lamproie			
Ombre commun		16.05 → 20.09	16.05 → 31.12
Grenouille verte ou rousse**		01.08 → 20.09	
Anguille jaune	Bassin de la Loire	01.04 → 31.08	
	Bassin de la Garonne et de la Charente	01.05 → 20.09	Non concerné
Anguille argentée - Saumon - Truite de mer - Écrevisses à pattes rouges, des torrents, à pattes blanches, à pattes grêles - Autres espèces de grenouilles. Pêche interdite toute l'année.			



* Le transport des écrevisses d'origine américaine vivantes (*Pacifastacus leniusculus*, *Orconectes limosus* et *Procambarus clarkii*) est interdit.

** Le colportage, la vente, la mise en vente ou l'achat de la Grenouille verte ou de la Grenouille rousse, qu'il s'agisse de spécimens vivants ou morts, sont interdits en toute période.

*** Possibilité de continuer à pêcher sandre et black-bass du 26 janvier au 08 mars :

- aux leurres, vifs, poissons morts ou artificiels **UNIQUEMENT** sur l'ensemble des lacs et barrages de 2^{ème} catégorie du département (Saint-Pardoux, Vassivière, Le Palais, Chauvan, Saint-Marc, Artige, Villejoubert, Langleret, Bujaleuf, Fleix, Martineix, Larron) Attention graciacion ! Les black-bass capturés à Bujaleuf et Fleix doivent être immédiatement remis à l'eau ;
- aux vers sur les cours d'eau de 2^{ème} catégorie.



2.2 - Tailles légales de capture et quotas

Toujours dans un souci de protection des milieux et des espèces, des tailles légales de capture et des quotas doivent être respectés pour certaines espèces piscicoles. Ceux actuellement en vigueur sur le département ne sont peut-être cependant plus adaptés à la réalité du terrain et pourraient être amenés à évoluer.

NOMBRE DE CAPTURES AUTORISÉES

(Extrait du feuillet réglementaire du guide 2020)

Salmonidés : **Truite fario, Truite arc-en-ciel, Saumon de fontaine, Ombre commun** : 6 par jour et par pêcheur, dont 2 Ombres commun max.

Carnassiers : **Brochet, sandre, black-bass** : 3 par jour et par pêcheur, dont 2 brochets max.

Perche : 10 perches par jour et par pêcheur pour des perches dont la taille est inférieure à 30 cm et/ou supérieure à 40 cm, uniquement sur le lac de Saint-Pardoux, le barrage du Chauvan, les barrages de la Maulde et les plans d'eau gérés par la Fédération.

TAILLES MINIMALES DE CAPTURES



* Perche : Remise à l'eau obligatoire des perches mesurant entre 30 et 40 cm uniquement sur le lac de Saint-Pardoux, le barrage du Chauvan, les barrages de la Maulde et les plans d'eau gérés par la Fédération.

QUOTA DE PRISES SUR LES PLANS D'EAU LISTÉS CI-DESSOUS, PAR JOUR ET PAR PÊCHEUR

(Extrait du feuillet réglementaire du guide 2020)

Pour rappel, toute carpe de plus de 60 cm devra impérativement être remise à l'eau.

- 2 kg de fritures (gardons, goujons, etc.).
- 1 carpe de moins de 4 kg.
- 2 tanches.

Ambazac, Bessines-Sagnat, Bussière-Galant, Châteauneuf-la-Forêt, Folles-Laurière, Ladignac-le-Long, La Croisille-sur-Briance, La Jonchère, La Pouge, Lussac-les-Eglises, Peyrat-le-Château, Rochechouart, Saint-Germain-les-Belles, Saint-Mathieu, Saint-Sornin-Leulac, Saint-Paul, Saint-Yrieix-la-Perche.

→ **Peyrat-le-Château** (8 ha) : Ouverture du 14/03 au 31/12. Truite fario, Truite arc-en-ciel, Saumon de fontaine: 14/03-20/09 - 6 par jour et par pêcheur. Brochet: 25/04-31/12 ; sandre : 13/06-31/12 - 2 par jour et par pêcheur ; Black-bass : remise à l'eau obligatoire. 2 lignes autorisées. Float-tube autorisé. Pêche interdite pour cause de déversements : 09-10 avril, 14-15 mai. **Voir règlement sur place.**

→ **Saint-Sornin-Leulac** (1 ha) et **La-Croisille-sur-Briance** (2,5 ha) : Ouverture du 14/03 au 31/12. Truite fario, Truite arc-en-ciel, Saumon de fontaine : 14/03-20/09 - 6 par jour et par pêcheur. 2 lignes autorisées. Pêche interdite pour cause de déversements : 09-10 avril, 14-15 mai. **Voir règlement sur place.**

Rappel: La vignette du Club Halieutique n'est pas obligatoire pour pêcher sur les plans d'eau gérés par la Fédération, à l'exception de Saint-Pardoux, Vassivière et Saint-Marc.

2.3 - Les interdictions permanentes et/ou temporaires

Des interdictions de pêche sont mises en place dans une optique de protection du milieu et/ou des espèces. Elles peuvent être appliquées soit de façon temporaire soit de façon permanente suivant les raisons et les problématiques. Elles peuvent donc concerner :

- des zones de frayères ;
- des zones de réserve sur tout ou partie d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau ;
- des cours d'eau en période d'étiage sévère (sécheresse).

Actuellement, certains cours d'eau du département sont concernés par ces restrictions :

- la Vienne à Royères, lieu-dit Brignac, sur la frayère à brochets ;
- la Vienne à Saint-Junien, lieu-dit Roche, sur la frayère à brochets ;
- le ruisseau du Mas-Maury, à Rempnat, de la limite départementale à la confluence avec la Vienne ;
- le ruisseau des Trois Arbres à Oradour-sur-Glane entre le pont de la route des Termes (limite aval) et le pont de la route communale 12 (limite amont) ;
- le ruisseau de la Colle à Saint-Mathieu en aval du plan d'eau de Cautarail (sur 1 km).



Les limites amont et aval de ces zones où règnent des interdictions de pêche sont matérialisées sur place par des panneaux.



3 - LE CONTRÔLE DE L'EXERCICE DE LA PÊCHE

La France compte plus de 500 000 kilomètres de cours d'eau et 80 000 hectares d'étangs ce qui favorise la pratique de la pêche, activité reposant sur la capture d'un bien commun : le poisson. La pratique de la pêche a donc des répercussions sur la dynamique de certaines populations piscicoles. De ce fait, la mise en place de lois et de réglementations assurant la protection des espèces piscicoles, tout en permettant la pratique du loisir s'est avérée indispensable.

Au niveau national d'abord, la pratique de la pêche a longtemps été de droit « royal ». La première loi sur la pêche et la protection des eaux est édictée par Philippe le Bel en 1289. Complétée par l'ordonnance de Philippe le Long de 1317, ces édits royaux représentent les tous premiers documents prenant en compte la pratique de la pêche en eau douce. Dès cette époque, des constats de dépeuplements des rivières, suite à la modernisation du matériel de pêche et donc à l'intensification de la pratique, sont faits. Ces mêmes constats sont à l'origine de l'adoption de plusieurs dispositions : contrôle des pêcheurs, saisi et destruction des matériels prohibés ou encore interdiction de pêche sur certaines périodes pour protéger les poissons en fraie.

L'étude et la comparaison de ces documents permettent de constater que les lois en matière de pêche fluviale sont restées sensiblement les mêmes pendant plusieurs siècles. De l'ordonnance de Colbert en 1669 à la promulgation de règlements sur les eaux et les forêts aux XIV et XV^{ème} siècles, la prise en compte de la pêche, et ses répercussions que la pratique a sur les milieux aquatiques, n'a cessé d'être d'actualité. Aboli de tous privilèges, la pêche devient libre de droits à la Révolution Française.

Sans concerner directement la pêche, les textes réglementant la pratique concernent en premier lieu la conservation et la protection des ressources y étant liées. De ce fait, l'organisation actuelle de la législation de la pêche est basée sur plusieurs lois : loi relative à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles de 1984, loi sur l'eau de 1992 remplacée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, Directive Européenne sur l'eau de 2000 etc. Ces nombreux textes de loi intègrent plusieurs dimensions que revêt le loisir de la pêche : protection des milieux aquatiques et des espèces piscicoles, lutte contre la pollution des eaux, surveillance des espaces réglementés, etc. Ils font de la protection des milieux aquatiques et la préservation du patrimoine piscicole des missions d'intérêt général. Cette qualification figure dans un autre document incontournable lorsque l'on s'intéresse à la pratique de la pêche : le code de l'environnement (CE). Ce dernier compile, dans le Titre III du Livre IV, plusieurs dispositions encadrant la pratique. Certaines d'entre elles sont d'ailleurs toujours basées sur les textes anciens ayant été mentionnés précédemment. Le Titre III du Livre IV du CE comprend toutes les règles à appliquer dans le domaine de la gestion administrative, halieutique et piscicole des milieux aquatiques. Il détermine notamment les statuts des cours d'eau et plans d'eau.

Le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche consacre trois fiches actions à la thématique du contrôle de l'exercice de la pêche (fiches action E.3.1, E.3.2 et E.3.3). Longtemps assurée par le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP) cette mission régaliennne a peu à peu été abandonnée pour ne plus être aujourd'hui une priorité de l'Office Français de la Biodiversité. Les Fédérations départementales ont donc organisé depuis une dizaine d'années le recrutement de Gardes-Pêche Particuliers bénévoles et/ou salariés par les structures associatives de la pêche de loisir.



3.1- Les Gardes-Pêche Particuliers

En tant qu'agent verbalisateur, le Garde-Pêche Particulier est placé sous la surveillance directe du Procureur de la République et sous l'autorité de son employeur, appelé également son commettant. Au sein de la Fédération, le commettant est le Président. Le garde particulier n'est pas un agent de la force publique et n'est pas tenu au port d'un uniforme défini. S'il porte une tenue particulière, celle-ci doit être clairement différente de l'uniforme porté par les agents de l'État en charge de la Police de l'Environnement qui disposent de pouvoirs judiciaires beaucoup plus larges et qu'il convient de ne pas confondre. À ce titre, dans l'exercice de ses fonctions, le Garde-Pêche Particulier doit présenter immédiatement, à toute personne qui en fait la demande, sa carte d'agrément préfectoral. Il doit également faire figurer de manière visible sur ses vêtements la mention de « Garde-Pêche Particulier » à l'exclusion de toute autre. Le port d'un insigne définissant un grade, d'un emblème tricolore, d'un képi, ainsi que de tout insigne et écusson faisant référence à une appartenance associative, syndicale, politique ou religieuse sont interdits.



Les pouvoirs du Garde-Pêche Particulier sont encadrés par le code de procédure pénale. En Haute-Vienne, 4 salariés de la Fédération sont commissionnés par le Président de la Fédération et par le Président de la Fédération de la Creuse de façon à pouvoir exercer des contrôles sur les lacs se situant à cheval sur les deux départements limitrophes tels que le lac de Vassivière ou encore de Saint-Marc. Deux salariés de la Fédération de la Creuse et trois salariés de la Fédération de la Corrèze sont commissionnés par le Président de la FDAAPPMA 87 afin de pouvoir intervenir au sein du département de la Haute-Vienne. Au total, ce sont donc 9 salariés de Fédérations qui peuvent intervenir en Haute-Vienne. Actuellement, sept Gardes-Pêche Particuliers bénévoles, issus de différentes AAPPMA sont commissionnés par le Président de la FDAAPPMA 87 (au 31/12/2020).

Qu'ils soient salariés ou bénévoles, ils interviennent uniquement sur les secteurs pour lesquels le commettant est titulaire des droits de pêche.

Ces gardes ont le pouvoir de constater par la rédaction de procès-verbaux tous les manquements à la réglementation que la Fédération est en charge de contrôler et dans le cadre de l'agrément qu'ils ont reçu de la Préfecture. Les droits et les devoirs du détenteur d'une carte de pêche sont définis dans les articles, [L436-1](#) [L 436-4](#) [L 436-5](#) et du [R436-3](#) au [R 436-41](#), du code de l'environnement. Les peines encourues pour le non-respect de la réglementation de pêche peuvent atteindre 450 € d'amende. Il s'agit dans la majorité des cas de pêche sans carte, de non-respect des périodes de fermeture ou de non-respect des tailles légales de capture. Ces procès-verbaux sont adressés dans un délai de cinq jours ouvrés suivant la date de constatation au Procureur de la République.

Dans le cadre de ce SDDL, des fiches actions sont consacrées à cette thématique et de nouveaux gardes seront recrutés pour former une brigade structurée et organisée. Ces personnes devront suivre une formation obligatoire, dans le respect de l'arrêté du 30 août 2006 relatif à la formation des Gardes particuliers, qui fixe les modalités de nomination et d'assermentation des Gardes-Pêche Particuliers. La formation comporte deux modules :



→ **Module 1** : notions juridiques de base, droits et devoirs du garde pêche Particulier ;

→ **Module 3** : police de la pêche en eau douce, notions d'écologie appliquées à la gestion et à la protection des milieux aquatiques et à ses ressources piscicoles, réglementation de la pêche en eau douce, connaissances halieutiques nécessaires à l'exercice de la police de la pêche.

En 2021, il est prévu de constituer la brigade en limitant dans un premier temps le nombre de Gardes-Pêche Particuliers à 10.

3.2 - Les autres organismes habilités au contrôle

Plusieurs organismes sont habilités à exercer des missions de police de la pêche. Il s'agit :

→ L'Office Français de la Biodiversité (OFB) : C'est un établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité. Une de ses priorités est de répondre de manière urgente aux enjeux de préservation du vivant. Créé au 1er janvier 2020 par la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019, l'Office français de la biodiversité est sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

L'OFB regroupe les agents de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Unir ces deux établissements dans la lutte pour la protection de la nature, permet de rassembler des expertises, sur les milieux aquatiques, terrestres et marins et faire front commun contre les menaces qui pèsent sur la biodiversité en France. Regrouper ces deux entités, dont les agents sont implantés sur l'ensemble de l'hexagone et les Outre-mer, c'est aussi assurer un ancrage solide dans les territoires pour agir à l'échelle locale (www.ofb.gouv.fr/office-francais-de-la-biodiversite).

→ Les services de la Gendarmerie, de la Police Nationale et Municipale : des opérations conjointes avec ces services sont souhaitées avec la brigade des Gardes-Pêche Particuliers dans le département de la Haute-Vienne. Des réunions avec les responsables de ces structures seront organisées dès 2021 pour définir le périmètre d'une collaboration nécessaire au renforcement de l'efficacité des opérations de contrôle.

Chaque année, plusieurs procès-verbaux sont dressés en Haute-Vienne par ces organismes.



IV

L'OFFRE DE PÊCHE DE LA HAUTE-VIENNE

1 - L'OFFRE DE PÊCHE DU RÉSEAU ASSOCIATIF

Communément appelé « Pays de l'eau » ou « Château d'eau de la France », le département de la Haute-Vienne, et même plus largement l'ancienne région Limousin, est doté d'un réseau hydrographique considérable et essentiel à la pratique du loisir pêche. Ce réseau hydrographique, à la fois dense et diversifié, est le terrain sur lequel la FDAAPPMA 87 tend à développer son offre de pêche.

1.1 - Rappels réglementaires

La pêche est l'acte qui vise à s'approprier un poisson sauvage, qui n'appartient à personne. Elle s'applique à tous les lieux où le poisson est censé circuler. C'est-à-dire : tous les cours d'eau, canaux, ruisseaux et plans d'eau, sauf ceux où le poisson sauvage ne peut passer. Elle concerne les poissons mais aussi les crustacés et les grenouilles ainsi que leur frai.

La réglementation est là pour encadrer l'acte de pêche, afin que son action ne mette pas en péril la ressource. Elle a pour objet la préservation des milieux aquatiques d'une part, et la protection du patrimoine piscicole d'autre part, qui sont d'intérêt général. Ainsi, elle encadre l'acte de pêche, pour permettre au poisson de naître, de vivre et de grandir jusqu'à sa première reproduction, et fixe des règles visant à garantir les conditions environnementales satisfaisantes pour le poisson.

Peut pêcher en eau douce toute personne remplissant 3 conditions cumulatives :

- justifier de sa qualité de membre d'une association agréée de pêche ;
- acquitter la redevance pour la protection des milieux aquatiques ;
- avoir la permission de celui à qui le droit de pêche appartient.

Ces 3 conditions sont réunies par toute personne possédant une carte de pêche valable sur le secteur.

Le fait de pêcher sans carte constitue une triple infraction qui peut être sanctionnée d'une amende de 450€ www.generationpeche.fr

Chaque année, un Arrêté Préfectoral relatif à l'exercice de la pêche en eau douce est publié et affiché en Mairie. La Fédération l'affiche également sur l'ensemble des panneaux répartis sur les différents secteurs de pêche.

Référence
FICHER

2

Avis annuel 2019
page 84

1.2 - Les contextes piscicoles

La mise en place du PDPG dans le département de la Haute-Vienne a abouti à la délimitation de 34 contextes, dont 11 sont différenciés entre leur cours d'eau principal et les affluents.

Référence
CARTO

7

Carte contextes piscicoles de la Haute-Vienne classés selon leur type de peuplement (PDPG 2012-2016) | page 85

1.3 - La 1^{ère} catégorie piscicole



Document conservé aux Archives départementales de la Haute-Vienne, sous la cote :

Collection Robert ; 46 Fi 1599
Eymoutiers, Un bon coin à truites sur la Vienne 1^{ère} moitié du XX^{ème} siècle
Carte postale

Les cours d'eau et plans d'eau de 1^{ère} catégorie sont les plus représentés au sein de notre département avec :

- 7 000 KM de cours d'eau de 1^{ère} catégorie, dont quelques cours d'eau majeurs avec entre autres :
 - la Vienne amont, de son entrée dans le département jusqu'à sa confluence avec la Maulde en amont de Saint-Léonard de Noblat ;
 - la Combade, sur toute sa longueur jusqu'à sa confluence avec la Vienne au niveau du pont du Rateau ;
 - la Gartempe amont, de son entrée dans le département jusqu'au pont des Bonhommes en aval de Bessines-sur-Gartempe ;
 - la Couze, en aval du lac de Saint-Pardoux jusqu'à sa confluence avec la Gartempe.



Sur l'ensemble des cours d'eau de 1^{ère} catégorie, la pêche des salmonidés à la mouche, aux leurres ou encore aux appâts naturels sont les techniques reines et les plus pratiquées.

Référence CARTO | **8** Carte cours d'eau de 1^{ère} catégorie | page 86

→ 11 plans d'eau classés en 1^{ère} catégorie :

- Ambazac (24 ha) ;
- Lussac les Eglises (1 ha) ;
- Bussière-Galant (15 ha) ;
- Saint-Germain les Belles (3 ha) ;
- Châteauneuf la Forêt (12 ha) ;
- Saint-Mathieu (14 ha) ;
- Folles-Laurière (25 ha) ;
- Saint-Paul (2 ha) ;
- Ladignac le Long (9 ha) ;
- Saint-Yrieix la Perche (10 ha) ;
- La Jonchère (3 ha).

Sur l'ensemble des plans d'eau de 1^{ère} catégorie, la pêche au coup, la pêche de la carpe et la pêche des salmonidés (Truites arc-en-ciel déversées) sont les pêches les plus plébiscitées.

L'élément le plus impactant concernant les plans d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole est le fait qu'ils ne puissent pas être ouverts toute l'année de par leur classement, malgré que leur peuplement piscicole soit à dominante cyprinicole.

Référence CARTO | **9** Carte plans d'eau de 1^{ère} catégorie | page 87



1.4 - La 2^{ème} catégorie piscicole

La Haute-Vienne, ce n'est bien évidemment pas que de la première catégorie. En effet on compte dans le département :

- 220 Km de cours d'eau classés en 2^{ème} catégorie, dont quelques cours d'eau majeurs avec entre autres :
 - la Vienne aval, de sa confluence avec la Maulde jusqu'à sa sortie du département en aval de Saint-Junien ;
 - la Gartempe aval, du pont des Bonhommes à sa sortie du département en aval de Thiat ;
 - la Maulde, en aval du lac de Vassivière et sur certains secteurs entre les différents barrages ;
 - le Taurion, de son entrée dans le département jusqu'au lac de barrage de Saint-Marc et en aval du barrage de Chauvan.

Il est possible de pêcher toutes les espèces présentes dans le département sur nos cours d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole, de la Truite fario au Silure glane en passant par l'Ombre commun, la carpe, le brochet, le gardon etc. que ce soit du bord, en float-tube ou en bateau sur certains secteurs.

Référence CARTO | **10** Carte cours d'eau de 2^{ème} catégorie | page 88

- 1 plan d'eau classé en 2^{ème} catégorie :
 - l'étang de la Pouge (25 ha).
- 2 grands lacs classés en 2^{ème} catégorie :
 - le lac de Saint-Pardoux (330 ha) ;
 - le lac de Vassivière (1 000 ha) ;

Document conservé aux Archives départementales de la Haute-Vienne, sous la cote :

Collection Robert ; 46 Fi 4100

Saint-Martin-Terressus, Promenade sur le Taurion
1^{ère} moitié du XX^{ème} siècle - Carte postale



→ 10 lacs de barrages classés en 2^{ème} catégorie :

- L'Artige (23ha) ;
- le Palais (45 ha) ;
- Bujaleuf (56 ha) ;
- le Martineix (21 ha) ;
- le Chauvan (30 ha) ;
- Saint Marc (130 ha) ;
- Fleix (34 ha) ;
- le Larron (70ha) ;
- Langleret (10 ha) ;
- Villejoubert (36 ha).

Sur l'ensemble des plans d'eau de 2^{ème} catégorie, la pêche des carnassiers du bord, en bateau ou en float-tube, la pêche de la carpe et la pêche au coup sont les pêches les plus pratiquées.

Référence **CARTO** | **11** Carte plans d'eau de 2^{ème} catégorie | page 89

1.5 - Les parcours spécifiques

La diversification de l'offre de pêche en Haute-Vienne passe par la mise en place de parcours spécifiques dédiés à certaines espèces et/ou certaines techniques de pêche :

→ 1 carpodrome dédié à la pêche de la carpe :



Le carpodrome du Rochelot se situe sur la commune de Saint-Brice sur Vienne et est ouvert du 1^{er} janvier au

31 décembre. C'est un site acquis par la Fédération en 2016, qui se compose de deux plans d'eau :

- le plus grand, 7 000 m², est destiné à la pêche des carpes jusqu'à 5-6 kg ;
- le plus petit, 1800 m², est réservé aux jeunes de moins de 18 ans pour la découverte de la pêche avec des poissons tels que le gardon, le carpeau et la tanche.

Ce site est aménagé avec un parking, des panneaux d'information, des abris, des tables de pique-nique et une Aire de Pêche Sécurisée. Une réglementation spécifique s'y applique : pêche à une seule canne, hameçons sans ardilions, épuisette et tapis de réception obligatoires, remise à l'eau immédiate de tout poisson capturé etc.

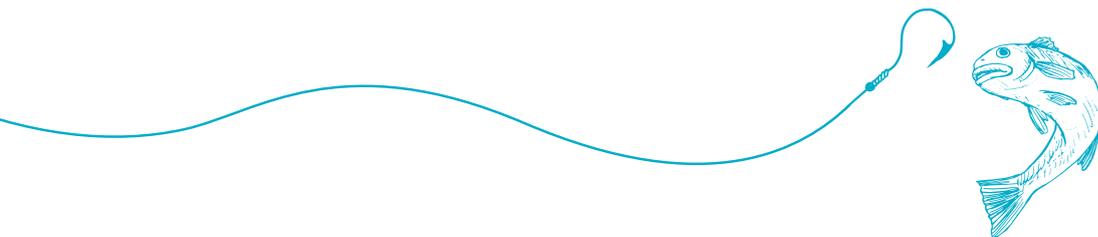
→ 1 réservoir de pêche à la mouche dédié à la pêche des salmonidés et du brochet :

L'Étang Rénier est un plan d'eau de 9 ha situé à 5 minutes au nord du lac de Saint-Pardoux où seule la pratique de la pêche à la mouche est autorisée, aussi bien du bord qu'en float-tube



Les espèces recherchées sont la Truite fario, la Truite arc-en-ciel, le brochet et la Perche commune. La pêche y est en graciacion totale de novembre à fin avril où tout poisson capturé, peu importe l'espèce, doit obligatoirement être remis à l'eau immédiatement après sa capture.

Les pêcheurs ont la possibilité de conserver un salmonidé par jour et par pêcheur de fin avril à début juin et la pêche y est interdite de début juin à début novembre.



→ Dans l'optique de toujours mieux répondre aux attentes des pêcheurs, la Fédération a également mis en place des parcours de pêche de la carpe de nuit, il en existe 24 sur le département :

- 10 sur la Vienne ;
- 2 sur la Gartempe ;
- 6 sur les lacs de barrage de la Maulde ;
- 4 sur les lacs de barrage du Taurion ;
- 1 sur le plan d'eau de Boischenu, à Rochechouart (4 postes) ;
- 1 sur le plan d'eau de Sagnat, à Bessines-sur-Gartempe (4 postes).

Normalement, la pratique de la pêche de nuit est interdite par le code de l'environnement : *« La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil, ni plus d'une demi-heure après son coucher. »* article R436-13 du CE.

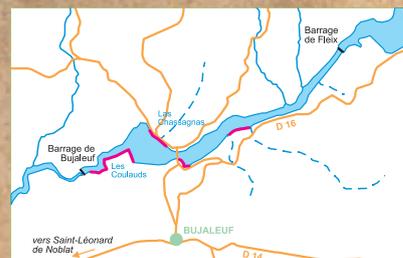
Cependant, l'article R436-14 du CE affirme que le préfet du département peut autoriser la pêche de certaines espèces à différentes heures de la nuit. C'est donc le cas pour la carpe qui peut être pêchée *« à toute heure dans les parties de cours d'eau et plans d'eau de 2^{ème} catégorie »*.



Parcours Carpe de nuit



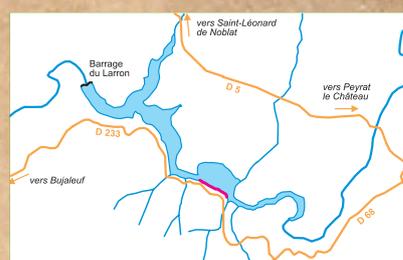
1 - Parcours carpe de nuit sur la Vienne à Aix-sur-Vienne



2 - Parcours carpe de nuit sur le lac de Bujaleuf



3 - Parcours carpe de nuit sur le barrage de Saint-Marc



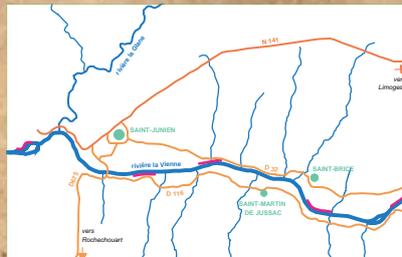
4 - Parcours carpe de nuit sur le lac du Laron



Parcours Carpe de nuit (suite)



5 - Parcours carpe de nuit sur la Vienne à Royères



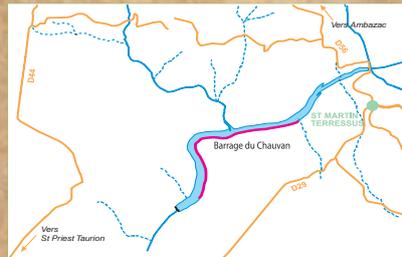
6 - Parcours carpe de nuit sur la Vienne à Saint-Junien et Saint-Brice-sur-Vienne



7 - Parcours carpe de nuit sur la Vienne à Verneuil-sur-Vienne



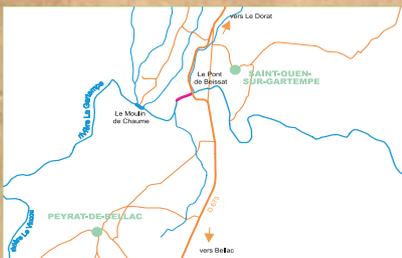
8 - Parcours carpe de nuit sur la Vienne à Isle



9 - Parcours carpe de nuit sur le barrage du Chauvan



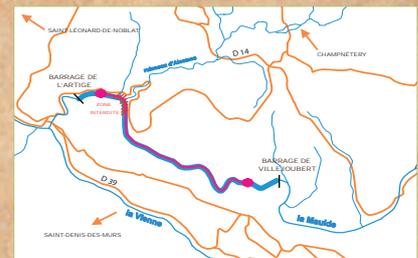
10 - Parcours carpe de nuit sur la Gartempe à Peyrat-de-Bellac



11 - Parcours carpe de nuit sur la Gartempe à Saint-Ouen-sur-Gartempe



12 - Parcours carpe de nuit sur la Vienne à Saint-Léonard-de-Noblat



13 - Parcours carpe de nuit sur le barrage de l'Artige à Saint-Léonard-de-Noblat et Champnétery



→ 4 parcours de graciation :

De manière générale, le comportement des pêcheurs évolue et peu à peu, leur tendance à consommer le poisson qu'ils capturent diminue. C'est désormais la remise à l'eau des poissons qui est privilégiée par un grand nombre de pratiquants, notamment chez les plus jeunes. La FDAAPPMA87 développe des parcours dit de « graciation » ou de « remise à l'eau obligatoire » qui est une véritable attente des pêcheurs. Sur ces parcours, autrement appelés « no-kill », la remise à l'eau des poissons est obligatoire mais l'ensemble des techniques de pêche peuvent y être pratiquées dès lors que les hameçons sont sans arpillons ou avec arpillons correctement écrasés.

Sur le département, on retrouve ce type de parcours aussi bien sur des cours d'eau de 1^{ère} catégorie que de 2^{ème} catégorie.

En 1^{ère} catégorie piscicole :

- sur la Vienne, à Eymoutiers en 1^{ère} catégorie piscicole, de la queue du barrage de Bussy jusqu'au pont de Macaud ;
- sur la Vienne, au lieu-dit « Le Chalard » en 1^{ère} catégorie piscicole, 1,5 km en amont du pont de la RD16 ;
- sur la Colle, à Saint-Mathieu du pont de la RD87 à la confluence avec la Tardoire.



En 2^{ème} catégorie piscicole

- sur la Vienne, dans la traversée de Limoges entre le pont Saint-Etienne et le pont Saint-Martial.



→ 13 parcours de loisir :

Ces parcours, situés essentiellement sur des cours d'eau, sont relativement simples d'accès. La pêche y est facilitée, notamment par un empoissonnement en Truite arc-en-ciel régulier. Destinés à des pêcheurs de tous types de niveaux, ils sont mis en lumière par la Fédération pour leurs caractéristiques propices à la pratique et à la découverte de la pêche.

Référence **CARTO** | 12 | 13 parcours de loisir | pages 90 à 92



→ Les plans d'eau en réglementation particulière, au nombre de 5 en gestion fédérale :

- le plan d'eau de Bessines-Sagnat (22 ha) ;
- le plan d'eau de Peyrat-le-Château (8 ha) ;
- le plan d'eau de Rochechouart (7 ha) ;
- le plan d'eau de Saint-Sornin Leulac (1 ha) ;
- la Croisille-sur-Briance (2,5 ha).

Qu'ils soient classés en PVT ou antérieur à 1789, leur réglementation est moins contraignante que ceux classés en première catégorie et se rapproche donc de celle des plans d'eau classés en deuxième catégorie. Ils restent cependant contraints à certaines règles notamment concernant les espèces pouvant y être introduites.



Référence
CARTO

13

Carte des plans d'eau avec réglementation particulière
| page 93

2 - LES AUTRES OFFRES DE PÊCHE

Une offre privée

En parallèle des parcours de pêche proposés par la Fédération et les 52 AAPPMA du département, il existe des parcours de pêche privés répartis à la fois sur les cours d'eau et les nombreux plans d'eau du département.

En effet, sur certains cours d'eau, certains propriétaires ne souhaitent pas rétrocéder le droit de pêche aux structures associatives de la pêche de loisir et conservent par conséquent la possibilité de pêcher. Ils sont tout de même tenus d'adhérer à une AAPPMA pour pratiquer la pêche puisque sur les eaux libres du département, la loi pêche s'applique.

En revanche, sur certaines Piscicultures à Valorisation Touristique (PVT) ou eaux closes présentes dans le département, certains propriétaires ont développé une activité de pêche commerciale. Dans ce cadre, différentes formules sont proposées à la clientèle de pêcheurs permettant de pratiquer à la journée ou sur des périodes plus longues. En Haute-Vienne, il s'agit principalement de plans d'eau spécialisés dans la pêche de la carpe, de la Truite arc-en-ciel ou des carnassiers.

Certaines communes propriétaires de plans d'eau classés en Piscicultures à Valorisation Touristique proposent également des cartes spécifiques pour permettre aux pêcheurs d'y pratiquer la pêche. C'est le cas notamment des communes de Sauviat-sur-Vige, Saint-Genest-sur-Roselle ou encore Neuvic-Entier.

Une vingtaine de plans d'eau sont recensés par la Fédération mais cette liste n'est pas exhaustive.





Les Moniteurs-Guides de pêche professionnels

La Fédération travaille en collaboration avec 5 moniteurs-guides de pêche diplômés d'État, répartis sur l'ensemble du territoire.

Jean-François LECOMTE

Tél. 06 87 12 48 00
contact@pecheur-de-sensations.com
www.pecheur-de-sensations.com
www.camps-peche-limousin.com

PÊCHEUR DE SENSATIONS

Moniteur-guide de pêche en Limousin/Vassivière

C'est avec plaisir que je vous accompagne, du bord ou en bateau, pour vous aider à pêcher des sensations. Débutant ou initié, je m'adapte à votre niveau et à vos attentes sur les différentes techniques de pêche. Seul, entre amis ou en famille, mes prestations vous sont proposées sur des demi-journées ou sur une journée complète.

Afin d'initier les plus jeunes, j'organise également des animations « nature et pêche » en direction des scolaires et centres de loisirs ainsi que des « camps pêche ados » sur la période estivale.



Antoine MACHINAL

Tél. 06 07 09 51 47
antoine_machinal@yahoo.fr
www.mille-et-une-sources.over-blog.com

MILLE ET UNE SOURCES

« Séjours et stage de pêche en Limousin »



Je vous propose de partager plus de 20 ans d'expérience de guidage. Pêche des carnassiers en tracker alu de 6 m ou en canoë héron sur les lacs du PNR Millevaches. Pêche à la mouche, aux leurres et appâts naturels à la recherche de dame fario. Stages adaptés à tous.

Venez partager un savoir de pêcheur passionné dans un moment de pleine nature à la recherche de plaisirs simples.

Stéphane ROBIN

Tél. 06 18 06 14 85
steff.robin@yahoo.fr
www.steffrobin.wixsite.com/monsite



PÊCHE SPORTIVE EN LIMOUSIN

Moniteur-guide de pêche en Limousin

Je vous propose des stages salmonidés (adultes H/F et enfants à partir de 10 ans) à la mouche (initiation et perfectionnement), à l'ultra léger ou aux appâts naturels; des stages carnassiers aux streamers (perches, brochets, truites); des stages cyprinidés à la nymphe au fil ou à vue. Tous ces stages sont adaptés à la personne et dans des secteurs encore sauvages et poissonneux. Sensations garanties ! Je vous propose également du guidage mouche pour salmonidés (ombres et truites), des cours de montage de mouches artificielles destinés aux débutants et des bons cadeaux pour toutes occasions. N'hésitez pas à me contacter.

Karl COURNAUD

Tél. 06 52 41 81 20
contact@masessionpeche.com
www.masessionpeche.com
www.camps-peche-limousin.com



MA SESSION PÊCHE

Moniteur-guide de pêche en Limousin Float-tube / Leurres / Mouche

Je vous propose de vous initier ou perfectionner à la pratique de la pêche aux leurres en float-tube et à la pêche à la mouche. Je tâcherai de vous apporter les éléments indispensables pour faire de vous un pêcheur efficace et respectueux des milieux aquatiques et leurs habitants.

Vous faire mieux connaître le fonctionnement des milieux aquatiques et le comportement des espèces piscicoles, savoir établir une stratégie de pêche, découvrir les différentes techniques de pêche et leurs gestuelles, pratiquer en sécurité, ... sont quelques-uns des objectifs que nous nous fixerons ensemble.

Vous êtes pêcheur débutant ou plus confirmé, je vous propose des guidages à la demi-journée ou à la journée en Haute-Vienne. Pour les jeunes de 12 à 17 ans, je propose également des camps 100% pêche aux carnassiers sur les bords du Lac de Vassivière.



Cédric PLASSEAU

Tél. 06 22 90 37 15
fishingaventure@gmail.com
www.fishingaventure.com

FISHING AVENTURE

Moniteur-guide de pêche Périgord/Limousin

Séjours et stage de pêche en Limousin. Pêche sportive des grands carnassiers et du "Silure Glane" en bateau. Je vous guide au fil de l'eau à la découverte et la pratique de la pêche sportive moderne.

Tout public : pour petits et grands, initiés ou débutants, seuls ou en groupe !

Séjours pêche sportive du brochet et des grands carnassiers en France et en Estrémadure Espagnole, classes découverte pêche et nature, initiation pêche aux leurres et à la mouche, guidage pêche, coaching personnel.



« Notre territoire de pêche est varié et ce ne sont pas les bons coins qui manquent mais j'ai un petit faible pour la traversée de Limoges où je pratique le "street-fishing" principalement le soir. Cependant j'aime aussi beaucoup les grands espaces comme Vassivière ou les barrages de la Maulde car le

dépaysement y est total. »

Julien, 38 ans – Augne.

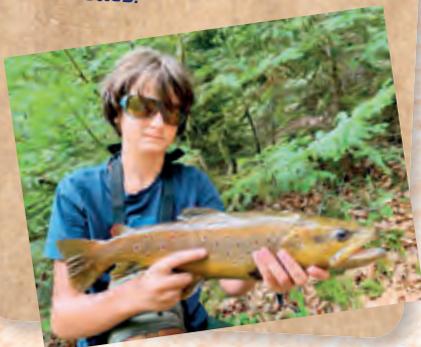
« Je pêche surtout à la cuillère ou au leurre mais la pêche au coup est très apaisante. Habitant à Limoges, j'aime les bords de Vienne. Je pêche et je profite des aménagements de la ville. »

Karine, 38 ans - Limoges.



« Pour faire découvrir et aimer la pêche à quelqu'un, je lui dirais que les paysages en Haute-Vienne sont magnifiques, les poissons aussi et que parfois on peut en faire un très gros ! »

Arsène, 13 ans - Saint-Germain les Belles.



« La pêche me permet de me vider la tête et de passer du bon temps au bord de l'eau que ce soit seul ou entre amis. Mon coin préféré est bien évidemment la Vienne dans la traversée de Limoges où je pratique le "street-fishing". Ce secteur peut offrir le meilleur comme le pire de par la complexité de sa pêche. »

Gabriel, 17 ans - Limoges.

« J'assume totalement mon chauvinisme en disant que tous les "coins" du département sont beaux et méritent que l'on y trempe le fil. J'ai néanmoins un petit faible pour la Vienne au-dessus de Saint-Léonard sur la partie où l'on peut "taquiner" l'Ombre commun et le réservoir fédéral de Rénier qui, depuis que la Fédération l'a ouvert, m'a gratifié de beaux poissons notamment des brochets de plus d'un mètre et de magnifiques perches. »

Patrick, 64 ans - Couzeix.



3 - LE TOURISME PÊCHE

En matière de tourisme vert et notamment de tourisme pêche, le département de la Haute-Vienne a de nombreux atouts. Riche d'un réseau hydrographique dense et varié, tous les « types » de pêcheurs peuvent y trouver leur bonheur. Afin de proposer aux pêcheurs du département et du reste du territoire national des sites de pêche encore plus adaptés, la Fédération a décidé de développer depuis quelques années, sous la houlette de la FNPF, la labellisation de parcours et de « station pêche » ainsi que la qualification « d'hébergements pêche » avec le soutien des AAPPMA et des communes concernées.

3.1 - La labellisation des parcours

Cette labellisation, du fait d'une communication à l'échelle nationale, bénéficie d'une portée plus importante que d'autres parcours de pêche départementaux.



Que vous soyez pêcheur débutant ou confirmé, que vous vouliez vous initier à la pêche ou passer une bonne journée en famille ou entre amis au bord de l'eau, les parcours labellisés se situent sur des sites aménagés. Des informations détaillées sur place, renseignent les populations de poissons présentes. Il existe trois types de labellisations possibles :

→ les parcours labellisés « Découverte » permettant l'apprentissage de la pratique de la pêche dans des conditions optimales ;

- les parcours labellisés « Famille » rassemblant toutes les conditions pour permettre aux familles de passer une journée à la pêche ;
- les parcours labellisés « Passion » s'adressant le plus souvent aux pêcheurs confirmés, à la recherche de parcours de haute qualité piscicole et halieutique.

Il existe pour le moment 3 parcours de pêche labellisés « Famille » sur le département :

- sur le plan d'eau des Pradelles à Saint-Paul (2 ha) ;
- sur le plan d'eau de l'espace Hermeline à Bussière-Galant (5 ha) ;
- sur le plan d'eau de Noailles à la Croisille-sur-Briance (2,5 ha).

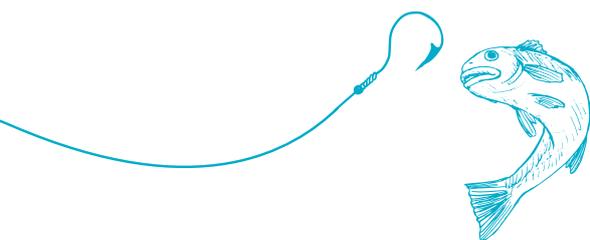
3.2 - Le label « Station Pêche »

Créé par la Fédération des Stations Vertes et la Fédération Nationale de la Pêche en France, le label « Station Pêche » permet à l'échelle d'une commune, de découvrir et de pratiquer le loisir pêche à tous niveaux grâce à des parcours adaptés (parcours labellisés), dans le respect des milieux aquatiques.

2 communes ont obtenu ce label en Haute-Vienne :

- la commune d'Eymoutiers en 2017 ;
- la commune de Bujaleuf en 2018.





Bujaleuf (87) Labellisée en octobre 2017

Labellisée Station Verte en 1983, située au cœur du Pays Monts et Barrages en Haute-Vienne (labellisé Pays d'Art et d'Histoire), aux portes de la Montagne limousine et du Parc Naturel Mille Vaches en Limousin, Bujaleuf est une jolie petite commune située à 35 km de Limoges. Magnifique et préservé, le cadre naturel très apprécié des amoureux de la nature, permet randonnées et activités sportives variées : cyclotourisme, VTT, Pêche, baignade et nautisme sur le lac St Hélène de Bujaleuf.

Où Pêcher ?
Bujaleuf, entouré de ses lacs et de ses rivières, au cœur du Pays Monts et Barrages, offre au visiteur des dizaines de kilomètres de ruisseaux et 230 hectares de lacs où sont représentées pratiquement toutes les espèces de poissons.
Le plan d'eau polaronneux de 70 hectares de Sainte-Hélène, spécialisé dans les commeries et la carpe, est ouvert à la pêche de nuit de la carpe, il dispose de deux postes pour handicapés et la majorité des rives du lac est accessible aux pêcheurs.

Activités et services

- 3 Hébergements Labellisés « Gîte de Pêche »
- Nombreux concours de pêche organisés par l'AAPPMA locale et la Fédération départementale de Pêche 87.
- Initiations pêche sur ce lac et projet de sorties « pêche à la truite » sur le parcours du Châlard, en cours de labellisation « Passion »

Une richesse à découvrir localement

- 3 barrages (aménagés sur la Meuse) équipés de mise à l'eau fonctionnelle.
- 2 parcours de pêche en no-kill pour le black-bass.
- 4 parcours carpes.
- six parcours de graduation pour la truite et l'omble.
- 3 parcours "carpes de nuit".

3.3 La qualification d'hébergements pêche

Créée en 2014, cette qualification qui s'inscrit dans le cadre du SNDLP et donc du SDDL87, a pour objectif de proposer une offre d'hébergements, adaptée à la pratique de la pêche. Cette qualification est mise en place et déployée



dans le département avec le soutien et l'appui des Offices de Tourismes et des AAPPMA.

En Haute-Vienne, 33 hébergements ont déjà été qualifiés depuis 2017 :

- 21 gîtes ;
- 5 chambres d'hôtes ;
- 2 hôtels ;
- 2 locations meublées ;
- 2 appartements ;
- 1 camping.

« Propriétaire d'un gîte depuis plusieurs années et à la base sceptique par rapport aux retombées de la qualification « Hébergement Pêche », j'ai enregistré 15 jours de réservations supplémentaires sur une année, suite à l'obtention de la qualification ! » Bernard Lacouturière

Référence FICHER 3 Extrait de la circulaire qualification hébergement pêche | pages 94 à 95





AVIS ANNUEL

Périodes d'ouverture de la pêche en 2019

La pêche par tous procédés est interdite dans le département de la Haute-Vienne en dehors des périodes d'ouverture générale fixées comme suit :

Cours d'eau de 1^{ère} catégorie : du 9 mars au 15 septembre 2019 inclus

Cours d'eau de 2^{ème} catégorie : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 inclus

Ouvertures spécifiques

Espèces	Cours d'eau de 1 ^{ère} catégorie	Cours d'eau de 2 ^{ème} catégorie
Truite (y compris la truite arc-en-ciel) - saumon de fontaine	Du 9 mars au 15 septembre	
Ombre commun	Du 18 mai au 15 septembre	du 18 mai au 31 décembre
Anguille jaune	Bassin de la Loire	du 1^{er} avril au 31 août
	Bassin de la Garonne et de la Charente	du 1^{er} mai au 15 septembre
Alose - Lamproie	du 9 mars au 15 septembre	du 1^{er} janvier au 31 décembre
Autres poissons vivant alternativement dans les eaux salées et douces	Brochet	du 1^{er} janvier au 27 janvier et du 1^{er} mai au 31 décembre
	Sandre	du 9 mars au 15 septembre
	Black-Bass	du 1^{er} janvier au 10 mars et du 8 juin au 31 décembre
Écrevisses d'origine américaine ¹	du 9 mars au 15 septembre	du 1^{er} janvier au 10 mars et du 6 juillet au 31 décembre
Grenouilles vertes ou rousses ²	du 1^{er} août au 15 septembre	

Interdictions totales

Espèces	Cours d'eau de 1 ^{ère} catégorie	Cours d'eau de 2 ^{ème} catégorie
Saumon et truite de mer	Interdiction totale	
Anguille argentée	Interdiction totale	
Écrevisses	- à pattes rouges	Interdiction totale
	- des torrents	
	- à pattes blanches	
	- à pattes grêles	
Autres espèces de grenouilles	Interdiction totale	

¹ Le transport des écrevisses d'origine américaine vivantes (*Pacifastacus leniusculus*, *Orconectes limosus*, *Procambarus clarkii*) est interdit.

² Le colportage, la vente, la mise en vente ou l'achat de la grenouille verte et de la grenouille rousse, qu'il s'agisse de spécimens vivants ou morts, sont interdits en toute période.

Dispositions particulières

Taille du poisson : Dans les eaux de 1 ^{ère} catégorie et 2 ^{ème} catégorie, la taille minimale de capture des truites est fixée à 23 cm et la taille minimale de capture des brochets est fixée à 60 cm. Dans les eaux de 2 ^{ème} catégorie, la taille minimale de capture des sandres est fixée à 50 cm.	Interdictions permanentes de pêche : Toute pêche est interdite, dans les dispositifs assurant la circulation des poissons, dans les ouvrages construits dans le lit des cours d'eau, dans les pertuis, vannages et dans les passages d'eau à l'intérieur des bâtiments.
Transport : Il est interdit de transporter vivants les carpes de plus de 60 cm.	Toute pêche est interdite à partir des barrages et des écluses ainsi que sur une distance de 50 mètres en aval de l'extrémité de ceux-ci, à l'exception de la pêche à l'aide d'une ligne.
Nombre de captures de Salmonidés : 6 par jour et par pêcheur.	Heures d'interdiction : La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil, ni plus d'une demi-heure après son coucher.
Réserves temporaires de pêche : La pêche par tous procédés est interdite sur les parties de cours d'eau maitrisées : la Vienne à Royères au lieu-dit "Brignac", le ruisseau du Mas Maury à Rempant. Les limites amont et aval sont matérialisées sur place par des panneaux.	La pêche de la carpe peut toutefois être autorisée à toute heure dans les parties de cours d'eau ou les plans d'eau de deuxième catégorie listés ci-dessous.
Interdictions temporaires de pêche : Lors des déversements de poissons sur les parcours de loisirs et certains plans d'eau, la pêche par tous procédés est interdite. Des panneaux d'information indiquant ces interdictions sont installés sur chaque parcours et plan d'eau concernés. Leur localisation et les dates d'interdiction sont indiquées sur l'arrêté préfectoral n° 03353 du 14 décembre 2018.	

Procédés et modes de pêche

Eaux de 1 ^{ère} catégorie	Eaux de 2 ^{ème} catégorie
<ul style="list-style-type: none"> Les membres des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPMA) ne peuvent pêcher qu'au moyen d'une seule ligne montée sur canne et munie de 2 hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus ou de la vermée et de 6 balanes maximum. L'emploi de 2 lignes de même type est toutefois autorisé sur les plans d'eau cités ci-dessous. La ligne doit être à proximité du pêcheur. L'emploi des asticoles et autres larves de diptères est autorisé comme appât sans amorçage exclusivement dans les plans d'eau communaux suivants : Bussières-Galant, Châteauneuf-la-Forêt, Folles Laurière, La-Jonchère-Saint-Maurice, Ladignac-le-Long, Lussac-les-Eglises, Saint-Germain-les-Belles, Saint-Mathieu, Saint-Paul et Saint-Vriex-la-Perche, ainsi que parties de cours d'eau de 1^{ère} catégorie suivants : l'Aixette en aval du pont de la RD 46, l'Aurence en aval du plan d'eau d'Uzurat, la Brame en aval du pont de la RD 220, la Cane en aval du pont de la RD 39, la Gartempe en amont du pont de la RD 203, la Glane en aval du pont de la voie ferrée à Nieul, la Gorre en aval du pont du CD 21A ter (pont des Gentes), la Graine en aval du pont de la RN 675 à Rochechouart, l'Isle en aval du pont de la RD 59, l'Issoire en aval du pont de la RD 4, la Loue en aval du pont de la RD 704, la Mazelle en aval du pont de la RD 39, le ruisseau du Palais en aval de son confluent avec la Cane et la Mazelle, la Semme en aval du pont de la RD 220, la Tardoire en aval du pont de la RN 699, la Vayres en aval du pont de la RD 675 de Vayres à Rochechouart, le Vincou en aval du pont de Montsigout sur la RD 711. La remise à l'eau immédiatement après capture de la truite fario (<i>Salmo trutta fario</i>) et de l'ombre commun (<i>Thymallus thymallus</i>) est obligatoire sur la Vienne, commune d'Eymoutiers, du pont de la RD14 à la confluence du ruisseau de Fraissengeas et sur la Vienne, communes de Bujaleuf et Neuville-Entier sur 1,5 km en amont du pont du Chahard (RD16). Seules les techniques de pêche au leurre et à la mouche, munis d'un hameçon simple sans ardilhon ou avec ardilhon érasé sont autorisées. Les appâts naturels sont interdits. La remise à l'eau immédiatement après capture de la truite fario (<i>Salmo trutta fario</i>) est obligatoire sur La Colle, commune de Saint-Mathieu, du pont de la RD87 à la confluence avec La Tardoire. Seuls les hameçons simples sans ardilhon, ou avec ardilhon érasé, sont autorisés. 	<ul style="list-style-type: none"> Est autorisé l'emploi de 4 lignes au plus, de même type que celui décrit pour les eaux de 1^{ère} catégorie. La pêche au vif, au poisson mort ou artificiel et aux leurres est autorisée jusqu'à 10 mars, uniquement sur les lacs de barrage de Vassivière, Saint-Pardoux, Le-Palais-sur-Vienne, Chauvan, St Marc, Artige, Villejoubert, Langleret, Bujaleuf, Fleix, Martineix, et Mont-Larron. Les black-bass capturés dans les barrages de retenue EDF de Fleix et Bujaleuf seront immédiatement remis à l'eau. La pêche de la carpe de nuit est autorisée, uniquement depuis la rive et exclusivement à l'aide d'esches végétales. Toutefois, depuis une demi-heure après le coucher du soleil jusqu'à une demi-heure avant son lever, aucune carpe capturée par les pêcheurs amateurs aux lignes ne peut être maintenue en captivité ou transportée. La présence des pêcheurs sera signalée par des sources lumineuses sur les secteurs ci-après : <ul style="list-style-type: none"> * Plan d'eau de St Hélène à Bujaleuf - 4 secteurs, ou sur toute l'étendue du barrage uniquement lors de "l'Éclaircie Carpe" de l'AAPMA de "La Maulde", * La Vienne sur la commune d'Isle - 1 secteur, * La Vienne sur la commune de St Brice - 2 secteurs, * Plan d'eau du barrage du Mont Larron - 1 secteur, * La Vienne sur la commune d'Aix-sur-Vienne - 1 secteur, * La Vienne sur la commune de Saint-Jean - 3 secteurs, * Retenue du barrage de St Marc - Maureix - 3 secteurs, * Retenue du barrage de Chauvan - 1 secteur, * Retenue du barrage de L'Artige - 1 secteur, * La Vienne sur la commune de Verneuil-sur-Vienne - 1 secteur, * La Vienne sur la commune de Royères - 1 secteur, * La Vienne sur la commune de Saint-Léonard-de-Noblat - 1 secteur, * La Gartempe sur les communes de Peyrat-de-Bellac - 1 secteur, * La Gartempe sur la commune de Saint-Ouen-sur-Gartempe - 1 secteur
<p>La pêche en marchant dans l'eau est interdite sur la Gartempe et ses affluents, la Semme, la Couze en aval du lac de Saint-Pardoux, l'Ardoir en aval du lac de Pont-à-l'Age du 9 mars au 19 avril 2019 inclus.</p>	<p>La pêche en marchant dans l'eau est interdite sur la Gartempe (en aval du pont de la RD203) du 1^{er} janvier jusqu'au 19 avril 2019 inclus et du 1^{er} novembre au 31 décembre 2019 inclus.</p>

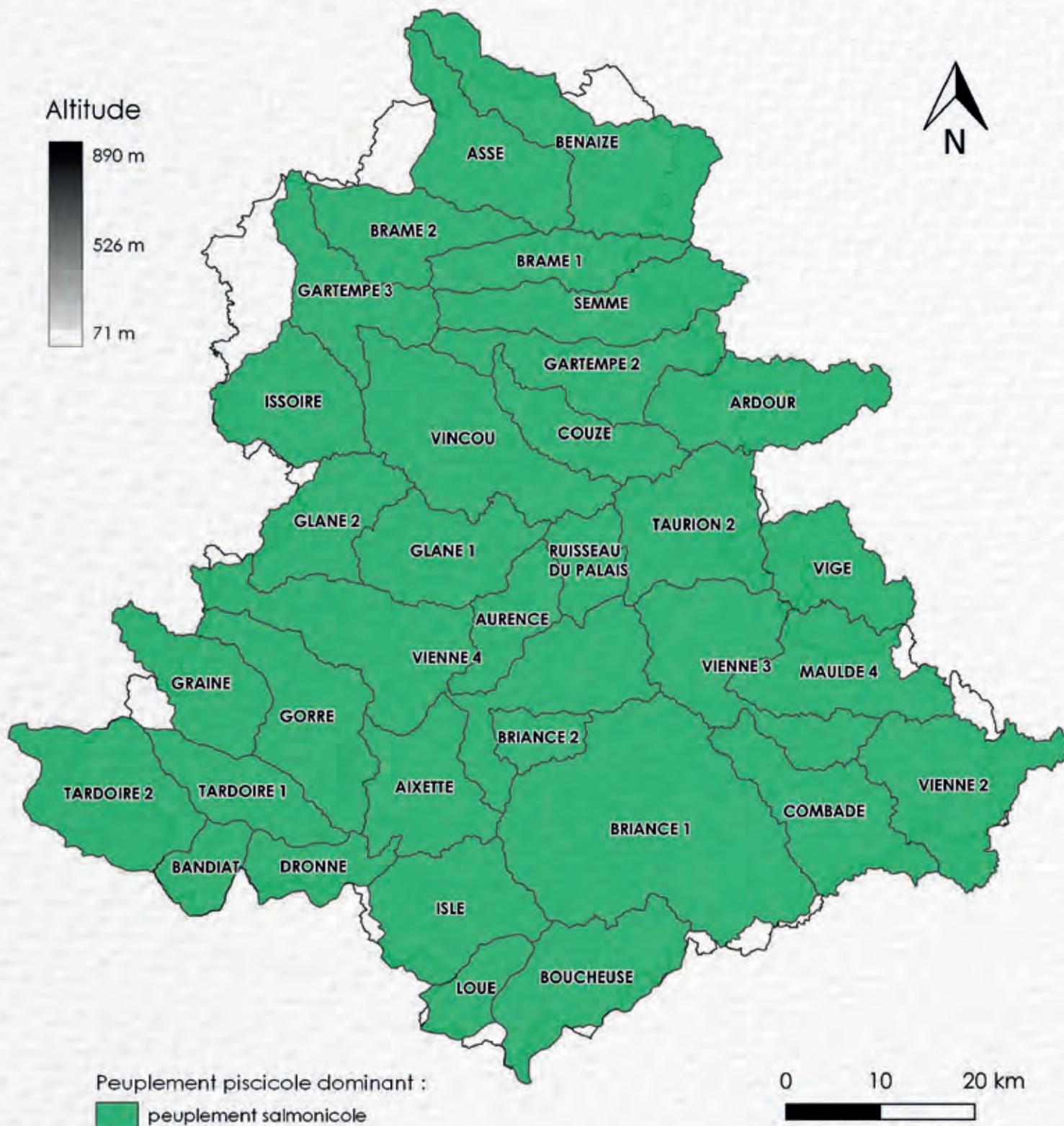
* Extrait de l'arrêté préfectoral réglementaire permanent n° 03470 du 22 décembre 2017 relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de la Haute-Vienne.

* Extrait de l'arrêté préfectoral n° 03332 du 14 décembre 2018 fixant les périodes d'ouverture de la pêche en 2019 dans le département de la Haute-Vienne.

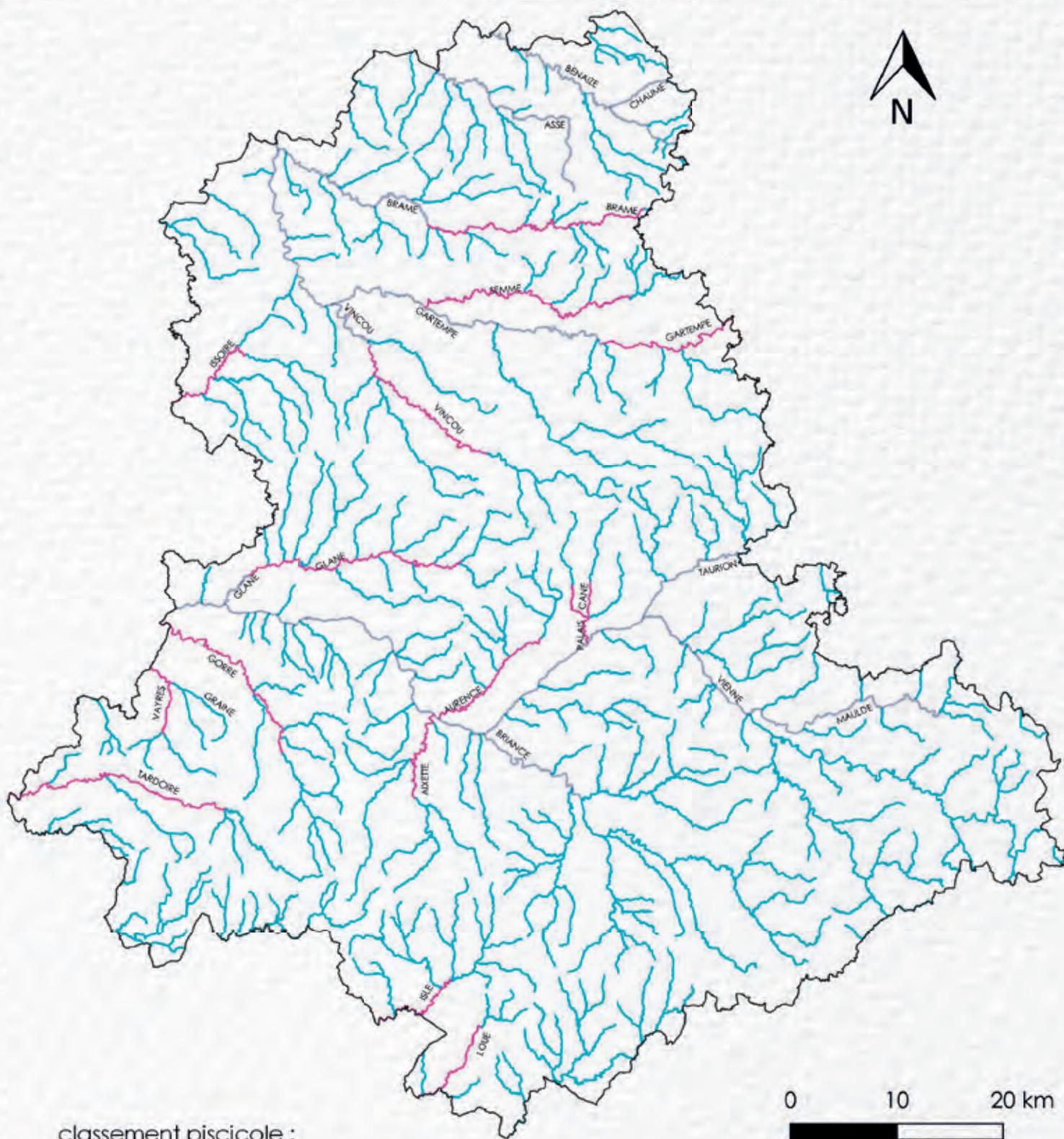
* Extraits des arrêtés spécifiques n° 5130 du 10/12/2013, n° 2016/4228 du 21/12/2016 et 03335 du 14 décembre 2018 (parcours de gratiation sur la Vienne et La Colle), n° 03334 du 14 décembre 2018 (pêche à la carpe de nuit), n° 03333 du 14 décembre 2018 (interdictions temporaires de pêche lors des déversements), et n° 2591 du 15/12/2009 et n° 2016/4227 du 21/12/2016 (obligation de remise à l'eau du Black-bass dans les retenues des barrages de Fleix et Bujaleuf).

* Extraits des arrêtés préfectoraux n° 2016/4225 et 2016/4226 du 21/12/2016 et n° 03473 du 22/12/2017 instituant des réserves temporaires de pêche.

Carte contextes piscicoles de la Haute-Vienne classés selon leur type de peuplement (PDPG 2012-2016)



Carte des cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole dans le département de la Haute-Vienne

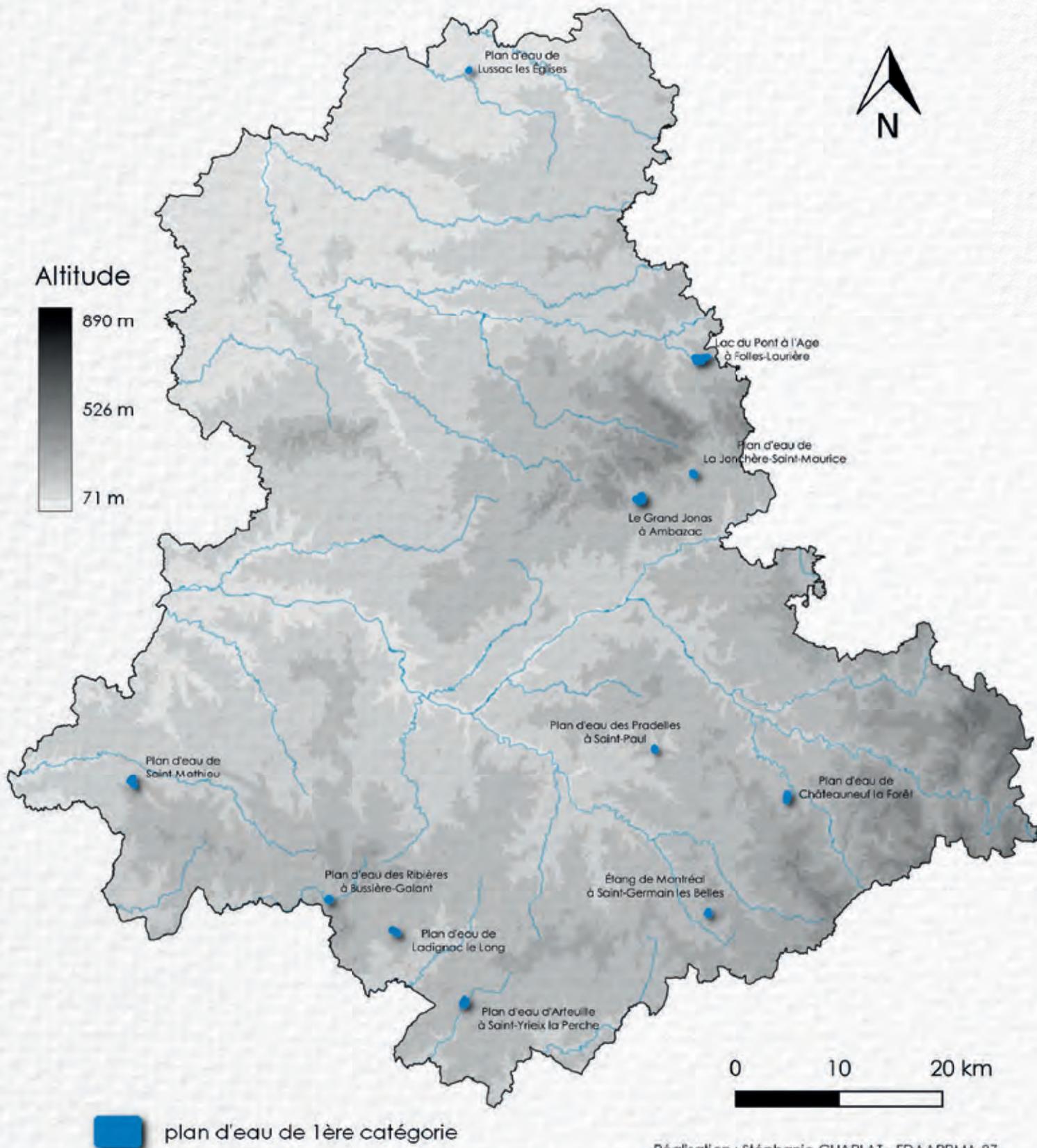


classement piscicole :

— cours d'eau de 1^{ère} catégorie - asticot interdit

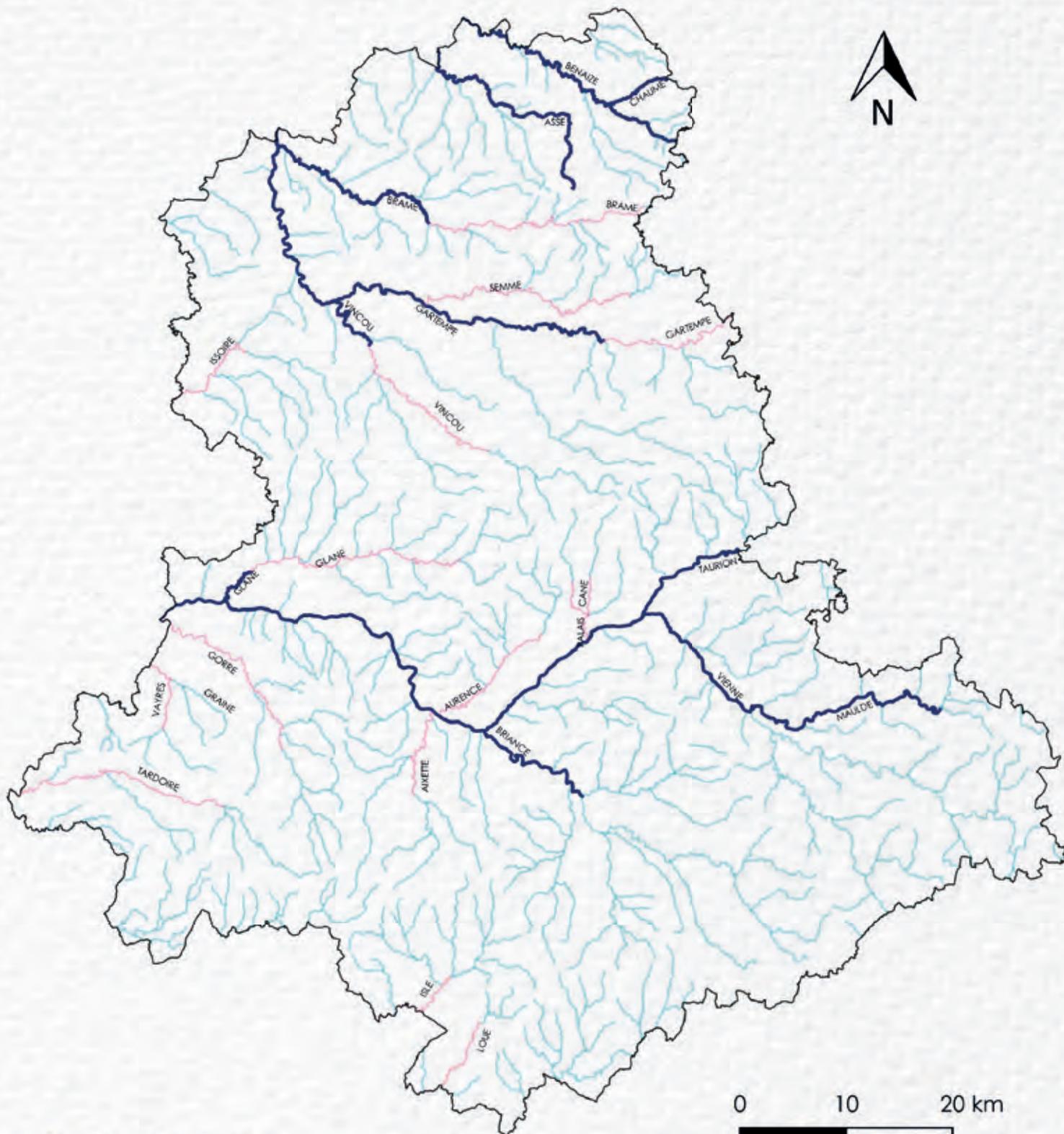
Réalisation : Stéphanie CHARLAT - FDAAPPMA 87

Carte des plans d'eau de 1^{ère} catégorie en gestion fédérale présents en Haute-Vienne



Réalisation : Stéphanie CHARLAT - FDAAPPMA 87
Novembre 2020 - Version Qgis 3.10.3

Carte des cours d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole dans le département de la Haute-Vienne

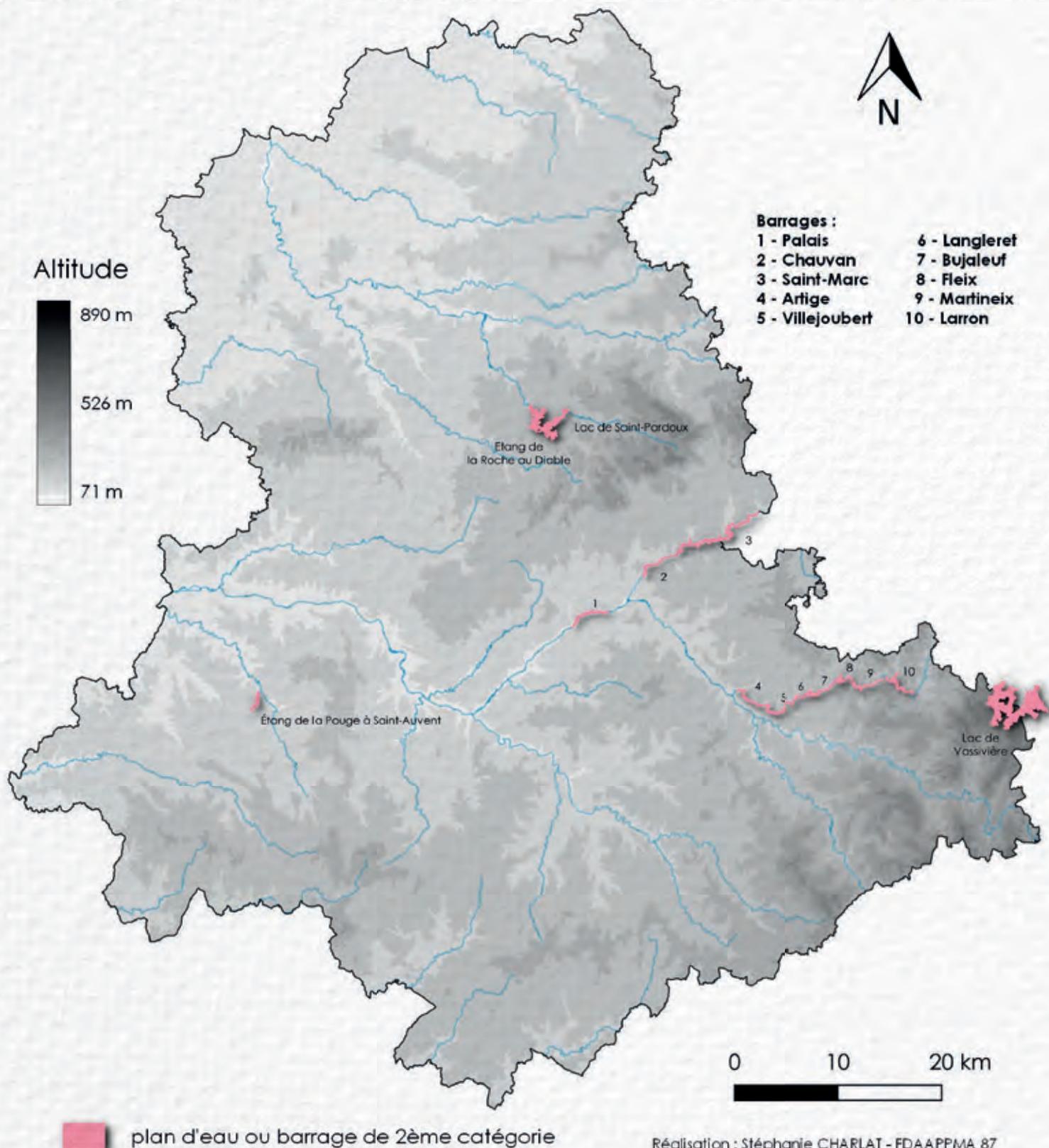


classement piscicole :

— cours d'eau de 2^{ème} catégorie

Réalisation : Stéphanie CHARLAT - FDAAPPMA 87
Novembre 2020 - Version Qgis 3.10.3

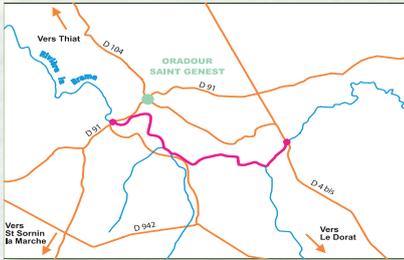
Carte des plans d'eau de 2^{ème} catégorie en gestion fédérale présents en Haute-Vienne



Réalisation : Stéphanie CHARLAT - FDAAPPMA 87
Novembre 2020 - Version Qgis 3.10.3

13 parcours de loisir

BASSIN DE LA BASSE MARCHÉ



Sur le secteur des AAPPMA de Thiat-Oradour-Saint-Genest et Le Dorat



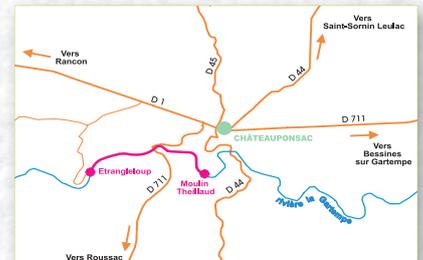
Sur le secteur de l'AAPPMA de Saint-Sulpice-les-Feuilles

- Rivières et lacs de 2^{ème} catégorie
- Plans d'eau en réglementation particulière
- Rivières et plans d'eau de 1^{ère} catégorie, asticot autorisé comme esche mais interdit à l'amorçage
- Rivières et plans d'eau de 1^{ère} catégorie, asticot interdit
- Limites de catégorie
- APS Aire de pêche sécurisée

BASSIN DE LA GARTEMPE



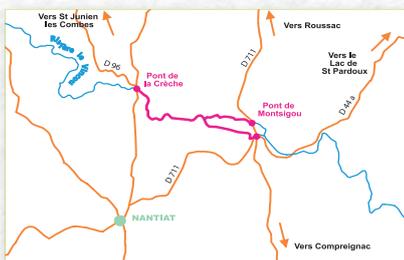
Sur le secteur de l'AAPPMA de Bellac



Sur le secteur de l'AAPPMA de Châteauponsac

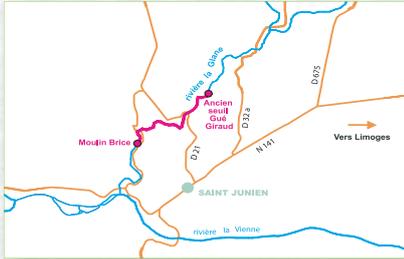
- Rivières et lacs de 2^{ème} catégorie
- Plans d'eau en réglementation particulière
- Rivières et plans d'eau de 1^{ère} catégorie, asticot autorisé comme esche mais interdit à l'amorçage
- Rivières et plans d'eau de 1^{ère} catégorie, asticot interdit
- Limites de catégorie

- Parcours pêche carpe de nuit
- APS Aires de pêche sécurisées
- Mises à l'eau
- Parcours labellisé « Découverte »
- Barrage : 12 Saint-Pardoux (Montimbert et Santrop)
- Parcours glaciation



Sur le secteur de l'AAPPMA de Roussac

BASSIN DE LA VALLÉE DE LA VIENNE



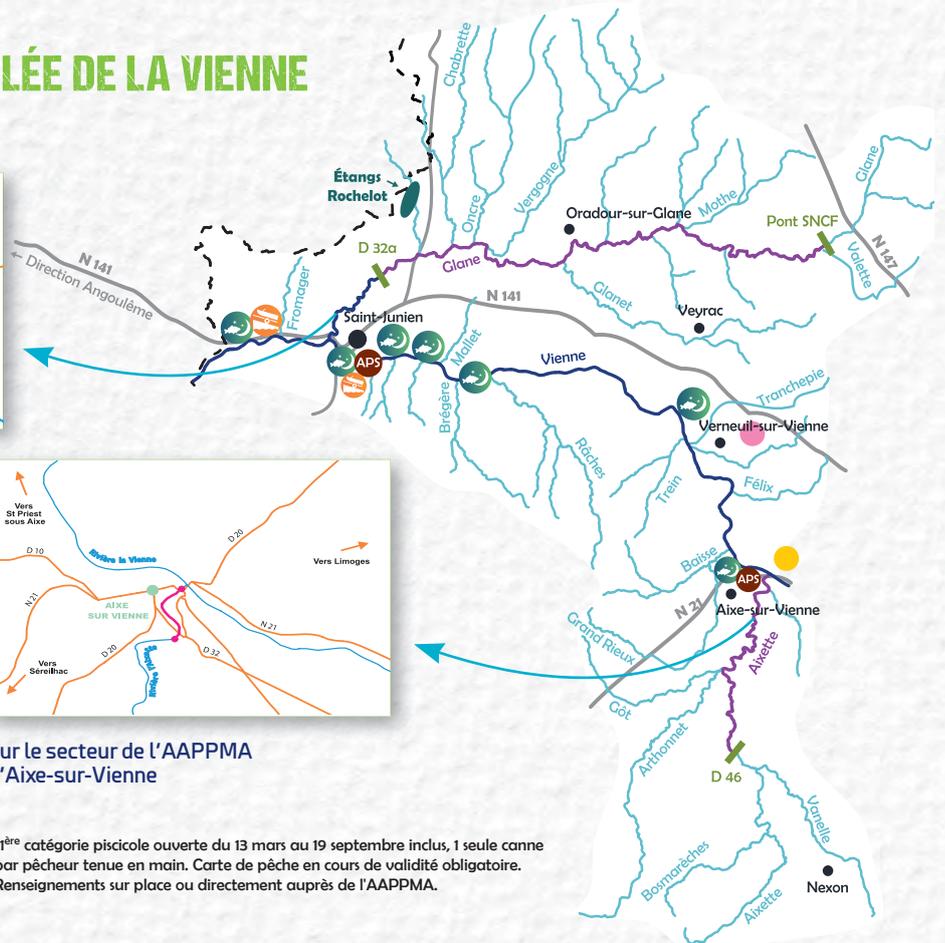
Sur le secteur des AAPPMA « La Populaire » et « La Gaule »

- Rivières et lacs de 2^{ème} catégorie
- Plans d'eau en réglementation particulière
- Rivières et plans d'eau de 1^{ère} catégorie, asticot autorisé comme esche mais interdit à l'amorçage
- Rivières et plans d'eau de 1^{ère} catégorie, asticot interdit
- Limites de catégorie
- Parcours pêche carpe de nuit
- Aires de pêche sécurisées
- Mises à l'eau
- Étangs d'Arluquet gérés par l'AAPPMA d'Aixe-sur-Vienne*
- Étang du Parc des Troubadours géré par l'AAPPMA de Verneuil-sur-Vienne*

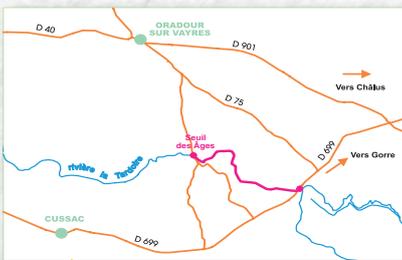


Sur le secteur de l'AAPPMA d'Aixe-sur-Vienne

*1^{ère} catégorie piscicole ouverte du 13 mars au 19 septembre inclus, 1 seule canne par pêcheur tenue en main. Carte de pêche en cours de validité obligatoire. Renseignements sur place ou directement auprès de l'AAPPMA.



BASSIN DU PARC NATUREL RÉGIONAL PÉRIGORD-LIMOUSIN



Sur le secteur de l'AAPPMA « La Tardoire »



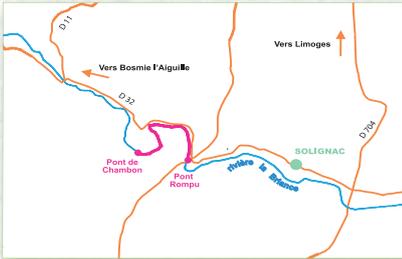
Sur le secteur de l'AAPPMA de Saint-Laurent-sur-Gorre



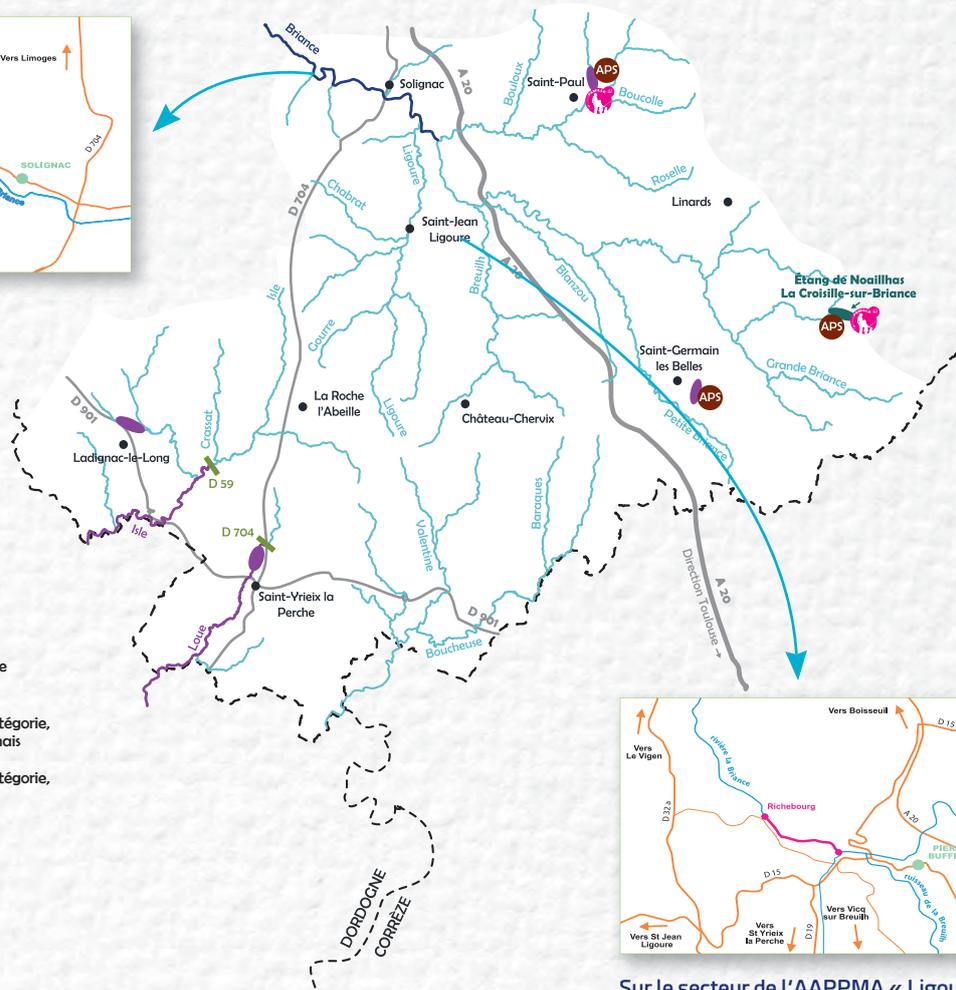
Sur le secteur de l'AAPPMA de Marval

- Rivières et lacs de 2^{ème} catégorie
- Plans d'eau en réglementation particulière
- Rivières et plans d'eau de 1^{ère} catégorie, asticot autorisé comme esche mais interdit à l'amorçage
- Rivières et plans d'eau de 1^{ère} catégorie, asticot interdit
- Limites de catégorie
- Parcours pêche carpe de nuit
- Aires de pêche sécurisées
- Parcours labellisé « Famille »
- Parcours gracieux

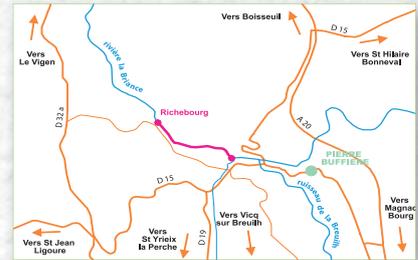
BASSIN DU PAYS ARÉDIEN, DE LA LIGOURE ET DE LA BRIANCE



Sur le secteur de l'AAPPMA « Vienne et Briance »



- Rivières et lacs de 2^{ème} catégorie
- Plans d'eau en réglementation particulière
- Rivières et plans d'eau de 1^{ère} catégorie, asticot autorisé comme esche mais interdit à l'amorçage
- Rivières et plans d'eau de 1^{ère} catégorie, asticot interdit
- Limites de catégorie
- APS Aires de pêche sécurisées
- Parcours labellisés « Famille »



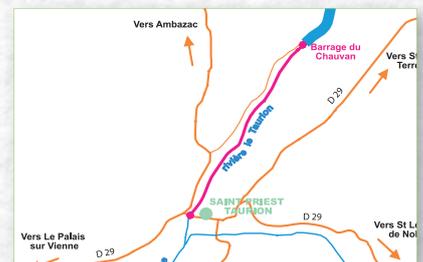
Sur le secteur de l'AAPPMA « Ligouire-Briance »

BASSIN DU TAURION, DE LA MAULDE ET DE LA VIENNE



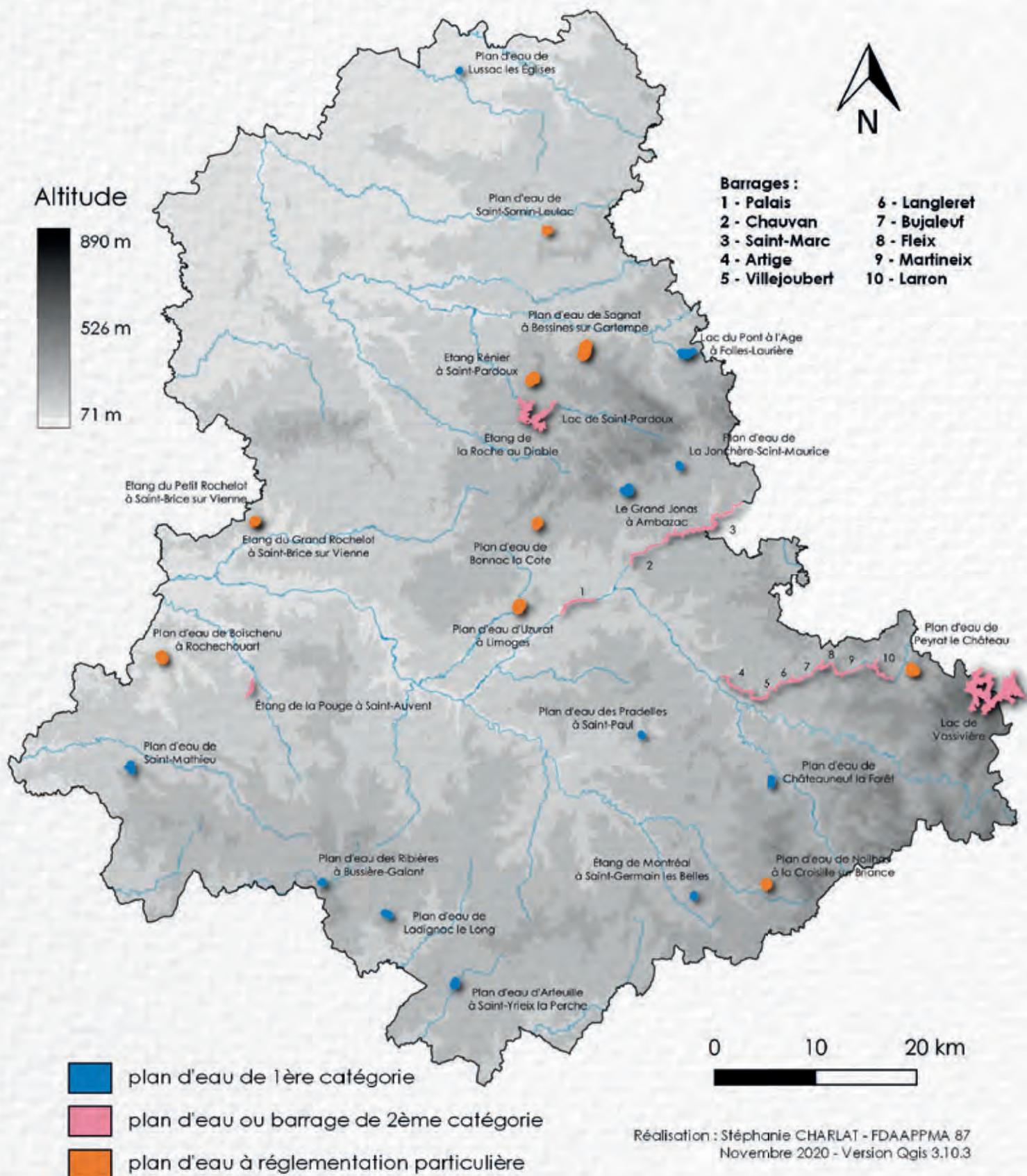
- Barrages :**
- 2 Chauvan
 - 3 Saint-Marc
 - 4 Artige
 - 5 Villejoubert
 - 6 Langleret
 - 7 Bujaleuf
 - 8 Fleix
 - 9 Martineix
 - 10 Larron
 - 11 Vassivière (Nergout, Auphelle et Broussas)
- NIVEAU

- Rivières et lacs de 2^{ème} catégorie
- Plans d'eau en réglementation particulière
- Rivières et plans d'eau de 1^{ère} catégorie, asticot autorisé comme esche mais interdit à l'amorçage
- Rivières et plans d'eau de 1^{ère} catégorie, asticot interdit
- Limites de catégorie
- Parcours pêche carpe de nuit
- APS Aires de pêche sécurisées
- Mises à l'eau
- Parcours labellisé « Famille »
- Parcours graciation



Sur le secteur de l'AAPPMA de Saint-Priest-Taurion

Carte des plans d'eau avec réglementation particulière



ETAPES DE LA PROCEDURE DE QUALIFICATION « HEBERGEMENT PÊCHE »

Le Label « Hébergement Pêche » est attribué par le Président de la Fédération Départementale de Pêche, ou son référent dûment mandaté, à des hébergements ouverts à la location touristique pour lesquels les propriétaires ou les exploitants en font la demande (chambres d'hôtes, location saisonnière, hôtels, résidences de tourisme, villages de vacances, parcs résidentiels de tourisme, campings, centres internationaux de séjours, colonies de vacances et classes de découvertes, etc...)

Par son **Acte d'engagement** qu'il renvoie signé à la FNPF, le Président fédéral s'engage à :

- Respecter et à faire respecter la Charte Qualité se rapportant à ces hébergements
- Prendre en charge les démarches nécessaires auprès des hébergeurs et partenaires potentiels
- Constituer un Comité de Qualification, organiser la visite de qualification et les visites de suivi du référencement
- Vérifier le maintien des critères dans le temps et promouvoir la qualification
- Assurer le bilan et suivi de la qualification « Hébergements Pêche » de son département.

La Charte Qualité

Les hébergements doivent répondre aux principaux critères énoncés dans la Charte Qualité ci-dessous, permettant de vérifier leur admissibilité à la qualification.

I. ACCUEIL

1. Distance des lieux de pêche
2. Période d'ouverture
3. Personnalisation de l'accueil du pêcheur et de ses accompagnants
4. Stationnement
5. Documentation halieutique et informations touristiques

II. SERVICES et ACCESSIBILITE A LA PRATIQUE

1. Délivrance de la carte de pêche
2. Matériels de pêche et bateau
3. Local de stockage et des matériels
4. Conservation d'appâts vivants
5. Restauration : les chambres d'hôtes
6. Restauration : hôtels et toute autre structure d'accueil

Cette Charte est remplie et cosignée par le Comité de Qualification et le propriétaire ou le gérant de l'hébergement à l'issue de la visite des lieux.

Tout manquement aux conditions générales de la présente Charte entraîne automatiquement la perte de la qualification « Hébergement Pêche » et de tous les avantages qui y sont attachés.

Afin d'assurer le référencement initial, un **Comité de Qualification** est constitué, composé de :

- 1 référent de la FDAAPPMA
- **ET** 1 représentant ayant la compétence tourisme sur le territoire d'implantation de l'hébergement (Comité ou Agence de Développement du Tourisme départemental ; Office de Tourisme, Communauté de Communes ou d'agglomération, pays, etc...)
- **OU** 1 représentant local du réseau d'hébergement si le logement en est déjà adhérent (Clévacances, Gîtes de France ou tout autre réseau promotionnel d'hébergement)

Ce comité de Qualification assure **la visite initiale de qualification** au cours de laquelle le respect des critères de la Charte Qualité est vérifié. En cas de manquement, des délais d'amélioration sont précisés et la qualification devient effective après justification auprès de la Fédération Départementale de Pêche de la mise en œuvre des modifications requises par l'hébergeur.

Les Associations Régionales peuvent effectuer ces premières visites de qualification.

Tous les 5 ans, un suivi du référencement par une visite de contrôle du respect des critères de la Charte Qualité « Hébergement pêche » est effectué par le référent de la FDAAPPMA, accompagné ou non de son partenaire tourisme et/ou réseau hébergeur et Association Régionale.

En cas de changement de propriétaire ou de gérant de l'établissement, et avec son accord, une nouvelle visite sera organisée et une nouvelle convention signée.

La Qualification donne lieu à la signature d'une **convention d'engagement des partenaires et de l'hébergeur**, à la remise de la plaque « Hébergement Pêche » que ce dernier apposera sur la façade, accueil ou entrée du logement.

Transmission des documents (par voie dématérialisée ou postale)

FDAAPPMA (à chaque nouvelle qualification)

- Acte d'engagement signé du Président (uniquement pour les premières déclarations)
- Copie de la Charte Qualité dûment remplie et cosignée par les 3 partenaires
- Copie de la Convention d'engagement cosignée par les 3 partenaires
- 1 ou 2 photographies et le formulaire d'autorisation des photographies complété et signé
- Annuellement : synthèse des enquêtes de satisfaction et informations sur les retombées économiques

FDAAPPMA (à chaque visite de suivi)

- Copie de la Charte Qualité dûment remplie par le référent FDAAPPMA
- Certificat de suivi de qualification signé du Président, assurant du respect des critères ou informant du retrait de la qualification

**Association
Régionale**

Service Développement de la FNPF
afin d'assurer une communication et une
promotion nationale des hébergements



LES ACTIONS D'ANIMATION, DE SENSIBILISATION ET DE TRANSMISSION

1 - LES INTERVENTIONS SCOLAIRES

Les interventions scolaires sont l'une des actions phares en terme d'animation pêche et d'éducation à l'environnement proposées par la Fédération. Chaque année, ce sont en moyenne 500 élèves des écoles primaires du département qui participent à ces animations au cours des mois de mai et juin.

Ces animations sont nées de la volonté des AAPPMA de proposer ces journées aux écoles de leur territoire. Dans ce cadre, la Fédération intervient auprès de ces écoles avec le soutien des bénévoles notamment pour la partie découverte de la pêche.

Elles se déroulent sur une journée fractionnée en deux temps :

- le matin : une intervention théorique et ludique en classe sous la forme d'un jeu type « roue de la fortune » sur la connaissance du milieu aquatique haut-viennois (réseau hydrographique, espèces, fonctionnement d'une rivière, réglementation pêche et fonctionnement du réseau associatif pêche) ;
- l'après-midi : une initiation pêche au bord de l'eau afin de faire découvrir les bases de la pratique, le matériel, le plaisir de prendre son premier poisson et enfin pouvoir observer différentes espèces et leurs spécificités morphologiques avant de les rendre à leur milieu naturel.



2 - LES STAGES DE PÊCHE



Les stages de pêche sont la « vitrine » des différentes animations proposées par la Fédération. Ils ont été mis en place en 2011 et depuis cette date ils n'ont cessé d'évoluer afin de proposer aux jeunes du département, la possibilité de découvrir ou redécouvrir la pêche ainsi que le milieu aquatique haut-viennois.

Chaque année, les 8 stages de pêche de deux jours consécutifs rencontrent un franc succès et affichent très rapidement complets. Ce sont donc en moyenne 60 jeunes différents qui y participent chaque été. Ils sont encadrés par l'animateur de la Fédération qui est assisté à chaque fois par un ou deux Moniteurs-Guides de pêche professionnels du département.

- Les objectifs :
 - découverte de la pêche ;
 - découverte de nouvelles techniques de pêche ;
 - progression dans certaines techniques ;
 - connaissance du milieu aquatique ;
 - connaissance du réseau associatif pêche ;
 - connaissance de la réglementation.
- Le public : jeunes de 10 à 16 ans.
- Les différentes thématiques proposées :
 - pêche des carnassiers en bateau ;
 - pêche des carnassiers du bord ;
 - pêche au coup et de la carpe.
- Lieux d'intervention :
 - sur les cours d'eau de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie ;
 - sur les plans d'eau de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.
- La période : durant les vacances d'été.



3 - LES ATELIERS PÊCHE NATURE

Les Ateliers Pêche Nature (APN) ont été mis en place par la Fédération en 2012 avec le soutien et l'appui des AAPPMA volontaires. Ils sont une véritable passerelle entre les interventions scolaires et les stages de pêche. Chacun de ces ateliers est encadré par un Moniteur-Guide de pêche du département avec l'appui des bénévoles des AAPPMA concernées.

→ Les objectifs :

- découverte de la pêche ;
- découverte de nouvelles techniques de pêche ;
- connaissance du milieu aquatique ;
- connaissance du réseau associatif pêche ;
- connaissance de la réglementation.

→ Le public : jeunes de 8 à 16 ans.

→ 3 APN sur le département :

- Aix-sur-Vienne : l'atelier se déroule sur les plans d'eau d'Arliquet et en bord de Vienne ou dans une salle à la chapelle d'Arliquet en cas de mauvaises conditions météorologiques.
- Bessines-sur-Gartempe : l'atelier se déroule sur le plan d'eau de Sagnat ou dans une salle de l'école Jacques Prévert en cas de mauvaises conditions météorologiques.
- Saint-Junien : l'atelier se déroule sur le plan d'eau de Chambéry, sur le carpodrome du Rochelot ou dans une salle au bord du plan d'eau de Chambéry en cas de mauvaises conditions météorologiques.

→ Période : les mercredis après-midi de mai à juin entre 14H00 et 17H00.





LES ACTIONS DE COMMUNICATION

La communication est « un processus de transmission d'informations d'un émetteur vers un récepteur » **Emarketing.fr – 2020**. C'est un outil essentiel au service de chacune des activités d'une structure, elle est le moyen de converser auprès des cibles sur l'ensemble des actions engagées.

Au sein d'une Fédération, la communication s'articule autour de l'ensemble des activités et se nourrit du travail engagé pour en informer le plus grand nombre.

« La chose la plus importante en communication, c'est d'entendre ce qui n'est pas dit » - **Peter Drucker**

« La pêche en Haute-Vienne doit assurément prendre beaucoup plus de relief. Cette activité ne peut, ni ne doit, vivre aussi mal exposée à notre époque. L'image « neutre » qui lui est attribuée ne peut lui permettre de se développer dans un univers d'activités sportives et personnelles (jeux vidéo, réseaux sociaux...), de plus en plus concurrentiel, surtout en direction de la cible jeune. De plus, toutes les informations émanant des diverses structures liées à la pêche tendent à brouiller les messages clés. La Fédération doit mieux communiquer et informer pour répondre aux attentes de ses adhérents, des diverses instances partenaires et prestataires afin de renforcer la démarche de concertation et de coopération. »

Premières préconisations – stratégie de communication 2015 – 2017 – FDAAPPMA 87 – Agence Qui Plus Est, 14 pages

Un processus de communication se décompose en deux grands axes :

- la communication interne ;
- la communication externe.

Nécessaire à la compréhension des enjeux, objectifs et réalisations d'une structure, elle se doit d'être adaptée à la cible visée ; tant par son message que par ses supports.

1 - LA COMMUNICATION INTERNE

En marketing, la « communication interne » est normalement une stratégie qui s'applique auprès des salariés d'une structure. Dans le cadre du fonctionnement du réseau associatif, la « communication interne » concerne l'ensemble des messages envoyés par la Fédération au sein même du tissu de la pêche associative.

De nombreuses actions de communication sont engagées par la FDAAPPMA87, pour dynamiser au maximum son réseau. Les acteurs et supports présentés ci-dessous, représentent une liste non exhaustive de ce qui existe à l'heure actuelle :

ACTEURS	SUPPORTS	
	Actifs	Passifs
<ul style="list-style-type: none"> - élus des AAPPMA - dépositaires - ARP NA - FNPF 	→ Films institutionnels : Assemblées Générales, Présentation de la Fédération ;	→ Site internet ;
	→ Évènementiel : Assemblées Générales, Réunions des Présidents, Commissions de travail, participation à des salons etc. ;	→ Courriers divers et emailing ;
	→ Relationnel direct : accueil physique et téléphonique, rendez-vous physiques, échanges de mails ;	→ Newsletter papier ;
	→ Réseaux sociaux : Facebook, Instagram, YouTube ;	→ Circulaires d'information ;
	→ Sensibilisation et formations.	→ Supports écrits : guide de pêche annuel, plaquettes touristiques et informatives, rapports annuels d'activités et d'Assemblées Générales ;
		→ Création de contenus graphiques divers : logos, affiches etc. ;
		→ Aide en lien avec les AAPPMA : accompagnement dans la gestion administrative etc.



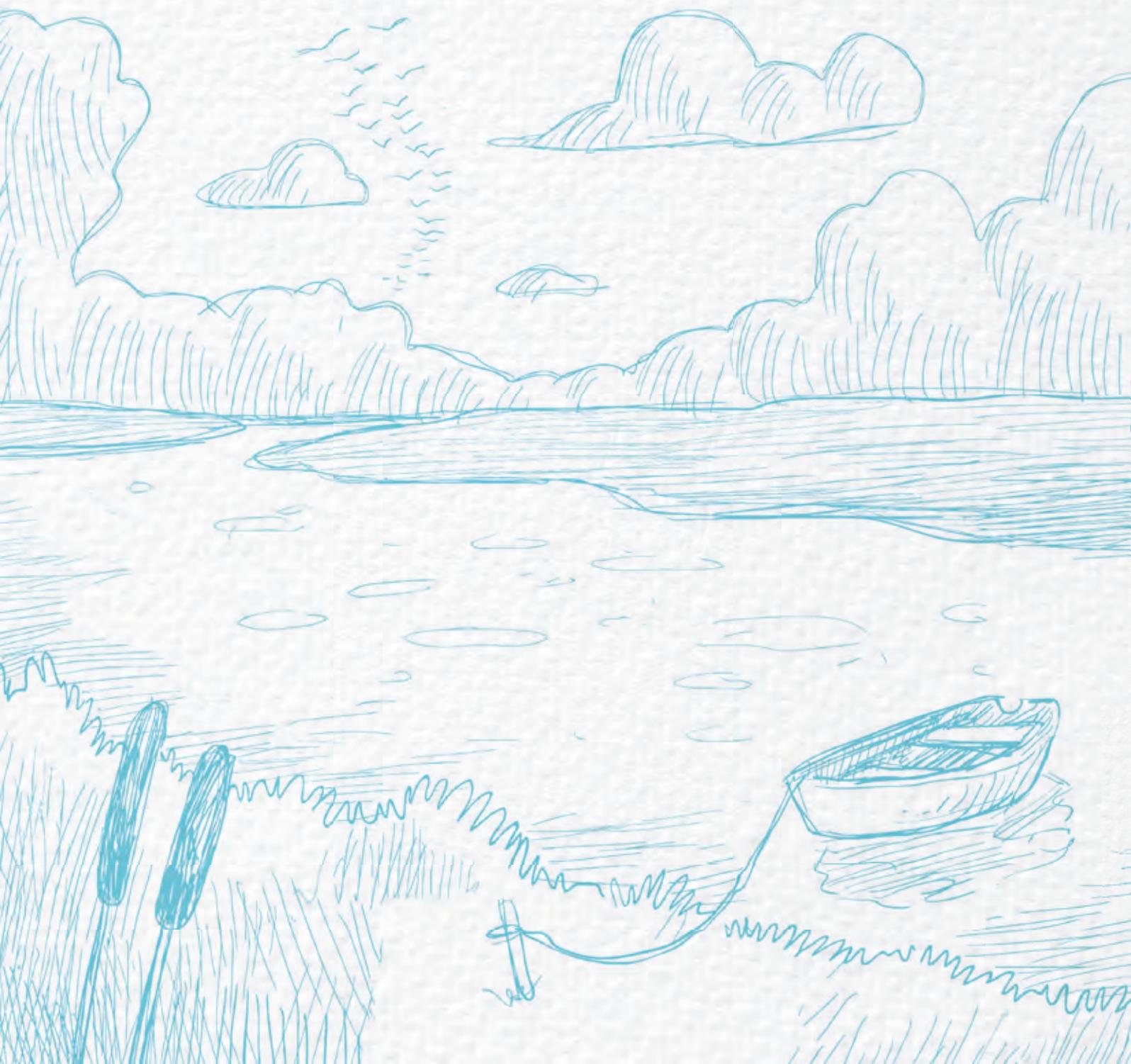
2 - LA COMMUNICATION EXTERNE

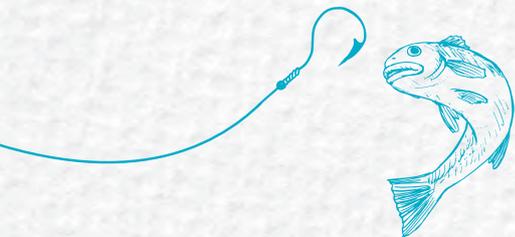
La « communication externe » repose quant à elle sur « une logique stratégique de positionnement, c'est-à-dire le positionnement de l'entreprise dans son environnement. Elle regroupe toutes les formes de communication d'une entreprise envers le monde extérieur et les groupes cibles. Quelle que soit la taille de l'entreprise, la communication externe joue un rôle fondamental pour son image, sa notoriété et le développement de son activité. » **gbnews.ch** – 2020.

De par la pluralité de ses activités, la Fédération est amenée à communiquer auprès de très nombreux acteurs sur une grande diversité de supports, dont la liste n'est pas exhaustive. C'est pourquoi il est indispensable d'adapter sa communication afin de toucher la bonne cible, au moment adéquat et par le biais du bon support de communication.

« La communication consiste à comprendre celui qui écoute » - **Jean-Abraham**

	ACTEURS	SUPPORTS	
		Actifs	Passifs
INSTITUTIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> - Les institutions - Les pouvoirs publics - Les collectivités territoriales - Partenaires techniques et financiers - Organismes de tourisme - Professionnels de la pêche 	<ul style="list-style-type: none"> → Réseaux sociaux : Facebook, Instagram, YouTube ; → Relationnel direct : accueil physique et téléphonique, rendez-vous physiques, échanges de mails ; → Communication média : radio, télévision ; → Films promotionnels du loisir pêche ; → Évènementiel : Assemblées Générales, réunions diverses, groupes de travail, visite de terrain « concours » de pêche, animations, participation à des salons et forums etc. ; → Conférences de presse ; → Consultations publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> → Site internet ; → Courriers divers et emailing ; → Panneaux : informationnels et directionnels ; → Supports écrits : guide de pêche annuel, plaquettes touristiques et informatives, rapports annuels d'activités ; → Communication visuelle : affiches et posters divers, Kakemonos (roll-up), banderoles etc., campagnes d'affichage ; → Communication par l'objet : Vêtements identitaires, covering des véhicules, cartes de visite, objets publicitaires et objets de relation publique divers, trophées, cadeaux etc. ; → Publications et parutions presse ; → Communiqués de presse ; → Interview et reportages TV.
PRESE	<ul style="list-style-type: none"> - Journaux et presse locale - Magazines spécialisés - Télévision - Radio 		
ADHERENTS ET GRAND PUBLIC	<ul style="list-style-type: none"> - Adhérents des AAPPM - Grand public 		





CHAPITRE 3

DIAGNOSTIC ET STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE





DIAGNOSTIC DU LOISIR PÊCHE

Le diagnostic du territoire est un élément fondamental du processus de montage d'un projet. Il s'agit d'une analyse des infrastructures, de la vie socio-économique, du cadre environnemental et des pratiques propres au territoire d'étude. Dans le cadre du SDDL, ce diagnostic prend la forme d'une analyse FFOM (*Forces – Faiblesses – Opportunités – Menaces*, tirée du sigle anglo-saxon « *SWOT* »). Elle hiérarchise les éléments de contexte recueillis selon la grille suivante :



Cet outil d'analyse stratégique permet d'identifier les facteurs internes et externes, favorables et défavorables à la réalisation des objectifs visés, et participe à l'étude de la pertinence et de la cohérence d'une action future (à court ou à long terme).

La **Commission européenne** définit cette matrice comme « *un outil d'analyse stratégique. Il combine l'étude des forces et des faiblesses d'une organisation, d'un territoire, d'un secteur, avec celle des atouts et des menaces de son environnement, afin d'aider à la définition d'une stratégie de développement.* » **Wikipédia – 2020.**

Cette démarche permet de remettre en question le fonctionnement et l'organisation du réseau associatif de la pêche de loisir dans le département de la Haute-Vienne, c'est une réelle évaluation du potentiel de développement de la pêche associative.

En identifiant les principales forces et faiblesses de l'offre halieutique et en discernant les opportunités ainsi que les menaces concernant le développement du loisir pêche, elle permet de mettre en exergue des enjeux et des objectifs stratégiques adaptés au contexte particulier du département. C'est une étape cruciale qui permet de déterminer la stratégie départementale de développement de la pêche associative à adopter.

« *On obtient des résultats en exploitant des opportunités, non en résolvant des problèmes* » - **Peter Drucker.**



	 Forces	 Faiblesses	 Opportunités	 Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> → Maillage associatif très dense. Chaque échelon administratif est représenté. → Réseau associatif le plus démocratique qui existe. → Réciprocité, principe fondamental de la pêche associative française. 	<ul style="list-style-type: none"> → Diversité des acteurs et partenaires pouvant entraîner des difficultés en termes de gestion et de communication, et donc de cohésion. 	<ul style="list-style-type: none"> → Captation des jeunes pour la pérennisation du réseau de bénévoles et la transmission intergénérationnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> → Manque d'engagement bénévole ressenti. → Risque de disparition de plusieurs AAPPMA, faute de bénévoles investis dans la gouvernance de ces structures. → Réduction du maillage territorial. → Évolution/variation du contexte démographique.
	<ul style="list-style-type: none"> → Récente restructuration qui permet une meilleure gestion des missions qui sont confiées à la FDAAPPMA87. → Équipe structurée et concernée disposant de techniciens / agents de développement / élus œuvrant de concert pour la promotion de la pêche. 	<ul style="list-style-type: none"> → Diversité des missions qui demande un grand investissement et des moyens humains conséquents. → Nombre d'AAPPMA élevé : ne facilite pas la gestion des milieux et la communication au sein du réseau. → Manque de dynamisme de certaines AAPPMA. → Manque de formation des élus des AAPPMA / méconnaissance des statuts. 	<ul style="list-style-type: none"> → Poursuite de la réorganisation et de l'amélioration des processus décisionnels. → Dynamiser le réseau d'AAPPMA. → Fédérer davantage le réseau d'AAPPMA. 	<ul style="list-style-type: none"> → Implication des acteurs nécessaire. → Évolution/variation du contexte socio-économique. → Évolution/variation du contexte juridique.
	<ul style="list-style-type: none"> → Situation géographique privilégiée, au cœur de nombreuses dynamiques territoriales. → Maillage administratif dense permettant une co-construction des projets en matière de protection des milieux aquatiques et de développement du loisir pêche. 	<ul style="list-style-type: none"> → Multiplicité d'acteurs complexifiant la gestion des milieux aquatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> → Bénéficiaire de la résonance de la grande région Nouvelle-Aquitaine. 	<ul style="list-style-type: none"> → Évolution du découpage administratif du territoire.



Forces



Faiblesses



Opportunités



Menaces

Accessibilité générale et sites de pêche

- Territoire bien pourvu en infrastructures (routes, lignes ferroviaires, aéroport, etc.).
- Diversité d'accessibilité permettant des flux de déplacements plus aisés et encourageant l'implantation de commerces, services, et d'habitants.
- Différents sites de pêche accessibles.
- Fédération à l'origine de nombreux aménagements visant à améliorer l'accessibilité des parcours de pêche : mises à l'eau, aires de pêche sécurisées etc.

- Plusieurs sites de pêche ne sont pas/peu entretenus.
- Absence de rétrocession des droits de pêche sur d'importants linéaires.

- Améliorer la maîtrise et la gestion des baux de pêche ainsi que les relations avec les propriétaires riverains.
- Développer des chantiers participatifs visant à améliorer les accès, organisés par les AAPPMA.

- Réduction des chantiers d'entretien des bords de cours d'eau par les AAPPMA.
- Résiliation ou refus de rétrocession des baux de pêches / droits de passages par les propriétaires riverains.
- Évolution/variation du contexte réglementaire en matière d'accessibilité.
- Évolution/variation du contexte réglementaire en matière de gestion des baux de pêche.

Réseau hydrographique

- Maillage hydrographique riche, varié et dense, composé de cours d'eau de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie piscicole, de plans d'eau et de lacs de barrage.
- Réseau hydrographique accueillant des poissons à fort intérêt patrimonial et halieutique.

- Diversité des milieux du département nécessite une gestion piscicole et halieutique adaptée à chaque contexte.
- Mobilisation de moyens techniques, humains, matériels et financiers importante.
- Incohérence de certains classements piscicoles.
- Hétérogénéité départementale des offres de pêche.

- Important nombre de plans d'eau présents en Haute-Vienne facilitant le développement d'une offre de pêche spécialisée.

- Présence de nombreux étangs entraînant des problèmes de réchauffement des eaux, de colmatage des fonds et d'introduction d'espèces indésirables.
- Évolution/variation du contexte juridique.
- Évolution/variation du contexte réglementaire.





Forces



Faiblesses



Opportunités



Menaces

Conditions géologiques et climatiques

- Conditions physiques du département provoquant une grande diversité dans les milieux et entraînant la présence de populations piscicoles riches et variées.
- Nombreuses pratiques et techniques de pêche possibles.
- Pluralité de milieux permettant le développement d'une offre de pêche diversifiée.

→ Plans de gestion halieutiques et piscicoles.

- Diversité topographique permettant des possibilités de pêche multiples.
- Satisfaire les demandes halieutiques.
- Conditions physiques engendrant des paysages emblématiques, socle pour le développement du loisir.

- Réchauffement climatique présentant une réelle menace pour les milieux aquatiques et ses espèces inféodées. De nombreux bassins-versants présentent un déficit hydrique préoccupant en période estivale qui altère considérablement la capacité d'accueil de nos cours d'eau.
- Truites fario ayant une croissance plutôt faible et n'atteignant pas de grandes tailles dans la partie sud-est du département (granitique, avec des eaux très peu minéralisées).
- Présence de l'Homme marquée : rectification et recalibrage des cours d'eau, imperméabilisation des sols, pollutions etc.
- Évolution/variation du contexte climatique.
- Sécheresses de plus en plus récurrentes en période estivale.
- Déficit hydrique.
- Réchauffement de l'eau.

Situation socio-économique du département

- Département relativement bien peuplé.
- Économie locale forte des savoir-faire ancestraux du territoire.
- Pôle urbain de Limoges représentant un atout pour le développement du loisir de par la concentration de la majeure partie de la population.
- Pêche associative au service du développement des territoires.

→ Difficulté de susciter de l'intérêt pour la pratique de la pêche auprès du grand public.

- Regain d'intérêt pour les territoires ruraux comme lieu d'habitation avec un retour à la ruralité.
- Part de femmes dans la population générale très élevée, représentant une manne à conquérir.
- Part de jeunes dans la population générale restant à séduire.

- Baisse de population relative depuis une dizaine d'années, venant appuyer la tendance à la baisse du nombre de pêcheurs adhérents aux SAAPL.
- Densité de population très hétérogène sur le territoire.
- Population vieillissante représentant un risque pour le renouvellement des effectifs de pêcheurs.
- Évolution/variation du contexte socio-économique.
- Évolution/variation du contexte démographique.



Forces



Faiblesses



Opportunités



Menaces

Tourisme et Pêche

- Grands lacs de barrage étant un atout pour le développement du tourisme pêche.
- Actions entreprises par la Fédération pour favoriser le tourisme (qualification d'hébergements, labellisation de parcours de pêche etc.)
- Nombreux savoir-faire ancestraux du département faisant sa renommée touristique.
- Réciprocité interdépartementale.

- Hétérogénéité des qualifications hébergements Pêche.
- Faible nombre de parcours labellisés sur le département.
- Absence d'offre de pêche touristique organisée et structurée.

- Grands lacs de barrages représentant une vitrine départementale pour la pêche au niveau national.
- Département doté de nombreux sites touristiques.
- Maillage de structures touristiques dense et investies dans la valorisation du territoire.
- Regain d'intérêt pour les territoires ruraux comme destination de vacances.
- Intérêt particulier porté aux activités de pleine nature.
- Pratique de la pêche étant un vecteur valorisant pour l'image d'un département (notion de développement durable/tourisme vert).
- Région Nouvelle-Aquitaine très impliquée dans le développement du tourisme.
- Développement des relations avec les acteurs du tourisme.

- Manque de connaissance générale du personnel des structures touristiques en ce qui concerne la pratique de la pêche, ses acteurs et sa réglementation représentant un frein à la valorisation touristique de la pêche de loisir.
- Faible offre en termes d'hébergement et de restauration.
- Hétérogénéité de l'attrait touristique au niveau départemental.
- Absence d'offre de pêche associative touristique organisée et structurée.
- Évolution/variation du contexte socio-économique.
- Évolution/variation du contexte démographique.
- Concurrence au sein de la grande région Nouvelle-Aquitaine proposant des sites touristiques d'intérêt.

Carte de pêche et Nombre d'adhérents

- Pêcheurs hauts-viennois représentant 4.4% de la population départementale.
- Diversité des offres proposées étant un réel atout pour répondre à des demandes et attentes variées.
- Nombreux dépositaires à l'échelle départementale.
- « Produits pêche » adaptés.
- Socle d'adhérents fidèles depuis de nombreuses années, engagés dans le réseau associatif.

- Chute du nombre d'adhérents.
- Peu de femmes adhérentes au réseau.
- Méconnaissance du fonctionnement du réseau associatif de la part du grand public et des adhérents.
- Maillage territorial des dépositaires disparate.

- Présence de plusieurs structures d'études supérieures dans le pôle urbain de Limoges attirant les jeunes à s'y installer.
- Socle d'adhérents fidèles depuis de nombreuses années à maintenir.
- Volonté de nombreux commerces locaux à s'engager dans la démarche de dépositaire.

- Augmentation du prix de la carte.
- Évolution/variation du contexte règlementaire.
- Évolution/variation du contexte socio-économique.
- Évolution/variation du contexte démographique.



Réglementation et surveillance de l'exercice de la pêche

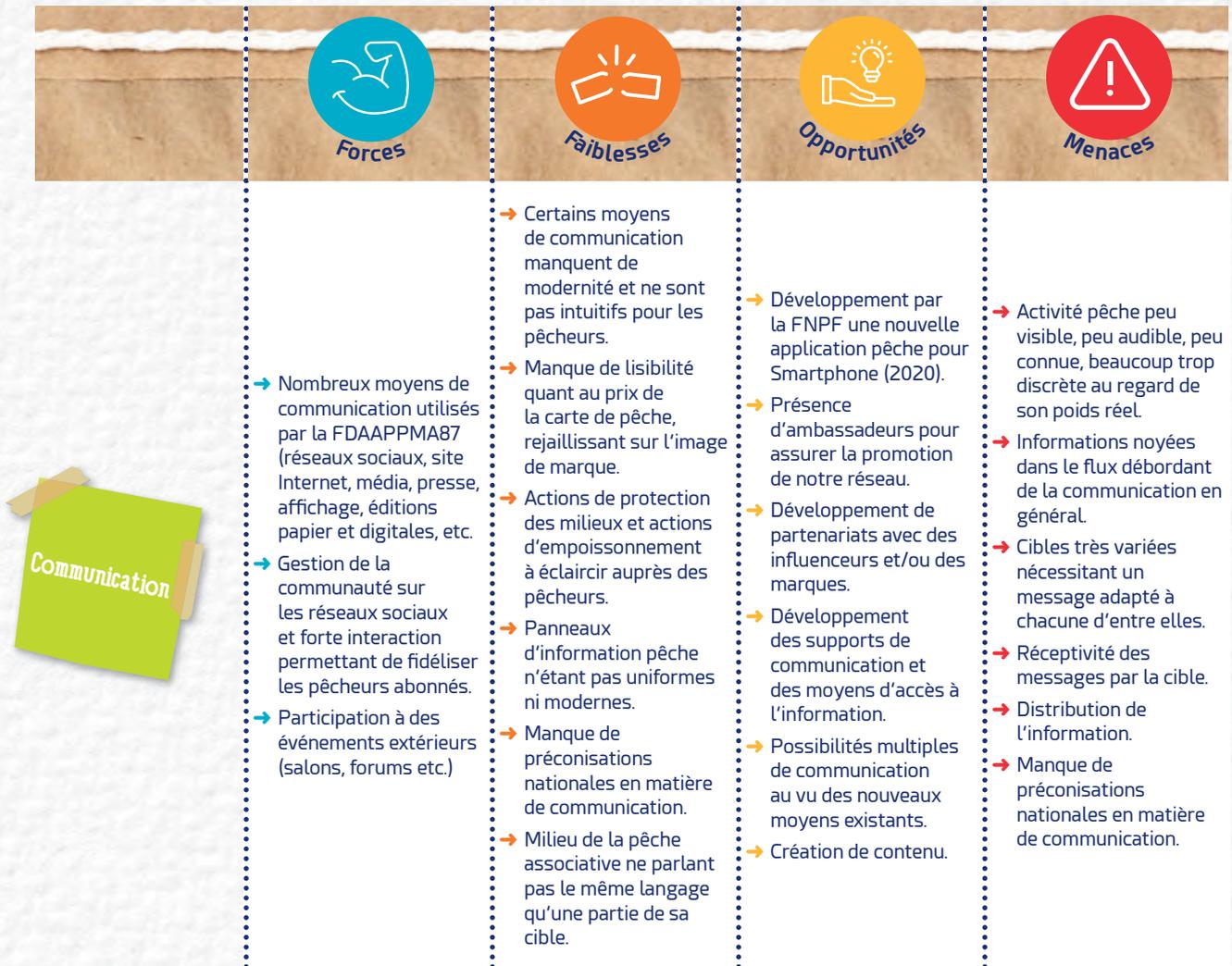
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> → Bonnes ententes avec les services compétents pour adapter la réglementation aux milieux. → Gestion halieutique adaptée aux exigences écologiques des espèces → Réseau de Gardes-Pêche en pleine restructuration pour assurer une meilleure surveillance. 	<ul style="list-style-type: none"> → Manque de surveillance des parcours de pêche. Beaucoup de comportements déviants sont observés. → Actions de contrôle hétérogènes sur le département et irrégulières. 	<ul style="list-style-type: none"> → Surveillance des milieux également réalisée par d'autres structures (OFB, Gendarmerie, Police) 	<ul style="list-style-type: none"> → Complexité de la réglementation qui complique l'appropriation et le respect des règles par les néophytes. Cela peut décourager les non-pêcheurs à se lancer dans la pratique. → Évolution/variation du contexte juridique. → Évolution/variation du contexte réglementaire. → Soutien des autorités administratives nécessaire.

Offre de pêche

<ul style="list-style-type: none"> → Parcours de pêche développés par la Fédération riches et variés. → Présence de conventions de gestion halieutique et piscicole pour les lacs de Saint-Pardoux et de Vassivière. 	<ul style="list-style-type: none"> → Répartition des parcours de pêche non-homogène sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> → Diversité des parcours de pêche à développer. → Diversité des espèces piscicoles présentes sur lesquelles s'appuyer. → Partenariats techniques et institutionnels bénéfiques. 	<ul style="list-style-type: none"> → Hétérogénéité spatiale des offres de pêche. → Concurrence des parcours de pêche privés. → Prédominance du domaine privé justifiant l'absence d'autorisation de passage et de droit de pêche. → Étangs en location. → Évolution/variation du contexte réglementaire.
--	---	---	---

Animation et Sensibilisation

<ul style="list-style-type: none"> → Actions d'animation et de sensibilisation nombreuses, rencontrant un réel succès. → Existence de stages de pêche. → Présence de 3 Ateliers Pêche Nature (APN). → Politique fédérale axée sur la formation des jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> → Critérium pêche, organisé par les AAPPMA, en perte d'engouement (baisse de fréquentation, manque de main d'œuvre etc.). → Pas de lieu d'animation centralisé. → Peu d'APN à l'échelle du département et absence d'APN sur le pôle urbain de Limoges. → Déficit de jeunes encadrants dans les APN. 	<ul style="list-style-type: none"> → Département possédant de nombreux établissements scolaires de tous niveaux. → Pratique de la pêche étant un moyen pédagogique et ludique d'illustrer le développement durable auprès des jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> → Absence de partenariat avec le Rectorat. → Perte de bénévoles ne permettant plus d'assurer autant d'animations. → Évolution/variation du contexte démographique.
--	--	---	--





LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE

1 - DÉFINITION DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS

Les enjeux halieutiques sont multiples pour la pêche associative haut-viennoise. Grâce au travail d'analyse effectué tout au long de la construction de ce Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche, il est possible de relever différentes catégories d'enjeux :

- L'enjeu lié aux offres de pêche, à la contextualisation de la réglementation et à l'amélioration de l'accessibilité au loisir pêche pour tous. Cet enjeu fait l'objet de 14 objectifs opérationnels et de 40 fiches actions ;
- L'enjeu lié au renforcement et à la modernisation de la communication et à la promotion du loisir pêche. Cet enjeu fait l'objet de 5 objectifs opérationnels et de 29 fiches actions.
- L'enjeu lié à la structuration et à la création d'une cohésion au sein de notre réseau. Deux objectifs opérationnels et 4 fiches actions en découlent.
- L'enjeu lié au développement des outils d'animation et de sensibilisation à la pêche et à l'environnement. Il regroupe 4 objectifs opérationnels et 10 fiches actions.
- L'enjeu de l'attrait touristique, avec 5 objectifs opérationnels et 16 fiches actions.
- L'enjeu du suivi de la pertinence des actions mises en œuvre, avec 1 objectif opérationnel et 1 fiche action.

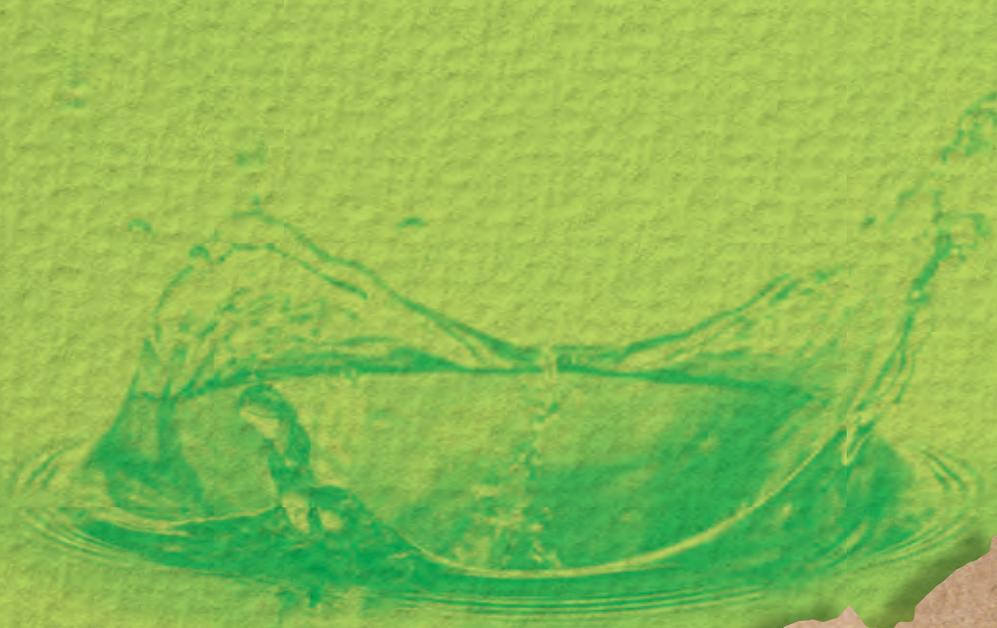
La construction et l'organisation de ces objectifs sont présentées dans le chapitre II.



Partie II

*Programme
prévisionnel*

D' ACTIONS



2021-2025





Le programme d'actions du SDDL P se décline en 8 objectifs stratégiques, eux-mêmes déclinés en 31 objectifs opérationnels, eux-mêmes déclinés en 100 fiches actions.

Ce programme est établi sur une période s'étalant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Estimation des coûts :

Le coût financier de chaque fiche action est construit sur l'addition des coûts réels liés aux devis des prestataires et au coût lié aux journées/hommes associées qui est estimé à 300 € par jour et par opérateur intervenant dans la mise en œuvre de la fiche action considérée. Il s'agit d'un estimatif à la hausse qui demande, dans le cadre de la budgétisation annuelle des actions fédérales, à être affiné. Ainsi, chaque fiche action retenue dans la planification annuelle, fera l'objet d'un plan de financement particulier visant à réduire le pourcentage d'incertitudes financières associées. Il est précisé le cas échéant que le coût de la mise en place de la fiche action correspond au coût avant application des subventions potentielles à recevoir.

Présentation des tableaux de synthèse

Les 8 tableaux relatifs aux objectifs stratégiques sont présentés ci-après. Ils reprennent la planification des actions sur la période 2021-2025. En fonction de la nature des actions, celles-ci sont programmées sur une ou plusieurs années.



OBJECTIF A

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Assurer le suivi et l'évaluation du SDDL

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Assurer le suivi et l'évaluation du SDDL

ACTION
A.1.1

Créer une commission « Gestion et Développement du Loisir Pêche »

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 31 000 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Le suivi de projet consiste à analyser l'état d'avancement des actions en cours de réalisation et d'assurer sa cohérence avec les plans établis préalablement. Ce travail permet de mesurer la cohérence et la pertinence des actions mises en place. Cela facilite la conduite du projet vers le résultat et le/les résultat(s) attendu(s).



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Pour garantir une mise en œuvre efficace de la stratégie de développement de la pêche, une gouvernance spécifique sera mise en place. Cette gouvernance sera assurée par la création d'une commission « Gestion et Développement du Loisir Pêche ». Elle sera composée d'élus et de salariés de la Fédération ainsi que des référents des groupes de travail mis en place. Ensemble, ils seront chargés d'assurer le suivi et l'évaluation de la réalisation des fiches actions, grâce notamment aux indicateurs d'évaluation figurant sur chacune d'entre elles.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Constitution de la commission "Gestion et Développement du Loisir Pêche"											0	0 €
Préparation des commissions	4	1 200 €	4	1 200 €	4	1 200 €	4	1 200 €	4	1 200 €	20	6 000 €
Animation de la commission ²	4	1 200 €	4	1 200 €	4	1 200 €	4	1 200 €	4	1 200 €	20	6 000 €
Frais annexes (restaurations)		200 €		200 €		200 €		200 €		200 €	0	1 000 €
Constitution des groupes de travail											0	0 €
Préparation des groupes de travail	8	2 400 €	8	2 400 €	8	2 400 €	8	2 400 €	8	2 400 €	40	12 000 €
Animation des groupes de travail ³	4	1 200 €	4	1 200 €	4	1 200 €	4	1 200 €	4	1 200 €	20	6 000 €
Total	20	6 200 €	100	31 000 €								
											Hors coût J/H	1 000 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- FDAAPPMA 87

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES AUX THÉMATIQUES ABORDÉES :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Constitution de la commission « Gestion et Développement du Loisir Pêche »
- Nombre de commissions organisées
- Nombre de groupes de travail mis en place

OBJECTIF B

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Entretenir la présence du loisir pêche sur les réseaux médiatiques

ACTION
B.1.1

Maintenir et développer des partenariats avec la presse écrite

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 1 800 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

La presse écrite est un média incontournable dans un projet de communication. Selon une étude de l'ACPM*, 66 % des français lisent au moins un titre de presse chaque jour et 97,7 % déclarent lire la presse chaque mois, quels que soient les supports de lecture. De ce fait, la création de partenariats avec la presse écrite est un outil de communication efficace et indispensable pour les structures.

La Fédération de pêche est déjà entrée dans cette démarche de communication par la publication, de manière ponctuelle, d'articles dans la presse quotidienne régionale et la presse spécialisée.

* Alliance pour les Chiffres de la Presse et des Médias



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette fiche action a pour objectif de maintenir et d'optimiser la communication presse de la Fédération. Pour ce faire, il est nécessaire de créer des rapprochements avec les différents journaux de la presse quotidienne régionale ainsi que les magazines de pêche spécialisés.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Conventionnement	2	600 €									2	600 €
Animation des conventions			1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	4	1 200 €
Total	2	600 €	1	300 €	6	1 800 €						
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- FDAAPPMA 87
- Organismes de presse

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- Nombre de partenariats engagés

OBJECTIF B

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Entretien de la présence du loisir pêche sur les réseaux médiatiques

ACTION
B.12

Maintenir et développer des partenariats avec les chaînes de télévision

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 3 000 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

La télévision représente un média incontournable dans un projet de communication. Selon une étude de Médiamétrie, plus de 90 % des français regardent la télévision au moins une fois chaque semaine, soit plus de 60 millions. De ce fait, créer des partenariats avec les chaînes de télévision est un outil de communication efficace et indispensable pour les structures.

La Fédération de pêche est déjà engagée dans cette démarche de communication par la diffusion, de manière ponctuelle, de petits reportages sur les chaînes de télévision régionales et locales et les chaînes spécialisées.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette fiche action a pour objectif de maintenir et d'optimiser la communication de la Fédération. Pour ce faire, il est nécessaire d'opérer des rapprochements avec les différentes chaînes de télévision susceptibles de communiquer sur les actions de la FDAAPPMA 87 et de valoriser les richesses halieutiques du département.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Animation des partenariats	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3 000 €
Total	2	600 €	10	3 000 €								
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- FDAAPPMA 87
- Chaînes de télévision

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- Nombre de films tournés et diffusés



OBJECTIF B

ACTION
B.13.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Entretenir la présence du loisir pêche sur les réseaux médiatiques

Maintenir et développer des partenariats avec les radios

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 18 000 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

La radio est un média de proximité nécessaire dans un projet de communication. Selon une enquête de Médiamétrie, 85,2 % des Français âgés de 13 ans et plus écoutent la radio au moins une fois dans la journée. De ce fait, créer des partenariats avec les radios est un outil de communication efficace et indispensable pour les structures.

La Fédération de pêche de la Haute-Vienne est déjà ancrée dans cette démarche, via la diffusion, de manière hebdomadaire de chroniques pêche et milieux aquatiques sur la radio locale « France Bleu Limousin ».



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette fiche action a pour objectif de maintenir et d'optimiser la communication presse de la Fédération auprès des radios. Pour ce faire, il est dans un premier temps nécessaire de pérenniser le partenariat avec la radio France Bleu Limousin.

Ensuite, et dans le but de toucher un public plus large, il serait également intéressant de se rapprocher d'autres radios locales pour la promotion d'événements ponctuels.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Animation des partenariats	12	3 600 €	12	3 600 €	12	3 600 €	12	3 600 €	12	3 600 €	60	18 000 €
Total	12	3 600 €	60	18 000 €								
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- FDAAPPMA 87
- Chaînes de radios locales

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- Nombre de chroniques diffusées

OBJECTIF B

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Entretien de la présence du loisir pêche sur les réseaux médiatiques

ACTION
B.14.

Organiser des conférences de presse

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 3 500 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

La conférence de presse, en tant qu'événement médiatique, peut s'avérer être un outil de communication bénéfique dans une stratégie plus globale. Dans la mesure où la Fédération de Pêche a pour objectif de conventionner avec de multiples organismes médiatiques, l'organisation de conférences de presse permettrait de communiquer des informations fiables à chacun d'entre eux.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Une conférence de presse est un événement ponctuel permettant de communiquer auprès des médias partenaires de la Fédération.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Organisation	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3 000 €
Frais annexes		100 €		100 €		100 €		100 €		100 €		500 €
Total	2	700 €	10	3 500 €								
											Hors coût J/H	500 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- FDAAPPMA 87
- Maison de la Presse
- Partenaires média conventionnés (TV, Radio, Presse...)

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- Nombre de conférences de presse organisées

OBJECTIF B

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Créer et diffuser une identité associative pêche innovante et moderne

ACTION
B.2.1

Créer des films promotionnels de la pêche sur le territoire

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 52 000 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

La vidéo est aujourd'hui un support de communication dynamique et incontournable qui permet de toucher un public large, particulièrement adapté aux jeunes. Avec la montée en puissance de l'utilisation des réseaux sociaux, devenus pour certains de véritables supports de communication, la vidéo est devenue un outil de communication qui possède une forte puissance de diffusion.

En lien avec le renouvellement et la modernisation du site internet de la Fédération, la création et la publication de contenus réguliers sur les réseaux sociaux, la Fédération a pour ambition de créer des séquences vidéo relativement courtes assurant la promotion de la pêche dans le département.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Les thématiques abordées seront multiples : présentation du réseau associatif de la pêche et ses missions, valorisation de la pêche sur les différents parcours de pêche de la Haute-Vienne, valorisation des parcours spécialisés, diffusion des bonnes pratiques, etc. Des réunions seront organisées dans l'objectif de définir un inventaire des besoins de la Fédération en matière de production audio-visuelle et en fonction des orientations de la stratégie de communication. Ces films auront vocation à être diffusés sur plusieurs supports de communication : site internet de la Fédération, réseaux sociaux multiples, partenaires touristiques, réseaux associatifs, etc.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Inventaire des besoins	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1 500 €
Tournage	4	1200 €	4	1200 €	4	1200 €	4	1200 €	4	1200 €	20	6 000 €
Partenariat vidéaste	/	20 000 €	/	5 000 €	/	5 000 €	/	5 000 €	/	5 000 €	/	40 000 €
Suivi du projet	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3 000 €
Diffusion des films	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1 500 €
Total	8	22 400 €	8	7 400 €	40	52 000 €						
											Hors coût J/H	40 000 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la Pêche de Loisir
- Partenaires institutionnels et techniques

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de vidéos tournées et diffusées par année

OBJECTIF B

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Créer et diffuser une identité associative pêche innovante et moderne

ACTION
B.2.2

Doter les salariés et les élus de la Fédération de vêtements identitaires

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 6 000 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

De manière générale, l'identité d'une structure est véhiculée par l'image qu'elle renvoie. De ce fait, les vêtements identitaires, arborant le logo de la structure en question, assurent un rôle de communication important qui contribue au développement de sa notoriété.

Dans la mesure où les salariés et les élus de la Fédération de pêche de la Haute-Vienne sont présents de manière régulière sur le terrain, l'achat de vêtements identitaires, floqués du logo de la Fédération, fait partie intégrante de la stratégie de communication. Le port d'un vêtement de ce type facilite l'identification de la Fédération pour le plus grand nombre, notamment lors des événements.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette fiche action consiste en l'achat de vêtements identitaires, floqués au logo de la Fédération, pour les salariés et les élus. Cette démarche nécessite la conception d'un catalogue de produits comme outil de commande «au besoin» (nouveau recrutement, vêtements endommagés, etc.).



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Gestion administrative	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1500 €
Achat vêtement		500 €		1000 €		500 €		500 €		500 €	0	3 000 €
Inventaire besoins + infographie	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1500 €
Total	2	1100 €	2	1600 €	2	1100 €	2	1100 €	2	1100 €	10	6 000 €
											Hors coût J/H	3 000 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- FDAAPPMA 87
- Entreprises spécialisées dans la communication par l'objet

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de vêtements identitaires commandés et reçus
- Catalogue de commande

OBJECTIF B

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Créer et diffuser une identité associative pêche innovante et moderne

ACTION
B.2.3.

Homogénéiser et moderniser les noms et les logos des AAPPMA

Année de réalisation : 2022

Coût total : 1 200 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Les études menées dans le cadre de l'élaboration de ce schéma ont permis de mettre en évidence le manque de modernité de l'identité visuelle de la pêche dans le département. Par exemple, les noms des AAPPMA sont souvent restés les mêmes depuis la création de l'association (parfois avant 1920).



DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'action consiste à moderniser, en collaboration étroite avec les AAPPMA, l'identité visuelle de la pêche associative en Haute-Vienne. Pour ce faire, plusieurs étapes sont nécessaires :

- modernisation des logos des AAPPMA et en collaboration étroite avec elles ;
- lancement d'une réflexion sur l'intitulé des AAPPMA en fonction des principaux cours d'eau de leur bassin versant.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Moderniser les logos			2	600 €							2	600 €
Modifier les noms			2	600 €							2	600 €
Total	0	0€	4	1 200 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	4	1 200 €
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- FDAAPPMA 87
- AAPPMA de la Haute-Vienne

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre des logos uniformisés
- Nombre de noms d'AAPPMA modernisés

OBJECTIF B

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Créer et diffuser une identité associative pêche innovante et moderne

**ACTION
B.2.4.**

Créer des nouveaux supports signalétiques uniques et modernes

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 109 000 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Que ce soit pour les pêcheurs ou les autres usagers des voies d'eau, la présence d'un panneau d'information est toujours un élément apprécié. Afin d'améliorer et d'homogénéiser les informations délivrées sur les sites de pêche, la Fédération souhaite implanter des nouveaux supports signalétiques. Cela permettra d'assurer une certaine homogénéité visuelle entre les sites de pêche ainsi que de diffuser une identité associative pêche en Haute-Vienne moderne. Cette action répond également aux besoins d'accès à l'information des pêcheurs.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'action consiste à implanter un panneau d'information sur tous les parcours de pêche.

La réalisation graphique sera assurée en interne et respectera la charte graphique fournie par la FNPF : présentation du lieu, présentation des espèces rencontrées, plan du site avec légende, affichage de la réglementation et des partenaires techniques et financiers.

La Fédération prévoit donc l'implantation de 60 panneaux sur 6 années (2021 > 2025).



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Nombre de panneaux	10		10		10		10		10		50	
Lister et localiser	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1500 €
Achat des supports		9 000 €		9 000 €		9 000 €		9 000 €		9 000 €		45 000 €
Conception et gestion	30	9 000 €	30	9 000 €	30	9 000 €	30	9 000 €	30	9 000 €	150	45 000 €
Achat des plaques dibond		1 500 €		1 500 €		1 500 €		1 500 €		1 500 €		7 500 €
Achat du matériel		500 €		500 €		500 €		500 €		500 €		2 500 €
Pose des panneaux	5	1 500 €	5	1 500 €	5	1 500 €	5	1 500 €	5	1 500 €	25	7 500 €
Total	36	21 800 €	180	109 000 €								
											Hors coût J/H	55 000 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels
- Entreprises spécialisées dans la signalétique touristique et de mobiliers urbains

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de panneaux installés sur le terrain
- Nombre de panneaux restant à remplacer

OBJECTIF B

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Créer et diffuser une identité associative pêche innovante et moderne

ACTION
B.2.5.

Créer des objets publicitaires innovants et identitaires

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 38 250 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

L'objet publicitaire peut-être un stylo, un tee-shirt, un gobelet ou encore un sac ayant fait l'objet d'un marquage à l'image de la structure qu'il tend à promouvoir et à valoriser. Ils sont généralement offerts. La distribution de ces objets est largement utilisée dans un objectif de communication. Cette démarche participe à développer la notoriété d'une structure par la diffusion de son image.

La Fédération de pêche de la Haute-Vienne, est déjà ancrée dans cette logique de communication depuis plusieurs années en ayant investi dans l'achat de tee-shirts, de casquettes, de tours de cou, de tote-bags, de stylos, de gourdes ou encore de gobelets.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'objectif de cette fiche action est de continuer à produire des objets publicitaires innovants et modernes afin de promouvoir le loisir pêche dans le département.

Pour aller plus loin vers la valorisation du loisir pêche, il serait envisageable de :

- réfléchir à la commercialisation des objets publicitaires via le site internet de la Fédération et/ou de les proposer à la vente au siège de la Fédération ;
- proposer aux AAPPMA un catalogue à tarifs négociés pour promouvoir leurs événements pêche.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Inventaire besoins	0,5	150 €	0,5	150 €	0,5	150 €	0,5	150 €	0,5	150 €	2,5	750 €
Conception graphique	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	15	4 500 €
Gestion admin.	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3 000 €
Achat des objets	/	6 000 €	/	6 000 €	/	6 000 €	/	6 000 €	/	6 000 €	0	30 000 €
Total	5,5	7 650 €	27,5	38 250 €								
											Hors coût J/H	30 000 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels
- Entreprises spécialisées dans la communication par l'objet

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de nouveaux objets publicitaires créés

OBJECTIF B

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Créer et diffuser une identité associative pêche innovante et moderne

**ACTION
B.2.6.**

Créer des nouveaux covering modernes sur les véhicules fédéraux

Année de réalisation : 2021

Coût total : 7 260 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

De manière générale, l'identité d'une structure est véhiculée par l'image qu'elle renvoie. De ce fait, le marquage publicitaire des véhicules est un outil de communication incontournable pour diffuser une image innovante et moderne d'une structure. Cela permet de toucher un large public.

La Fédération doit poursuivre le développement du marquage de ses véhicules pour perfectionner ce qui a déjà été réalisé. Actuellement, chacun des véhicules dispose d'un magnet avec le logo de la structure. En 2019, la Fédération a également investi dans le marquage intégral de l'un de ses bateaux (cf. image ci-contre), utilisé pour réaliser les animations pêche.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette fiche action tend à étendre cette campagne de marquage intégral à d'autres véhicules de la Fédération.

Dans la mesure où le parc de véhicules est amené à être régulièrement renouvelé, il est indispensable de prévoir le marquage des nouveaux véhicules acquis.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021			2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	Unité d'achat	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Gestion admin.	3		900 €			1	300 €					4	1 200 €
Conception graphique voiture		1	180 €										180 €
Marquage voiture	Jumpy	1	2 220 €										2 220 €
	Berlingo	1	1 500 €										1 500 €
	C3	1	1 500 €										1 500 €
Covering bateau						1	660 €						660 €
Total	3		6 300 €	0	0 €	2	960 €	0	0 €	0	0 €	5	7 260 €
												Hors coût J/H	5 400 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- FDAAPPMA 87 et structures associatives de la pêche de loisir
- Entreprises spécialisées dans la conception graphique et la pose de marquage sur les véhicules

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de véhicules personnalisés

OBJECTIF B

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Créer et diffuser une identité associative pêche innovante et moderne

ACTION
B.2.7.

Créer des affiches de promotion de la pêche associative de loisir

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 12 000 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Les différentes commissions de travail sollicitées sur cette question ont permis de mettre en évidence l'importance de la mise en valeur de l'offre de pêche par la communication aux différents publics de pêcheurs et non-pêcheurs. La FDAAPPMA 87, investie dans la mise en place d'une stratégie de communication, a engagé cette démarche d'information par l'utilisation de supports variés : brochures, communication média, communication hors média, etc. Il est important de se doter d'outils d'informations adaptés aux différents types de publics. Les brochures spécialisées sont destinées à un public averti, comprenant des termes techniques. Il convient donc de créer des supports de communication adaptés au public de non-pêcheurs, popularisant la pratique de la pêche et ses notions.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'objectif de cette action est de créer des affiches de promotion de la pêche à destination des non-pêcheurs. Différents thèmes pourront être abordés tels que le réseau associatif pêche, la réglementation, les bonnes pratiques de pêche, les statuts et les catégories piscicoles, les espèces piscicoles, les milieux aquatiques...

Ces affiches seront imprimées sous différents formats (A3, A4, A5). Elles auront vocation à être distribuées dans les Offices de tourisme, les hébergements qualifiés pêche, les AAPPMA et, seront diffusées via différents canaux de communication : site internet, réseaux sociaux etc.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Réunion inventaire besoins	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1 500 €
Recherche contenu	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1 500 €
Conception graphique	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3 000 €
Impression		300 €		300 €		300 €		300 €		300 €		1 500 €
Diffusion et distribution	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	15	4 500 €
Total	7	2 400 €	35	12 000 €								
											Hors coût J/H	1312,90 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- FDAAPPMA 87 et structures associatives de la pêche de loisir
- Entreprises spécialisées dans l'impression
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre d'affiches réalisées
- Nombre d'affiches distribuées

OBJECTIF B

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Créer et diffuser une identité associative pêche innovante et moderne

ACTION
B.2.8.

Maintenir et développer des partenariats avec des marques / détaillants d'articles de pêche

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 11 250 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

La Fédération de pêche de la Haute-Vienne a la volonté de développer sa visibilité via différents canaux de communication. Pour ce faire, elle entretient plusieurs partenariats ponctuels et non formalisés avec des détaillants d'articles de pêche. Ces entreprises commercialisent des produits de marques reconnues au niveau national. Pourtant, la Fédération et ces entreprises collaborent peu ensemble, malgré des intérêts communs évidents : améliorer la communication, moderniser l'image du réseau associatif, etc.

Afin d'aller dans ce sens, la Fédération souhaite maintenir, formaliser et développer ses partenariats pour en faire de réels outils commerciaux incitant les potentiels pêcheurs à l'achat d'une carte de pêche.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Ces partenariats permettront de considérer la carte de pêche comme un produit qui donne accès à des avantages exclusifs et de le faire savoir aux pêcheurs. Ces avantages, outre le fait de pouvoir pratiquer la pêche sur un grand nombre de parcours, peuvent se traduire par des offres commerciales exclusives proposées en partenariat avec des structures extérieures. Ces offres pourront être pérennes ou ponctuelles en fonction des accords trouvés avec les partenaires.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Rencontre des partenaires potentiels	1,5	450 €	1,5	450 €	1,5	450 €	1,5	450 €	1,5	450 €	7,5	2 250 €
Écriture de l'opération commerciale	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	15	4 500 €
Communication de l'opération	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3 000 €
Suivi de l'opération commerciale	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1 500 €
Total	7,5	2 250 €	37,5	11 250 €								
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- FDAAPPMA 87 et structures associatives de la pêche de loisir
- Entreprises intervenant dans les domaines de l'halieutisme

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de partenariats mis en place

OBJECTIF B

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Entretenir la présence du loisir pêche sur internet

**ACTION
B.3.1**

Créer une carte interactive intuitive et complète

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 14 700 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Actuellement, il est difficile pour les pêcheurs et les non pêcheurs d'obtenir des informations fiables sur la pêche de loisir. Le site internet est une source d'information intéressante, mais il manque de données détaillées. De plus, la Fédération de pêche de la Haute-Vienne a accumulé, au fil des années, de nombreuses données sur la pêche et les milieux aquatiques. Ces données sont réparties sur différents supports et dans différents endroits, ce qui ne facilite pas le partage et la diffusion des connaissances acquises.

L'objectif de cette fiche action est donc de créer une base de données géo-référencée recensant de nombreuses informations relatives à la pêche et aux milieux aquatiques. Cette dernière a plusieurs avantages. Elle est un outil fondamental pour archiver, mettre à jour, analyser et partager via une carte interactive les données acquises par la Fédération.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'évolution des logiciels informatiques et cartographiques permet aujourd'hui de mettre en place une base de données géo localisées, sous réserve de disposer des compétences techniques suffisantes. De ce fait, des formations au logiciel de cartographie Qgis seront organisées pour les salariés en charge de sa gestion. Par la suite, la base de données SIG pourra être créée. Afin de l'alimenter, il est également nécessaire de réaliser des journées de prospection sur le terrain pour géo-référencer les éléments à faire figurer sur la cartographie :

- L'ensemble des accès à l'eau à pied simplifiés
- L'ensemble des mises à l'eau aménagées pour les float-tubes et les canoës-kayaks
- L'ensemble des mises à l'eau aménagées pour les bateaux
- L'ensemble des parcours spécialisés

- L'ensemble des parcours labellisés
- L'ensemble des hébergements qualifiés
- L'ensemble des offices de tourisme
- Les catégories piscicoles et autres statuts de plans d'eau
- L'ensemble des dépositaires
- L'ensemble des sièges des AAPPMA
- Le siège de la FDAAPPMA 87

En effet, afin de faciliter la diffusion des informations auprès des pêcheurs et des partenaires via les réseaux de communication de la Fédération, il est nécessaire que cette base ait une retranscription cartographique. En fonction des données, certaines seront accessibles uniquement en interne et d'autres seront diffusées aux pêcheurs et au grand public via un export cartographique vers le site internet de la Fédération.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Formation SIG	8	2 400 €									8	2 400 €
Coût de formation	À prévoir											
Création de la BDD SIG	5	1 500 €									5	1 500 €
Géo référencement sur le terrain	3	900 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	7	2 100 €
Alimentation de la BDD SIG	3	900 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	11	3 300 €
Création carte interactive	10	3 000 €									10	3 000 €
Mise à jour de la carte			2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	8	2 400 €
Total	29	8 700 €	5	1 500 €	49	14 700 €* 						
											<i>*hors coût de formation</i>	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisirs
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Création de la carte interactive
- Création de la base de données SIG

OBJECTIF B

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Entretenir la présence du loisir pêche sur internet

ACTION
B.3.2

Faire bénéficier les pêcheurs d'une application pêche

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 6 300 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Le Smartphone est un outil de communication incontournable. Selon l'Arcep, le CGE et l'Agence du numérique, 75 % des Français possèdent, en 2018, un smartphone. C'est un support de communication indéniable surtout concernant la part des 15-54 ans qui représente 45 % des effectifs de pêcheurs haut-viennois. La création d'une application pêche pourrait faciliter la transmission d'informations aux pêcheurs. C'est un outil de promotion de la pêche.

La Fédération de pêche de la Haute-Vienne a créé, en interne, une application intitulée « Pêche App' 87 » en 2014. Cependant, elle n'est plus téléchargeable depuis 2018.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette action consiste à alimenter l'application Génération Pêche mise en place par la FNPF afin que les pêcheurs puissent y trouver l'ensemble des éléments dont ils ont besoin dans le cadre de l'activité pêche.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
alimentation application Génération pêche	5	1500 €									5	1500 €
Communication	2	600 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	6	1800 €
Mise à jour de l'application	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3 000 €
Total	9	2 700 €	3	900 €	21	6 300 €						
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de téléchargement de l'application
- Notation de l'application sur les plateformes de téléchargement

OBJECTIF B

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Entretenir la présence du loisir pêche sur internet

ACTION
B.3.3.

Renouveler et moderniser le site internet de la Fédération

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 23 000 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Internet est aujourd'hui le premier moyen de communication et de diffusion de l'information. Un site internet est une vitrine d'exposition, de promotion et de notoriété accessible à tous.

Disposer d'un site internet moderne et intuitif est indispensable pour le bon fonctionnement et l'image de la Fédération de pêche de la Haute-Vienne afin d'assurer la bonne transmission des informations aux pêcheurs.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Afin de disposer d'un outil performant et adapté, au format visuellement attractif, il est indispensable de rédiger un cahier des charges qui remplira les principaux objectifs inscrits dans le SDDL P : moderniser l'image de la pêche associative, développer une offre de pêche accessible et diversifiée, simplifier la réglementation, etc.

La création du site internet devra ensuite faire l'objet d'un suivi et d'un encadrement de la part des salariés de la Fédération. Enfin, pour être efficace, ce moyen de communication nécessite d'être alimenté de manière récurrente par l'ajout régulier de contenus.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Réunion cahier des charges	2	600 €									2	600 €
Création site prestataire		5 000 €										5 000 €
Suivi de la création	3	900 €									3	900 €
Animation ²	7	2 100 €	12	3 600 €	12	3 600 €	12	3 600 €	12	3 600 €	55	16 500 €
Total	12	8 600 €	12	3 600 €	60	23 000 €						
											Hors coût J/H	5 000 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Prestataires spécialisés dans la conception de site internet

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Mise en ligne du nouveau site Internet de la Fédération
- Simplification d'accès aux informations relatives à la pêche

OBJECTIF B

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Entretenir la présence du loisir pêche sur internet

ACTION
B.3.4.

Créer et publier du contenu régulier sur les réseaux sociaux

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 39 000 €



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Ces dernières années, les réseaux sociaux sont devenus incontournables dans le domaine de la communication. En France, Facebook compte 35 millions d'utilisateurs actifs, Instagram en compte 17 millions et YouTube en compte 21 millions. Ces réseaux ont donc une force de diffusion de l'information considérable.

La Fédération de pêche de la Haute-Vienne a créé sa page Facebook le 10 juin 2015 et comptabilise en 2019, plus de 4 500 abonnés. Elle fait partie des 5 pages les plus suivies dans le classement des Fédérations Départementales de pêche. Depuis 2017, la Fédération est présente sur Instagram et rassemblait en 2019, 475 abonnés. Elle dispose également d'une chaîne YouTube dont les vidéos ont été visionnées près de 18 000 fois.

Ces réseaux sont un formidable outil de communication pour créer une communauté autour de l'activité pêche en Haute-Vienne. Ils permettent de gagner en visibilité, de susciter l'intérêt et l'engagement des pratiquants, et même, d'attirer de nouveaux pêcheurs.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette fiche action a pour objectif de mettre en place une stratégie de communication spécifique à chaque réseau social investi. Pour ce faire, un groupe de travail sera réuni afin de définir les modalités de ces stratégies et pourquoi pas l'investissement d'autres réseaux sociaux.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Réunion stratégie de com.	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1500 €
Animation et gestion des réseaux	24	7 200 €	24	7 200 €	24	7 200 €	24	7 200 €	24	7 200 €	120	36 000 €
Réunion de bilan	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1500 €
Total	26	7 800 €	130	39 000 €								
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de réseaux sociaux investis
- Nombre de publications au mois / à l'année
- Nombre de mentions « J'aime »
- Nombre de vues sur les publications
- Nombre de partage

OBJECTIF B

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Entretenir la présence du loisir pêche sur internet

ACTION
B.3.5.

Créer des partenariats avec des influenceurs de la pêche

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 13 550 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Les « influenceurs », ou encore les « leaders d'opinions », sont des personnes très présentes sur les réseaux sociaux, possédant une communauté d'internautes généralement conséquente. Leurs publications régulières leur permettent d'influencer le comportement d'achat et/ou de consommation des internautes. Ainsi, pour assurer la promotion de leurs produits et services, les entreprises les introduisent dans leurs stratégies de communication. Côté pêche, il est possible de prendre l'exemple de « DoktorFishes 12 », un youtubeur rassemblant pas moins de 31 200 abonnés (nov. 2020) et cumulant plus de 5 000 000 de vues sur ses vidéos.

La Fédération de pêche de la Haute-Vienne, dans sa volonté de développer sa visibilité sur les réseaux sociaux, souhaite créer des partenariats avec des influenceurs.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'objectif de cette fiche action est donc de créer des partenariats avec des influenceurs. Personnages publics ou pêcheurs locaux, les conditions de ces partenariats devront être fixées en amont.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total		
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC									
Recherche et démarchage d'influenceurs	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3 000 €	
Définition du partenariat	0,5	150 €	0,5	150 €	0,5	150 €	0,5	150 €	0,5	150 €	2,5	750 €	
Suivi des conditions	6	1800 €	6	1800 €	6	1800 €	6	1800 €	6	1800 €	30	9 000 €	
Carte de pêche offerte				200 €		200 €		200 €		200 €		800 €	
Total	8,5	2 550 €	8,5	2 750 €	42,5	13 550 €							
												Hors coût J/H	500 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- FDAAPPMA 87 et structures associatives de la pêche de loisir
- Influenceurs

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de partenariats passés avec les influenceurs
- Nombre de citations de la FDAAPPMA 87 par ces influenceurs

OBJECTIF B

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Améliorer l'information sur l'offre de pêche et d'animation du réseau associatif pêche

**ACTION
B.4.1**

Valoriser les différentes offres de pêche par une communication adaptée

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 35 400 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Les différentes commissions de travail sollicitées sur cette question ont permis de mettre en évidence l'importance de la mise en valeur de l'offre de pêche par la communication destinée aux différents publics de pêcheurs et de non-pêcheurs.

La FDAAPPMA 87, investie dans la mise en place d'une stratégie de communication, s'est engagée dans cette démarche d'information par l'utilisation de supports variés : brochures, communication média, communication hors média, etc. Dans la mesure où l'offre de pêche de la Fédération tend à être diversifiée et spécialisée par la mise en œuvre de ce SDDL, il est nécessaire de communiquer sur ces nouvelles offres.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'objectif est d'assurer la production de supports de communication adaptés aux offres de pêche du département. Dans un premier temps, il est important de réaliser des réunions annuelles portant sur l'adaptation des supports de communication aux offres de pêche et sur la définition des besoins en matière de production. Pour aider les salariés dans cette action, il est possible de faire appel à un prestataire spécialisé.

Enfin, les différents supports produits seront diffusés auprès des partenaires (Offices de tourisme, dépositaires, AAPPMA, magasins de pêche) ainsi que sur le site Internet de la Fédération et les réseaux sociaux dans l'objectif d'être accessibles au plus grand nombre.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total		
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	
Réunion inventaire besoins			1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	4	1200 €	
Production brochures	Recherche contenu	3	900 €	6	1800 €	6	1800 €	6	1800 €	6	1800 €	24	8100 €
	Conception graphique	2	600 €	10	3000 €	10	3000 €	10	3000 €	10	3000 €	40	12600 €
	Gestion administrative	1	300 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	8	2700 €
	Impression				1500 €		1500 €		1500 €		1500 €		6000 €
Diffusion des productions			4	1200 €	4	1200 €	4	1200 €	4	1200 €	16	4800 €	
Total	6	1800 €	23	8400 €	98	35400 €							
											Hors coût J/H	6000 €	

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de brochures créées sur la pêche en barrage
- Nombre de brochures créées sur les parcours spécialisés
- Nombre de brochures créées sur la pêche en milieu urbain
- Nombre de brochures distribuées

OBJECTIF B

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Améliorer l'information sur l'offre de pêche et d'animation du réseau associatif pêche

ACTION
B.4.2

Mettre en place une lettre d'information à destination des pêcheurs

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 77 480 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Une forte demande émane des pêcheurs pour une information plus complète et plus fréquente de la part de la Fédération sur les projets et les travaux entrepris. Dans une démarche de modernisation de la pêche associative et de satisfaction des demandes de chacun, la rédaction par la Fédération d'une lettre d'information est nécessaire.

En effet, de nombreux pêcheurs ne connaissent pas les actions que mène la Fédération et mésestiment trop souvent le travail important réalisé en faveur de la protection des milieux aquatiques et du développement du loisir pêche. La diffusion d'une lettre d'information est un moyen simple et efficace de les fidéliser et de leur permettre de suivre l'actualité de la pêche. De plus, ces lettres assureront la promotion des événements pêche organisés au sein du réseau et par ses partenaires.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'objectif de cette fiche action est de créer et diffuser une lettre d'information à destination des pêcheurs via les AAPPMA ou en direct. Elle sera composée de plusieurs rubriques à définir : événements pêche, actions FDAAPPMA 87 en cours, actions des AAPPMA, infos partenaires, etc.

Cette lettre d'information à destination des pêcheurs sera éditée quatre fois par an, à la fois au format numérique et au format papier. Sa diffusion, gratuite, se vaudra la plus large possible : pêcheurs (via les données du fichier «cartedepêche.fr»), partenaires, réseaux sociaux, dépositaires et site Internet de la Fédération.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Création de la charte graphique	4	1200 €	4	1200 €	4	1200 €	4	1200 €	4	1200 €	20	6 000 €
Recherche de partenaires publicitaires	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3 000 €
Création de contenus éditoriaux	16	4 800 €	16	4 800 €	16	4 800 €	16	4 800 €	16	4 800 €	80	24 000 €
Achat du logiciel d'emailing		500 €										500 €
Gestion des contacts	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	15	4 500 €
Diffusion par mailing	4	1200 €	4	1200 €	4	1200 €	4	1200 €	4	1200 €	20	6 000 €
Frais d'impression		696 €		696 €		696 €		696 €		696 €		3 480 €
Diffusion de la version papier	20	6 000 €	20	6 000 €	20	6 000 €	20	6 000 €	20	6 000 €	100	30 000 €
Total	49	15 896 €	49	15 396 €	245	77 480 €						
											Hors coût J/H	3 980 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de lettres d'information créées
- Nombre de mails envoyés
- Nombre de mails ouverts
- Nombre d'abonnés à la lettre d'information

OBJECTIF B

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Améliorer l'information sur l'offre de pêche et d'animation du réseau associatif pêche

ACTION
B.4.3.

Créer un catalogue annuel des événementiels du réseau associatif de la pêche de loisir

Année de réalisation : 2023 > 2025

Coût total : 5 250 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

La Fédération propose plusieurs types d'animations : des interventions scolaires dans les écoles primaires, des Ateliers Pêche Nature et des stages de pêche. De plus, elle organise plusieurs événements : assemblée générale, co-organisation d'événements sportifs ou de compétitions, etc. À ce jour, la Fédération ne dispose d'aucun catalogue consultable recensant l'intégralité de ses événementiels.

Répertorier tous les événementiels proposés par la Fédération sur un unique document permet de disposer d'un outil de communication et de promotion diffusable au plus grand nombre.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'objectif de cette action est de constituer un catalogue, au format numérique et papier, répertoriant tous les événementiels proposés par la Fédération.

Les événements proposés par les AAPPMA du département pourront également y figurer. Le catalogue sera ensuite diffusé via différents canaux de communication.

Ce catalogue devra être remis à jour et actualisé chaque année en fonction de l'évolution des animations proposées.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Définition et rédaction contenu		0 €		0 €	0,5	150 €	0,5	150 €	0,5	150 €	1,5	450 €
Conception graphique.		0 €		0 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	3	900 €
Impression		0 €		0 €		850 €		850 €		850 €		2 550 €
Gestion admin.		0 €		0 €	0,5	150 €	0,5	150 €	0,5	150 €	1,5	450 €
Diffusion		0 €		0 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	3	900 €
Total		0 €		0 €	3	1 750 €	3	1 750 €	3	1 750 €	9	5 250 €
											Hors coût J/H	2 550 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de catalogues créés

OBJECTIF B

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Améliorer l'information sur l'offre de pêche et d'animation du réseau associatif pêche

**ACTION
B.4.4.**

Valoriser les séjours touristiques pêche par une communication adaptée

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 22 250 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Le département de la Haute-Vienne n'est pas une destination touristique privilégiée contrairement à d'autres départements français. Cependant, la pêche et de nombreuses activités de pleine nature y sont pratiquées et peuvent être un axe de développement pour le tourisme.

Pour ce faire, la Fédération de pêche de la Haute-Vienne est déjà entrée dans une démarche de qualification « pêche » d'hébergements touristiques. Ces hébergements garantissent aux pêcheurs un accueil privilégié : proximité des parcours de pêche, mise à disposition d'un local de stockage pour le matériel, diffusion des informations locales sur la pêche. Les hébergements jouissant

de ce label disposent d'un véritable atout pour accueillir les pêcheurs et se faire connaître auprès de cette nouvelle clientèle.

Afin d'optimiser cette démarche de promotion touristique de la pêche dans le département, la FDAAPPMA 87 a également pour objectif de créer des partenariats avec les professionnels du tourisme ainsi que de les former avec les propriétaires des hébergements qualifiés aux fondamentaux de la pêche.

L'objectif est de faire du département de la Haute-Vienne une destination touristique reconnue par les pêcheurs et les acteurs du tourisme en participant à l'économie touristique du département et notamment pendant la basse saison.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Afin de communiquer sur les possibilités de séjour touristique pêche « clé en main » en Haute-Vienne, il est nécessaire de produire une brochure touristique « Pêche en Haute-Vienne » en versions française et anglaise. Plusieurs types d'informations devront y figurer :

- Où acheter sa carte de pêche ?
- Où acheter du matériel de pêche ?
- Où pêcher telle ou telle espèce ?
- Cartographie du réseau hydrographique départemental ;
- Mise en avant des sites phares (Vassivière, Saint-Pardoux, parcours spécialisés) ;

- Rappel de la réglementation pêche et du code de bonne conduite
- Où dormir ?
- Où manger ?
- Comment venir ?
- Mise en avant de plusieurs activités qu'il est possible de pratiquer sur le territoire : terra aventura, musée, aquarium, randonnée, vélo, baignade, etc ;
- Qui contacter en cas de question ?

Ce document est voué à être imprimé et diffusé à l'ensemble des partenaires de la Fédération.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total		
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	
Réunion cahier des charges	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1500 €	
Production brochures	Recherche contenu	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	15	4 500 €
	Conception graphique	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	25	7 500 €
	Gestion administrative.	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1500 €
	Impression		850 €		850 €		850 €		850 €		850 €		4 250 €
Diffusion des productions	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3 000 €	
Total	12	4 450 €	12	4 450 €	12	4 450 €	12	4 450 €	12	4 450 €	60	22 250 €	
											Hors coût J/H	4 250 €	

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Entreprises spécialisées dans l'impression

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de brochures créées

OBJECTIF B

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Améliorer l'information sur l'offre de pêche et d'animation du réseau associatif pêche

ACTION
B.4.5.

Créer des supports d'information à placer chez les dépositaires

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 16 350 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

La Fédération réalise chaque année des éditions papiers pour informer les pêcheurs et assurer la promotion de certains événements : guide de pêche, brochures diverses, affiches, newsletters, et catalogue des animations.

Cependant, les différentes commissions de travail sollicitées sur cette question ont permis de mettre en évidence des difficultés concernant la distribution des documents et la transmission des informations aux publics concernés. Les informations pêche semblent difficiles à trouver chez les revendeurs d'articles de pêche et quasi inexistantes dans les Offices de tourisme. Ces structures sont pourtant des relais incontestables de communication de la Fédération.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'objectif de cette fiche action sera de créer des supports d'informations à placer chez les dépositaires de la Fédération, les magasins de pêche et les Offices de tourisme. Sous forme de totems où les documents pourraient être affichés et/ou mis à disposition du public, ces supports seront réalisés par un prestataire spécialisé.

Un approvisionnement régulier en documents devra être effectué par les agents de la Fédération ou les AAPPMA. Les AAPPMA pourront elles aussi profiter de ce support de diffusion pour annoncer leurs événements. Lors des visites d'approvisionnement, les agents pourront procéder au contrôle d'affichage des documents transmis.

Enfin, des réunions annuelles devront être organisées pour réaliser le bilan de l'action ainsi que pour définir les besoins de l'année suivante.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Gestion administrative	1	300 €			1	300 €			1	300 €	3	900 €
Conception graphique	2	600 €			2	600 €			2	600 €	6	1800 €
Achat des supports		200 €				200 €				200 €		600 €
Distribution des supports	5	1500 €			5	1500 €			5	1500 €	15	4500 €
Approvisionnement et suivi	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	25	7500 €
Réunion bilan	0,5	150 €	1	300 €	0,5	150 €	1	300 €	0,5	150 €	3,5	1050 €
Total	13,5	4 250 €	6	1800 €	13,5	4 250 €	6	1800 €	13,5	4 250 €	52,5	16 350 €
											Hors coût J/H	600 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de supports à brochures créés
- Nombre de supports à brochures installés
- Nombre de visites de contrôle réalisées et résultats de ces dernières

OBJECTIF B

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Améliorer l'information sur l'offre de pêche et d'animation du réseau associatif pêche

ACTION
B.4.6.

Moderniser et faire évoluer le guide annuel

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 88 368 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Chaque année, la Fédération édite et diffuse son guide de la pêche. Vitrine de la pêche dans le département, il est transmis aux pêcheurs lors de l'achat de leur carte de pêche et aux touristes pêcheurs de passage dans le département. Il permet de mieux les informer concernant la pratique de la pêche sur le territoire.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'objectif de cette fiche action est de faire évoluer le guide de pêche de la Fédération vers un document actuel et moderne tout en respectant la charte graphique préconisée par la FNPF. Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser une réunion de concertation avant la réédition annuelle afin de définir les éléments à sauvegarder et ceux à modifier et moderniser. Par la suite, le guide de pêche peut être créé selon les modalités habituelles. Enfin, ce document est distribué à la fois par les agents de la Fédération et par les bénévoles des AAPPMA à différents partenaires : dépositaires, Offices de tourisme, etc.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Réunion annuelle	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1500 €
Recherche et création de contenu	12	3 600 €	12	3 600 €	12	3 600 €	12	3 600 €	12	3 600 €	60	18 000 €
Recherche et démarchage de sponsors publicitaires	4	1 200 €	4	1 200 €	4	1 200 €	4	1 200 €	4	1 200 €	20	6 000 €
Création de la maquette	4	1 200 €	4	1 200 €	4	1 200 €	4	1 200 €	4	1 200 €	20	6 000 €
Conception graphique		1 020 €		1 020 €		1 020 €		1 020 €		1 020 €		5 100 €
Impression		7 653,60 €		7 653,60 €		7 653,60 €		7 653,60 €		7 653,60 €		38 268 €
Suivi et gestion administrative	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3 000 €
Diffusion du guide	7	2 100 €	7	2 100 €	7	2 100 €	7	2 100 €	7	2 100 €	35	10 500 €
Total	30	17 673,60 €	150	88 368 €								
											Hors coût J/H	43 368 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de modifications apportées
- Nombre de guides de pêche distribués par an

OBJECTIF B

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Améliorer l'information sur l'offre de pêche et d'animation du réseau associatif pêche

ACTION
B.4.7.

Créer un courrier d'accueil standard à envoyer dès l'achat d'une carte de pêche

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 3 000 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

À ce jour, lorsqu'un pêcheur adhère à une AAPPMA haut-viennoise, il ne reçoit aucune documentation. Dans l'objectif de fidéliser les adhérents ainsi que de les informer des actualités des AAPPMA et de la Fédération, il serait essentiel de leur envoyer toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du loisir et de l'offre de pêche départementale, et ce, dès leur adhésion.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'objectif de cette fiche action est de créer un courrier et/ou un courriel de bienvenue standard que chaque pêcheur recevra dès son adhésion au réseau associatif haut-viennois. Ce courrier/courriel devra contenir plusieurs informations :

- le rappel que l'achat d'une carte de pêche est un acte militant pour la pêche et la protection du milieu aquatique par l'adhésion à une association agréée et reconnue d'utilité publique ;
- le nom et les contacts de l'association à laquelle le pêcheur adhère ;
- une proposition de s'abonner à la newsletter de la Fédération Départementale ;
- le planning d'activité des AAPPMA et de la Fédération ;
- le guide de pêche de l'année correspondante ;
- de multiples informations sur la pêche dans le département : les parcours de pêche, les accès à l'eau, la réglementation spécifique, etc ;
- des remerciements.

Ces informations seront envoyées par mail et/ou par courrier.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Création du courrier/mail	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1500 €
Diffusion aux AAPPMA	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	120	1500 €
Total	2	600 €	10	3 000 €								
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Création d'un courrier/mail type
- Nombre de courriers/emails envoyés par AAPPMA

OBJECTIF B

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Promouvoir le loisir pêche sur des événementiels

**ACTION
B.5.1**

Créer de nouveaux événements relatifs à la pêche

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 63 000 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

La Fédération participe en tant que partenaire ou organisateur à plusieurs événements destinés à la promotion du loisir pêche. Ceci permet de valoriser la pratique de la pêche dans le département et, de ce fait, de fidéliser les pêcheurs haut-viennois. Ces événements ont pour avantage de faire découvrir la pêche de loisir au grand public et donc, de séduire de nouveaux pêcheurs potentiels. Organisés à l'échelle locale, ces événements ont des retombées toutes particulières : renforcement des liens avec les

acteurs locaux, accroissement de la notoriété du département et retombées économiques importantes. Les événements sont un support incontournable pour mettre en avant le loisir pêche. La Fédération souhaite promouvoir une image dynamique de la pêche de loisir, éloignée des clichés encore trop répandus. L'objectif est d'attirer à la fois un public de pêcheur et de non-pêcheur par le développement d'activités annexes à la découverte du loisir.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'objectif de cette fiche action est de créer de nouveaux événements relatifs à la pêche de loisir. La forme et le contenu sont encore à définir selon les besoins, les attentes et les moyens disponibles.

Le développement des partenariats avec des structures extérieures publiques ou privées et la capacité à communiquer efficacement conditionneront en grande partie la réussite de l'événement.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Réunion interne événementiel	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1500 €
Écriture du projet	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	25	7500 €
Rencontre et collaboratoïn avec les gestionnaires locaux	4	1200 €	4	1200 €	4	1200 €	4	1200 €	4	1200 €	20	6000 €
Recherche et démarchage des partenaires financiers, techniques et médiatiques	8	2 400 €	8	2 400 €	8	2 400 €	8	2 400 €	8	2 400 €	40	12 000 €
Démarches administratives diverses	4	1200 €	4	1200 €	4	1200 €	4	1200 €	4	1200 €	20	6000 €
Communication autour de l'événement	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	25	7500 €
Organisation logistique de l'événement	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	25	7500 €
Animation de l'événement le jour J	10	3 000 €	10	3 000 €	10	3 000 €	10	3 000 €	10	3 000 €	50	15 000 €
Total	42	12 600 €	210	63 000 €								
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre d'événements créés
- Nombre de participants
- Nombre d'intervenants
- Nombre de contacts récupérés

OBJECTIF B

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Promouvoir le loisir pêche sur des événementiels

ACTION
B.5.2.

Créer un circuit de découverte de la pêche avec les AAPPMA

Année de réalisation : 2022 > 2025

Coût total : 7 200 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

La Fédération accompagne les AAPPMA chaque année dans l'organisation, des critères jeunes pêcheur. En 2019, ce sont 28 critères qui ont été organisés sur l'ensemble du département. Cependant, les différentes commissions de travail sollicitées sur cette question ont permis de mettre en évidence plusieurs constats : baisse de la fréquentation, popularité de la catégorie plaisir, peu de retours sur l'organisation de ces événements, manque de moyens humains etc.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette action consiste à modifier les actuels critères pêche en « Circuits de découverte de la pêche ». Ces nouveaux événements n'auront plus pour but de mettre en compétition les pêcheurs mais de leur faire découvrir une pratique et son territoire lors d'une journée dynamique et conviviale. Il semble pertinent de privilégier les concours sans réglementation et le côté convivial de la pratique puisque la fréquentation de ces événements est principalement due à la volonté de passer un moment convivial au bord de l'eau. Toute la logistique reste encore à définir. L'objectif, pour la FDAAPPMA87, est de redéfinir les modalités de ces événements afin de les adapter aux constats établis, puis d'accompagner les AAPPMA dans cette transition.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Réunion redéfinition critérium	0	0 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	4	1200 €
Écriture du projet	0	0 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	20	6 000 €
Total	0	0 €	6	1800 €	24	7 200 €						
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Satisfaction des AAPPMA sur le projet
- Nombre de circuits de découverte organisés
- Satisfaction des AAPPMA sur l'organisation et le déroulé des journées
- Satisfaction des participants sur l'organisation et le déroulé des journées

OBJECTIF B

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Promouvoir le loisir pêche sur des événementiels

ACTION
B.5.3.

Assurer la représentativité du réseau associatif pêche sur des événements halieutiques

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 30 750 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

La Fédération participe en tant que partenaire ou organisateur à plusieurs événements destinés à la promotion du loisir pêche (salon CNPL, Challenge Henri-Hermet, etc.). La présence de la Fédération lors de ces événements halieutiques permet de valoriser la pratique de la pêche dans le département et, de ce fait, de fidéliser les pêcheurs rencontrés. De plus, les événements pêche locaux ont pour avantage de renforcer les liens entre les acteurs locaux de la pêche de loisir et la Fédération.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'objectif de cette fiche action est d'assurer la représentativité de la Fédération lors des manifestations halieutiques nationales, interdépartementales, départementales et locales. Afin d'atteindre cet objectif, il sera nécessaire de réaliser une réunion définissant un planning annuel des manifestations à investir. Une réflexion devra aussi être menée sur l'utilité des événements organisés par la Fédération et voir comment ils peuvent être modernisés pour s'intégrer dans la stratégie de promotion de la pêche de loisir.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Réunion listing des événements	0,5	150 €	0,5	150 €	0,5	150 €	0,5	150 €	0,5	150 €	2,5	750 €
Communication	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	25	7500 €
Organisation logistique	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	25	7500 €
Présence sur les événements	10	3 000 €	10	3 000 €	10	3 000 €	10	3 000 €	10	3 000 €	50	15 000 €
Total	20,5	6 150 €	102,5	30 750 €								
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre d'événements investis par an

OBJECTIF B

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Promouvoir le loisir pêche sur des événementiels

ACTION
B.5.4.

Assurer la représentativité du réseau associatif pêche sur des événements halieutiques

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 18 750 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

La Fédération participe en tant que partenaire, à plusieurs événements destinés au grand public (Forum des associations, journée de l'écotourisme, etc.). La présence de la Fédération lors de ces événements permet de valoriser la pratique de la pêche dans le département auprès du grand public et, de ce fait, offre l'opportunité de recruter de nouveaux pratiquants.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'objectif de cette fiche action est d'assurer la représentativité de la Fédération lors des manifestations nationales, interdépartementales, départementales et locales. Afin d'atteindre cet objectif, il sera nécessaire de réaliser une réunion définissant un planning annuel des manifestations à investir.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Réunion listing des événements	0,5	150 €	0,5	150 €	0,5	150 €	0,5	150 €	0,5	150 €	2,5	750 €
Communication	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	15	4 500 €
Organisation logistique	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	15	4 500 €
Présence sur les événements	6	1 800 €	6	1 800 €	6	1 800 €	6	1 800 €	6	1 800 €	30	9 000 €
Total³	12,5	3 750 €	62,5	18 750 €								
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre d'événements organisés par an

OBJECTIF B

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Promouvoir le loisir pêche sur des événementiels

ACTION
B.5.5.

Moderniser le stand fédéral

Année de réalisation : 2023

Coût total : 19 609.20 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Chaque année, la Fédération participe en tant que partenaire ou organisateur à plusieurs événements destinés au grand public et/ou à la promotion du loisir pêche. Lors de ces événements, elle ne dispose pas de stand et donc aucune signalisation ne permet de l'identifier visuellement, ce qui entraîne un manque d'attractivité et de dynamisme. La conception d'un stand de pêche fédéral permettra de moderniser l'image du réseau associatif de la pêche lors des événements et d'intéresser le public à la pratique.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'objectif de cette fiche action est de concevoir un stand itinérant qui permettra d'identifier visuellement le réseau associatif pêche en Haute-Vienne auprès du public. Plusieurs éléments peuvent venir composer ce stand : barnums sérigraphiés, oriflammes, outils d'initiation à la pratique (simulateur de pêche, etc.), jeux ludiques (jeu aimanté, tapis d'initiation au lancer, etc.), supports d'informations, écrans vidéo, tables hautes et tabourets, roll-up, etc. La première phase consiste à dresser un listing des éléments nécessaires et de leur fonction/organisation au sein du stand. À noter qu'il sera nécessaire d'actualiser, de manière régulière, les visuels du stand (oriflamme, roll-up, etc.).

Le stand pourra être prêté aux AAPPMA sous certaines conditions (signature d'une convention de prêt avec chèque de caution).



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total		
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	
Définition des besoins et conception d'un stand type					4	1200 €					4	1200 €	
Recherche de partenaires financiers					5	1500 €					5	1500 €	
Création graphique des supports					20	6 000 €					20	6 000 €	
Recherche de fournisseur					5	1500 €					5	1500 €	
Achat du stand						9 259,20 €					0	9 259,20 €	
Réalisation d'une convention de prêt					0,5	150 €					0,5	150 €	
Total			0	0€	34,5	19 609,20 €	0	0€	0	0€	34,5	19 609,20 €	
												Hors coût J/H	9 259,20 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Création du stand

OBJECTIF C

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et créer une cohésion au sein du réseau associatif pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Améliorer la gouvernance du réseau associatif de la pêche de loisir

ACTION
C.11

Assurer la présence de la Fédération aux Assemblées Générales des AAPPMA

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 40 500 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Les statuts types des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique sont inscrits dans un arrêté datant du 16 janvier 2013. L'article 25 de ce dernier affirme qu'une « assemblée générale [doit se réunir] au moins une fois chaque année dans le premier trimestre de l'exercice ». Lors de cet événement, l'association se doit de revenir sur les activités de l'année écoulée, sur le rapport financier et définir les lignes directrices de l'année à venir. Dans l'objectif d'assurer une fréquence de contact régulière ainsi que de répondre aux demandes émanant des AAPPMA pour une information plus complète, il est nécessaire d'assurer la présence d'un élu de la Fédération ainsi que d'un(e) salarié(e) de la Fédération aux Assemblées Générales des AAPPMA.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'objectif de cette fiche action est d'assurer la présence d'un élu et d'un(e) salarié(e) de la Fédération aux Assemblées Générales des AAPPMA.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
AG des AAPPMA	27	8 100 €	27	8 100 €	27	8 100 €	27	8 100 €	27	8 100 €	135	40 500 €
Total	27	8 100 €	135	40 500 €								
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- FDAAPPMA 87

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre d'Assemblées Générales auxquelles la Fédération a assisté
- Satisfaction des AAPPMA sur la présence de la Fédération



OBJECTIF C

ACTION
C.12

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et créer une cohésion au sein du réseau associatif pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Améliorer la gouvernance du réseau associatif de la pêche de loisir

Former les élus à la bonne conduite de leur AAPPMA

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 28 750 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Une forte demande émane des élus des AAPPMA pour une information plus complète et plus fréquente de la part de la Fédération. En effet, de nombreuses tâches administratives leur sont assignées pour assurer la bonne gestion de leur AAPPMA. Nombreuses sont celles qui manquent de repères et d'aisance face à ces dernières.

Conjointement à l'annualisation des réunions de bassin et à la mise en place d'une lettre d'information à l'attention des élus des AAPPMA, la Fédération tient alors à organiser des demi-journées de formation ayant pour objectif de répondre aux demandes des AAPPMA en matière de gestion associative, de protection du milieu aquatique et de développement du loisir pêche.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'objectif de cette fiche action est d'organiser des demi-journées de formation à destination des élus des AAPPMA du département. Plusieurs éléments devront être abordés : gestion d'une AAPPMA, gestion piscicole, gestion réglementaire, actions de promotion et de communication, gestion des réseaux sociaux, gestion et organisation d'animations, figuration du réseau associatif pêche dans les bulletins municipaux, etc. Lors de ces événements, il sera possible de leur remettre de la documentation pour les aider dans leurs démarches : pack réglementation, pack « Baux de pêche », courriers types divers, etc.

À raison d'une demi-journée de formation par an et par bassin couplée avec les réunions de bassins, ces rencontres ont pour avantage d'informer les nouveaux représentants des AAPPMA de leur rôle à jouer au sein de l'association ainsi que du rôle de la Fédération.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Préparation des réunions	14	4 200 €	14	4 200 €	14	4 200 €	14	4 200 €	14	4 200 €	70	21 000 €
Animation des réunions	3,5	1 050 €	3,5	1 050 €	3,5	1 050 €	3,5	1 050 €	3,5	1 050 €	17,5	5 250 €
Frais annexes		500 €		500 €		500 €		500 €		500 €		2 500 €
Total	17,5	5 750 €	87,5	28 750 €								
											Hors coût J/H	2 500 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Taux de présence des AAPPMA à ces formations
- Satisfaction des AAPPMA sur le déroulé de ces formations pour simplifier leur recueil

OBJECTIF C

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et créer une cohésion au sein du réseau associatif pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Développer et améliorer la communication institutionnelle interne

ACTION
C.2.1

Annualiser les réunions de bassins

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 18 250 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

La Fédération répond aux demandes qui émanent des AAPPMA, sur les aspects de gestion et de protection du milieu aquatique, de fonctionnement général et de développement du loisir pêche, mais les fréquences de contact sont diverses. Pendant de nombreuses années, des réunions décentralisées annuelles avaient lieu regroupant les AAPPMA d'un même bassin hydrographique. Cependant, ces dernières se sont arrêtées faute de temps pour les réaliser. Durant l'étape méthodologique de consultation des partenaires sur l'année 2019, ces réunions ont été remises en place. Ces rencontres présentent l'avantage de créer un contact et des discussions entre les AAPPMA et la Fédération. Elles ont permis de mettre en valeur la nécessité de leur organisation pour le bon fonctionnement du réseau associatif pêche haut-viennois.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette fiche action consiste à pérenniser la mise en place de réunions de bassins annuelles. Au nombre de 7, elles auront pour objectif de faire le point sur l'avancement des projets de chaque bassin hydrographique du département ainsi que de prendre en compte les besoins et attentes des AAPPMA. Un référent élu devra être nommé au sein de chacun de ces bassins.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Préparation des réunions	7	2 100 €	7	2 100 €	7	2 100 €	7	2 100 €	7	2 100 €	35	10 500 €
Animation des réunions	3,5	1 050 €	3,5	1 050 €	3,5	1 050 €	3,5	1 050 €	3,5	1 050 €	17,5	5 250 €
Frais annexes		500 €		500 €		500 €		500 €		500 €	0	2 500 €
Total	10,5	3 650 €	52,5	18 250 €								
											Hors coût J/H	3 000 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- FDAAPPMA 87
- AAPPMA

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Taux de présence des AAPPMA à ces réunions
- Satisfaction des AAPPMA sur le déroulé de ces réunions

OBJECTIF C

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et créer une cohésion au sein du réseau associatif pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Développer et améliorer la communication institutionnelle interne

ACTION
C.2.2

Mettre en place une lettre d'information de loisir à destination des AAPPMA

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 24 368,80 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Une forte demande émane des AAPPMA pour une information plus complète et plus fréquente de la part de la Fédération sur les projets et les travaux entrepris. Dans une démarche de modernisation de la pêche associative et de satisfaction des demandes de chacun, la rédaction par la Fédération d'une lettre d'information à destination des AAPPMA est nécessaire.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'objectif de cette fiche action est de créer et diffuser une lettre d'information à destination des AAPPMA. Son contenu se composera des principales décisions prises lors des Conseils d'Administration et des réunions du bureau Fédéral, de notes diverses sur la bonne conduite des AAPPMA, du suivi des travaux en interne, etc. Ces informations n'auront pas vocation à être diffusées aux adhérents des associations. Il sera donc nécessaire de mentionner sur chacune de ces lettres « document à usage interne ». Cette lettre d'information sera éditée quatre fois par an, aussi bien au format numérique que papier.

La création et la diffusion de ces lettres d'information pourront être encadrées par les conseils d'une agence de communication.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Création de la charte graphique	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600,00 €	2	600 €	10	3 000 €
Création de contenus éditoriaux	8	2 400 €	8	2 400 €	8	2 400 €	8	2 400,00 €	8	2 400 €	40	12 000 €
Diffusion par mailing	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600,00 €	2	600 €	10	3 000 €
Frais d'impression		73,76 €		73,76 €		73,76 €		73,76 €		73,76 €		368,80 €
Diffusion de la version papier	4	1 200 €	4	1 200 €	4	1 200 €	4	1 200 €	4	1 200 €	20	6 000 €
Total	16	4 873,76 €	80	24 368,80 €								
											Hors coût J/H	368,80 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de lettres d'information créées
- Nombre de mails envoyés
- Nombre de mails ouverts

OBJECTIF D

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et valoriser les offres de pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Diversifier et spécialiser l'offre de pêche selon les attentes des pêcheurs

ACTION
D.1.1

Créer des parcours dédiés à la pêche du Black-bass

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 11 437,50 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

A l'heure actuelle dans le département Haut-Viennois, l'offre de pêche spécialisée en termes de parcours dédiés à une technique de pêche ou une espèce est peu étendue. En effet mis à part un carpodrome et un réservoir de pêche à la mouche, il n'y a pas d'autres offres de pêche dédiées à proposer aux pêcheurs. La création d'un parcours dédié à la pêche du Black-bass apparaît donc comme une opportunité, sachant que cette espèce est très prisée des pêcheurs.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Il s'agit de spécialiser un ou plusieurs plans d'eau dont la Fédération a déjà la gestion ou pourrait l'obtenir. Une convention de gestion piscicole et halieutique sera passée avec le propriétaire afin d'y réaliser l'ensemble des aménagements nécessaires. Le plan d'eau devra disposer d'une superficie d'au moins 1,5 hectare avec la possibilité de diversifier les habitats (abattage d'arbres en bordure, immersion de récifs etc). L'objectif de cette fiche action est de disposer d'un bassodrome, au minimum, sur le territoire haut-viennois avant 2025.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total		
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC									
Recherche des opportunités de plans d'eau	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1500 €	
Empoisonnement en Black-bass		1387,50 €		1387,50 €		1387,50 €		1387,50 €		1387,50 €	0	6 937,50 €	
Suivi population et aménagement du site	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3 000 €	
Total	3	2 287,50 €	15	11 437,50 €									
												Hors coût J/H	6 937,50 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisirs
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Création d'un ou plusieurs Bassodromes
- Fréquentation du ou des sites
- Satisfaction des pêcheurs

OBJECTIF D

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et valoriser les offres de pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Diversifier et spécialiser l'offre de pêche selon les attentes des pêcheurs

ACTION
D.12

Créer des parcours dédiés à la pêche de la Truite arc-en-ciel

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 29 500 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

La pêche de la truite est très pratiquée dans notre département principalement sur les cours d'eau de 1^{ère} catégorie mais aussi sur certains secteurs de cours d'eau de 2^{ème} catégorie et enfin sur certains plans d'eau. Actuellement il existe des parcours dits « Parcours de loisir » qui sont tout simplement des portions de cours d'eau où sont déversées des Truites arc-en-ciel plusieurs fois par an, ce qui est également fait sur certains plans d'eau gérés par la Fédération. Un grand nombre de pêcheurs sont amateurs de ces poissons lâchés et certains d'entre eux ne prennent une carte de pêche que pour ça. Il y a donc une demande importante. L'idée est alors de dédier des plans d'eau à la pratique de la pêche de cette espèce sans aucune restriction de technique mais avec certaines règles restant à définir (quotas, taille légale de capture).



DESCRIPTION DE L'ACTION :

La recherche des sites présentant le meilleur potentiel est la première étape de cette fiche action. Cette recherche sera effectuée en concertation avec les AAPPMA.

Par la suite, un plan de gestion halieutique et piscicole sera rédigé pour définir les grands axes de développement et d'entretien de ces parcours.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Recherche des opportunités de plans d'eau	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1500 €
Empoisonnement en Truites arc-en-ciel		5 000 €		5 000 €		5 000 €		5 000 €		5 000 €	0	25 000 €
Suivi population et aménagement du site	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3 000 €
Total	3	5 900 €	15	29 500 €								
											Hors coût J/H	25 000 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Parcours dédiés à la pêche de la Truite arc-en-ciel créés
- Fréquentation de ces parcours
- Satisfaction des pêcheurs

OBJECTIF D

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et valoriser les offres de pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Diversifier et spécialiser l'offre de pêche selon les attentes des pêcheurs

ACTION
D.13.

Créer des carpodromes

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 18 500 € *Coût total du projet avant subvention et sans acquisition potentielle de nouveaux plans d'eau*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Actuellement, la Fédération propose un seul et unique carpodrome aux pêcheurs titulaires d'une carte de pêche. Le carpodrome du Rochelot, qui connaît depuis sa création une fréquentation régulière tout au long de l'année et sur lequel les pêcheurs sont satisfaits des conditions de pêche tant par les aménagements réalisés que par la quantité de poissons. Le développement d'autres carpodromes sur le territoire haut-viennois apparaît donc nécessaire pour satisfaire la demande importante des pêcheurs vis-à-vis de ce type de plan d'eau.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette action consiste à rechercher des sites adaptés parmi ceux déjà gérés par la Fédération ou qui pourraient l'être. La surface des plans d'eau retenus ne devra pas être trop importante et se limiter à 2 hectares au maximum. Chaque opportunité fera l'objet d'une analyse fine de façon à ne retenir que les sites présentant le meilleur potentiel.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total		
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC									
recherche des opportunités	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3 000 €	
visite de terrain	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1 500 €	
gestion administrative	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1 500 €	
empoissonnement		2 500 €		2 500 €		2 500 €		2 500 €		2 500 €	0	12 500 €	
Total	4	3 700 €	20	18 500 €									
												Hors coût J/H	12 500 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nouveaux carpodromes créés
- Fréquentation des carpodromes
- Satisfaction des pêcheurs

OBJECTIF D

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et valoriser les offres de pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Diversifier et spécialiser l'offre de pêche selon les attentes des pêcheurs

ACTION
D.14.

Créer des parcours de pêche de la carpe de nuit

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 14 250 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Actuellement en Haute-Vienne, 27 parcours de pêche de la carpe de nuit sont ouverts aux pêcheurs aussi bien sur des portions de cours d'eau de deuxième catégorie que sur des plans d'eau et des lacs de barrage. La pêche de la carpe est pratiquée par un très grand nombre de pêcheurs de notre département et ils aspirent à l'ouverture de nouveaux parcours. Seuls les cours d'eau classés en seconde catégorie piscicole peuvent faire l'objet d'un classement en parcours de nuit. Il est impossible réglementairement de les mettre en place sur les secteurs classés en première catégorie piscicole. De plus, il n'y a pas de domaine public en Haute-Vienne, à l'exception des barrages de la Maulde et du Taurion qui font partie du domaine concédé par l'Etat à EDF pour la production hydroélectrique. Par conséquent, l'autorisation des propriétaires et la gestion des baux de pêche sont deux éléments nécessaires dans la perspective d'étoffer ces parcours.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette action consiste à définir les potentiels nouveaux parcours pouvant être proposés sur certains barrages, plans d'eau de deuxième catégorie, et/ou échappant en partie à la réglementation pêche (antérieurs à 1829 et PVT*) ainsi que sur les cours d'eau de deuxième catégorie. Ces parcours doivent ensuite faire l'objet d'une gestion piscicole et halieutique fine afin de garantir une qualité de pêche optimale.

* Pisciculture à Valorisation Touristique



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Prospection et recherche de nouveaux parcours	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	25	7500 €
Gestion administrative	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3000 €
Communication et aménagements des nouveaux sites	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3000 €
Achat signalétique		150 €		150 €		150 €		150 €		150 €	0	750 €
Total	9	2850 €	45	14 250 €								
											Hors coût J/H	750 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Associations de pêcheurs de carpes
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nouveaux parcours de pêche de la carpe de nuit créés
- Fréquentation des nouveaux parcours
- Satisfaction des pêcheurs

OBJECTIF D

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et valoriser les offres de pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Diversifier et spécialiser l'offre de pêche selon les attentes des pêcheurs

ACTION
D.15.

Créer des parcours dédiés à la pêche au coup

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 14 250 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

La pêche au coup est l'une des pêches les plus pratiquées, et notamment parce que cette grande famille représentée par différentes techniques (pêche à la grande canne, pêche à l'anglaise, pêche au feeder/quiver etc.) est à la base de notre loisir. De nombreux pêcheurs ont commencé la pêche avec une simple canne à pêche au coup et se sont ensuite spécialisés dans d'autres techniques. Pour pratiquer la pêche au coup et notamment à la grande canne, les pêcheurs peuvent utiliser des cannes à déboîter de plus de 10 mètres. Ils ont donc besoin d'espace notamment derrière eux lorsqu'ils déboîtent leur canne. L'intérêt est donc de pouvoir proposer à ces pêcheurs des parcours adaptés aux spécificités de cette pratique.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette action consiste à aménager des parcours le long des cours d'eau et/ou des plans d'eau afin d'améliorer la pratique de cette technique. L'accès en bordure avec des véhicules motorisés est un plus dans le but de pouvoir charger/décharger facilement le matériel. L'identification des meilleurs secteurs se fera grâce au concours des AAPPMA sur le terrain ainsi qu'avec l'appui d'autres partenaires.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Prospection et recherche de nouveaux parcours	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	25	7500 €
Gestion administrative	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3000 €
Communication et aménagements des nouveaux sites	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3000 €
Achat signalétique		150 €		150 €		150 €		150 €		150 €	0	750 €
Total	9	2850 €	45	14 250 €								
											Hors coût J/H	750 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Création de parcours de pêche au coup
- Fréquentation des pêcheurs
- Satisfaction des pêcheurs

OBJECTIF D

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et valoriser les offres de pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Diversifier et spécialiser l'offre de pêche selon les attentes des pêcheurs

ACTION
D.16.

Créer des parcours de pêche en graciation

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 9 750 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Sur le département, deux parcours de remise à l'eau immédiate existent actuellement sur la Colle en 1^{ère} catégorie pour la pêche des salmonidés (Truite fario et Ombre commun), sur la Vienne (dans la traversée de Limoges) en 2^{ème} catégorie pour la pêche des carnassiers (Perche, Brochet, Sandre et Truite fario). Ce type de parcours est de plus en plus recherché par bon nombre de pêcheurs, notamment les pêcheurs de salmonidés et de carnassiers. La création de nouveaux parcours de ce genre répond à une demande halieutique réelle, et notamment de la part des jeunes générations.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette action consiste à rechercher des opportunités pour la mise en place de nouveaux linéaires sur lesquels la remise à l'eau immédiate des poissons est demandée. La maîtrise des baux de pêche est le préalable nécessaire à toute démarche d'autorisation préfectorale.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Prospection et recherche de nouveaux parcours	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	15	4 500 €
Gestion administrative	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1 500 €
Communication et aménagements des nouveaux sites	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3 000 €
Achat signalétique		150 €		150 €		150 €		150 €		150 €	0	750 €
Total	6	1 950 €	30	9 750 €								
											Hors coût J/H	750 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nouveaux parcours de pêche en graciation créés
- Fréquentation de ces parcours
- Satisfaction des pêcheurs

OBJECTIF D

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et valoriser les offres de pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Diversifier et spécialiser l'offre de pêche selon les attentes des pêcheurs

ACTION
D.17.

Créer des réservoirs mouche

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 29 750 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Actuellement, la Fédération de pêche de la Haute-Vienne propose aux pêcheurs titulaires d'une carte de pêche un seul et unique réservoir de pêche à la mouche : l'étang Rénier. Ce réservoir dédié à la pêche à la mouche des salmonidés mais aussi des carnassiers attire des pêcheurs du département mais pas seulement : de nombreux pêcheurs à la mouche viennent de départements limitrophes (Charente, Charente-Maritime, Creuse, Dordogne etc.). Des empoissonnements en truites y sont régulièrement effectués mais de plus en plus de pratiquants s'y rendent pour la traque des gros brochets naturellement. La pêche des salmonidés qui représente de base le cœur d'activité de ce réservoir, passe au second plan et les captures sont de plus en plus difficiles (ce qui peut s'expliquer par la présence importante de brochets). L'intérêt de créer d'autres réservoirs de ce type sur le département, est donc bien réel et démontre la nécessité d'offrir aux pêcheurs d'avantage de sites dédiés à la pratique de la pêche à la mouche, présentant un peuplement piscicole composé de salmonidés, de cyprinidés.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

La recherche des sites présentant le meilleur potentiel est la première étape de cette fiche action. Elle sera effectuée en concertation avec les AAPPMA et d'autres partenaires tels que les clubs de pêche à la mouche.

Par la suite, un plan de gestion halieutique et piscicole sera rédigé pour définir les grands axes de développement et d'entretien de ces parcours.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Prospection et recherche de nouveaux parcours	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	15	4 500 €
Gestion administrative	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1 500 €
communication et aménagements des nouveaux sites	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3 000 €
Achat signalétique		150 €		150 €		150 €		150 €		150 €	0	750 €
Empoisonnement		4 000 €		4 000 €		4 000 €		4 000 €		4 000 €		20 000 €
Total	6	5 950 €	30	29 750 €								
											Hors coût J/H	20 750 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Associations de pêcheurs à la mouche

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nouveaux réservoirs mouche créés
- Fréquentation des réservoirs
- Satisfaction des pêcheurs

OBJECTIF D

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et valoriser les offres de pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Diversifier et spécialiser l'offre de pêche selon les attentes des pêcheurs

ACTION
D.18.

Ouvrir la pêche sur les réservoirs d'eau potable de Limoges

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 5 800 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

La ville de Limoges gère plusieurs plans d'eau qui ne remplissent actuellement que la fonction de réservoirs d'eau potable. Ces plans d'eau se situent au nord de Limoges sur les secteurs de Beaune-Les-Mines et La Cruzille. Leur superficie ainsi que leur proximité immédiate avec Limoges en font des points d'intérêts majeurs pour la pratique de la pêche, et de nombreuses vocations pourraient leur être attribuées (réservoir mouche, no-kill carnassier, pratique du float tube et kayak, bateau avec navigation au moteur électrique exclusivement etc.). De par leur vocation initiale qui est de fournir la ville de Limoges en eau potable, l'activité pêche ne pourrait être effectuée qu'à la mouche ou aux leurres, les appâts naturels et les amorces par exemple n'étant pas en adéquation avec leur mission principale.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Le projet halieutique et piscicole de cette fiche action doit être rédigé afin de rencontrer les services de la ville de Limoges. Plusieurs villes françaises autorisent déjà la pêche sur leurs réserves d'eau, des contacts seront donc pris avec les Fédérations de pêche concernées afin de construire un projet respectueux des usages.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total		
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	
Rédaction du projet halieutique	0	0 €	5	1500 €	3	900 €	0	0 €	0	0 €	8	2400 €	
Gestion administrative	0	0 €	2	600 €	1	300 €	0	0 €	0	0 €	3	900 €	
Communication et aménagements des nouveaux sites	0	0 €	0	0 €	5	1500 €	0	0 €	0	0 €	5	1500 €	
Achat signalétique		0 €				1000 €					0	1000 €	
Total	0	0 €	7	2100 €	9	3700 €	0	0 €	0	0 €	16	5800 €	
												Hors coût J/H	1000 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Ville de Limoges
- Structures associatives de la pêche de loisirs

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Pêche ouverte sur les réservoirs d'eau de la ville de Limoges
- Fréquentation des sites
- Satisfaction des pêcheurs

OBJECTIF D

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et valoriser les offres de pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Dynamiser la pêche sur les cours d'eau classés en 2^{ème} catégorie piscicole

ACTION
D.2.1

Développer la pêche sur la Vienne

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 177 500 € *Coût estimatif total du projet avant subvention.*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

La Vienne est le plus grand cours d'eau de notre département. Elle traverse le centre de la Haute-Vienne d'est en ouest, tantôt en 1^{ère} catégorie (de son entrée dans le département jusqu'à la confluence de la Maulde en amont de Saint-Léonard-de Noblat), tantôt en 2^{ème} catégorie (jusqu'à sa sortie du département pour continuer son chemin dans le département de la Charente). Sur sa portion en 2^{ème} catégorie, on peut tout autant y pratiquer la pêche de la Truite fario et l'Ombre commun, que celle du brochet, de la perche ou du silure en passant par la pêche de la carpe, du gardon ou même du barbeau. On y retrouve un large panel d'espèces selon le secteur sur lequel on se situe. La pratique de l'ensemble des techniques de pêche y est donc possible pour le plus grand plaisir des pêcheurs. De plus, la Vienne bénéficie d'un soutien d'étiage des barrages du Taurion et de la Maulde, lui garantissant un débit seuil sur un grand linéaire.

Sur certains secteurs, la Vienne est parfois difficilement accessible et très sauvage mais plutôt facile d'accès à d'autres endroits.

Afin de la rendre d'avantage attractive pour les pêcheurs, le développement de la pêche sur la Vienne en 2^{ème} catégorie s'avère incontestable.

Ce développement se traduit par de nombreux projets à déployer en matière de visibilité, d'informations, de créations de parcours spécialisés, d'accessibilité pour tous aux berges et à l'eau etc.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette action sera la synthèse des éléments souhaités et demandés par les AAPPMA concernées par la gestion de la Vienne. De nombreux projets seront donc mis en place en fonction des opportunités qui se présenteront.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Animation du plan de gestion halieutique et piscicole de la Vienne	10	3 000 €	10	3 000 €	10	3 000 €	10	3 000 €	10	3 000 €	50	15 000 €
Travaux		30 000 €		30 000 €		30 000 €		30 000 €		30 000 €	0	150 000 €
Communication	5	1 500 €	5	1 500 €	5	1 500 €	5	1 500 €	5	1 500 €	25	7 500 €
Achat et pose d'une signalétique adaptée		1 000 €		1 000 €		1 000 €		1 000 €		1 000 €	0	5 000 €
Total	15	35 500 €	75	177 500 €								
											Hors coût J/H	155 000 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels
- communes et communautés de communes

INDICATEURS D'ÉVALUATION

(résultats attendus, livrable) :

- Développement de la pêche réalisé sur la Vienne
- Fréquentation des pêcheurs
- Satisfaction des pêcheurs

OBJECTIF D

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et valoriser les offres de pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Dynamiser la pêche sur les cours d'eau classés en 2^{ème} catégorie piscicole

ACTION
D.2.2

Développer la pêche sur la Gartempe

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 124 500 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Au nord du département, la Gartempe est le deuxième plus grand cours d'eau de la Haute-Vienne. Elle traverse le département d'est en ouest avec une partie de son linéaire classé en 1^{ère} catégorie (de son entrée dans le département jusqu'à Bessines-sur-Gartempe) puis en 2^{ème} catégorie (jusqu'à sa sortie du département). C'est le dernier cours du département sur lequel on peut observer la remontée du Saumon atlantique.

Sur son linéaire classé en 2^{ème} catégorie, il est actuellement possible de pêcher la carpe de nuit sur deux secteurs. La pêche des carnassiers et du silure sont d'autres techniques qui y sont fréquemment pratiquées mais seulement du bord ou en float-tube car aucune mise à l'eau n'existe pour l'instant et nombre de pêcheurs s'adonnent également à la pêche au coup.

Le développement halieutique et piscicole de ce cours d'eau représente une opportunité incontestable.

Ce développement se traduit par de nombreux projets à déployer en matière de visibilité, d'informations, de créations de parcours spécialisés, d'accessibilité pour tous aux berges et à l'eau etc.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette action sera la synthèse des éléments souhaités et demandés par les AAPPMA concernées par la gestion de la Gartempe. De nombreux projets seront donc mis en place en fonction des opportunités qui se présenteront.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Animation du plan de gestion halieutique et piscicole de la Gartempe	8	2 400 €	8	2 400 €	8	2 400 €	8	2 400 €	8	2 400 €	40	12 000 €
Travaux		20 000 €		20 000 €		20 000 €		20 000 €		20 000 €	0	100 000 €
Communication	5	1 500 €	5	1 500 €	5	1 500 €	5	1 500 €	5	1 500 €	25	7 500 €
Achat et pose d'une signalétique adaptée		1 000 €		1 000 €		1 000 €		1 000 €		1 000 €	0	5 000 €
Total	13	24 900 €	65	124 500 €								
											Hors coût J/H	105 000 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels
- Communes et communauté de communes

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Développement de la pêche réalisé sur la Vienne
- Fréquentation des pêcheurs
- Satisfaction des pêcheurs

OBJECTIF D

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et valoriser les offres de pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Dynamiser la pêche sur les cours d'eau classés en 2^{ème} catégorie piscicole

ACTION
D.2.3.

Développer la pêche sur les autres cours d'eau ayant un potentiel de développement avéré

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 67 000 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

La Haute-Vienne possède 220 kilomètres de cours d'eau classée en 2^{ème} catégorie dont les deux principaux axes sont la Vienne et la Gartempe, mais il existe également des portions de cours d'eau de 2^{ème} catégorie qui possèdent un fort potentiel de développement tels que le Vincou à Bellac, la Briance à Solignac ou encore la Glane à Saint-Junien.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

La consultation des AAPPMA concernées par des cours d'eau ayant un potentiel avéré sera effectuée dans le but de recueillir différentes idées de projets de développement. Chaque projet fera ensuite l'objet d'une analyse afin de définir les axes de développement possibles et de planifier les étapes de la réalisation des actions.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Analyse des opportunités	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	25	7 500 €
Travaux		10 000 €		10 000 €		10 000 €		10 000 €		10 000 €	0	50 000 €
Communication	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	15	4 500 €
Achat et pose d'une signalétique adaptée		1000 €		1000 €		1000 €		1000 €		1000 €	0	5 000 €
Total	8	13 400 €	40	67 000 €								
											Hors coût J/H	55 000 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Communes et communautés de communes

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Pêche développée sur les autres cours de 2^{ème} catégorie
- Fréquentation de ces cours d'eau
- Satisfaction des pêcheurs

OBJECTIF D

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et valoriser les offres de pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Dynamiser la pêche sur les cours d'eau classés en 1^{ère} catégorie piscicole

ACTION
D.3.1

Développer la pêche sur la Vienne

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 99 500 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

La Vienne amont est une rivière à truites emblématique de la Haute-Vienne. Depuis une vingtaine d'années, cette portion de rivière est en gestion patrimoniale ce qui permet d'y pêcher la truite dans un cadre préservé avec l'assurance de capturer des poissons natifs.

Des travaux ont été initiés en 2020 afin d'actualiser les connaissances disponibles quant à la pertinence de la gestion halieutique opérée sur ce secteur. Ces travaux doivent permettre de sécuriser l'avenir de ce cheptel salmonicole exceptionnel tout en garantissant une qualité de pêche satisfaisante pour les pratiquants.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette action sera la synthèse des éléments souhaités et demandés par les AAPPMA concernées par la gestion de la Vienne. De nombreux projets seront donc mis en place en fonction des opportunités qui se présenteront (labellisation de parcours, amélioration des accès, communication etc.).



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Animation du plan de gestion halieutique et piscicole de la Vienne	8	2 400 €	8	2 400 €	8	2 400 €	8	2 400 €	8	2 400 €	40	12 000 €
Travaux		15 000 €		15 000 €		15 000 €		15 000 €		15 000 €	0	75 000 €
Communication	5	1 500 €	5	1 500 €	5	1 500 €	5	1 500 €	5	1 500 €	25	7 500 €
Achat et pose d'une signalétique adaptée		1 000 €		1 000 €		1 000 €		1 000 €		1 000 €	0	5 000 €
Total	13	19 900 €	65	99 500 €								
											Hors coût J/H	80 000 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Collectivités locales
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Pêche sur la Vienne développée
- Evolution des populations de Truites fario
- Evolution de la fréquentation des pêcheurs
- Satisfaction des pêcheurs

OBJECTIF D

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et valoriser les offres de pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Dynamiser la pêche sur les cours d'eau classés en 1^{ère} catégorie piscicole

ACTION
D.3.2.

Développer la pêche sur la Combade

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 99 500 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

La Combade, affluent de la Vienne, est l'une des plus belles rivières de 1^{ère} catégorie du département de la Haute-Vienne. La pêche y est de qualité et l'ensemble des techniques de pêche des salmonidés peuvent y être pratiquées grâce à sa populations de Truites fario et d'Ombres communs. Malgré cela, actuellement l'accessibilité aux berges de ce linéaire n'est pas forcément évident et la visibilité de ce cours d'eau n'est pas optimale dans le sens où seuls les initiés et les pêcheurs « du coin » connaissent les secteurs accessibles. Le développement de la pêche sur ce secteur est nécessaire afin de le rendre encore plus attractif pour les pêcheurs qui le fréquentent.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette action sera la synthèse des éléments souhaités et demandés par les AAPPMA concernées par la gestion de la Combade. De nombreux projets seront donc mis en place en fonction des opportunités qui se présenteront (labellisation de parcours, amélioration des accès, communication etc.).



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Animation du plan de gestion halieutique et piscicole de la Combade	8	2 400 €	8	2 400 €	8	2 400 €	8	2 400 €	8	2 400 €	40	12 000 €
Travaux		15 000 €		15 000 €		15 000 €		15 000 €		15 000 €	0	75 000 €
Communication	5	1 500 €	5	1 500 €	5	1 500 €	5	1 500 €	5	1 500 €	25	7 500 €
Achat et pose d'une signalétique adaptée		1 000 €		1 000 €		1 000 €		1 000 €		1 000 €	0	5 000 €
Total	13	19 900 €	65	99 500 €								
											Hors coût J/H	80 000 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Collectivités locales
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Pêche développée
- Fréquentation des pêcheurs
- Satisfaction des pêcheurs

OBJECTIF D

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et valoriser les offres de pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Dynamiser la pêche sur les cours d'eau classés en 1^{ère} catégorie piscicole

ACTION
D.3.3.

Développer la pêche sur les autres cours d'eau ayant un potentiel de développement salmonicole

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 67 000 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Avec 7 000 kilomètres de cours d'eau classés en 1^{ère} catégorie piscicole, la pêche des salmonidés est l'une des pratiques la plus répandue au sein des territoires haut-viennois. Actuellement, seuls quelques cours d'eau à dominante salmonicole sont « exploités » à leur juste valeur mais un bon nombre d'autres biefs présentent un intérêt similaire. Pour cela, un développement de la pêche et des aménagements y seront nécessaires afin que les pêcheurs puissent y pratiquer la pêche des salmonidés dans les meilleures conditions.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

La consultation des AAPPMA concernées par des cours d'eau ayant un potentiel salmonicole avéré sera effectuée dans le but de recueillir différentes idées de projets de développement. Chaque projet fera ensuite l'objet d'une analyse afin de définir les axes de développement possibles et de planifier les étapes de la réalisation des actions.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Analyse des opportunités	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	25	7 500 €
Travaux		10 000 €		10 000 €		10 000 €		10 000 €		10 000 €	0	50 000 €
Communication	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	15	4 500 €
Achat et pose d'une signalétique adaptée		1000 €		1000 €		1000 €		1000 €		1000 €	0	5 000 €
Total	8	13 400 €	40	67 000 €								
											Hors coût J/H	55 000 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Collectivités locales
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Pêche sur les cours d'eau ayant un potentiel salmonicole développée
- Fréquentation des pêcheurs
- Satisfaction des pêcheurs

OBJECTIF D

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et valoriser les offres de pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Dynamiser la pêche sur les plans d'eau classés en 1^{ère} catégorie piscicole

ACTION
D.4.1

Déterminer la vocation de chaque plan d'eau

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 40 500 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Actuellement, l'ensemble des plans d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole gérés par la Fédération sont à vocation généraliste. De par leur classement en 1^{ère} catégorie, ils sont donc ouverts à la pêche du 2^{ème} samedi de mars au 3^{ème} dimanche de septembre et leur peuplement piscicole est à dominante cyprinicole.

L'introduction de poissons carnassiers y est interdite mais l'on y retrouve pourtant quelques espèces de poissons carnassiers introduites par l'Homme ou découlant de la présence d'autres plans d'eau en amont.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'objectif de cette action est de déterminer une vocation pour chacun de ces plans d'eau et de juger la pertinence de leur classement actuel :

- Châteauneuf-la-Forêt,
- Folles-Laurière,
- La Jonchère Saint-Maurice,
- Laignac-le-Long,
- Le Grand Jonas à Ambazac,
- Lussac-les-Églises,

- Saint-Germain-les-Belles,
- Saint-Mathieu,
- Saint-Yrieix-la-Perche,
- Bussière-Galant (labellisé « parcours Famille »)
- Saint-Paul (labellisé « parcours Famille »)

Parmi ces plans d'eau, quelques-uns pourraient voir leur classement piscicole évoluer, d'autres pourraient obtenir un label et enfin certains pourraient être spécialisés dans la pêche d'une espèce ou dans la pratique d'une technique de pêche en particulier.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Analyse des opportunités sur chaque plan d'eau	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	25	7 500 €
Travaux d'aménagement		5 000 €		5 000 €		5 000 €		5 000 €		5 000 €	0	25 000 €
Communication	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3 000 €
Achat et pose d'une signalétique adaptée		1000 €		1000 €		1000 €		1000 €		1000 €	0	5 000 €
Total	7	8 100 €	35	40 500 €								
											Hors coût J/H	30 000 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Vocation de chaque plan d'eau déterminée

OBJECTIF D

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et valoriser les offres de pêche
OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Valoriser la pêche sur les lacs de barrage

**ACTION
D.5.1**

Développer la pêche sur le lac de barrage du Palais-sur-Vienne

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 21 800 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Le lac de barrage du Palais-sur-Vienne présente une superficie de 45 hectares. Classé en 2^{ème} catégorie piscicole, la pêche y est possible du bord mais les accès y sont restreints de part la présence de nombreuses propriétés privées en rive droite et gauche. La pêche en float-tube y est de plus en plus pratiquée du fait de l'absence d'une rampe de mise à l'eau accessible aux pêcheurs aux bateaux.

Une mise à l'eau existe mais elle est réservée au club de canoë-kayak. D'un point de vue piscicole, les espèces dominantes sont les cyprinidés et les carnassiers et la présence du silure y est avérée. Ce site présente de nombreux avantages parmi lesquels sa proximité avec Limoges, la pertinence d'y développer la pêche est donc incontestable.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

La première étape de cette action consiste en la rédaction d'un projet de développement halieutique et piscicole sur ce lac de barrage. La seconde étape sera de rencontrer les élus de la commune du Palais-sur-Vienne afin d'évoquer la pertinence d'un travail collaboratif visant à la fois à satisfaire les demandes halieutiques et le développement du tissu économique local.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Étude des potentialités halieutiques et piscicoles du lac	1	300 €	10	3 000 €	5	1 500 €	0	0 €	0	0 €	16	4 800 €
Rédaction du projet de développement halieutique et piscicole		0 €	5	1 500 €	10	3 000 €		0 €		0 €		4 500 €
Travaux d'aménagement						5 000 €		5 000 €		0 €	0	10 000 €
Communication		0 €		0 €	2	600 €	2	600 €	1	300 €	5	1 500 €
Achat et pose d'une signalétique adaptée		0 €				1 000 €					0	1 000 €
Total	1	300 €	15	4 500 €	17	11 100 €	2	5 600 €	1	300 €	36	21 800 €
											Hors coût J/H	11 000 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Commune du Palais-sur-Vienne
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Développement de la pêche effectué
- Fréquentation des pêcheurs
- Possibilité de pratiquer la pêche en bateau
- Satisfaction des pêcheurs

OBJECTIF D

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et valoriser les offres de pêche
OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Valoriser la pêche sur les lacs de barrage

**ACTION
D.5.2.**

Développer la pêche sur les lacs de barrage de la Maulde

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 51 800 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

La chaîne de barrages de la Maulde se compose d'une succession de 7 lacs situés en aval du lac de Vassivière. Sur l'ensemble de ces derniers, seul le barrage de Langleret n'est pas équipé d'une mise à l'eau pour les bateaux. La pêche des carnassiers ainsi que celle de la carpe y sont largement pratiquées. La pêche au coup l'est également et notamment sur le lac de Saint-Hélène qui bénéficie de retours positifs à cet égard.

Des secteurs de pêche de la carpe de nuit sont présents sur les barrages du Mont Larron, de Sante-Hélène et de l'Artige

Actuellement, deux projets sont en cours de développement :

- une mise à l'eau float-tube sur le barrage de Langleret (à défaut de pouvoir y réaliser une mise à l'eau bateau de par la configuration du lac.
- la labellisation du lac de Saint-Hélène en « parcours Famille ».



DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'objectif est de déterminer dans un premier temps des projets de développement pour chacun de ces plans d'eau en lien étroit avec les AAPPMA concernées.

L'aménagement ou le réaménagement de mises à l'eau bateau et/ou float-tube, la mise en place de nouveaux secteurs de pêche de la carpe de nuit, la labellisation de « parcours Famille » et/ou

« Passion », la communication autour de ces plans d'eau (panneaux iPêche, cartographie interactive, documentation papier, webcam niveau d'eau etc.), la révision de la politique d'empoissonnements et d'aménagements en faveur des habitats et de la reproduction des espèces sont autant de pistes de réflexion qui seront abordées.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Étude des potentialités halieutiques et piscicoles des lacs	3	900 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	23	6 900 €
Rédaction d'un projet de développement halieutique et piscicole pour chaque barrage	3	900 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	23	6 900 €
Travaux d'aménagement et empoissonnement		5 000 €		5 000 €		5 000 €		5 000 €		5 000 €	0	25 000 €
Communication	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3 000 €
Achat et pose d'une signalétique adaptée		2 000 €		2 000 €		2 000 €		2 000 €		2 000 €	0	10 000 €
Total	8	9 400 €	12	10 600 €	56	51 800 €						
											Hors coût J/H	35 000 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Collectivités locales
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Développement de la pêche effectué
- Fréquentation des pêcheurs
- Satisfaction des pêcheurs

OBJECTIF D

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et valoriser les offres de pêche
OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Valoriser la pêche sur les lacs de barrage

**ACTION
D.5.3.**

Développer la pêche sur les lacs de barrage du Taurion

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 41 300 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

En Haute-Vienne, deux lacs de barrages sont présents sur le Taurion : le Chauvan et Saint-Marc (également appelé « Le Dognon » il se trouve à cheval sur la Haute-Vienne et la Creuse). Chacun dispose actuellement d'une mise à l'eau, et celle du barrage de Saint-Marc pourrait être réaménagée pour faire face au niveau d'eau de plus en plus bas d'année en année. Des secteurs de pêche

de la carpe de nuit y sont présents. La pêche des carnassiers ainsi que celle de la carpe y sont largement pratiquées et le lac de Saint-Marc est un lieu plébiscité pour la pratique de la pêche au coup. Le développement de la pêche sur ces plans d'eau par l'intermédiaire de différents projets ne peut être que bénéfique afin d'en faire des hauts-lieux de la pêche sur le département.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'objectif est de déterminer dans un premier temps des projets de développement pour chacun de ces plans d'eau.

L'aménagement ou le réaménagement de mises à l'eau bateau et/ou float-tube, la mise en place de nouveaux secteurs de pêche de la carpe de nuit, la labellisation de « parcours Famille » et/ou

« Passion », la communication autour de ces plans d'eau (panneaux iPêche, cartographie interactive, documentation papier, webcam niveau d'eau etc.), la révision de la politique d'empoissonnement et d'aménagements en faveur des habitats et de la reproduction des espèces sont autant de pistes de réflexion qui seront abordées.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Étude des potentialités halieutiques et piscicoles des lacs	2	600 €	3	900 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	20	6 000 €
Rédaction d'un projet de développement halieutique et piscicole pour chaque barrage	0	0 €	0	0 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	15	4 500 €
Travaux d'aménagement et empoissonnement		5 000 €		5 000 €		5 000 €		5 000 €		5 000 €	0	25 000 €
Communication	0	0 €	0	0 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	6	1 800 €
Achat et pose d'une signalétique adaptée		0 €		0 €		0 €		2 000 €		2 000 €	0	4 000 €
Total	2	5 600 €	3	5 900 €	12	8 600 €	12	10 600 €	12	10 600 €	41	41 300 €
											Hors coût J/H	29 000 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Collectivités locales
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Développement de la pêche effectué
- Fréquentation des pêcheurs
- Satisfaction des pêcheurs

OBJECTIF D

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et valoriser les offres de pêche
OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Valoriser la pêche en grand lac de barrage

ACTION
D.6.1

Poursuivre le plan de développement halieutique et piscicole du lac de Saint-Pardoux

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 56 000 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Le lac de Saint-Pardoux d'une superficie de 330 hectares est le deuxième plus grand lac du département de la Haute-Vienne. Depuis sa dernière vidange en 2017, un plan de développement y a été mis en place et de nombreux projets de développement halieutique et piscicole y ont vu le jour : création d'une nouvelle mise à l'eau, installation de 30 récifs artificiels, restauration de frayères, aménagement d'une zone dédiée à la pratique de la pêche au coup (lieu-dit la Ribière), modification du plan de navigation et installation de panneaux d'information pêche etc. Tous ces aménagements, combinés aux empoissonnements réalisés chaque année ont pour objectif de dynamiser l'actualité pêche sur ce lac afin d'en faire un haut-lieu de la pêche. Le but maintenant est de poursuivre ce plan de développement en portant de nouveaux projets.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Le projet prioritaire repose sur la mise en place d'un parcours labellisé « Famille » sur le secteur du pont de Santrop et un parcours labellisé « Passion » sur la zone de la Ribière.

Dans l'objectif de pouvoir accueillir les pêcheurs qui viendraient passer plusieurs jours à Saint-Pardoux, la qualification d'hébergements pêche aux alentours du lac fait partie intégrante de la démarche globale. La prise de contact avec les OT concernés a été engagée, il faut maintenant organiser les visites ainsi que la remise officielle des qualifications « Hébergement pêche » aux hébergeurs répondants à l'ensemble des exigences que requiert cette graduation.

D'autres projets d'aménagements des abords du lac (aires de pêche sécurisées, mises à l'eau, panneaux d'information etc.) devraient voir le jour dans les années à venir.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Animation du plan de développement halieutique et piscicole du lac	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	15	4 500 €
Travaux d'aménagement et empoissonnement		10 000 €		10 000 €		10 000 €		10 000 €		10 000 €	0	50 000 €
Communication	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1 500 €
Total	4	11 200 €	20	56 000 €								
											Hors coût J/H	50 000 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Lac de Saint-Pardoux
- Conseil départemental

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Plan de développement halieutique et piscicole poursuivi
- Parcours labellisé « Famille » créé
- Suivi des récifs artificiels et collecte des données
- Fréquentation des pêcheurs
- Satisfaction des pêcheurs

OBJECTIF D

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et valoriser les offres de pêche
OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Valoriser la pêche en grand lac de barrage

ACTION
D.6.2.

Poursuivre le plan de développement halieutique et piscicole du lac de Vassivière

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 64 000 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Le lac de Vassivière d'une superficie de 976 hectares, est le plus grand lac du département de la Haute-Vienne (en commun avec le département de la Creuse). Depuis 2017, un plan de développement y est mis en place et de nombreux projets de développement halieutique et piscicole y ont vu le jour : rallongement de la mise à l'eau d'Auphelle, installation de récifs artificiels, installation de murs haies, abattage d'arbres tout autour du lac pour la création d'habitats, empoissonnements etc. Un processus de qualification « Hébergement pêche » sur de nombreux logements aux alentours du lac a également été engagé afin d'accueillir dans les meilleures conditions des pêcheurs venant de toute la France. Tous ces aménagements ont pour but de dynamiser la pêche sur ce lac et d'en faire un haut-lieu de la pêche en Haute-Vienne et en France. L'objectif maintenant est de poursuivre ce plan de développement en conduisant de nouveaux projets.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Le projet prioritaire repose sur la mise en place d'un parcours labellisé « Famille » sur le secteur de Nergout.

D'autres projets d'aménagements des abords du lac (aires de pêche sécurisées, mises à l'eau, panneaux d'information etc.) devraient voir le jour dans les années à venir pour informer au mieux les pêcheurs mais aussi tous les autres utilisateurs du lac. Enfin, un projet de réaménagement de la mise à l'eau d'Auphelle sera conduit.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Animation du plan de développement halieutique et piscicole du lac	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	5	1500 €	25	7 500 €
Travaux d'aménagement et empoissonnement		15 000 €		10 000 €		10 000 €		10 000 €		10 000 €	0	55 000 €
Communication	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1 500 €
Total	6	16 800 €	6	11 800 €	30	64 000 €						
											Hors coût J/H	55 000 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Le lac de Vassivière
- Partenaires techniques et institutionnels (Région Nouvelle-Aquitaine)

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Plan de développement halieutique et piscicole poursuivi
- Parcours labellisé « Famille » créé
- Suivi des récifs artificiels et collecte des données
- Fréquentation des pêcheurs
- Satisfaction des pêcheurs

OBJECTIF D

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et valoriser les offres de pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Dynamiser la pêche sur les plans d'eau au statut particulier

ACTION
D.7.1

Déterminer la vocation de chaque PVT*

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 11 800 € *Coût total du projet avant subvention*

*Pisciculture à Valorisation Touristique



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Actuellement, l'ensemble des plans d'eau classés en PVT et gérés par la Fédération sont à vocation généraliste. De par leur classement distinct, ils bénéficient d'une réglementation particulière contrairement aux plans d'eau classés en 1^{ère} catégorie piscicole. Leur période d'ouverture est donc plus importante et se prolonge jusqu'au 31 décembre de chaque année en respectant toutefois les périodes d'ouverture et de fermeture des différentes espèces. Il apparaît intéressant de pouvoir attribuer une vocation particulière à chacun des 4 plans d'eau classés dans cette catégorie sur le département :

- Boischenu à Rochechouart,
- Saint-Sornin-Leulac,
- Noaillass à la Croisille-sur-Briance (labellisé « parcours famille »),
- Le Petit Rochelot à Saint-Brice-sur-Vienne (spécialisé en carpodrome).



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Parmi ces plans d'eau, certains pourraient être labellisés et/ou spécialisés dans la pêche d'une espèce ou dans la pratique d'une technique de pêche en particulier.

La consultation des AAPPMA sera le préalable nécessaire à l'identification des potentialités à développer.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Analyse des opportunités sur chaque plan d'eau	2	600 €	2	600 €	5	1500 €	0	0 €	0	0 €	9	2700 €
Travaux d'aménagement et empoissonnement		0 €		0 €		5000 €		500 €		500 €	0	6000 €
Communication	2	600 €	2	600 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	7	2100 €
Achat et pose d'une signalétique adaptée						1000 €		0 €			0	1000 €
Total	4	1200 €	4	1200 €	6	7800 €	1	800 €	1	800 €	16	11800 €
											Hors coût J/H	7000 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels
- AAPPMA

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Vocation de chaque plan d'eau déterminée

OBJECTIF D

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et valoriser les offres de pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Dynamiser la pêche sur les plans d'eau au statut particulier

ACTION
D.7.2.

Déterminer la vocation de chaque plan d'eau classé « antérieur à 1829 »

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 8 300 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Actuellement, l'ensemble des plans d'eau classés « antérieur à 1829 » et gérés par la Fédération sont également à vocation généraliste (mis à part l'étang Rénier qui est un réservoir mouche), tout comme ceux classés en 1^{ère} catégorie et en PVT. De par leur classement, ils bénéficient d'une réglementation particulière, et beaucoup moins contraignante que celle des plans d'eau classés en 1^{ère} catégorie piscicole. En règle générale, leur période d'ouverture est donc plus ample et se prolonge jusqu'au 31 décembre de chaque année en respectant toutefois les périodes d'ouverture et de fermeture des différentes espèces.

3 plans d'eau bénéficient de ce classement sur le département :

- Sagnat à Bessines-sur-Gartempe,
- Peyrat-le-Château,
- Rénier (spécialisé en réservoir de pêche à la mouche)

Sur le plan d'eau de Peyrat-le-Château par exemple, il existe une belle population de Black-Bass, protégée par l'obligation d'une remise à l'eau immédiate. Pouvoir déterminer une vocation particulière à chacun de ces plans d'eau, représente une véritable opportunité puisqu'ils sont tout autant généralistes que les plans d'eau de 1^{ère} catégorie, alors que sur le plan réglementaire, ils offrent de nombreuses possibilités supplémentaires.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Les plans d'eau concernés sont ceux de Bessines-sur-Gartempe, Peyrat-le-Château et Rénier.

Il conviendra de déterminer, après avoir consulté les AAPPMA, les outils qui pourront y être développés.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Analyse des opportunités sur chaque plan d'eau	2	600 €	2	600 €	5	1500 €	0	0 €	0	0 €	9	2700 €
Travaux d'aménagement et empoissonnement		500 €		500 €		500 €		500 €		500 €	0	2500 €
Communication	2	600 €	2	600 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	7	2100 €
Achat et pose d'une signalétique adaptée						1000 €		0 €			0	1000 €
Total	4	1700 €	4	1700 €	6	3300 €	1	800 €	1	800 €	16	8300 €
											Hors coût J/H	3500 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Vocation de chaque plan d'eau déterminée

OBJECTIF E

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Contextualiser la réglementation de la pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Simplifier et adapter la réglementation de la pêche

ACTION
E.1.1

Réviser les quotas et les tailles légales de capture par espèce

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 8 400 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Depuis plusieurs années en Haute-Vienne, différentes mesures de protection sont mises en place pour certaines espèces. Ces mesures concernent notamment les tailles légales de capture ainsi que les quotas associés. Pour concourir à l'amélioration de la qualité de la pêche en s'inscrivant dans une logique de développement durable des ressources piscicoles, des réflexions sont nécessaires de manière à évaluer la situation actuelle et définir des pistes d'amélioration.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Des études seront déployées afin d'évaluer la pertinence de la gestion halieutique actuelle et de mesurer les pistes d'évolution possibles. Les espèces sur lesquelles porteront ces travaux sont la Truite fario, l'Ombre commun, le brochet et le sandre. Un groupe de travail sera créé afin d'aborder en détail la pertinence des évolutions réglementaires.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Analyse des données disponibles	5	1500 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	17	5100 €
Gestion administrative	3	900 €	2	600 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	5	1500 €
Communication	1	300 €	2	600 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	6	1800 €
Total	4	2700 €	4	2100 €	1	1200 €	1	1200 €	1	1200 €	11	8400 €
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Préservation des populations piscicoles
- Amélioration de la qualité de la pêche
- Satisfaction des pêcheurs

OBJECTIF E

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Contextualiser la réglementation de la pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Simplifier et adapter la réglementation de la pêche

ACTION
E.12

Permettre la pratique de la pêche toute l'année sur les plans d'eau en PVT*

Année de réalisation : 2021 > 2022

Coût total : 2 100 € *Coût total du projet avant subvention*

*Pisciculture à Valorisation Touristique



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Les PVT échappent en partie à l'application de la loi pêche. C'est le cas notamment en ce qui concerne les périodes d'ouverture. En Haute-Vienne, les plans d'eau classés en PVT et gérés par la Fédération sont au nombre de cinq et ne sont pas ouverts toute l'année.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette action a pour objectif de permettre la pratique de la pêche toute l'année sur les plans d'eau classés PVT en gestion Fédérale.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Gestion administrative	2	600 €	3	900 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	5	1500 €
Communication	1	300 €	1	300 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	2	600 €
Total	3	900 €	4	1200 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	7	2100 €
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Modification des périodes d'ouverture effectives

OBJECTIF E

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Contextualiser la réglementation de la pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Simplifier et adapter la réglementation de la pêche

ACTION
E.13.

Réviser la pertinence des statuts des plans d'eau

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 3 000 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

De nombreux plans d'eau classés en première catégorie piscicole et présentant des peuplements cyprinicoles sont gérés par la Fédération. Les règles propres à la gestion de la première catégorie sont donc appliquées telles que les périodes d'ouverture et de fermeture. Néanmoins, elles ne préservent en rien les espèces salmonicoles présentes qu'elles sont censées protéger puisque ces dernières sont absentes des peuplements considérés.

L'article L. 436-5 du code de l'environnement précise que le classement des cours d'eau et plans d'eau en deux catégories piscicoles correspond pour la première catégorie, « aux eaux principalement peuplées de truites ainsi que celles où il paraît désirable d'assurer une protection spéciale des poissons de cette espèce ». Dans bien des cas, cette situation semble irréversible et pose le souci de la gestion piscicole et halieutique pour les gestionnaires.

Il est en effet interdit d'y introduire des carnassiers et de fait, d'y valoriser des pêches spécifiques. De plus, ce classement ne permet d'ouvrir la pêche que de mars à septembre. Ceci représente un frein à la dynamisation du loisir pêche et à la diversification des offres de pêche.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette action consiste à proposer une liste de plans d'eau en vue d'un classement en Piscicultures à Valorisation Touristiques.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Gestion administrative	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1500 €
Communication	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1500 €
Total	2	600 €	10	3 000 €								
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de plans d'eau en PVT

OBJECTIF E

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Contextualiser la réglementation de la pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Simplifier et adapter la réglementation de la pêche

ACTION
E.14.

Réviser la pertinence des catégories piscicoles

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 3 000 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

De nombreux plans d'eau classés en première catégorie piscicole et présentant des peuplements cyprinicoles sont gérés par la Fédération. Les règles propres à la gestion de la première catégorie sont donc appliquées telles que les périodes d'ouverture et de fermeture. Néanmoins, elles ne préservent en rien les espèces salmonicoles présentes qu'elles sont censées protéger puisque ces dernières sont absentes des peuplements considérés.

L'article L. 436-5 du code de l'environnement précise que le classement des cours d'eau et plans d'eau en deux catégories piscicoles correspond pour la première catégorie, « aux eaux principalement peuplées de truites ainsi que celles où il paraît désirable d'assurer une protection spéciale des poissons de cette espèce ». Dans bien des cas, cette situation semble irréversible et pose le souci de la gestion piscicole et halieutique pour les gestionnaires.

Il est en effet interdit d'y introduire des carnassiers et de fait, d'y valoriser des pêches spécifiques. De plus, ce classement ne permet d'ouvrir la pêche que de mars à septembre. Ceci représente un frein à la dynamisation du loisir pêche et à la diversification des offres de pêche.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette action consiste à établir une liste de plans d'eau dans le but d'obtenir un reclassement en deuxième catégorie piscicole.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Gestion administrative	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1500 €
Communication	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1500 €
Total	2	600 €	10	3 000 €								
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de reclassements

OBJECTIF E

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Contextualiser la réglementation de la pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Simplifier et adapter la réglementation de la pêche

ACTION
E.15.

Actualiser et adapter les conventions de gestion des plans d'eau

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 1 950 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

La Fédération intervient en tant que gestionnaire des aspects halieutiques et piscicoles de certains plans d'eau communaux. Dans ce cadre, des conventions de gestion sont signées entre les communes et la Fédération avec parfois d'autres organismes signataires tels que les AAPPMA ou encore des Communautés de Communes. Une large majorité de ces conventions demande à être révisée pour correspondre avec les problématiques actuelles.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette action vise à reprendre la totalité des conventions dans le but de les actualiser en fonction de l'évolution potentielle des statuts, des classements et des spécialisations possibles à venir.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC						
Gestion administrative	2	600 €	2	600 €	1	300 €	1	300 €	0,5	150 €	6,5	1950 €
Total	2	600 €	2	600 €	1	300 €	1	300 €	0,5	150 €	6,5	1950 €
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de conventions actualisées



OBJECTIF E

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Contextualiser la réglementation de la pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Simplifier et adapter la réglementation de la pêche

ACTION
E.16.

Mettre à jour et appliquer le PDPG

Année de réalisation : 2024 > 2025

Coût total : 31 650 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Un Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) a été rédigé en 2012. Sa mise à jour est nécessaire, tout comme la définition des moyens à mettre en œuvre pour le faire appliquer par les AAPPMA.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette action consiste en la réactualisation du PDPG en 2024 et 2025. Ceci permettra de comparer la situation relevée lors de son élaboration en 2012 avec la situation rencontrée lors de sa réactualisation (2024-2025).



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Synthèse des données existentes	0	0 €	0	0 €	0	0 €	15	4 500 €	0	0 €	15	4 500 €
Gestion administrative	0	0 €	0	0 €	0	0 €	5	1 500 €	0,5	150 €	5,5	1 650 €
Recueil de données	0	0 €	0	0 €	0	0 €	30	9 000 €	0	0 €	30	9 000 €
Atlas cartographique	0	0 €	0	0 €	0	0 €	10	3 000 €	10	3 000 €	20	6 000 €
Rédaction	0	0 €	0	0 €	0	0 €	20	6 000 €	15	4 500 €	35	10 500 €
Total	0	0 €	0	0 €	0	0 €	80	24 000 €	25,5	7 650 €	105,5	31 650 €
										Hors coût J/H		0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- FDAAPPMA 87
- AAPPMA

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Mise à jour sur PDPG
- Nombre de mesures du PDPG appliquées

OBJECTIF E

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Contextualiser la réglementation de la pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Créer un timbre « parcours spécialisés »

ACTION
E.2.1

Mettre en place un timbre « Parcours spécialisés »

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 3 300 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Actuellement, la gestion de certains parcours est financée par l'effort collectif de tous les pêcheurs adhérant au réseau associatif haut-viennois. C'est le cas notamment de certains parcours spécialisés tels que le réservoir de pêche à la mouche de l'étang Rénier. Pourtant, nombreux sont ceux qui ne pratiquent pas cette technique et ne fréquentent pas ce plan d'eau ; de plus, un nombre conséquent de pêcheurs d'autres départements, ne cotisant pas en Haute-Vienne viennent pratiquer leur loisir.

Il est légitime de vouloir contenter l'ensemble des pratiquants haut-viennois en leur proposant des parcours adaptés à leurs attentes, mais la gestion spécifique des parcours spécialisés demande un investissement important de la part de la Fédération qui peut être perçue comme inéquitable pour et par certains pratiquants.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'idée de cette fiche est donc de réfléchir à la pertinence de la création d'un timbre spécifique qui permettrait l'accès aux parcours spécialisés du département (bassodrome, réservoir mouche, carpodrome, parcours panier etc.). C'est le cas notamment en Dordogne où ce timbre est mis en place depuis plusieurs années.

Le montant des cotisations perçues serait redirigé en totalité vers la gestion de ces sites en particulier. Ce timbre pourrait être accessible en option sur cartedepêche.fr au moment de l'achat de la carte.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Animation groupe de travail	1	300 €	2	600 €	2	600 €	0	0 €	0	0 €	5	1500 €
Gestion administrative	0	0 €	0	0 €	2	600 €	0	0 €	0	0 €	2	600 €
Communication	0	0 €	0	0 €	2	600 €	1	300 €	1	300 €	4	1200 €
Total	0	300 €	0	600 €	2	1800 €	1	300 €	1	300 €	4	3300 €
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Mise en place effective de ce timbre

Structurer et renforcer le réseau de Gardes-Pêche Particuliers

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 90 400 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Le réseau de contrôle et de surveillance existant, assuré par un technicien salarié de la Fédération et des gardes-pêche particuliers bénévoles, n'est pas suffisamment structuré. De nombreux retours indiquent que la présence des gardes-pêche particuliers sur le terrain est insuffisante.

La création d'une brigade de gardes-pêche s'avère donc nécessaire pour renforcer la surveillance et les contrôles, notamment dans les zones « inactives », et par conséquent, homogénéiser cette activité indispensable au bon fonctionnement du loisir pêche dans le département.

Les gardes-pêche particuliers, au-delà de leur rôle de contrôle et de surveillance, sont de véritables vecteurs de la communication fédérale sur le terrain.

Dans ce cadre, des réunions régulières seront organisées au siège de la Fédération afin de répondre aux attentes des gardes bénévoles et leur donner les outils nécessaires pour assurer une communication précise aux pêcheurs.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette action consiste en la création d'une brigade de gardes-pêche particuliers, qui seront recrutés directement par la Fédération en étroite collaboration avec les AAPPMA.

Une stratégie d'intervention de terrain sera élaborée en interne avec le soutien de la commission spécialisée pour définir les priorités en fonction des secteurs de pêche et des espèces concernées. De nombreux points seront assidûment traités lors de la commission :

- suivi des arrêtés « réglementation pêche » annuels ;
- mise en place de réunions de formation annuelles ;
- rencontre des partenaires réglementation et garderie ;
- création d'une stratégie globale de contrôle avec priorisation des secteurs et des périodes de contrôle ;
- mise en place d'outils de suivi des sorties (carnet de contrôle) ;
- réalisation des tournées de contrôle ;
- écriture des procès-verbaux et suivi post-tournées ;
- suivi des procédures juridiques ;
- création des réunions de bilan annuelles ;
- communication sur les actions de la garderie ;
- mise en place d'un barème d'indemnisation.



CALENDRIER ET CÔÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Entretiens de recrutement	4	1200 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	8	2 400 €
Actualisation des connaissances	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3 000 €
Mise en place des outils de contrôle et formation des GPP	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3 000 €
Réalisation des tournées de terrain	36	10 800 €	36	10 800 €	36	10 800 €	36	10 800 €	36	10 800 €	180	54 000 €
Organisation des réunions de bilan	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3 000 €
Défraiement des GPP		5 000 €		5 000 €		5 000 €		5 000 €		5 000 €	0	25 000 €
Total	46	18 800 €	43	17 900 €	218	90 400 €						
											Hors coût J/H	25 000 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Gardes de pêche assermentés
- Services compétents en matière de police de l'eau et de la pêche

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de gardes de pêche recrutés

- Nombre de tournées organisées
- Nombre de contrôles effectués
- Nombre de procès-verbaux établis
- Compte rendu des tournées
- Nombre de réunions de formation organisées
- Satisfaction des gardes de pêche sur ces réunions
- Modification des comportements déviants

OBJECTIF E

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Contextualiser la réglementation de la pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Assurer le respect de la réglementation

ACTION
E.3.2

Pérenniser les partenariats avec les services compétents en matière de police de l'eau et de la pêche

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 3 000 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Le contrôle du respect de la loi pêche est du ressort des services de l'État. Néanmoins, les structures associatives de la pêche assurent une mission de contrôle et de surveillance qui s'avère nécessaire pour inciter le plus grand nombre de pêcheurs à respecter les mesures mises en œuvre pour protéger et gérer au mieux les espèces piscicoles présentes en Haute-Vienne.

Le développement de notre loisir s'accompagne nécessairement d'une mission de contrôle et de suivi. Actuellement, de nombreuses AAPPMA du département n'ont pas de gardes-pêche particuliers et les contrôles au sein de leurs territoires dont elles ont la gestion sont donc réduits aux seules actions de contrôles entreprises par la Fédération et ponctuellement par d'autres structures telles que l'Office Français de la Biodiversité, la Gendarmerie ou la Police (pêche de nuit, braconnage, pêche à l'aide d'engins prohibés etc.).



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette action consiste en la mise en œuvre d'une collaboration efficace avec les services chargés de la police de l'eau et de la pêche. Des réunions de travail seront organisées dans le but de définir les contours d'une collaboration vertueuse pour le respect des réglementations en vigueur sur le département.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Préparation réunion de travail	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1500 €
Animation partenariat	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1500 €
Total	2	600 €	10	3 000 €								
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Office Français de la Biodiversité
- Gendarmerie Nationale
- Police Nationale
- Polices Municipales



OBJECTIF E

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Contextualiser la réglementation de la pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Assurer le respect de la réglementation

**ACTION
E.3.3.**

Créer un pack « Réglementation » pour améliorer la connaissance des agents de contrôle

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 7 800 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la fiche action E.3.1 relative à la structuration et au renforcement du réseau de gardes-pêche particuliers au sein du département, il est primordial d'accorder une place de poids à l'actualisation des connaissances des agents de contrôle.

A cet effet, la Fédération souhaite rassembler l'ensemble des éléments nécessaires pour une bonne action des gardes sur le terrain. Ces éléments seront actualisés régulièrement afin de permettre aux agents de disposer des dernières mises à jour réglementaires. (références aux textes de loi du code de l'environnement notamment).

Les différents services de l'État (Police Nationale, Gendarmerie Nationale, Office Français de la Biodiversité, Office National des Forêts) peuvent effectuer, dans le cadre de leurs missions sur le terrain, des contrôles entrant dans le cadre de la police de la pêche. À ce jour, certains agents de l'État manquent de connaissances sur la réglementation de la pêche qui peut s'avérer complexe et peut varier en fonction des territoires. Des réunions seront donc programmées au siège de la Fédération dans le but d'échanger sur la réglementation pêche et de conduire des actions communes sur le terrain.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette action consiste en la rédaction d'un pack « réglementation » qui sera actualisé régulièrement afin que chaque garde-pêche particulier puisse disposer des bons outils de travail. Ce pack servira également de base de travail dans le cadre des réunions organisées au siège de la Fédération avec les gardes-pêche particuliers et certains services de l'État désireux de parfaire leurs connaissances en matière de police de la pêche.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Rassemblement des connaissances disponibles	2	600 €	5	1500 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	10	3 000 €
Organisation et animation des réunions de travail	0	0 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	8	2 400 €
Rédaction du pack "réglementation"	0	0 €	5	1500 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	5	1500 €
Actualisation du pack "réglementation"	0	0 €	0	0,00 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	3	900 €
Total	2	600 €	12	3 600 €	4	1200 €	4	1200 €	4	1200 €	26	7 800 €
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Services de l'État

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Création du pack « Réglementation »
- Nombre de packs distribués par an

ACTION F.1.1

Créer une base de données pour répertorier et cartographier les baux de pêche

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 24 093,75 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Pour pêcher en eau douce, en plus de posséder une carte de pêche en cours de validité, il faut avoir l'accord du propriétaire riverain, détenteur du droit de pêche. Par convention, ce dernier peut rétrocéder ce droit à une AAPPMA ou à la Fédération. Cependant, de nombreux baux de pêche « papiers » sont caducs, puisqu'aucun suivi n'a été engagé après leur signature et un certain nombre d'accords n'ont été obtenus qu'à l'oral.

Le manque d'outils permettant de connaître les partages des

droits de pêche existants, les parcelles concernées ou leur représentation cartographique, est un frein considérable pour gérer simplement et efficacement les droits de pêche des AAPPMA ou de la Fédération.

Il est aujourd'hui fondamental d'avoir des conventions écrites, puisque ce sont ces accords qui offrent aux adhérents la possibilité de pêcher et d'assurer les missions du réseau associatif (garderie, suivis scientifiques, etc.).



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette fiche action vise à la création d'une base de données cartographique permettant aux AAPPMA, à la FDAAPPMA 87, voire aux gardes-pêche particuliers de recenser les droits de pêche et d'en assurer une gestion efficace.

Dans un premier temps, l'action consiste à entrer en contact avec un certain nombre d'organismes. Ce projet visant à stocker dans une base de données des « informations personnelles et confidentielles », il est obligatoire de faire une déclaration préalable auprès de la CNIL². Il faudra ensuite se rapprocher de la DGFIP³ dans l'objectif d'obtenir un outil de consultation des coordonnées de l'ensemble des propriétaires de parcelles cadastrées du département.

La FDAAPPMA 87 envisage par la suite de faire appel aux compétences d'un(e) étudiant(e) qui aura pour missions, dans le cadre d'un stage :

- le recensement des baux de pêche détenus ;
- la création d'une base de données (en relation avec l'IGN4) ;
- le référencement des baux de pêche à jour ;
- l'écriture d'une procédure d'archivage et de suivi des baux de pêche ;
- la rédaction d'une nouvelle convention type normée de « rétrocession des droits de pêche », pour permettre la correspondance avec une interface informatique simple. Afin d'en faciliter le suivi, elles auront une clause de tacite reconduction sans limite de temps.
- la formation des agents fédéraux à l'utilisation de ce nouvel outil.

Pour rendre l'utilisation de cette base de données optimale, il sera nécessaire de définir une politique interne d'utilisation (exemple FDAAPPMA 42). Un agent fédéral se chargera de cette mission et assurera le suivi et la gestion des baux de pêche référencés au fil des années.

² Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

³ Direction Générale des Finances Publiques départementales

⁴ Institut national de l'information Géographique et Forestière



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Déclaration auprès de la CNIL	1	300 €									1	300 €
Rencontre de la DGFIP	3	900 €									3	900 €
Acquisition annuelle de l'outil de consultation des données		45 €		45 €		45 €		45 €		45 €		225 €
Recrutement d'un stagiaire	3	900 €									3	900 €
Stage ⁵		3 018,75 €										3 018,75 €
Suivi du stagiaire par un agent fédéral	12	3 600 €									12	3 600 €
Écriture d'une convention d'utilisation de la BDD	0,5	150 €									0,5	150 €
Suivi et gestion des baux	10	3 000 €	10	3 000 €	10	3 000 €	10	3 000 €	10	3 000 €	50	15 000 €
Total	29,5	11 913,75 €	10	3 045 €	69,5	24 093,75 €						

⁵ Coût basé sur un stage de 6 mois gratifié à 3.75€ de l'heure (35h). **Hors coût J/H 3 243,75 €**

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS : INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

- Création d'une base de données
- Simplification de la gestion des baux de pêche (renouvellement, situation géographique...)
- Simplification de la planification des journées de garderie / surveillance

OBJECTIF

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Améliorer l'accès au loisir pêche pour tous

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Maîtriser et gérer les baux de pêche

ACTION
F.12

Créer un pack « Baux de Pêche » pour simplifier leur recueil

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 8 400 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Les AAPPMA ne gèrent qu'une partie des plans d'eau ou des cours d'eau qui existent sur le département et ne possèdent pas tous les droits de pêche sur ces secteurs. Or, l'acquisition des droits de pêche demeure la base essentielle du développement d'une offre halieutique.

Suite à la mise en place de l'action F.11, (relative à la création d'une base de données pour répertorier et cartographier les baux de pêche), et dans la mesure où l'acquisition et la gestion des droits de pêche sont des missions inféodées aux AAPPMA, la FDAAPPMA 87 se doit de les accompagner.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'obtention des droits de pêche par les AAPPMA étant une condition indispensable au développement de l'offre de pêche et dans le but d'en faciliter leur gestion, la Fédération va élaborer un dossier complet sous la forme d'un « Pack », qui déclinera les démarches à effectuer pour obtenir, répertorier et gérer les droits de pêche, qui contiendra :

- une note explicative rappelant l'ordre des démarches à effectuer ;
- un déroulé argumentaire pour convaincre les propriétaires riverains de céder les droits de pêche en présentant les avantages (surveillance, contrôle, entretien, animation, valorisation et promotion du site, appui technique sur la gestion du milieu aquatique etc.) ;
- un modèle de courrier à destination des propriétaires riverains ;
- une nouvelle convention type normée de « rétrocession des droits de pêche », selon l'interface de la base de données créée (cf. fiche action F.11) ;
- une procédure de saisie des baux de pêche acquis dans la base de données.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Création du contenu	5	1500 €									5	1500 €
Conception graphique du pack	5	1500 €									5	1500 €
Impression ²		300 €		300 €		300 €		300 €		300 €		1500 €
Diffusion aux AAPPMA	5	1500 €									5	1500 €
Mise à jour annuelle			2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	8	2400 €
Total	15	4800 €	2	900 €	23	8400 €						

² Coût de l'impression basé sur l'impression des packs « Hébergeur » en 2019, à 300 € les 250 exemplaires de chemise au format A5, recto-verso, pelliculage mat, double rainage.

Hors coût J/H 1500 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Création du pack « Baux de pêche »
- Nombre de packs distribués
- Évolution du linéaire global de pêche dans le département

OBJECTIF

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Améliorer l'accès au loisir pêche pour tous

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Améliorer l'accessibilité des parcours de pêche

ACTION
F.2.1

Permettre l'accès aux berges

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 76 000 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Les différentes commissions de travail sollicitées sur cette question ont permis de mettre en évidence le manque d'entretien général des berges des plans d'eau et cours d'eau. Ce déficit a pour conséquence de réduire les accès nécessaires aux pêcheurs pour la pratique de leur loisir. D'un point de vue réglementaire, l'entretien des berges est à la charge du propriétaire riverain du cours d'eau (articles L432-1 et L 215-14 du code de l'environnement). Hélas, cette responsabilité n'est pas assurée comme elle le devrait.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Afin d'améliorer les accès aux berges, la Fédération s'engage à pérenniser et développer les partenariats avec :

- Les associations de réinsertion :
 - Esquirol
 - REMPART
- Les AAPPMA pour les chantiers participatifs



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total		
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	
Conventionnement	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1500 €	
Recherche de parcours prioritaires	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1500 €	
Encadrement et suivi	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	15	4500 €	
Intervention	Esquirol ²	70	10 500 €	70	10 500 €	70	10 500 €	70	10 500 €	70	10 500 €	350	52 500 €
	REMPART ³	10	3 200 €	10	3 200 €	10	3 200 €	10	3 200 €	10	3 200 €	50	16 000 €
	AAPPMA ⁴												
Total	85	15 200 €	85	15 200 €	85	15 200 €	85	15 200 €	85	15 200 €	425	76 000 €	
											Hors coût J/H	0 €	

² Le coût d'une journée de travail des équipes d'Esquirol est de 150 €.

³ Le coût d'une journée de travail des équipes de REMPART est de 320 €.

⁴ Le coût lié à l'intervention des AAPPMA n'est pas chiffrable car elles interviennent en fonction des opportunités et le coût dépend de la mise en route des critères d'éligibilité aux subventions FD87.

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de parcours de pêche entretenus et accessibles pour la pratique du loisir
- Nombre de nouveaux accès pour la pratique du loisir pêche

OBJECTIF

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Améliorer l'accès au loisir pêche pour tous

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Améliorer l'accessibilité des parcours de pêche

ACTION
F.2.2

Permettre l'accès à l'eau pour les embarcations et les pêcheurs

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 53 200 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

L'accessibilité aux parcours de pêche est l'un des enjeux majeurs du développement du loisir pêche. Les différentes commissions de travail ont permis de mettre en évidence le manque d'accès à l'eau pour les diverses embarcations (bateaux, float-tubes, etc.) mais également pour les pêcheurs pratiquant en waders. Or, Plusieurs enquêtes portant sur les pratiques des pêcheurs et conduites en région Nouvelle-Aquitaine, démontrent pourtant que la pêche depuis les embarcations est largement pratiquée.

Le nombre de rampes de mises à l'eau doit être déterminé afin d'initier les projets de création et/ou de réfection de ces dernières.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Afin de permettre l'accès à l'eau pour les embarcations et les pêcheurs, il est nécessaire de :

- lister et géo-localiser les accès à l'eau actuels pour les diverses embarcations ;
- créer des rampes de mise à l'eau pour les bateaux ;
- créer des rampes de mise à l'eau pour les float-tubes et les canoës-kayaks ;
- créer des aménagements pour permettre l'accès à l'eau des pratiquants en waders.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Lister et géo localiser les accès	5	1500 €	1	30 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	9	2700 €
Gestion admin. et suivi	4	1200 €	4	1200 €	4	1200 €	4	1200 €	4	1200 €	20	6000 €
MAE bateau ²				15 000 €		15 000 €						30 000 €
MAE float-tube et canoé-kayak ²						7 000 €		7 000 €				14 000 €
MAE waders ²										500,00 €		500 €
Total	9	2 700 €	5	16 500 €	5	23 500 €	5	8 500 €	5	2 000 €	29	53 200 €
										Hors coût J/H		44 500 €

² À raison d'un aménagement par an.

Coût unitaire MAE bateau estimée à 17 500 €

Coût unitaire MAE float-tube et canoé-kayak estimée à 7000 €

Coût unitaire MAE waders estimée 500 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de mises à l'eau bateau réalisées
- Nombre de mises à l'eau float-tubes et canoës-kayaks réalisées
- Nombre d'accès à l'eau pour wading aménagées

OBJECTIF

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Améliorer l'accès au loisir pêche pour tous

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Améliorer l'accessibilité des parcours de pêche

ACTION
F.2.3.

Installer des « Aires de Pêche Sécurisées »

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 56 000 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

L'accessibilité aux parcours de pêche est l'un des enjeux majeurs du développement du loisir pêche. Afin de rendre accessible la pratique du loisir au plus grand nombre, la Fédération de la pêche de la Haute-Vienne a réalisé un premier programme d'agencement « d'Aires de Pêche Sécurisées » (APS). Actuellement, ces aménagements sont au nombre de 17 sur le département, et permettent l'accès au loisir pour différents types de publics : personnes à mobilité réduite, enfants, etc.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

La FDAAPMA 87 souhaiterait poursuivre ce programme par la création de nouvelles APS dans des secteurs définis comme prioritaires, à raison d'une APS par an. La Fédération veillera à ce que les normes « handipêche » soient respectées.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Gestion admin. et suivi travaux	4	1200 €	4	1200 €	4	1200 €	4	1200 €	4	1200 €	20	6000 €
Aménagement d'APS		10 000 €		10 000 €		10 000 €		10 000 €		10 000 €		50 000 €
Total	4	11200 €	20	56 000 €								
											Hors coût J/H	50 000 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Entreprises spécialisées sélectionnées
- Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine
- Collectivités territoriales

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre « d'Aires de Pêche Sécurisées » créées

OBJECTIF

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Améliorer l'accès au loisir pêche pour tous

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Acquérir de nouvelles propriétés

ACTION
F.3.1

Mener une politique d'acquisition et de gestion de parcelles en bordure de cours d'eau

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 6 000 € € + le coût des parcelles acquises
Coût total du projet avant subvention



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Les différentes commissions de travail sollicitées sur cette question ont légitimé la nécessité de la proximité de l'offre de pêche, et le diagnostic du SDDLDP a permis de mettre en avant des disparités dans la répartition géographique de l'offre de pêche, notamment dans le nord du département. Il convient donc de renforcer cette offre sur les secteurs où il existe un potentiel halieutique tout en continuant de mener la politique fédérale relative à l'acquisition de parcelles en bordure de cours d'eau.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Depuis plusieurs années, la politique de la Fédération est orientée vers l'achat de parcelles en bordure de cours d'eau afin d'offrir un large choix de parcours à ses adhérents. Désormais, l'objectif est de respecter un certain nombre de critères pour orienter cette politique et faciliter la prise de décision des élus.

Une acquisition sera définie comme prioritaire dans les cas où :

- elle offre la possibilité de développer une offre spécialisée ;
- elle permet de réduire le morcellement des parcours en cours d'eau.

Dans cette optique, la Fédération devra :

- prévoir des temps de prospection de parcelles à acquérir ;
- engager les démarches administratives pour l'acquisition de celles présentant un intérêt pour le développement du loisir pêche.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Prospection de terrain	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3 000 €
Démarche admin.	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3 000 €
Total	4	1200 €	20	6 000 €								
											Hors coût J/H	0 €

+ Coût des parcelles acquises

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- FDAAPPMA 87
- AAPPMA

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de nouvelles parcelles en bordure de cours d'eau acquises

OBJECTIF

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Améliorer l'accès au loisir pêche pour tous

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Acquérir de nouvelles propriétés

ACTION
F.3.2

Mener une politique d'acquisition et de gestion de plan d'eau

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 6 000 € + le coût des parcelles acquises
Coût total du projet avant subvention



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Les différentes commissions de travail sollicitées sur cette question ont légitimé la nécessité de la proximité de l'offre de pêche, et le diagnostic du SDDLDP a permis de mettre en avant des disparités dans la répartition géographique de l'offre de pêche, notamment dans le nord du département. Il convient donc de renforcer cette offre sur les secteurs où il existe un potentiel halieutique tout en continuant de mener la politique fédérale relative à l'acquisition de plans d'eau.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Depuis plusieurs années, la politique de la Fédération est orientée vers l'achat de plans d'eau afin d'offrir un large choix de parcours à ses adhérents. Désormais, l'objectif est de respecter un certain nombre de critères pour orienter cette politique et faciliter la prise de décision des élus.

Une acquisition sera définie comme prioritaire dans les cas où elle offre la possibilité de développer une offre spécialisée.

Dans cette optique, la Fédération devra :

- prévoir des temps de prospection de parcelles à acquérir ;
- engager les démarches administratives pour l'acquisition de celles présentant un intérêt pour le développement du loisir pêche.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Prospection de terrain	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3 000 €
Démarche admin.	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3 000 €
Total	4	1 200 €	20	6 000 €								
											Hors coût J/H	0 €

+ Coût des parcelles acquises

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- FDAAPPMA 87
- AAPPMA

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de nouveaux plans d'eau acquis

OBJECTIF

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Améliorer l'accès au loisir pêche pour tous

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Renforcer le réseau de dépositaires

ACTION
F.4.1

Aider les AAPPMA à développer leur réseau de dépositaires

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 8 700 € € Coût total du projet avant subvention



CONTEXTE GÉNÉRAL :

En plus d'être accessibles de chez soi via le site www.cartedepeche.fr ou directement en Fédération, les cartes de pêche sont en vente chez de nombreux dépositaires (magasins de pêche, bureau de tabac, Offices de Tourisme, etc.). Il en existe 132 en Haute-Vienne, répartis de manière hétérogène. L'absence de points de vente de cartes de pêche sur certains secteurs du département est un frein à l'accessibilité au loisir pêche. Or, le réseau de distributeurs de cartes de pêche joue un rôle très important dans la mesure où, malgré la possibilité d'acquisition de la carte en ligne, une grande majorité de pêcheurs s'adresse aux dépositaires.

Étant donné le rôle de prescripteurs de ces relais, et dans l'objectif de favoriser la distribution des cartes de pêche, il est impératif d'amplifier le nombre de ces revendeurs et de fortifier le réseau existant notamment dans les secteurs ruraux sur lesquels aucun dépositaire n'est présent.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'objectif de cette fiche action est d'accompagner les AAPPMA dans le développement de leur réseau de dépositaires. Pour ce faire, plusieurs étapes sont nécessaires :

- la recherche et le démarchage des potentiels nouveaux dépositaires ;
- la signature des conventions de distribution des cartes de pêche ;
- l'ouverture du nouveau compte distributeur ;
- et enfin la formation du personnel des nouveaux dépositaires.

Cette dernière étape de formation sera l'élément clé pour en faire des portes paroles des actions menées par les AAPPMA et la FDAAPPMA, incitant les pêcheurs à adhérer au réseau associatif grâce à l'achat d'une carte de pêche. Ce temps de formation sera un moment privilégié pour les inciter à recueillir les coordonnées des pêcheurs avec pour objectif l'amélioration de la communication auprès de ces derniers.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Recherche et démarchage de structures	1	300 €	4	1200€	3	900 €	3	900 €	3	900 €	14	4 200 €
Signature des conventions et ouverture du compte distributeur	1,5	450 €	1,5	450 €	1,5	450 €	1,5	450 €	1,5	450 €	7,5	2 250 €
Formation du personnel des structures	1,5	450 €	1,5	450 €	1,5	450 €	1,5	450 €	1,5	450 €	7,5	2 250 €
Total	4	1200 €	7	2 100 €	6	1800 €	6	1800 €	6	1800 €	29	8 700 €

Temps/homme basé sur le démarchage et le conventionnement avec 3 nouveaux dépositaires par an

Hors coût J/H	0 €
---------------	-----

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- FDAAPPMA 87
- AAPPMA
- Futurs dépositaires

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de nouveaux dépositaires

OBJECTIF G

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et développer les outils d'animation et de sensibilisation à la pêche et à l'environnement

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Créer un pôle d'attractivité pêche dans Limoges

ACTION
G.1.1

Faire d'Uzurat un pôle d'attractivité pêche et découverte du milieu aquatique

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 38 100 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Le plan d'eau d'Uzurat d'une superficie de 5,49 hectares, est un lieu de sortie familiale très fréquenté de par sa proximité avec l'agglomération de Limoges et par sa facilité d'accès (routes et parkings, lignes de bus). Il se situe dans la Zone Industrielle et commerciale de Limoges Nord, au cœur des secteurs à forte densité de population, de la Bastide et de Beaubreuil. Le lac d'Uzurat bénéficie d'un renfort de son attractivité par la présence d'une passerelle le reliant au bois de la Bastide, lieu de promenade incontournable. En 2018, des travaux conséquents de mise aux normes du plan d'eau ont été entamés par la ville de Limoges, propriétaire du site, afin d'en faire un hautlieu de la pêche et de la biodiversité de manière globale.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

La rénovation de l'ancienne base nautique sera l'une des priorités pour créer un véritable pôle d'accueil du public (scolaires, stages de pêche, APN etc.) lors des différentes animations proposées sur le site d'Uzurat. Ce bâtiment sera clairement identifiable et assimilable à la Fédération grâce à un covering des façades du bâtiment sur le thème de la pêche et du milieu aquatique. L'aménagement des abords du plan d'eau avec des « Aires de Pêche Sécurisées », sera une action prioritaire afin de pouvoir y pratiquer la pêche facilement notamment avec des groupes d'enfants.

Enfin, un empoissonnement important devra être effectué pour offrir une densité de poisson à l'hectare suffisante facilitant la prise de poissons par des enfants notamment.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Réalisation et actualisation d'un carnet d'animations	3	900 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	7	2 100 €
Animation sur site	5	1 500 €	10	3 000 €	15	4 500 €	15	4 500 €	15	4 500 €	60	18 000 €
Aires de pêche sécurisées				10 000 €								10 000 €
Empoisonnement						5 000 €		1 500 €		1 500 €		8 000 €
Total	8	2 400 €	11	13 300 €	16	9 800 €	16	6 300 €	16	6 300 €	67	38 100 €
											Hors coût J/H	18 000 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels
- Ville de Limoges

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre d'animations et de manifestation halieutiques

OBJECTIF G

ACTION
G.2.1

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et développer les outils d'animation et de sensibilisation à la pêche et à l'environnement

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Sensibiliser les jeunes à l'environnement et susciter de nouvelles vocations

Conventionner avec le Rectorat de Limoges

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 1 350 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Actuellement, exceptée la convention passée entre la FNPF et l'Éducation Nationale permettant de conduire des interventions en milieu scolaire, il n'existe aucune convention départementale en Haute-Vienne.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Afin d'obtenir un rendez-vous avec le rectorat de Limoges, le montage d'un dossier administratif s'avère nécessaire et la création d'un catalogue d'interventions permettra d'illustrer ce projet lors de cette rencontre ayant pour objectif la mise en place d'une convention entre la FD 87 et le rectorat.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Création du dossier administratif	2	600 €									2	600 €
Animation de la convention			1	300 €	0,5	150 €	0,5	150 €	0,5	150 €	2,5	750 €
Total	2	600 €	1	300 €	0,5	150 €	0,5	150 €	0,5	150 €	4,5	1350 €
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Rectorat
- Éducation Nationale
- Agence de l'Eau
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Réunion avec le rectorat
- Convention entre FD87 et rectorat

OBJECTIF G

ACTION
G.2.2

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et développer les outils d'animation et de sensibilisation à la pêche et à l'environnement

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Sensibiliser les jeunes à l'environnement et susciter de nouvelles vocations

Développer des outils pédagogiques adaptés aux scolaires

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 4 500 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Dans le cadre des interventions scolaires actuellement réalisées par la Fédération, le seul outil pédagogique à disposition repose sur un Powerpoint général traitant du milieu aquatique en Haute-Vienne. Au travers de ce document diffusé en classe grâce à une tablette et un vidéoprojecteur, les élèves découvrent le réseau hydrographique du département, les espèces de poissons ainsi que le fonctionnement des barrages et les impacts de ceux-ci sur le milieu. Le fonctionnement du réseau associatif pêche ainsi que le sujet de la réglementation générale de la pêche y sont aussi abordés. Ce support ouvre à des échanges entre l'animateur et les enfants et incite à une participation orale des élèves, Néanmoins, des outils pédagogiques plus adaptés permettraient une présentation plus ludique et interactive.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Suite à une analyse de la situation actuelle et de la demande, la proposition d'idées nouvelles et novatrices en termes d'animation et d'outils pédagogiques adaptés permettra de s'appuyer sur différents types de supports autour du milieu aquatique et de la pêche. La possibilité d'une démarche à l'échelle de la région avec l'ARP-NA devra aussi être évaluée.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Analyse de la demande	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1500 €
Proposition d'idées d'outils pédagogiques	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1500 €
Conception des outils pédagogiques	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1500 €
Total	3	900 €	15	4 500 €								
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Outils pédagogiques réalisés
- Retour des enseignants

OBJECTIF G

ACTION
G.2.3.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et développer les outils d'animation et de sensibilisation à la pêche et à l'environnement

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Sensibiliser les jeunes à l'environnement et susciter de nouvelles vocations

Réaliser des interventions scolaires

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 55 500 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

S'agissant des interventions scolaires, la Fédération n'intervient pour l'instant que dans les écoles primaires du département. Depuis maintenant une dizaine d'années, ce sont en moyenne 500 enfants de CM1-CM2 qui sont sensibilisés chaque année à la connaissance et à la protection du milieu aquatique, par le biais d'interventions théoriques en classe et d'initiations pratiques à l'apprentissage de la pêche. Afin de sensibiliser et d'initier une autre tranche d'âge, il serait opportun que la Fédération intervienne également auprès des collèges et des lycées.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Après une rencontre avec les services du rectorat, le montage d'un catalogue d'interventions en fonction des niveaux et des attentes des enseignants sera réalisé pour mener à bien les interventions.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Création d'un catalogue d'interventions												
Préparation des interventions	10	3 600 €	10	3 600 €	10	3 600 €	10	3 600 €	10	3 600 €	50	18 000 €
Réalisation des interventions	25	7 500 €	25	7 500 €	25	7 500 €	25	7 500 €	25	7 500 €	125	37 500 €
Total	35	11 100 €	175	55 500 €								
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Rectorat de Limoges
- Collèges et lycées
- Écoles primaires

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre d'interventions dans les écoles primaires, collèges et lycées

OBJECTIF G

ACTION
G.3.1

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et développer les outils d'animation et de sensibilisation à la pêche et à l'environnement

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Créer des contextes favorables à la sensibilisation et à la création de nouvelles vocations

Créer des partenariats avec les Comités d'Entreprise

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 4 350 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

En 2019, le département de la Haute-Vienne compte 4 172 entreprises sur son territoire dont certaines sont d'envergures nationales (Legrand, Valéo etc.). Ces établissements, dotés pour la plupart de « Comités d'Entreprises » (CE), font bénéficier à leurs salariés de divers avantages. Actuellement, 200 « comités d'entreprises » sont recensés sur l'ensemble des sociétés présentes.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Le principe de cette action est dans un premier temps de rencontrer les représentants de ces différents CE, afin de leur proposer un partenariat permettant aux salariés de bénéficier de conditions préférentielles sur les cartes de pêche, restant à définir.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Consultation de la CCI	0	0 €	1	300 €	0,5	150 €	0,5	150 €	0,5	150 €	2,5	750 €
Création du dossier administratif	0	0 €	2	600 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	2	600 €
Rencontre et partenariat avec les entreprises	0	0 €	2,5	750 €	2,5	750 €	2,5	750 €	2,5	750 €	10	3 000 €
Total	0	0 €	5,5	1650 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	14,5	4 350 €
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- CCI de Limoges
- Entreprises du département

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de partenariats créés



OBJECTIF G

ACTION
G.3.2

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et développer les outils d'animation et de sensibilisation à la pêche et à l'environnement

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Créer des contextes favorables à la sensibilisation et à la création de nouvelles vocations

Créer des nouveaux « Ateliers Pêche Nature »

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 13 000 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Depuis 2012, trois « Ateliers Pêche Nature » (APN) sont déployés sur le département :

- Aixe-sur-Vienne,
- Bessines-sur-Gartempe,
- Saint-Junien,

Avec 52 AAPPMA présentes sur le territoire, le ratio APN/AAPPMA est faible. Sur un pôle urbain tel que l'agglomération de Limoges qui compte trois AAPPMA actives en son sein et disposant d'un bon nombre de bénévoles actifs, aucun APN n'est officiellement mis en place alors que le bassin de population est important. Dans le reste du département, d'autres APN pourraient également être créés grâce à certaines AAPPMA dynamiques.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Dans un premier temps, une prise de contact avec les AAPPMA du département sera nécessaire afin d'observer celles qui présenteraient un intérêt certain pour mettre en place un APN sur leur territoire. À défaut d'avoir un grand nombre de moniteurs-guides de pêche dans le département, il sera nécessaire de prévoir la formation des bénévoles des AAPPMA concernées. Il faudra par la suite établir une liste du matériel nécessaire au bon fonctionnement des nouveaux APN et acquérir des « tenues animation » auprès de la FNPF.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Prise de contact avec les AAPPMA	0,5	150 €	0,5	150 €	0,5	150 €	0,5	150 €	0,5	150 €	2,5	750 €
Formation des bénévoles	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1500 €
Listing du matériel nécessaire par APN	0,5	150 €	0,5	150 €	0,5	150 €	0,5	150 €	0,5	150 €	2,5	750 €
Achat du matériel (j/h)	0,5	150 €	0,5	150 €	0,5	150 €	0,5	150 €	0,5	150 €	2,5	750 €
Achat du matériel (coût)		1500 €		1500 €		1500 €		1500 €		1500 €		7500 €
Acquisition de tenues animations (j/h)	0,5	150 €	0,5	150 €	0,5	150 €	0,5	150 €	0,5	150 €	2,5	750 €
Acquisition de tenues animations (coût)		200 €		200 €		200 €		200 €		200 €		1000 €
Total	3	2600 €	15	13 000 €								
											Hors coût J/H	8500 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre d'APN dans le département

OBJECTIF G

ACTION
G.3.3.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et développer les outils d'animation et de sensibilisation à la pêche et à l'environnement

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Créer des contextes favorables à la sensibilisation et à la création de nouvelles vocations

Faire évoluer le format actuel des Ateliers Pêche Nature

Année de réalisation : 2021 > 2022

Coût total : 3 600 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Depuis 2012, trois « Ateliers Pêche Nature » (APN) sont déployés sur le département :

- Aix-sur-Vienne,
- Bessines-sur-Gartempe,
- Saint-Junien.

Ils sont ouverts aux jeunes âgés de 8 à 16 ans et se déroulent durant six séances le mercredi après-midi de mai à juin chaque année. Les APN sont encadrés par des moniteurs-guides de pêche du département assistés par les bénévoles des AAPPMA. La moyenne de fréquentation est de 9 jeunes par atelier soit environ une trentaine de jeunes chaque année. L'ouverture de ces APN au plus grand nombre, c'est-à-dire sans limite d'âge, est l'une des solutions envisagées. L'instauration d'un APN sur la Communauté Urbaine de Limoges présente un intérêt prioritaire et son déploiement doit être engagé dans les meilleurs délais.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Après avoir dressé un bilan général sur le fonctionnement des APN depuis 2012, la mise en place d'une réunion entre tous les acteurs (moniteurs-guides de pêche, bénévoles des AAPPMA et agents de la Fédération) permettra de faire ressortir les avantages et les inconvénients de la formule actuelle. Cette réflexion permettra de pouvoir proposer un nouveau fonctionnement avec l'élaboration d'un cahier des charges, la création d'outils pédagogiques communs entre chaque APN, l'organisation de sorties spécialisées (aquarium de limoges par exemple) etc.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Rencontre avec les acteurs des APN + bilan	1	300 €									1	300 €
Elaboration d'un cahier des charges	5	1500 €									5	1500 €
Création d'outils pédagogiques			5	1500 €							5	1500 €
Recherches d'activités annexes			1	300 €							1	300 €
Total	6	1800 €	6	1800 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	12	3600 €
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Moniteur-guides de pêche

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Hausse de la fréquentation des APN

OBJECTIF G

ACTION
G.3.4.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et développer les outils d'animation et de sensibilisation à la pêche et à l'environnement

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Créer des contextes favorables à la sensibilisation et à la création de nouvelles vocations

Faire évoluer le format actuel des stages de pêche

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 21 000 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

La Fédération de la Haute-Vienne a mis en place depuis une dizaine d'années, des stages de pêche sur les périodes de vacances scolaires. Ils s'adressent à un public de jeunes entre 8 et 16 ans et différentes thématiques y sont proposées telles que la pêche au coup, la pêche de la carpe, la pêche de la truite et la pêche des carnassiers aux leurres, du bord ou en bateau. Jusqu'en 2018, ces stages étaient proposés aussi bien pendant les vacances de Pâques que pendant les vacances d'été et se déroulaient durant 4 jours consécutifs du mardi au vendredi. Depuis 2019, il n'y a plus de stages à Pâques et ceux organisés durant l'été se présentent sous la forme de modules de 2 jours consécutifs. Ils sont encadrés par l'animateur de la Fédération accompagné par des moniteurs-guides de pêche du département. Les thématiques abordées ont évoluées vers 3 formules :

- Pêche au coup et carpe ;
- Pêche des carnassiers du bord.
- Pêche des carnassiers en bateau ;

Suite à l'arrêt des stages sur la période des vacances de Pâques, ceux sur le thème de la pêche de la truite ont été supprimés. De plus, compte-tenu des étiages sévères de ces dernières années, la pêche de cette espèce en été s'avère de plus en plus compliquée.

Les stages, véritable vitrine des activités de la Fédération, rencontrent un franc succès depuis plusieurs années et regroupent de 6 à 12 jeunes selon les thématiques à chaque session. Afin d'être encore plus bénéfique pour les jeunes et pour la pêche en général, cette activité doit être maintenue en étant évolutive pour la rendre encore plus attractive.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'évolution de ces stages passera par la ré-instauration des sessions des vacances de Pâques pour proposer de nouveau la thématique de la pêche de la truite tout en révisant la formule afin qu'elle soit aussi bien adaptée aux jeunes qu'aux adultes avec des stages parents-enfants par exemple. Cette recette pourra aussi être transposée sur les autres thématiques estivales.

Ce remaniement sera soutenu par l'acquisition d'un nouveau bateau de type «bass-boat», plus fonctionnel que celui utilisé actuellement. De base, ce dernier n'était pas destiné aux animations mais a été aménagé pour répondre aux besoins en matière de pêche des carnassiers. Enfin l'évolution des stages de pêche passera notamment par la proposition de nouvelles thématiques telles que la pêche des carnassiers en float- tube et la pêche du silure.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Proposer un nouveau calendrier des stages	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1500 €
Mettre en place une large communication	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3 000 €
Achat d'un nouveau bateau (coût)				15 000 €							0	15 000 €
Achat de float-tube (coût)				1500 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	1500 €
Total	3	900 €	3	17 400 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	15	21000 €
											Hors coût J/H	16 500 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Moniteurs-guides de pêche

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nouvelles formules
- Nouvelles thématiques
- Nouveau bateau
- Fréquentation des stages

OBJECTIF G

ACTION
G.4.1

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et développer les outils d'animation et de sensibilisation à la pêche et à l'environnement

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Insuffler une dynamique dans l'organisation des concours de pêche

Créer un partenariat avec la Fédération Française de la Pêche Sportive

Année de réalisation : 2022

Coût total : 750 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

La Fédération Française de la Pêche Sportive (FFPS) organise de nombreuses compétitions relatives aux différentes pratiques de pêche. Elle se décompose en plusieurs commissions :

- « FFPSC » → pour la pêche au coup ,
- « FFPML » → pour la pêche à la mouche et au lancer,
- « FFPSC » → pour la pêche de la Carpe,
- « FFPSC » → pour la pêche des carnassiers.

La Fédération de pêche de la Haute-Vienne s'associe à la FFPS, notamment dans le cadre de la finale du « critérium jeunes pêcheurs ». Cette dernière est organisée par la FFPS avec le soutien des AAPPMA et de la Fédération, mais sans partenariat officiel. L'officialisation de cette coopération permettrait d'associer la Fédération et les AAPPMA à d'autres compétitions organisées par cet organisme connu et reconnu sur l'ensemble du département.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Après avoir rencontré les différentes instances représentatives de la FFPS, il faudra impérativement revoir les modalités de ce partenariat (financier, technique, logistique etc.). Cet accord officiel aura pour but d'acter les différentes actions conjointes sur lesquelles la Fédération, les AAPPMA et la FFPS travailleront.

Ce partenariat pourra également se faire sous forme d'échanges « donnant-donnant » (participation de la FD à une manifestation de la FFPS en contrepartie de la présence d'un membre de cette structure lors d'une journée sur les stages de pêche ou les APN par exemple).



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Rencontre avec les représentants de la FFPS	2	600 €									2	600 €
Rédaction d'une convention de partenariat	0,5	150 €									0,5	150 €
Total	2,5	750 €	6	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	2,5	750 €
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- FFPS

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Partenariats créés

OBJECTIF G

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Structurer et développer les outils d'animation et de sensibilisation à la pêche et à l'environnement

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Insuffler une dynamique dans l'organisation des concours de pêche

ACTION
G.4.2

Organiser le Challenge Henri Hermet et aider les AAPPMA à développer les concours

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 40 590 € Coût total du projet avant subvention



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Actuellement, la Fédération n'organise pas de concours de pêche en dehors du « critérium jeunes pêcheurs » tous les ans et du challenge « Henri-Hermet » certaines années. Ces événements sont réalisés grâce au soutien des AAPPMA du département. La compétition pêche se décline sur l'ensemble des techniques actuellement pratiquées et se développe de plus en plus, d'année en année. Ces manifestations permettent de mettre en lumière des « spots » de pêche à fort potentiel et de les rendre plus attractifs par la suite.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette action consistera dans un premier temps à lister les différents types de concours qui pourraient être organisés dans le département ainsi que les « spots » sur lesquels ils pourraient l'être.

La prise de contact avec les différents partenaires essentiels à l'organisation de ces événements (AAPPMA, FFPS, Challenge « Henri-Hermet » etc.) sera impérative afin de pouvoir mettre en place un calendrier.

Il est également nécessaire de continuer d'organiser tous les deux ans, une manche du challenge « Henri-Hermet » et impératif de soutenir les AAPPMA qui souhaitent organiser des concours.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Organisation du challenge Henri Hermet	15	4 500 €			15	4 500 €			15	4 500 €	45	13 500 €
Achats pour Challenge		3 200 €				3 200 €				3 200 €	0	9 600 €
Organisation d'autres concours			15	4 500 €			15	4 500 €			30	9 000 €
Achats pour autres concours				4 245 €				4 245 €			0	8 490 €
Total	15	7 700 €	15	8 745 €	15	7 700 €	15	8 745 €	15	7 700 €	75	40 590 €
											Hors coût J/H	18 090 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- FFPS
- Région Nouvelle Aquitaine

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de concours de pêche

OBJECTIF H

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Créer un attrait touristique pour la pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Développer la labellisation des parcours de pêche « Famille »

ACTION
H.1.1

Créer un parcours de pêche labellisé « Famille » sur le lac de Saint-Pardoux

Année de réalisation : 2021

Coût total : 10 934 € Coût total du projet avant subvention



CONTEXTE GÉNÉRAL :

En 2020, la Fédération a été sollicitée par le Département afin de mettre en place un parcours labellisé « Famille » sur le lac de Saint-Pardoux. Cette action s'inscrit parfaitement dans le plan de développement halieutique et piscicole mis en place depuis 2017, grâce à la convention de partenariat qui lie la Fédération avec le Département.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Un parcours labellisé « Famille » doit répondre à plusieurs critères :

- une bonne accessibilité,
- existence d'un parking,
- proposer une aire de jeu enfants & des activités
- annexes autour du site,
- présence d'une aire de pique-nique,
- présence d'un abri,
- toilettes à disposition sur le site.

La labellisation d'un parcours « Famille » sur le lac de Saint-Pardoux, entre le pont de Santrop et le secteur de la Ribière, nécessite de nombreux aménagements (panneaux, abri, APS, signalétique etc.) même si de nombreux équipements existent déjà (parking, sanitaires, poubelles, point d'eau potable etc.). Cette action s'inscrit entièrement dans l'objectif de valorisation touristique de ce site en proposant ainsi un parcours aménagé accessible au plus grand nombre.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Analyse de la demande											0	0 €
Rédaction du dossier administratif	4	1200 €									4	1200 €
Structure panneaux « I Pêche » x 2		1700 €									0	1700 €
Panneaux « Parcours famille » x 2		380 €									0	380 €
Signalétique « Parcours famille » x 12		204 €									0	204 €
Conception graphique	5	1500 €									5	1500 €
Signalétique routière x 5		950 €									0	950 €
Conception abri + pose		5 000 €									0	5 000 €
Total	9	10 934 €	0	0 €	9	10 934 €						
											Hors coût J/H	8 234 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Lac de Saint-Pardoux
- Structures associatives de la pêche de loisir
- Conseil Départemental

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de parcours de pêche labellisés
- Valorisation touristique du lac et du département
- Augmentation de la fréquentation du site

OBJECTIF H

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Créer un attrait touristique pour la pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Développer la labellisation des parcours de pêche « Famille »

ACTION
H.12

Créer un parcours de pêche labellisé « Famille » à Saint-Amand-Magnazeix

Année de réalisation : 2023

Coût total : 12 792 € Coût total du projet avant subvention



CONTEXTE GÉNÉRAL :

La Fédération pourrait prochainement assurer la gestion des plans d'eau communaux de Saint-Amand-Magnazeix. Le site, très bien entretenu par la commune est composé de deux plans d'eau, l'un d'une surface de 6 500 m² et le second d'une surface de 9 400 m². L'intérêt de ces deux plans d'eau en termes de pratique de la pêche repose sur des berges très accessibles permettant de pêcher tout autour. La taille du site permettrait également d'y aménager facilement un parcours labellisé « Famille » sur le plus grand des deux plans d'eau. Ce site fait partie de ceux où la Fédération réalise des animations scolaires chaque année.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Un parcours labellisé « Famille » doit répondre à plusieurs critères :

- une bonne accessibilité,
- existence d'un parking,
- proposer une aire de jeu enfants & des activités annexes autour du site,
- présence d'une aire de pique-nique,
- présence d'un abri,
- toilettes à disposition sur le site.

La labellisation d'un parcours « Famille » sur l'un des deux plans d'eau de Saint-Amand-Magnazeix nécessite de nombreux aménagements (panneaux, abri, APS, signalétique, sanitaires, point d'eau potable etc.).



Source photo : FDAAPPMA 87 - 2019



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Rédaction du dossier administratif					4	1 200 €					4	1 200 €
Structure panneaux « I Pêche » x 1						850 €					0	850 €
Panneaux « Parcours famille » x 1						190 €					0	190 €
Signalétique « Parcours famille » x 6						102 €					0	102 €
Conception graphique					5	1 500 €					5	1 500 €
Signalétique routière x 5						950 €					0	950 €
Conception abri + pose						5 000 €					0	5 000 €
Aire de pêche partagée						3 000 €					0	3 000 €
Total	0	0 €	0	0 €	9	12 792 €	0	0 €	0	0 €	9	12 792 €
											Hors coût J/H	10 092 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS : INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Commune de Saint-Amand-Magnazeix

- Nombre de parcours de pêche labellisés
- Valorisation touristique des plans d'eau, de la commune et du département

OBJECTIF H

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Créer un attrait touristique pour la pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Développer la labellisation des parcours de pêche « Famille »

ACTION
H.13.

Créer un parcours de pêche labellisé « Famille » sur le lac de Vassivière

Année de réalisation : 2021

Coût total : 12 792 € Coût total du projet avant subvention



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Cette action s'inscrit parfaitement dans le plan de développement halieutique et piscicole mis en place depuis 2017 grâce aux conventions de partenariat qui lient la FDAAPPMA 87 avec la FDAAPPMA 23, le syndicat du lac de Vassivière et EDF. Il est également à prendre en compte que le Lac de Vassivière fait l'objet d'une demande de labellisation « Station Pêche ».



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Un parcours labellisé « Famille » doit répondre à plusieurs critères :

- une bonne accessibilité,
- existence d'un parking,
- proposer une aire de jeu enfants & des activités
- annexes autour du site,
- présence d'une aire de pique-nique,
- présence d'un abri,
- toilettes à disposition sur le site.

La labellisation d'un parcours « Famille » sur le secteur de Nergout (lac de Vassivière) nécessite de nombreux aménagements (panneaux, abri, APS, signalétique etc.) même si de nombreux équipements existent déjà (parking, sanitaires, poubelles, point d'eau potable etc.). Cette action s'inscrit entièrement dans l'objectif de valorisation touristique de ce site en proposant ainsi un parcours aménagé accessible au plus grand nombre.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Analyse de la demande	1	300 €									1	300 €
Rédaction du dossier administratif	4	1200 €									4	1200 €
Structure panneaux « I Pêche » x 1		850 €									0	850 €
Panneaux « Parcours famille » x 1		190 €									0	190 €
Signalétique « Parcours famille » x 6		102 €									0	102 €
Conception graphique	5	1500 €									5	1500 €
Signalétique routière x 5		950 €									0	950 €
Conception abri + pose		5 000 €									0	5 000 €
Aire de pêche partagée		3 000 €									0	3 000 €
Total	9	12 792 €	0	0 €	9	12 792 €						
											Hors coût J/H	10 092 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION

(résultats attendus, livrable) :

- Nombre de parcours de pêche labellisés dans le département
- Valorisation touristique du lac et du département
- Augmentation de la fréquentation du site

OBJECTIF H

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Créer un attrait touristique pour la pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Développer la labellisation des parcours de pêche « Famille »

ACTION
H.14.

Maintenir l'intérêt halieutique des parcours de pêche labellisés

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 33 000 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Actuellement dans le département de la Haute-Vienne, trois plans d'eau sont labellisés parcours « Famille » :

- L'étang des Pradelles à Saint-Paul,
- L'étang de Noailles à la Croisille-sur-Briance,
- Le plan d'eau de Bussière-Galant.

L'un des objectifs prioritaire dans le cadre du SDDL P concerne le développement de ces labellisations par l'augmentation du nombre de parcours pêche labellisé proposés en Haute-Vienne.

L'intérêt de ce label est de proposer des parcours qui présentent un réel intérêt halieutique pour les différents publics, ce qui n'est pas forcément le cas à l'heure actuelle.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Pour maintenir l'intérêt halieutique sur ces parcours, l'augmentation de la densité de poisson à l'hectare est primordiale. Avant toute chose, un état des lieux par vidange de chaque plan d'eau éligible le permettant, devra être effectué.

Après remise en eau, un apport de poisson important devra être réalisé afin d'obtenir une densité à l'hectare permettant à tout un chacun de pouvoir prendre du poisson « facilement ». Il faudra également maintenir cet effort d'empoissonnement tous les ans entre chaque vidange.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Vidanges plans d'eau	5	1500 €	0	0 €	0	0 €	5	1500 €	0	0 €	10	3 000 €
Intervention pisciculteur		1500 €						1500 €				3 000 €
Empoisonnements		5 400 €		5 400 €		5 400 €		5 400 €		5 400 €		27 000 €
Total	5	8 400 €	0	5 400 €	0	5 400 €	5	8 400 €	0	5 400 €	10	33 000 €
											Hors coût J/H	3 000 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Fréquentation des différents parcours labellisés

OBJECTIF H

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Créer un attrait touristique pour la pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Développer la labellisation des parcours de pêche « Famille »

ACTION
H.15.

Créer un parcours de pêche labellisé « Famille » sur le lac de Sainte-Hélène à Bujaleuf

Année de réalisation : 2021

Coût total : 11 942 € Coût total du projet avant subvention



CONTEXTE GÉNÉRAL :

La commune de Bujaleuf a obtenu le label « Station Pêche » en 2019 et dans ce cadre la labellisation d'un parcours « Famille » apparaît comme une évidence pour le conserver. De plus la commune dispose de gîtes aux abords du lac qui seront qualifiés « Hébergement pêche ».



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Un parcours labellisé « Famille » doit répondre à plusieurs critères :

- une bonne accessibilité,
- existence d'un parking,
- proposer une aire de jeu enfants & des activités annexes autour du site,
- présence d'une aire de pique-nique,
- présence d'un abri,
- toilettes à disposition sur le site.

La labellisation d'un « parcours Famille » sur le lac de Sainte-Hélène à Bujaleuf nécessite de nombreux aménagements (panneaux, abri, APS, signalétique etc.) même si de nombreux équipements existent déjà (parking, sanitaires, poubelles, point d'eau potable etc.). Cette action s'inscrit entièrement dans l'objectif de valorisation touristique de ce site en proposant ainsi un parcours aménagé accessible au plus grand nombre.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Analyse de la demande	1	300 €									1	300 €
Rédaction du dossier administratif	4	1200 €									4	1200 €
Structure panneaux « I Pêche » x 2		1700 €									0	1700,€
Panneaux « Parcours famille » x 2		3800 €									0	380,€
Signalétique « Parcours famille » x 6		102 €									0	102 €
Conception graphique	5	1500 €									5	1500 €
Signalétique routière x 4		760 €									0	760 €
Conception abri + pose		3 000 €									0	3 000 €
Aire de pêche partagée		3 000 €									0	3 000 €
Total	5	11942 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	5	11942 €
											Hors coût J/H	8 942 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de parcours de pêche labélisés dans le département
- Valorisation touristique du lac et du département
- Augmentation de la fréquentation du site

OBJECTIF H

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Créer un attrait touristique pour la pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Développer la labellisation des parcours de pêche « Famille »

ACTION
H.1.6.

Rester attentif aux nouvelles opportunités de labellisation de parcours « Famille »

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 4 500 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Actuellement dans le département de la Haute-Vienne, trois plans d'eau sont labellisés parcours « Famille » :

- L'étang des Pradelles à Saint-Paul,
- L'étang de Noailles à la Croisille-sur-Briance,
- Le plan d'eau de Bussière-Galant.

D'autres plans d'eau sont déjà pressentis pour être labellisés dans le cadre du SDDLDP. L'objectif étant de pouvoir proposer un nombre intéressant de plans d'eau disposant de ce label sur l'ensemble du territoire Haut-Viennois et de façon homogène pour permettre au plus grand nombre de pouvoir pratiquer la pêche dans les meilleures conditions.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette action consistera à être attentif à la possibilité de labelliser des plans d'eau déjà gérés par la FDAAPPMA 87 mais également de nouveaux plans d'eau, soit acquis par la FDAAPPMA 87 soit donnés en gestion par les communes. Cette action se fera en concertation avec les AAPPMA et les communes concernées.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Contacts et étude de faisabilité	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	15	4 500 €
Total	3	900 €	15	4 500 €								
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Propositions de nouveaux Parcours « Famille » à labelliser

OBJECTIF H

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Créer un attrait touristique pour la pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Développer la labellisation des parcours de pêche « passion »

ACTION
H.2.1

Créer un parcours de pêche labellisé « Passion » sur la Vienne à Eymoutiers

Année de réalisation : 2022

Coût total : 4 792 € Coût total du projet avant subvention



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Un secteur de la Vienne en 1^{ère} catégorie piscicole dans la traversée d'Eymoutiers est actuellement classé comme parcours de remise à l'eau immédiate et réservé exclusivement à la pratique de la pêche à la mouche et aux leurres. De plus, la commune d'Eymoutiers a obtenu le label « Station Pêche » en 2017 mais ne possède à ce jour, aucun parcours de pêche labellisé, ce qui justifie la création d'un parcours « Passion » sur ce secteur.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Un parcours labellisé « Passion » doit répondre à plusieurs critères :

- une facilité d'accès,
- un cheminement facilité,
- existence d'un parking,
- un entretien des berges adapté.

Ce type de parcours est celui présentant le moins de contraintes en termes d'aménagements en direction du public. Il se dirige notamment d'avantage vers des pêcheurs déjà confirmés qui recherchent une pêche plus sportive, les aménagements seront donc principalement orientés vers la signalétique avec la pose de panneaux d'informations pêche et une signalisation routière précise.

La mise à jour de l'ensemble des baux de pêche devra également être envisagée et s'accompagner d'un entretien régulier des berges de ce parcours



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Analyse de la demande											0	0 €
Rédaction du dossier administratif			4	1200 €							4	1200 €
Structure panneaux « I Pêche » x 1				850 €							0	850 €
Panneaux « Parcours passion » x 1				190 €							0	190 €
Signalétique « Parcours passion » x 6				102 €							0	102 €
Conception graphique			5	1500 €							5	1500 €
Signalétique routière x 5				950 €							0	950 €
Total	0	0 €	9	4792 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	9	4792 €
											Hors coût J/H	2 092 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels
- Commune d'Eymoutiers
- OT des Portes de Vassivière

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de parcours de pêche labellisés
- Valorisation touristique du cours d'eau, de la commune et du département
- Augmentation de la fréquentation du site

OBJECTIF H

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Créer un attrait touristique pour la pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Développer la labellisation des parcours de pêche « passion »

ACTION
H.2.2

Créer un parcours de pêche labellisé « Passion » au Châlard

Année de réalisation : 2022

Coût total : 5 092 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Ce secteur de la Vienne en 1^{ère} catégorie piscicole situé entre les communes de Bujaleuf et de Neuville-Entier, est actuellement classé comme parcours de gracieuse et réservé exclusivement à la pratique de la pêche à la mouche et aux leurres. De plus, la commune de Bujaleuf a obtenu le label « Station Pêche » en 2018 mais ne possède à ce jour, aucun parcours de pêche labellisé, ce qui justifie la création d'un parcours « Passion » sur ce secteur.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Un parcours labellisé « Passion » doit répondre à plusieurs critères :

- une facilité d'accès,
- existence d'un parking,
- un cheminement facilité,
- un entretien des berges adapté.

Ce type de parcours est celui présentant le moins de contraintes en termes d'aménagements en direction du public. Il se dirige notamment d'avantage vers des pêcheurs déjà confirmés qui recherchent une pêche plus sportive, les aménagements seront donc principalement orientés vers la signalétique avec la pose de panneaux d'informations pêche et une signalisation routière précise.



Source photo : FDAAPPMA-87 - 2018



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Analyse de la demande			1	300 €							1	300 €
Rédaction du dossier administratif			4	1200 €							4	1200 €
Structure panneaux « I Pêche » x 1				850 €							0	850 €
Panneaux « Parcours passion » x 1				190 €							0	190 €
Signalétique « Parcours passion » x 6				102 €							0	102 €
Conception graphique			5	1500 €							5	1500 €
Signalétique routière x 5				950 €							0	950 €
Total	0	0 €	10	5 092 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	10	5 092 €
											Hors coût J/H	2 092 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de parcours de pêche labellisés
- Valorisation touristique du cours d'eau, de la commune et du département
- Augmentation de la fréquentation du site

OBJECTIF H

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Créer un attrait touristique pour la pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Développer la labellisation des parcours de pêche « passion »

ACTION
H.2.3.

Rester attentif aux nouvelles opportunités de labellisation de parcours « Passion »

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 4 500 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

En Haute-Vienne, il n'existe pour l'instant aucun parcours « Passion », mais deux parcours de graciation présents sur la Vienne en 1^{ère} catégorie piscicole, sont déjà pressentis pour être labellisés dans le cadre du SDDL (Eymoutiers et Le Châlard).

L'objectif étant de pouvoir proposer un nombre intéressant de labels sur les cours d'eau/plans d'eau de l'ensemble du territoire Haut-Viennois et de façon homogène pour permettre au plus grand nombre de pouvoir pratiquer la pêche dans les meilleures conditions.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette action consistera à être attentif à la possibilité de labelliser des plans d'eau déjà gérés par la Fédération ou bien des parcours sur cours d'eau. Elle se fera en concertation avec les AAPPMA, les communes concernées et dans certains cas les propriétaires riverains.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Contacts et étude de faisabilité	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	15	4 500 €
Total	3	900 €	15	4 500 €								
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Proposition de nouveaux parcours « Passion » à labelliser

OBJECTIF H

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Créer un attrait touristique pour la pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Développer la labellisation des parcours de pêche « découverte »

ACTION
H.3.1

Rester attentif aux nouvelles opportunités de labellisation de parcours « Découverte »

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 4 500 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Actuellement en Haute-Vienne, il n'existe aucun parcours « Découverte ». Un secteur présent sur l'un des cours d'eau du département est déjà pressenti pour être labellisé dans le cadre du SDDLPL.

L'objectif étant de pouvoir proposer un nombre intéressant de labels sur les cours d'eau/plans d'eau de l'ensemble du territoire Haut-Viennois et de façon homogène pour permettre au plus grand nombre de pouvoir pratiquer la pêche dans les meilleures conditions.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette action consistera à être attentif à la possibilité de labelliser des plans d'eau déjà gérés par la Fédération ou des parcours sur cours d'eau. Elle se fera en concertation avec les AAPPMA, les communes concernées et dans certains cas les propriétaires riverains.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Contacts et étude de faisabilité	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	3	900 €	15	4 500 €
Total	3	900 €	15	4 500 €								
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Propositions de nouveaux parcours « Découverte » à labelliser

OBJECTIF H

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Créer un attrait touristique pour la pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Développer la labellisation des parcours de pêche « découverte »

ACTION
H.3.2

Créer un parcours de pêche labellisé « Découverte » sur le Vincou à Bellac

Année de réalisation : 2021

Coût total : 9 792 € Coût total du projet avant subvention



CONTEXTE GÉNÉRAL :

L'AAPPMA et la Fédération de pêche souhaitent faire de ce secteur du Vincou (en 2^{ème} catégorie piscicole) situé en plein cœur de la ville de Bellac, un lieu dédié à la découverte de la pêche répondant aux attentes des pêcheurs mais aussi des non pêcheurs.

L'AAPPMA y organise déjà tous les ans divers concours de pêche ainsi que des initiations pêche grand public. Elle intervient également auprès du public scolaire des différentes écoles de la commune. Ce bief du Vincou représente 600 mètres de berges pêchables, aussi bien en rive droite qu'en rive gauche. La labellisation de ce secteur en parcours « Découverte » apparaît donc comme une opportunité à saisir afin d'en faire un secteur plus porteur qu'à l'heure actuelle.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Un parcours labellisé « Passion » doit répondre à plusieurs critères :

- une bonne accessibilité,
- existence d'un parking,
- proposer une aire de jeu enfants & des activités annexes autour du site,
- détenir une forte densité de poissons.
- présence d'une aire de pique-nique,
- présence d'un abri,
- sanitaires à disposition sur le site.

La labellisation d'un parcours « Découverte » sur le Vincou à Bellac, ne nécessite pas d'aménagements importants hormis la création d'un abri et la mise en place de signalétique. La présence de sanitaires, d'une APS, d'un point d'eau potable, de zones de stationnement et de jeux pour enfants sur le site sont des atouts majeurs concernant la réalisation de ce projet. Les berges de ce parcours appartenant à la commune de Bellac, un entretien régulier pourra y être effectué. Cette action s'inscrit entièrement dans l'objectif de valorisation touristique de ce site en proposant ainsi un parcours aménagé accessible au plus grand nombre.



CALENDRIER ET CÔÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Rédaction du dossier administratif	4	1200 €									4	1200 €
Structure panneaux « I Pêche » x 1		850 €									0	850 €
Panneaux « Parcours famille » x 1		190 €									0	190 €
Signalétique « Parcours famille » x 6		102 €									0	102 €
Conception graphique	5	1500 €									5	1500 €
Signalétique routière x 5		950 €									0	950 €
Conception abri + pose		5 000 €									0	5 000 €
Total	9	9 792 €	0	0 €	9	9 792 €						
											Hors coût J/H	7 092 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de parcours de pêche labellisés
- Valorisation touristique du cours d'eau, de la commune et du département
- Augmentation de la fréquentation du site

OBJECTIF H

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Créer un attrait touristique pour la pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Développer la qualification « Pêche » des hébergements touristiques

ACTION
H.4.1

Former les hébergeurs aux fondamentaux de la pêche

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 3 300 € Coût total du projet avant subvention



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Depuis le déploiement de la qualification « Hébergement pêche » en Haute-Vienne en 2017 et après avoir qualifié 34 hébergements, un constat revient régulièrement : les hébergeurs sont en grande majorité novices dans le domaine de la pêche. Pour que ceux-ci puissent renseigner au mieux leurs clients en matière de pêche, il apparaît comme une évidence, nécessaire de mettre en place une formation de « base » sur les connaissances du réseau hydrographique, des espèces, des techniques et de la réglementation. Les hébergeurs en sont d'ailleurs les premiers demandeurs.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Il faudra débiter par la création d'un support de formation théorique puis organiser des sessions de formation auprès des hébergeurs déjà pourvus de cette qualification depuis 2017, dans un premier temps. Après chaque campagne de qualification réalisée auprès des nouveaux hébergeurs, une journée de formation sera organisée.

Ces sessions se dérouleront en deux temps :

- une journée de formation théorique sur les connaissances de base (réseau hydrographique, espèces piscicoles du département, réglementation etc.) ;
- une journée découverte de la pratique de la pêche (montage d'une ligne, manipulation du matériel, présentation de différentes techniques de pêche, prise de poissons, manipulation des poissons etc.).



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC
Préparation du support de formation	1	300 €									1	300 €
Intervention auprès des hébergeurs	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3 000 €
Total	3	900€	2	600 €	11	3 300 €						
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Hébergeurs capables de fournir des informations « pêche » à leurs clients

OBJECTIF H

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Créer un attrait touristique pour la pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Développer la qualification « Pêche » des hébergements touristiques

ACTION
H.4.2

Étendre la campagne de qualification « pêche » des hébergements touristiques

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 8 520 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Depuis le déploiement par la Fédération des qualifications « Hébergement pêche » en 2017 sur le département, ce sont 23 hébergeurs différents soit 34 hébergements qui ont pu bénéficier de cette distinction, en partenariat avec les AAPPMA et les différents Offices de Tourisme. L'ensemble des hébergements qualifiés sur la Haute-Vienne se situent sur le secteur des barrages de la Maulde et du Lac de Vassivière. L'objectif est donc d'étendre cette qualification sur la totalité du territoire départemental, afin de proposer des hébergements qualifiés à proximité du plus grand nombre de secteurs de pêche.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Pour obtenir cette qualification, un hébergement doit répondre à différents critères :

- proximité d'un site de pêche présentant un intérêt significatif ;
- être ouvert au moins 6 mois dans l'année ;
- présence d'un local pour le stockage du matériel ;
- présence d'un point d'eau, d'un bac à vif et d'un réfrigérateur réservés à l'activité pêche ;
- mettre à disposition diverses informations sur la pêche et les diverses activités à proximité.

Avec le soutien et la participation des Offices de Tourisme et des AAPPMA, les pré-visites des hébergements souhaitant obtenir cette distinction seront organisées en amont, afin de faire un état des lieux et préparer les visites officielles ainsi que la remise des qualifications.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Rencontre avec les offices de tourisme	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	1	300 €	5	1500 €
Pré-visite des hébergements	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3 000 €
Achat des panneaux « Hébergement pêche » 12/an		204 €		204 €		204 €		204 €		204 €	0	1020 €
Visites de remises des qualifications	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3 000 €
Total	5	1704 €	25	8520 €								
											Hors coût J/H	1020 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre d'hébergements qualifiés « Hébergement pêche »

OBJECTIF H

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Créer un attrait touristique pour la pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Développer la qualification « Pêche » des hébergements touristiques

ACTION
H.4.3.

Créer un pack « Hébergement qualifié » à destination des hébergements touristiques qualifiés pêche

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 7 500 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Dans le cadre de l'obtention de la qualification « Hébergement pêche » et comme le prévoit le cahier des charges de la FNPF, la mise à disposition par les hébergeurs de toute forme de documentation concernant la pêche et le tourisme en règle générale est exigée. La création d'un pack « Hébergement qualifié » est donc inéluctable pour fournir aux pêcheurs résidant dans ces hébergements, l'ensemble des informations nécessaires au bon déroulé de leur séjour dans notre département.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Avec le soutien et le partenariat des différents Offi ces de Tourisme concernés, cette action consiste à créer un pack « clés en main » où l'ensemble des informations pêche et touristiques seront intégrées (brochures de la FDAAPPMA 87, flyers des moniteurs-guides de pêche, informations AAPPMA, dépositaires cartes de pêche, magasins de pêche etc.). La conception sera réalisée en interne à la Fédération et l'impression sera confiée à une entreprise spécialisée.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Conception des packs hébergeurs	4	1200 €	4	1200 €	4	1200 €	4	1200 €	4	1200 €	20	6000 €
Achat des packs hébergeurs x 250/an		300 €		300 €		300 €		300 €		300 €	0	1500 €
Total	4	1500 €	20	7500 €								
											Hors coût J/H	1500 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Remise des packs après la qualification des hébergements

OBJECTIF H

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Créer un attrait touristique pour la pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Sensibiliser et créer des partenariats avec les professionnels du tourisme

ACTION
H.5.1

Développer des partenariats avec les professionnels du tourisme

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 3 000 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Les professionnels du tourisme sont des interlocuteurs majeurs en matière de communication et de promotion autour de notre loisir. Le département de la Haute-Vienne présente un potentiel de développement touristique remarquable. La pêche et le côté « Nature » de notre département sont des axes de développement sur lesquels s'appuyer lors de notre travail avec ces acteurs. Actuellement sur le territoire, 15 Offices de Tourisme délivrent des cartes de pêche et une partie d'entre eux participent à la démarche de qualification des « Hébergements pêche » menée par la Fédération. L'enrichissement des partenariats de la FDAAPPMA 87 avec les différentes structures touristiques est donc un levier d'action important pour le développement de ces actions.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'action consiste à se rapprocher du Comité Départemental du Tourisme de la Haute-Vienne et prendre contact avec l'ensemble des Offices de Tourisme du département pour leur présenter l'activité de la Fédération et les actions qui sont déployées sur le territoire. Ce travail collaboratif, permettra de faire de la Haute-Vienne, un département phare du tourisme pêche. D'autres partenaires pourront être sollicités pour mener à bien les objectifs visés.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Rencontre avec les professionnels	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3 000 €
Total	2	600 €	10	3 000 €								
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Nombre de partenariats
- Nombre de dépositaires



OBJECTIF H

OBJECTIF STRATÉGIQUE : Créer un attrait touristique pour la pêche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Sensibiliser et créer des partenariats avec les professionnels du tourisme

ACTION
H.5.2.

Former les professionnels du tourisme aux fondamentaux de la pêche

Année de réalisation : 2021 > 2025

Coût total : 3 300 € *Coût total du projet avant subvention*



CONTEXTE GÉNÉRAL :

Actuellement sur le département, 15 Offices de Tourisme et 4 campings délivrent des cartes de pêche. La formation de ces professionnels du tourisme sur les fondamentaux de la pêche est nécessaire afin qu'ils puissent répondre aux différentes sollicitations de leur clientèle en matière de pêche.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette action repose sur une formation des acteurs en deux temps :

- une journée de formation théorique sur les connaissances de base (réseau hydrographique, espèces piscicoles du département, réglementation etc.) ;
- une journée découverte de la pratique de la pêche (montage d'une ligne, manipulation du matériel, présentation de différentes techniques de pêche, prise de poissons, manipulation des poissons etc.).

Enfin, un accompagnement sera apporté à ces structures pour déployer des idées ayant pour objectif le développement de la pêche, tels que des kits de pêche pour les débutants par exemple.



CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION :

Actions	2021		2022		2023		2024		2025		Total	
	j/h FD	coût TTC	j/h FD	coût TTC								
Préparation du support de formation	1	300 €									1	300 €
Intervention auprès des professionnels	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €	10	3 000 €
Total	3	900 €	2	600 €	11	3 300 €						
											Hors coût J/H	0 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS :

- Structures associatives de la pêche de loisir
- Partenaires techniques et institutionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION (résultats attendus, livrable) :

- Professionnels du tourisme capables de fournir des informations « pêche »

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS DE L'OBJECTIF A : ASSURER LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU SDDL

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H
OBJECTIF A	6 200 €	200 €	6 000 €	6 200 €	200 €	6 000 €	6 200 €	200 €	6 000 €	6 200 €	200 €	6 000 €	6 200 €	200 €	6 000 €
A.1.1	6 200 €	200 €	6 000 €	6 200 €	200 €	6 000 €	6 200 €	200 €	6 000 €	6 200 €	200 €	6 000 €	6 200 €	200 €	6 000 €

OBJECTIF A : Total des actions sur 2021 > 2025

Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H
31 000 €	1 000 €	30 000 €

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS DE L'OBJECTIF B : RENFORCER ET MODERNISER LA COMMUNICATION ET LA PROMOTION DU LOISIR PÊCHE

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H
OBJECTIF B	166 919 €	59 619 €	107 300 €	138 669 €	35 319 €	103 350 €	161 738 €	45 788 €	115 950 €	138 719 €	35 669 €	103 050 €	141 169 €	35 869 €	105 300 €
B.1.1	600 €	200 €	400 €	300 €	0 €	300 €	300 €	0 €	300 €	300 €	0 €	300 €	300 €	0 €	300 €
B.1.2	600 €	0 €	600 €	600 €	0 €	600 €	600 €	0 €	600 €	600 €	0 €	600 €	600 €	0 €	600 €
B.1.3	3 600 €	0 €	3 600 €	3 600 €	0 €	3 600 €	3 600 €	0 €	3 600 €	3 600 €	0 €	3 600 €	3 600 €	0 €	3 600 €
B.1.4	700 €	100 €	600 €	700 €	100 €	600 €	700 €	100 €	600 €	700 €	100 €	600 €	700 €	100 €	600 €
B.2.1	22 400 €	20 000 €	2 400 €	7 400 €	5 000 €	2 400 €	7 400 €	5 000 €	2 400 €	7 400 €	5 000 €	2 400 €	7 400 €	5 000 €	2 400 €
B.2.2	1 100 €	500 €	600 €	1 600 €	1 000 €	600 €	1 100 €	500 €	600 €	1 100 €	500 €	600 €	1 100 €	500 €	600 €
B.2.3	0 €	0 €	0 €	1 200 €	0 €	1 200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
B.2.4	21 800 €	11 000 €	10 800 €	21 800 €	11 000 €	10 800 €	21 800 €	11 000 €	10 800 €	21 800 €	11 000 €	10 800 €	21 800 €	11 000 €	10 800 €
B.2.5	7 650 €	6 000 €	1 650 €	7 650 €	6 000 €	1 650 €	7 650 €	6 000 €	1 650 €	7 650 €	6 000 €	1 650 €	7 650 €	6 000 €	1 650 €
B.2.6	6 300 €	5 400 €	900 €	0 €	0 €	0 €	960 €	660 €	300 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
B.2.7	2 400 €	300 €	2 100 €	2 400 €	300 €	2 100 €	2 400 €	300 €	2 100 €	2 400 €	300 €	2 100 €	2 400 €	300 €	2 100 €
B.2.8	2 250 €	0 €	2 250 €	2 250 €	0 €	2 250 €	2 250 €	0 €	2 250 €	2 250 €	0 €	2 250 €	2 250 €	0 €	2 250 €
B.3.1	8 700 €	0 €	8 700 €	1 500 €	0 €	1 500 €	1 500 €	0 €	1 500 €	1 500 €	0 €	1 500 €	1 500 €	0 €	1 500 €
B.3.2	2 700 €	0 €	2 700 €	900,00 €	0 €	900 €	900 €	0 €	900 €	900 €	0 €	900 €	900 €	0 €	900 €
B.3.3	8 600 €	5 000 €	3 600 €	3 600 €	0 €	3 600 €	3 600 €	0 €	3 600 €	3 600 €	0 €	3 600 €	3 600 €	0 €	3 600 €
B.3.4	7 800 €	0 €	7 800 €	7 800 €	0 €	7 800 €	7 800 €	0 €	7 800 €	7 800 €	0 €	7 800 €	7 800 €	0 €	7 800 €
B.3.5	2 550 €	200 €	2 350 €	2 750 €	200 €	2 550 €	2 750 €	200 €	2 550 €	2 750 €	200 €	2 550 €	2 750 €	200 €	2 550 €
B.4.1	1 800 €	0 €	1 800 €	8 400 €	1 500 €	6 900 €	8 400 €	1 500 €	6 900 €	8 400 €	1 500 €	6 900 €	8 400 €	1 500 €	6 900 €
B.4.2	15 896 €	1 196 €	14 700 €	15 396 €	696 €	14 700 €	15 396 €	696 €	14 700 €	15 396 €	696 €	14 700 €	15 396 €	696 €	14 700 €
B.4.3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 750 €	850 €	900 €	1 750 €	850 €	900 €	1 750 €	850 €	900 €
B.4.4	4 450 €	850 €	3 600 €	4 450 €	850 €	3 600 €	4 450 €	850 €	3 600 €	4 450 €	850 €	3 600 €	4 450 €	850 €	3 600 €
B.4.5	4 250 €	200 €	4 050 €	1 800 €	0,00 €	1 800 €	4 250 €	200 €	4 050 €	1 800 €	0,00 €	1 800 €	4 250 €	200 €	4 050 €
B.4.6	17 673 €	8 673 €	9 000 €	17 673 €	8 673 €	9 000 €	17 673 €	8 673 €	9 000 €	17 673 €	8 673 €	9 000 €	17 673 €	8 673 €	9 000 €
B.4.7	600 €	0 €	600 €	600 €	0 €	600 €	600 €	0,00 €	600 €	600 €	0 €	600 €	600 €	0 €	600 €
B.5.1	12 600 €	0 €	12 600 €	12 600 €	0 €	12 600 €	12 600 €	0,00 €	12 600 €	12 600 €	0 €	12 600 €	12 600 €	0 €	12 600 €
B.5.2	0,00 €	0 €	0,00 €	1 800 €	0 €	1 800 €	1 800 €	0,00 €	1 800 €	1 800 €	0 €	1 800 €	1 800 €	0 €	1 800 €
B.5.3	6 150 €	0 €	6 150 €	6 150 €	0 €	6 150 €	6 150 €	0,00 €	6 150 €	6 150 €	0 €	6 150 €	6 150 €	0 €	6 150 €
B.5.4	3 750 €	0 €	3 750 €	3 750 €	0 €	3 750 €	3 750 €	0,00 €	3 750 €	3 750 €	0 €	3 750 €	3 750 €	0 €	3 750 €
B.5.5	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	19 609 €	9 259 €	10 350 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00 €

OBJECTIF B : Total des actions sur 2021 > 2025

Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H
747 217 €	212 267 €	534 950 €

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS DE L'OBJECTIF C : STRUCTURER ET CRÉER UNE COHÉSION AU SEIN DU RÉSEAU ASSOCIATIF PÊCHE

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H
OBJECTIF C	22 373,76 €	1 073,76 €	21 300 €	22 373,76 €	1 073,76 €	21 300 €	22 373,76 €	1 073,76 €	21 300 €	22 373,76 €	1 073,76 €	21 300 €	22 373,76 €	1 073,76 €	21 300 €
C.1.1	8 100 €	0 €	8 100 €	8 100 €	0,00 €	8 100 €	8 100 €	0 €	8 100 €	8 100 €	0 €	8 100 €	8 100 €	0 €	8 100 €
C.1.2	5 750 €	500 €	5 250 €	5 750 €	500 €	5 250 €	5 750 €	500 €	5 250 €	5 750 €	500 €	5 250 €	5 750 €	500 €	5 250 €
C.2.1	3 650 €	500 €	3 150 €	3 650 €	500 €	3 150 €	3 650 €	500 €	3 150 €	3 650 €	500 €	3 150 €	3 650 €	500 €	3 150 €
C.2.2	4 873,76 €	73,76 €	4 800 €	4 873,76 €	73,76 €	4 800 €	4 873,76 €	73,76 €	4 800 €	4 873,76 €	73,76 €	4 800 €	4 873,76 €	73,76 €	4 800 €

OBJECTIF C : Total des actions sur 2021 > 2025

Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H
111 868,80 €	5 368,80 €	106 500 €

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS DE L'OBJECTIF D : STRUCTURER ET VALORISER LES OFFRES DE PÊCHE

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H
OBJECTIF D	206 787,50 €	162 987,50 €	43 800 €	209 587,50 €	157 987,50 €	51 600 €	228 687,50 €	171 987,50 €	56 700 €	212 587,50 €	165 487,50 €	47 100 €	207 287,50 €	160 487,50 €	46 800 €
D.1.1	2 287,50 €	1 387,50 €	900 €	2 287,50 €	1 387,50 €	900 €	2 287,50 €	1 387,50 €	900 €	2 287,50 €	1 387,50 €	900 €	2 287,50 €	1 387,50 €	900 €
D.1.2	5 900 €	5 000 €	900 €	5 900 €	5 000 €	900 €	5 900 €	5 000 €	900,00 €	5 900 €	5 000 €	900 €	5 900 €	5 000 €	900 €
D.1.3	3 700 €	2 500 €	1 200 €	3 700 €	2 500 €	1 200 €	3 700 €	2 500 €	1 200 €	3 700 €	2 500 €	1 200 €	3 700 €	2 500 €	1 200 €
D.1.4	2 850 €	150 €	2 700 €	2 850 €	150 €	2 700 €	2 850 €	150, €	2 700 €	2 850 €	150 €	2 700 €	2 850 €	150 €	2 700 €
D.1.5	2 850 €	150 €	2 700 €	2 850 €	150 €	2 700 €	2 850 €	150, €	2 700 €	2 850 €	150 €	2 700 €	2 850 €	150 €	2 700 €
D.1.6	1 950 €	150 €	1 800 €	1 950 €	150 €	1 800 €	1 950 €	150 €	1 800 €	1 950 €	150 €	1 800 €	1 950 €	150 €	1 800 €
D.1.7	5 950 €	4 150 €	1 800 €	5 950 €	4 150 €	1 800 €	5 950 €	4 150 €	1 800 €	5 950 €	4 150 €	1 800 €	5 950 €	4 150 €	1 800 €
D.1.8	0 €	0 €	0 €	2 100 €	0 €	2 100 €	3 700 €	1 000 €	2 700 €	600 €	0 €	600 €	600 €	0 €	600 €
D.2.1	35 500 €	31 000 €	4 500 €	35 500 €	31 000 €	4 500 €	35 500 €	31 000 €	4 500 €	35 500 €	31 000 €	4 500 €	35 500 €	31 000 €	4 500 €
D.2.2	24 900 €	21 000 €	3 900 €	24 900 €	21 000 €	3 900 €	24 900 €	21 000 €	3 900 €	24 900 €	21 000 €	3 900 €	24 900 €	21 000 €	3 900 €
D.2.3	13 400 €	11 000 €	2 400 €	13 400 €	11 000 €	2 400 €	13 400 €	11 000 €	2 400 €	13 400 €	11 000 €	2 400 €	13 400 €	11 000 €	2 400 €
D.3.1	19 900 €	16 000 €	3 900 €	19 900 €	16 000 €	3 900 €	19 900 €	16 000 €	3 900 €	19 900 €	16 000 €	3 900 €	19 900 €	16 000 €	3 900 €
D.3.2	19 900 €	16 000 €	3 900 €	19 900 €	16 000 €	3 900 €	19 900 €	16 000 €	3 900 €	19 900 €	16 000 €	3 900 €	19 900 €	16 000 €	3 900 €
D.3.3	13 400 €	11 000 €	2 400 €	13 400 €	11 000 €	2 400 €	13 400 €	11 000 €	2 400 €	13 400 €	11 000 €	2 400 €	13 400 €	11 000 €	2 400 €
D.4.1	8 100 €	6 000 €	2 100 €	8 100 €	6 000 €	2 100 €	8 100 €	6 000 €	2 100 €	8 100 €	6 000 €	2 100 €	8 100 €	6 000 €	2 100 €
D.5.1	300 €	0 €	300 €	4 500 €	0 €	4 500 €	11 100 €	6 000 €	5 100 €	5 600 €	5 000 €	600 €	300 €	0 €	300 €
D.5.2	9 400 €	7 000 €	2 400 €	10 600 €	7 000 €	3 600 €	10 600 €	7 000 €	3 600 €	10 600 €	7 000 €	3 600 €	10 600 €	7 000 €	3 600 €
D.5.3	5 600 €	5 000 €	600 €	5 900 €	5 000 €	900 €	8 600 €	5 000 €	3 600 €	10 600 €	7 000 €	3 600 €	10 600 €	7 000 €	3 600 €
D.6.1	11 200 €	10 000 €	1 200 €	11 200 €	10 000 €	1 200 €	11 200 €	10 000 €	1 200 €	11 200 €	10 000 €	1 200 €	11 200 €	10 000 €	1 200 €
D.6.2	16 800 €	15 000 €	1 800 €	11 800 €	10 000 €	1 800 €	11 800 €	10 000 €	1 800 €	11 800 €	10 000 €	1 800 €	11 800 €	10 000 €	1 800 €
D.7.1	1 200 €	0 €	1 200 €	1 200 €	0 €	1 200 €	7 800 €	6 000 €	1 800 €	800 €	500 €	300 €	800 €	500 €	300 €
D.7.2	1 700 €	500 €	1 200 €	1 700 €	500 €	1 200 €	3 300 €	1 500 €	1 800 €	800 €	500 €	300 €	800 €	500 €	300 €

OBJECTIF D : Total des actions sur 2021 > 2025

Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H
1 064 937,50 €	818 937,50 €	246 000 €

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS DE L'OBJECTIF E : CONTEXTUALISER LA RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H
OBJECTIF E	25 400 €	5 000 €	20 400 €	27 200 €	5 000 €	22 200 €	23 000 €	5 000 €	18 000 €	46 700 €	5 000 €	41 700 €	30 200 €	5 000 €	25 200 €
E.1.1	2 700 €	0 €	2 700 €	2 100 €	0 €	2 100 €	1 200 €	0 €	1 200 €	1 200 €	0 €	1 200 €	1 200 €	0 €	1 200 €
E.1.2	900 €	0 €	900 €	1 200 €	0 €	1 200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
E.1.3	600 €	0 €	600 €	600 €	0 €	600 €	600 €	0 €	600 €	600 €	0 €	600 €	600 €	0 €	600 €
E.1.4	600 €	0 €	600 €	600 €	0 €	600 €	600 €	0 €	600 €	600 €	0 €	600 €	600 €	0 €	600 €
E.1.5	600 €	0 €	600 €	600 €	0 €	600 €	300 €	0 €	300 €	300 €	0 €	300 €	150 €	0 €	150 €
E.1.6	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	24 000 €	0 €	24 000 €	7 650 €	0 €	7 650 €
E.2.1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	600 €	0 €	600 €	300 €	0 €	300 €	300 €	0 €	300 €
E.3.1	18 800 €	5 000 €	13 800 €	17 900 €	5 000 €	12 900 €	17 900 €	5 000 €	12 900 €	17 900 €	5 000 €	12 900 €	17 900 €	5 000 €	12 900 €
E.3.2	600 €	0 €	600 €	600 €	0 €	600 €	600 €	0 €	600 €	600 €	0 €	600 €	600 €	0 €	600 €
E.3.3	600 €	0 €	600 €	3 600 €	0 €	3 600 €	1 200 €	0 €	1 200 €	1 200 €	0 €	1 200 €	1 200 €	0 €	1 200 €

OBJECTIF E : Total des actions sur 2021 > 2025

Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H
152 500 €	25 000 €	127 500 €

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS DE L'OBJECTIF F : AMÉLIORER L'ACCÈS AU LOISIR POUR TOUS

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H
OBJECTIF F	66 913,75 €	30 863,75 €	36 050 €	53 845 €	27 845 €	26 000 €	43 045 €	17 345 €	25 700 €	43 045 €	17 345 €	25 700 €	36 545 €	10 845 €	25 700 €
F.1.1	11 913,75 €	3 063,75 €	8 850 €	3 045 €	45 €	3 000 €	3 045 €	45 €	3 000 €	3 045 €	45 €	3 000 €	3 045 €	45 €	3 000 €
F.1.2	4 800 €	300 €	4 500 €	900 €	300 €	600 €	900 €	300 €	600 €	900 €	300 €	600 €	900 €	300 €	600 €
F.2.1	15 200 €	0 €	15 200 €	15 200 €	0 €	15 200 €	15 200 €	0 €	15 200 €	15 200 €	0 €	15 200 €	15 200 €	0 €	15 200 €
F.2.2	20 200 €	17 500 €	2 700 €	19 000 €	17 500 €	1 500 €	8 500 €	7 000 €	1 500 €	8 500 €	7 000 €	1 500 €	2 000 €	500 €	1 500 €
F.2.3	11 200 €	10 000 €	1 200 €	11 200 €	10 000 €	1 200 €	11 200 €	10 000 €	1 200 €	11 200 €	10 000 €	1 200 €	11 200 €	10 000 €	1 200 €
F.3.1	1 200 €	0 €	1 200 €	1 200 €	0 €	1 200 €	1 200 €	0 €	1 200 €	1 200 €	0 €	1 200 €	1 200 €	0 €	1 200 €
F.3.2	1 200 €	0 €	1 200 €	1 200 €	0 €	1 200 €	1 200 €	0 €	1 200 €	1 200 €	0 €	1 200 €	1 200 €	0 €	1 200 €
F.4.1	1 200 €	0 €	1 200 €	2 100 €	0 €	2 100 €	1 800 €	0 €	1 800 €	1 800 €	0 €	1 800 €	1 800 €	0 €	1 800 €

OBJECTIF F : Total des actions sur 2021 > 2025

Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H
243 393,75 €	104 243,75 €	139 150 €

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS DE L'OBJECTIF G :
STRUCTURER ET DÉVELOPPER LES OUTILS D'ANIMATIONS ET DE SENSIBILISATION
À LA PÊCHE ET À L'ENVIRONNEMENT

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H
OBJECTIF G	27 100 €	4 900 €	22 200 €	57 645 €	32 445 €	25 200 €	33 150 €	9 900 €	23 250 €	30 695 €	7 445 €	23 250 €	29 650 €	6 400 €	23 250 €
G.1.1	2 400 €	0 €	2 400 €	13 300 €	10 000 €	3 300 €	9 800 €	5 000 €	4 800 €	6 300 €	1 500 €	4 800 €	6 300 €	1 500 €	4 800 €
G.2.1	600 €	0 €	600 €	300 €	0 €	300 €	150 €	0,00 €	150 €	150 €	0 €	150 €	150 €	0 €	150 €
G.2.2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
G.2.3	11 100 €	0 €	11 100 €	11 100 €	0 €	11 100 €	11 100 €	0 €	11 100 €	11 100 €	0 €	11 100 €	11 100 €	0 €	11 100 €
G.3.1	0 €	0 €	0 €	1 650 €	0 €	1 650 €	900 €	0 €	900 €	900 €	0 €	900 €	900 €	0 €	900 €
G.3.2	2 600 €	1 700 €	900 €	2 600 €	1 700 €	900 €	2 600 €	1 700 €	900 €	2 600 €	1 700 €	900 €	2 600 €	1 700 €	900 €
G.3.3	1 800 €	0 €	1 800 €	1 800 €	0 €	1 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
G.3.4	900 €	0 €	900 €	17 400 €	16 500 €	900 €	900 €	0 €	900 €	900 €	0 €	900 €	900 €	0 €	900 €
G.4.1	0 €	0 €	0 €	750,€	0 €	750,€	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
G.4.2	7 700 €	3 200 €	4 500 €	8 745 €	4 245 €	4 500 €	7 700 €	3 200 €	4 500 €	8 745,€	4 245 €	4 500 €	7 700 €	3 200 €	4 500 €

OBJECTIF G : Total des actions sur 2021 > 2025

Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H
178 240 €	61 090 €	117 150 €

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS DE L'OBJECTIF H :
STRUCTURER ET VALORISER LES OFFRES DE PÊCHE

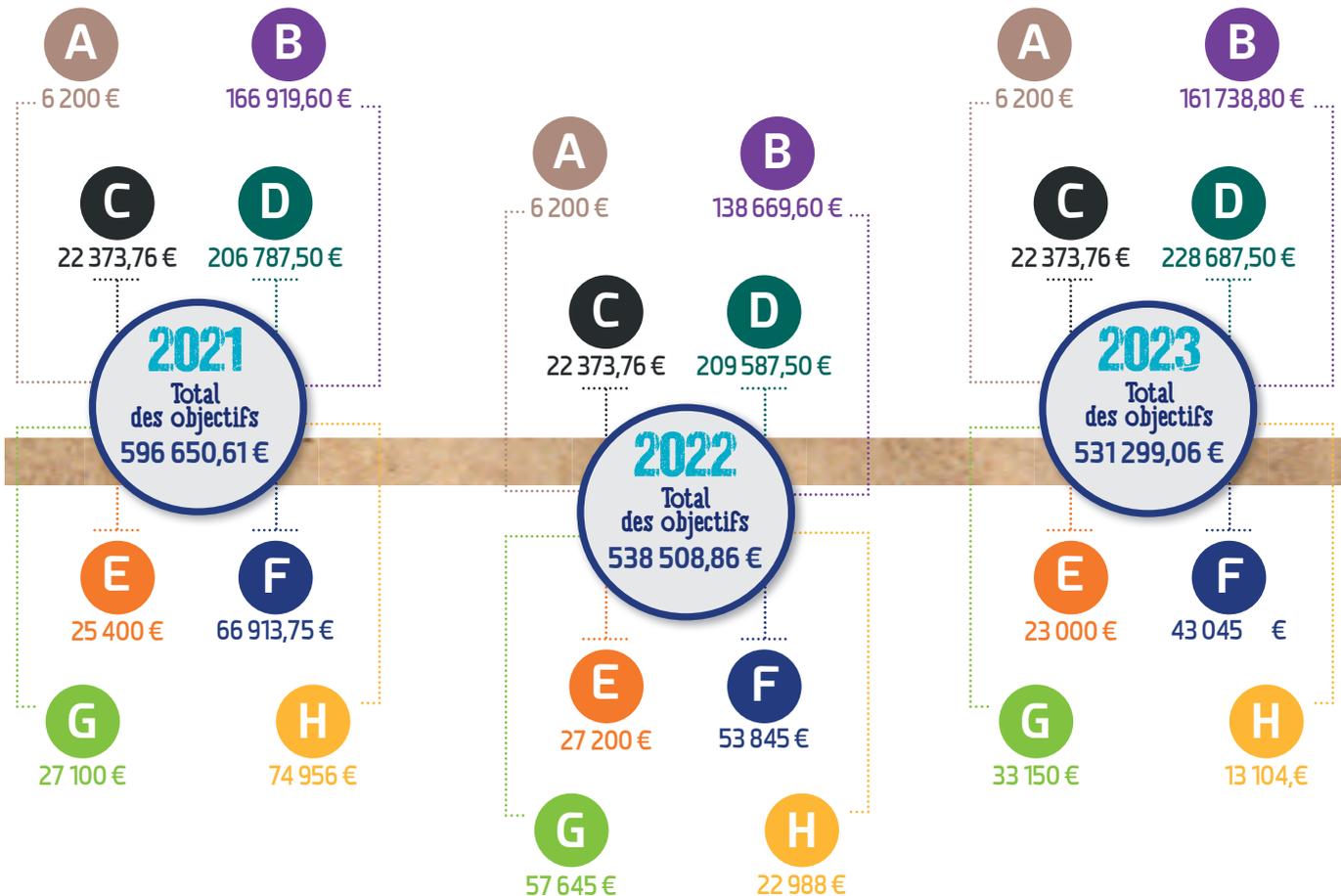
	2021			2022			2023			2024			2025		
	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H	Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H
OBJECTIF H	74 956 €	51 856 €	23 100 €	22 988 €	10 088 €	12 900 €	13 104 €	5 904 €	7 200 €	16 104 €	7 404 €	8 700 €	13 104 €	5 904 €	7 200 €
H.1.1	10 934 €	8 234 €	2 700 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
H.1.2	12 792 €	10 092 €	2 700 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
H.1.3	12 792 €	10 092 €	2 700 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
H.1.4	8 400 €	6 900 €	1 500 €	5 400 €	5 400 €	0 €	5 400 €	5 400 €	0 €	8 400 €	6 900 €	1 500 €	5 400 €	5 400 €	0 €
H.1.5	11 942 €	8 942 €	3 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
H.1.6	900 €	0 €	900 €	900 €	0 €	900 €	900 €	0 €	900 €	900 €	0 €	900 €	900 €	0 €	900 €
H.2.1	0 €	0 €	0 €	4 792 €	2 092 €	2 700 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
H.2.2	0 €	0 €	0 €	5 092 €	2 092 €	3 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
H.2.3	900 €	0 €	900 €	900 €	0 €	900 €	900 €	0 €	900 €	900 €	0 €	900 €	900 €	0 €	900 €
H.3.1	900 €	0 €	900 €	900 €	0 €	900 €	900 €	0 €	900 €	900 €	0 €	900 €	900 €	0 €	900 €
H.3.2	9 792 €	7 092 €	2 700 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
H.4.1	900 €	0 €	900 €	600 €	0 €	600 €	600 €	0 €	600 €	600 €	0 €	600 €	600 €	0 €	600 €
H.4.2	1 704 €	204,€	1 500 €	1 704 €	204 €	1 500 €	1 704 €	204 €	1 500 €	1 704 €	204 €	1 500 €	1 704 €	204 €	1 500 €
H.4.3	1 500 €	300 €	1 200 €	1 500 €	300 €	1 200 €	1 500 €	300 €	1 200 €	1 500 €	300 €	1 200 €	1 500 €	300 €	1 200 €
H.5.1	600 €	0 €	600 €	600 €	0 €	600 €	600 €	0 €	600 €	600 €	0 €	600 €	600 €	0 €	600 €
H.5.2	900 €	0 €	900 €	600 €	0 €	600 €	600 €	0 €	600 €	600 €	0 €	600 €	600 €	0 €	600 €

OBJECTIF H : Total des actions sur 2021 > 2025

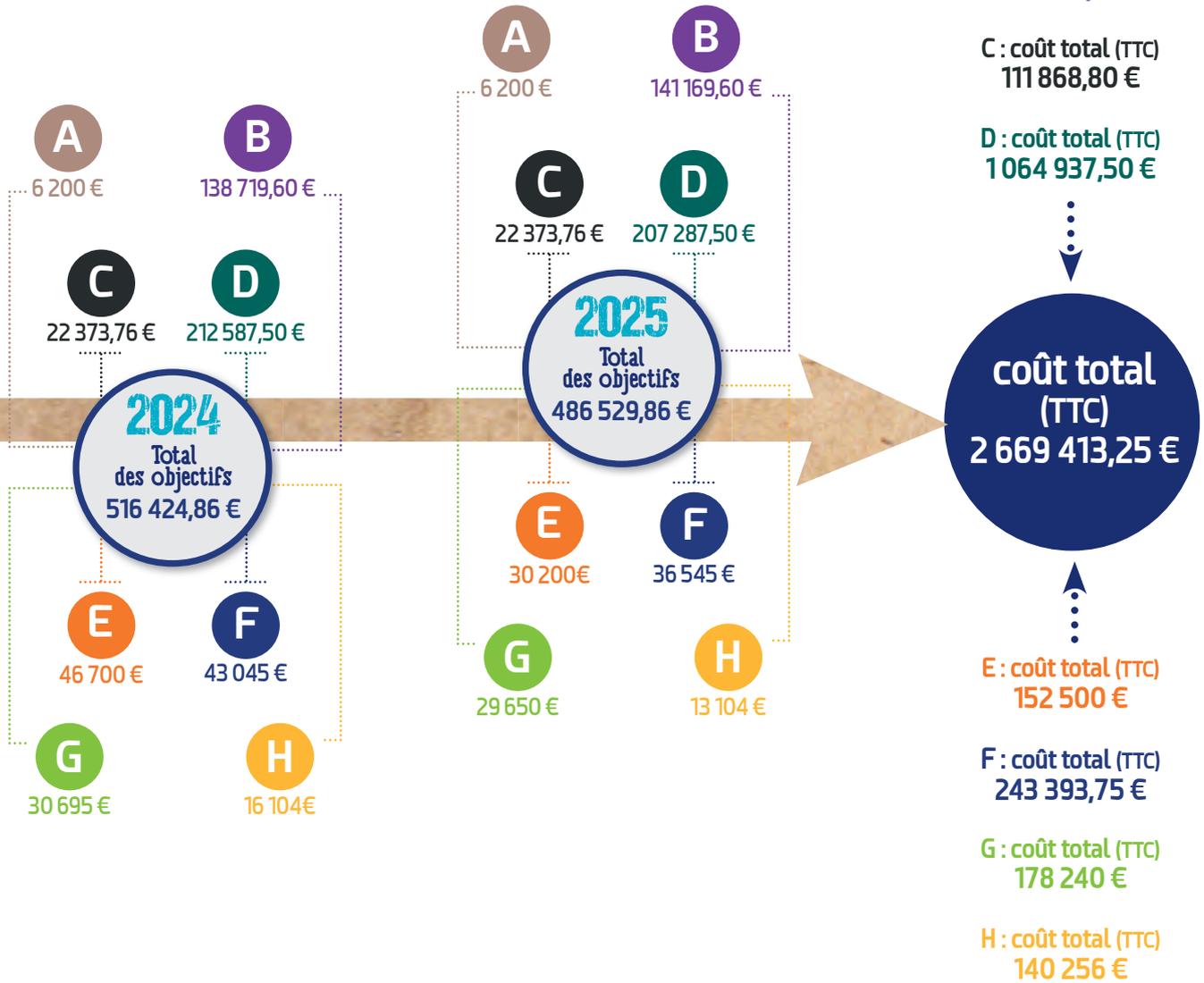
Coût total	Coût hors J/H	Coût J/H
140 256 €	81 156 €	59 100 €



planning de réalisation et coûts prévisionnels associés (TTC)

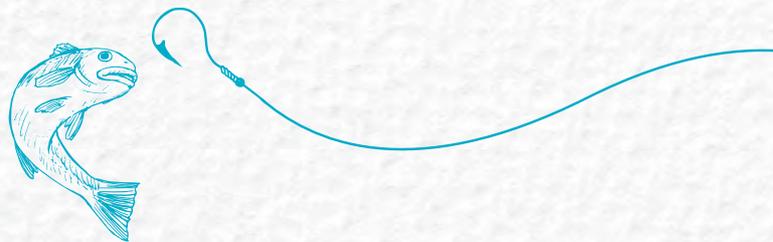


- A** ASSURER LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU SDDL
- B** RENFORCER ET MODERNISER LA COMMUNICATION ET LA PROMOTION DU LOISIR PÊCHE
- C** STRUCTURER ET CRÉER UNE COHÉSION AU SEIN DU RÉSEAU ASSOCIATIF PÊCHE
- D** STRUCTURER ET VALORISER LES OFFRES DE PÊCHE
- E** CONTEXTUALISER LA RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE
- F** AMÉLIORER L'ACCÈS AU LOISIR PÊCHE POUR TOUS
- G** STRUCTURER ET DÉVELOPPER LES OUTILS D'ANIMATIONS ET DE SENSIBILISATION À LA PÊCHE ET À L'ENVIRONNEMENT
- H** CRÉER UN ATTRAIT TOURISTIQUE POUR LA PÊCHE





BIBLIOGRAPHIE



- Association régionale de pêche de la Nouvelle-Aquitaine, *Étude sur le tourisme halieutique en Nouvelle-Aquitaine*, Rapport Intermédiaire, cabinet Argo&Siloe, Janvier 2019, 85 pages
- BRETON B., *Pêche*, Édition Hachette, Collection Beaux Livres Loisirs, 2016, 407 pages.
- BRUSLÉ J., QUIGNARD J.-P., *Biologie des poisons d'eau douce européens*, Édition Lavoisier, 2001, 740 pages
- Bureau des Recherches Géologiques et Minières, Carte géologique harmonisée du département de la Haute-Vienne (87). Notice géologique, ER-57447-FR, juillet 2009, 242 pages
- CAZEILS N., *Autrefois la pêche en eau douce. : Insolite, histoires, traditions et savoir-faire*, Édition Ouest-France, Collection Mémoires, 2006, 125 pages.
- CHAUMETON H. & coll. *Encyclopédie pratique de la pêche. Réussir pêches en eau douce et pêche côtière*. Edition Chamalières (Puy-de-Dôme) : Artémis. 2002. 319 pages
- CHAUMETON H. & coll. *Parcours de pêche en France*. Edition Artémis. Février 2005. 447 pages
- Comité Régionale du Tourisme du Limousin - Maison de l'eau et de la Pêche de la Corrèze. *Le guide du domaine halieutique du Limousin*. Edition Limoges, 1996, 92 pages
- DI MEO G. Processus de patrimonialisation et construction des territoires, 2007, communication dans un congrès.
- Direction Régionale de l'Environnement du Limousin, Université de Limoges, Région Limousin. *Paysages en limousin : de l'analyse aux enjeux*, 2003. 171 p.
- Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, Journal officiel n°L327 du 22/12/2000, 73 pages.
- DUMAZEDIER J., *Vers une civilisation du loisir ?*. Éditions du Seuil, Paris, 1962, 320 pages
- DUPLÈS-AGIER H., *Ordonnances inédites de Philippe le Bel et de Philippe le Long, sur la police de la pêche fluviale*, Bibliothèque de l'école des chartes, 1853, tome 14, pages 43 à 55.
- Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne, *Guide d'identification de la situation juridique des plans d'eau*, document détaillé, 92 pages
- FAURE B., *Billet d'humeur sur la pêche : S'investir dans une AAPPMA, la solution pour faire bouger la pêche ?*, 3 février 2019.
- Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatique de la Haute-Vienne, *Premières préconisations – stratégie de communication 2015 – 2017*, Agence Qui Plus Est, 2014, 14 pages
- Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Vienne, *Le Déclin de la Truite Fario dans les cours d'eau de Haute-Vienne : mythe ou réalité ?*, Edition Limoges. 2011, 8 pages
- Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Vienne, *Rapport annuel d'activités 2016*, 18 mars 2017, 55 pages.
- Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Vienne, *Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles PDPG, 2012*.
- Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Vienne, *Rapport annuel d'activités 2018*, 30 mars 2019, 90 pages
- Fédération Nationale de la Pêche en France, *Impacts socio-économiques de la pêche de loisir en eau douce en France*, cabinet BIPE, février 2014, 168 pages
- Fédération Nationale de la Pêche en France, *Schéma National de Développement du Loisir pêche*, juin 2010, 135 pages.
- Fédération Nationale de la Pêche en France. *Pêche*. Revue de la Fédération Nationale de la Pêche en France. N°17 Connaissez-vous vraiment la pêche ?. Juin 2018, 44 pages.

- GILBEY H., *Le grand livre de la pêche*, Édition Delachaux et Niestlé, Collection Monde Aquatique et Poissons, 2012, 352 pages.
- GRAVARI-BARBAS., *Le sang et le sol : Le patrimoine, facteur d'appartenance à un territoire urbain*, 1996.
- Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, *Arrêté du 16 janvier 2013 fixant les statuts types de fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique*, Journal officiel de la république française, Textes généraux, 29 janvier 2013, 9 pages.
- PETITJEAN S., VERSANNE-JANODET S., *Atlas des poissons du Limousin. Historique, évolution, répartition*, Agence Française pour la Biodiversité - Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne - Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze, Tulle, 2017, 381 p.
- Préfecture de la Haute-Vienne, *Arrêté portant prescriptions des mesures de restriction des usages de l'eau sur l'ensemble du territoire du département de la Haute-Vienne, État de crise renforcée*, Limoges, 22 juillet 2019, 3 pages
- SAU V., *Sport et loisirs de nature : une filière en mal de reconnaissance*, GREP | « Pour », 2007/1 N°193 | mars 2007, Pages 23 à 27
- TABOURYD., DUBOSCLARD T., *Le dictionnaire insolent de la pêche. Des émotions et de la dérision halieutiques*, Édition Vie du Rail, Collection Quait des Plumes, février 2015, 165 pages

SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

- Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Eure, *Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche*, 2017, 146 pages.
- Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Eure-et-Loir, *Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche*, 2015, 147 pages.
- Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Corrèze, *Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche*, 2014, 298 pages.
- Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Gironde, *Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche*, 2015, 322 pages
- Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Meurthe-et-Moselle, *Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche*, 2015, 180 pages.
- Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de le Loire, *Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche*, 2014, 168 pages.
- Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Côtes d'Armor, *Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche*, 2015, 136 pages.
- Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Pyrénées-Atlantiques, *Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche*, 2018, 269 pages.
- Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Loir-et-Cher, *Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche*, 2014, 154 pages.
- Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du territoire de Belfort, *Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche*, 2017, 610 pages.
- Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Var, *Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche*, 2011, 136 pages.

INTERVENTIONS UNIVERSITAIRES

- BOUCHET V., RICHARD F., *Tourisme et activités de nature et valorisation du patrimoine, intervention universitaire*, 2019
- GARNIER E., *Approche ethnosociologique, intervention universitaire*, 2018
- PAQUIET P., *Suivi et évaluation de projet, intervention universitaire*, 2018
- SAUMON G., *Les sports de nature, des pratiques distinctives – Big sky, Montana, intervention universitaire*, 2018
- SERRE F., *Développement rural, intervention universitaire*, 2016
- SERRE F., *Diagnostic de territoire, intervention universitaire*, 2017
- SERRE F., *Patrimoine paysager, intervention universitaire*, 2016

SITES INTERNET

- Site de l'Agence de Développement Touristique de la France
Consulté en juillet 2019, à l'URL suivante : www.atout-france.fr
- Site de l'Association Régionale de Pêche de la Nouvelle-Aquitaine
Consulté en mars 2019, à l'URL suivante : www.peche-nouvelle-aquitaine.org
- Site de l'agence de l'eau Loire-Bretagne
Consulté en février 2019 à l'URL suivante : www.agence.eau-loire-bretagne.fr
- Site de l'agence de l'eau Adour-Garonne
Consulté en février 2019 à l'URL suivante : www.eau-adour-garonne.fr
- Site de Electricité de France EDF
Consulté en février 2019 à l'URL suivante : www.edf.fr
- Site Emarketing
Consulté en septembre 2020 à l'URL suivante : www.e-marketing.fr
- Site de l'Institut National de la Statistique et de Études Économiques
Consulté en février et juillet 2019 à l'URL suivante : www.insee.fr
- Site du Parc Naturel Régional de Millevaches
Consulté en février 2019 à l'URL suivante : www.pnr-millevaches.fr
- Site de la Chambre des Commerces et de l'Industrie de la Haute-Vienne
Consulté en juillet 2019, à l'URL suivante : www.limoges.cci.fr
- Site du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin
Consulté en février 2019 à l'URL suivante : www.pnr-perigord-limousin.fr
- Site de la Fédération Départementale de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Consulté de janvier à août 2019, à l'URL suivante : www.federation-peche87.com
- Site de la Fédération Nationale de la Pêche en France
Consulté en février, mars et juillet 2019 à l'URL suivante : www.federationpeche.fr et www.generationpeche.fr
- Site de Météo France
Consulté en juillet 2019, à l'URL suivante : www.meteofrance.fr
- Site de la plateforme collaborative sur l'économie, le marché de l'emploi et les ressources humaines en Suisse
Consulté en septembre 2020 à l'URL suivante : www.gbnews.ch
- Site du Bureau des Recherches Géologiques et Minières
Consulté en juillet 2019, à l'URL suivante : www.brgm.fr
- Site du Comité Départemental du Tourisme de la Haute-Vienne
Consulté en février et juillet 2015, à l'URL suivante : www.tourisme-haute-vienne.com
- Site du Conseil Département de la Haute-Vienne
Consulté en mai et juin 2019, à l'URL suivante : www.haute-vienne.fr
- Site du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse
Consulté en juillet 2019, à l'URL suivante : www.associations.gouv.fr
- Site du service public de la diffusion du droit, consultation du Code de l'Environnement
Consulté en février et juillet 2019, à l'URL suivante : www.legifrance.gouv.fr
- Site de l'Office Français de la Biodiversité
Consulté en février et juillet 2019, à l'URL suivante : www.ofb.gouv.fr
- Site de l'Association Loire Grands Migrateurs LOGRAMI
Consulté en février 2020 à l'URL suivante : www.logrami.fr
- Site de la Région Nouvelle Aquitaine
Consulté en avril 2019, à l'URL suivante : www.nouvelle-aquitaine.fr
- Site de l'Établissement Public Territorial de Bassin de la Vienne
Consulté en février 2019, à l'URL suivante : www.eptb-vienne.fr
- Site des syndicats de rivière haut-viennois
Consulté en février 2019, à l'URL suivante : www.syndicat-bassin-vienne.fr, www.smabga.fr,
www.cr-gartempe.com, www.paysmontsetbarrages.fr, www.syndicat-bandiat-tardoire.fr, www.agglo-limoges.fr



Directeur de publication : Paul Duchez

Crédits photos : Ressources graphiques ©Freepik - p₂. Pont Saint-Étienne sur la Vienne dans la traversée de Limoges ©FDAAPPMA87 - p₆. Pont de Sussac sur la Combade ©FDAAPPMA87 - p₇. Pêche en float-tube à l'Étang Rénier ©M. MILLIEROUX - p₈. Pêche à la Mouche en rivière ©J. DESMAISON / FDAAPPMA87 - p₁₅. Pêche sur la Vienne dans la traversée de Limoges ©FDAAPPMA87 - p₁₆. Pêche au coup ©FDAAPPMA87 - p₂₁₋₂₄. Réunions de travail ©FDAAPPMA87 - p₂₅₋₂₆. ©L. MADELON / FNPF - p₂₇. Tournage sur la Vienne au Pont de la Gabie ©FDAAPPMA87 - p₃₄. Vallée de la Vienne amont ©R. MOUNEIX / FDAAPPMA87 - p₃₅. Session pêche du bord ©FDAAPPMA87 - p₃₇. Apparition du lit de la Couze à Saint-Pardoux ©J. DESMAISON / FDAAPPMA87 - p₄₃. Porcelaine ©D. GUILLEMAIN / CDT87 - p₄₄. Vaches Limousines ©D. GUILLEMAIN / CDT87 - p₄₅. Les Halles ©S. TRINQUES / CDT87 - Gare de Limoges ©S. TRINQUES / CDT87 - Four des Casseaux ©D. GUILLEMAIN / CDT87 - Château de Rochechouart ©D. GUILLEMAIN / CDT87 - p₄₆. La Gartempe à Pétauvaud ©J. DESMAISON / FDAAPPMA87 - Remise qualification Hébergement Pêche ©J. DESMAISON / FDAAPPMA87 - Pêche en rivière ©FDAAPPMA87 - p₅₃. ©Freepik - p₅₅. ©J. DESMAISON / FDAAPPMA87 - p₅₆₋₅₇. La Vienne à Saint-Léonard de Noblat ©J. DESMAISON / FDAAPPMA87 - p₆₂. Pêche du Silure en float-tube sur le barrage de Villejoubert ©FDAAPPMA87 - p₆₆₋₆₇. Pêche en bateau sur le Lac de Vassivière ©J. DESMAISON / FDAAPPMA87 - p₆₈₋₆₉. Truite fario ©L. MADELON / FNPF - p₇₀. Frayère à brochet ©FDAAPPMA87 - p₇₁. Garderie ©FDAAPPMA87 - p₇₂. Truite fario ©FDAAPPMA87 - p₇₄₋₇₅₋₇₆. ©FDAAPPMA87 - p₇₇. Session pêche en Rivière ©Reflets d'Eau Douce / FDAAPPMA87 - p₇₈₋₇₉. ©FDAAPPMA87 - ©J. DESMAISON / FDAAPPMA87 - p₈₀. Stage de pêche en bateau ©FDAAPPMA87 - p₈₂. Le Rochelot ©FDAAPPMA87 - p₈₃. Remise qualifications Hébergement Pêche ©J. DESMAISON / FDAAPPMA87 - p₈₆₋₈₇. Sensibilisation des jeunes ©FDAAPPMA87 - p₈₉₋₁₀₈₋₁₀₉. ©FDAAPPMA87 - p₁₁₂. Pêche en float-tube à l'Étang Rénier ©M. MILLIEROUX - p₁₂₄₋₁₉₉₋₂₀₅. ©FDAAPPMA87 - p₂₂₀. ©J. DESMAISON / FDAAPPMA87. - p₂₂₄. Pêche en Famille ©Reflets d'Eau Douce / FDAAPPMA87.

Rédaction : FDAAPPMA 87

Conception graphique : apcl services : Estelle Fournier et Stéphanie Murguet

Impression : GDS Imprimeurs

Référencement : Fédération de la Haute-Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique - Schéma départemental de développement du loisir pêche, novembre 2020, 224p.

Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Vienne

📍 31, rue Jules Noël - 87000 Limoges

☎ 05-55-06-34-77

✉ contact@federation-peche87.com

🌐 www.federation-peche87.com

f www.facebook.com/federation.peche.87

📷 www.instagram.com/federation.peche.87

Réalisation 2020 - Publication 2021



FÉDÉRATION HAUTE-VIENNE

PÊCHE